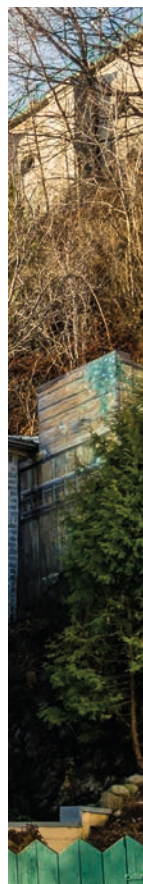


COLLECTION
Nouveaux • patrimoines

ENTRE DISCIPLINES ET INDISCIPLINE, LE PATRIMOINE



● **Sous la direction de**
Karine HÉBERT
Julien GOYETTE



Presses de l'Université du Québec

COLLECTION Nouveaux patrimoines

Collection dirigée par Lucie K. Morisset et Luc Noppen

La Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal destine la collection « Nouveaux patrimoines » aux travaux des chercheurs de la relève. Elle cherche à valoriser des études et analyses sur les objets, les traces, les usages et les savoir-faire, mais aussi des représentations et des mémoires, selon une définition élargie des notions de patrimoine.

Titres déjà parus

Le spectacle du patrimoine

Sous la direction de Guillaume Ethier
2017, 226 pages, ISBN 978-2-7605-4711-7

Préservation des objets religieux : la statuaire religieuse en plâtre du Québec

Édith Prigent
2016, 142 pages, ISBN 978-2-7605-4493-2

La diversité des patrimoines : du rejet du discours à l'éloge des pratiques

Sous la direction de Daniela Moisa et Jessica Roda
2015, 232 pages, ISBN 978-2-7605-4384-3

Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine

Alexandra Georgescu Paquin
2014, 282 pages, ISBN 978-2-7605-4149-8

Le devenir des églises : patrimonialisation ou disparition

Sous la direction de Jean-Sébastien Sauvé
et Thomas Coomans
2014, 234 pages, ISBN 978-2-7605-4176-4

Patrimoine mondial et développement : au défi du tourisme durable

Sous la direction de Maria Gravari-Barbas
et Sébastien Jacquot
2014, 312 pages, ISBN 978-2-7605-3978-5

Patrimoines urbains en récits

Sous la direction de Marie-Blanche Fourcade
et Marie-Noëlle Aubertin
2013, 240 pages, ISBN 978-2-7605-3887-0

Gastronomie québécoise et patrimoine

Sous la direction de Marie-Noëlle Aubertin
et Geneviève Sicotte
2013, 288 pages, ISBN 978-2-7605-3835-1

La patrimonialisation de l'urbain

Sous la direction de Lyne Bernier,
Mathieu Dormaels et Yann Le Fur
2012, 278 pages, ISBN 978-2-7605-3628-9

ENTRE DISCIPLINES
ET INDISCIPLINE,
LE PATRIMOINE

Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier
bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418 657-4399 – Télécopieur : 418 657-2096
Courriel : puq@puq.ca – Internet : www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA

Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7 – Tél. : 450 434-0306 / 1 800 363-2864

**FRANCE ET
BELGIQUE**

Sofédis, 11, rue Soufflot
75005 Paris, France – Tél. : 01 53 10 25 25
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
77403 Lagny, France – Tél. : 01 60 07 82 99

SUISSE

Servidis SA, chemin des Chalets 7
1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél. : 022 960.95.25

Diffusion / Distribution (ouvrages anglophones) :

Independent Publishers Group, 814 N. Franklin Street
Chicago, IL 60610 – Tel. : (800) 888-4741



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée — le « photocopillage » — s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

COLLECTION
Nouveaux patrimoines

ENTRE DISCIPLINES ET INDISCIPLINE, LE PATRIMOINE

Sous la direction de
Karine HÉBERT
Julien GOYETTE



Presses de l'Université du Québec

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada**

Entre disciplines et indisciplines, le patrimoine / [sous la direction de] Karine Hébert
et Julien Goyette.

(Nouveaux patrimoines)

Textes issus d'une journée d'étude tenue à l'Université du Québec à Rimouski
(UQAR).

Comprend des références bibliographiques.

Publié en formats imprimé(s) et électronique(s).

ISBN 978-2-7605-5059-9

ISBN 978-2-7605-5060-5 (PDF)

ISBN 978-2-7605-5061-2 (EPUB)

1. Patrimoine culturel – Congrès. I. Hébert, Karine, 1974- , éditeur intellectuel.

II. Goyette, Julien, éditeur intellectuel. III. Collection : Collection Nouveaux patrimoines.

CC135.E57 2018

363.6'9

C2018-942525-3

C2018-942526-1

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

SODEC

Québec



Révision linguistique

François Mireault

Correction

Julie Berthiaume

Conception graphique et mise en page

Interscript

Image de couverture

iStock

Dépôt légal : 4^e trimestre 2018

› Bibliothèque et Archives nationales du Québec

› Bibliothèque et Archives Canada

© 2018 – Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada

D5059-1 [01]

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations	IX
Introduction : le patrimoine sous l'œil des disciplines	1
<i>Julien Goyette et Karine Hébert</i>	
1 Entre culture humaniste et disciplinarisation, la construction de l'objet patrimonial	17
<i>Julien Goyette et Karine Hébert</i>	
2 Le forgeron, le moine et l'architecte : le patrimoine en marchant : un parcours disciplinaire	41
<i>Jean-Yves Andrieux</i>	
3 Le patrimoine urbain au gré du paysage : contribution à la géographie des hauts lieux	55
<i>Guy Mercier</i>	
4 L'apport de la géographie aux études patrimoniales	79
<i>Guillaume Marie</i>	
5 La patrimonialisation de la nature ou la mise à l'épreuve du patrimoine dans l'interaction nature-société : un nouvel enjeu politique ?	103
<i>Nathalie Lewis</i>	

6	Une discipline de l'indiscipline.....	121
	<i>Philippe Dubé</i>	
7	Les mémoires d'Arvida : de la collecte de témoignages à la construction d'une ethnologie du patrimoine.....	137
	<i>Marie-Blanche Fourcade</i>	
8	La patrimonialisation des mémoires, la mémoire de la patrimonialisation : le cas de L'Isle-Verte	153
	<i>Jean-René Thuot</i>	
9	La notion de « patrimoine lettré » à la lumière du projet d'Inventaire des imprimés anciens conservés au Québec	173
	<i>Claude La Charité</i>	
10	Les héritages incertains de la littérature québécoise contemporaine : <i>Rouge, mère et fils</i>, <i>Le siècle de Jeanne</i> et <i>La constellation du lynx</i>	199
	<i>Martine-Emmanuelle Lapointe</i>	
	Notices biographiques	215

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CMH	Commission des monuments historiques de la Province de Québec
CORPA	Comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida
IMAQ	Inventaire des imprimés anciens conservés au Québec
SIG	Système d'information géographique
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION

Le patrimoine sous l'œil des disciplines

Julien Goyette

Doctorat en histoire

Professeur au Département des lettres et humanités

Université du Québec à Rimouski

Karine Hébert

Doctorat en histoire

Professeure au Département des lettres et humanités

Université du Québec à Rimouski

Un objet à construire

Tant de choses ont été dites et écrites sur le patrimoine. Tant de choses que nous ne sommes pas tentés de répéter ici tellement elles sont nombreuses et nous feraient déborder les prétentions du présent ouvrage. Un ouvrage dont l'ambition, unique mais non moins résolue, est de rassembler, à l'usage et au bénéfice des amateurs et des professionnels du patrimoine, une série de textes originaux, issus d'une journée d'étude tenue à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)¹, où le patrimoine est regardé sous l'œil des disciplines.

1. Journée d'étude en patrimoine organisée en collaboration avec le Forum canadien de recherche publique en patrimoine, *L'apport des disciplines à la recherche en patrimoine*, Rimouski, UQAR, 20 janvier 2012.

Pas plus que les bébés, les disciplines ne naissent dans les choux. Elles émergent quelque part dans le cours du temps, à la conjonction d'un objet (naturel ou culturel), d'un besoin (intellectuel, social, économique, etc.) et d'un ou de plusieurs groupes (amateurs, scientifiques, fonctionnaires, etc.). Dans un exemple fameux, Georges Canguilhem mettait en garde contre le danger de confondre l'objet de la science avec la science de cet objet ou, de manière encore plus coupable, avec l'histoire de la science de cet objet. L'objet de la science se distingue de l'objet dit « naturel » – dont l'unique charge discursive est précisément ce caractère de nature qu'on lui attribue – par les théories et les méthodes qui le constituent. « La cristallographie, rappelle le médecin-épistémologue, est constituée à partir du moment où l'on définit l'espèce cristalline par la constance de l'angle des faces, par les systèmes de symétrie, par la régularité des troncatures aux sommets en fonction du système de symétrie². » L'histoire de la science, on le comprend, porte sur ce discours second, fortement historicisé, tenu sur un objet lui-même fluctuant. Le cristal, la cristallographie et l'histoire de la cristallographie représentent ainsi trois niveaux de réflexivité par rapport à ce que nous tenons pour le réel.

L'analogie n'est évidemment pas parfaite entre sciences et disciplines : toutes les disciplines ne sont pas des sciences et toutes les sciences ne sont pas des disciplines. Nous nageons ici dans des eaux peuplées de poissons aux colorations multiples, dont certains arborent des dents plus longues que d'autres... Cela dit, un élément essentiel de ce que Canguilhem affirmait à propos des sciences vaut pour les disciplines : celles-ci forgent leur objet en l'étudiant. Le patrimoine n'échappe pas à la règle : comme pour les cristaux, il ne suffisait pas de passer à côté et de se pencher pour le reconnaître ; il fallait, pour l'appréhender, en cerner les contours, la singularité, développer des outils théoriques et pratiques, etc. De nombreux auteurs ont d'ailleurs identifié les facteurs qui étaient nécessaires pour qu'émerge une véritable conscience patrimoniale en Occident et, par extension, que des disciplines transforment le patrimoine en un nouveau champ de savoir : la pratique de la collection, le souci de la conservation, la progressive constitution de la catégorie de monument historique, un

.....
 2. Georges Canguilhem, *Études d'histoire des sciences et de la philosophie des sciences*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 7^e édition augmentée, [1968] 2002, p. 17.

rapport inquiet au temps dominé par la possibilité de la menace, de la perte, du risque, une valorisation particulière de la trace, l'émergence de l'État-nation, la révolution industrielle, etc.³.

Si l'objet naturel lui-même ne peut être perçu qu'à travers un filtre culturel, on devine que cela vaut d'autant plus pour le patrimoine, un objet «naturellement culturel», si l'on peut dire. «[L]es idées, écrit Paul Veyne, naissent d'où elles peuvent: de l'actualité, de la mode, du hasard, de lectures dans la tour d'ivoire; elles naissent plus souvent encore les unes des autres et aussi de l'étude de l'objet lui-même⁴.» Ainsi du patrimoine. L'idée est née d'un mélange de préoccupations, de rencontres, d'incendies, de législations, de la dégradation matérielle, d'inventaires, de répertoires, d'intérêts financiers, etc. Le sociologue Fernand Dumont aimait à rappeler que les sciences humaines reflètent le monde culturel en même temps qu'elles en sont les productrices. Elles naissent de la culture, dans laquelle elles prélèvent leur objet pour mieux ensuite étudier celui-ci et le refaire à leur guise à travers une série d'applications. Elles repèrent des phénomènes, comme le *social* ou l'*inconscient*, qu'elles isolent et théorisent, parfois au point d'en faire le schème cognitif organisateur d'une discipline. Mais pour pouvoir être «élus», pour devenir potentiellement des connaissances objectives, ces phénomènes ont dû d'abord être vécus, éprouvés de quelque manière par des sujets humains⁵. L'apparition du patrimoine est de sorte le produit d'une rupture puissamment ressentie dans l'évolution des sociétés occidentales depuis surtout la fin du XVIII^e siècle⁶. La décomposition de la culture d'Ancien Régime,

.....

3. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1988; François Hartog, chap. V – «Patrimoine et présent», dans *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, p. 163-206.

4. Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971 et 1978, p. 118.

5. Fernand Dumont, *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal, Hurtubise, 1968; *L'anthropologie en l'absence de l'homme*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.

6. Si la mutation historiciste des XVIII^e et XIX^e siècles, proclamés respectivement siècles des lumières et de l'histoire, s'impose à l'esprit par son ampleur et sa radicalité, des auteurs comme Krzysztof Pomian n'ont pas manqué de souligner des pratiques, tel le collectionnisme, qui s'installent dès la Renaissance (*Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise: XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1987; *Des saintes reliques à l'Art moderne. Venise-Chicago, 13^e-20^e siècle*, Paris, Gallimard, 2003).

la disparition des dieux et des rois ont créé un sentiment de perte, de vulnérabilité, de nostalgie romantique: « Coutumes et traditions s'étant estompées, le passé pouvait surgir avec toute sa puissance d'interrogation; le vide ainsi apparu n'appelaient-il pas le travail de la mémoire⁷? » C'est de ce vide, de cet espace sans cesse distendu, que s'empareront, à des rythmes et selon des degrés variables, celles que l'on peut appeler les « disciplines du patrimoine »: anthropologie, archéologie, architecture, archivistique, histoire, histoire de l'art, notariat, tourisme, urbanisme, etc. Pour ce faire, ces disciplines prendront appui sur une association, inédite, mais loin d'être aussi neuve qu'on le laisse parfois entendre⁸, entre passé et identité. Le XIX^e siècle, en effet, est animé d'un puissant mouvement de réinvention – qui se révèle être souvent une œuvre de pure invention – de la culture (nations, langues, frontières, traditions, contes et légendes, monuments, etc.). Déjà lancinant au siècle de l'histoire et des nations, l'enjeu identitaire prendra évidemment un tour particulier au sein des sociétés postmodernes. Cette rupture du rapport au temps, cette interrogation à propos de la transmission comme fondement de l'identité, qu'elle soit collective ou personnelle, se retrouve ainsi en amont des études patrimoniales et offre un point de ralliement réflexif pour plusieurs disciplines. Dans les pages qui suivent, Martine-Emmanuelle Lapointe propose une analyse de trois romans récents qui montre bien cette déshérence du sujet contemporain que n'a pu s'empêcher d'exploiter la littérature québécoise, elle qui met en scène des héritages souvent douloureux. Sans plonger de plain-pied dans les études patrimoniales ou se réclamer des *heritage studies*, Lapointe ouvre la porte à un questionnement plus large sur de nombreux thèmes associés au patrimoine (héritage, transmission, passage entre les générations, continuité, filiation) et arrive à un constat qui, sans avoir été formulé explicitement par les autres collaborateurs à ce collectif, pourrait certainement en rejoindre plusieurs: « L'héritage n'a rien d'un don, mais s'apparente fort à une dette. »

.....
7. Fernand Dumont, *L'avenir de la mémoire*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1995, p. 23.

8. Patrick Cabanel, *Patrimoine et identité: des inventions du XIX^e siècle?*, cours public, Université de Rennes 2, 2007, <<https://www.laired.fr/media/video/conference/patrimoine-et-identite-des-inventions-du-xixe-siecle/>>, consulté le 11 août 2018.

Un objet offert en partage

Même si on comprend qu'il fallait qu'émerge, au cœur des sociétés, cette sensibilité au patrimoine pour que les disciplines existantes puissent s'en saisir, le définir et le façonner à leur tour, on ne saurait pour autant considérer, à moins de céder à un idéalisme suranné, que l'étude disciplinaire du patrimoine ait pu naître de sa seule idée. Les conditions de possibilité du patrimoine, en tant que rapport particulier au passé fondé sur une «fossilisation⁹» du passé, ne sont pas forcément les mêmes que celles de sa potentielle disciplinarisation. Les disciplines, en effet, ne sont pas réductibles à des corpus de connaissances; elles renvoient aussi à des formes organisationnelles. Elles sont des «catégorie[s] organisationnelle[s]» qui, répondant à l'irréductible diversité des savoirs, instituent la division du travail et la spécialisation dans le monde de la connaissance scientifique¹⁰. D'un point de vue sociologique et historique, la discipline est «une manière particulière d'organiser la production, la transmission et la diffusion des connaissances savantes qui émerge avec l'institutionnalisation de la recherche dans les universités à partir du 19^e siècle¹¹». Une fois constituée, la discipline prend la forme d'un marché fermé où les agents luttent entre eux pour jouir du pouvoir de définir les objets légitimes, le corpus disciplinaire, les méthodes d'apprentissage, etc.¹². Selon le sociologue des sciences Yves Gingras, trois aspects du processus de disciplinarisation d'un secteur de la connaissance peuvent être distingués:

- 1) l'émergence d'une pratique nouvelle; 2) l'institutionnalisation de cette pratique, qui permet sa reproduction et sa diffusion systématique et, enfin;
- 3) la formation d'une identité sociale, qui peut prendre plusieurs formes, dont celle de profession (comme la médecine ou le génie) ou de discipline (comme l'histoire, la physique ou la sociologie)¹³.

.....

9. Lucie K. Morisset, *Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, 2009, p. 17.
10. Edgar Morin, «Sur l'interdisciplinarité», *Bulletin interactif du Centre international de recherches et études transdisciplinaires*, n° 2 (juin 1994), <<http://ciret-transdisciplinarity.org/bulletin/b2c2.php>>, consulté le 11 août 2018.
11. Julien Landry, «Discipline», dans Julien Prud'homme, Pierre Doray et Frédéric Bouchard (dir.), *Sciences, technologies et sociétés de A à Z*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2015, p. 75.
12. Patrice Régimbald, «La disciplinarisation de l'histoire au Canada français, 1920-1950», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 2 (automne 1997), p. 165-166.
13. Yves Gingras, «L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets», *Sociologie et sociétés*, vol. 23, n° 1 (printemps 1991), p. 43-44.

Le patrimoine est devenu un objet d'étude pour différentes disciplines quand des expertises particulières ont croisé un besoin culturel, social et politique et se sont mêlées à lui¹⁴. Ce croisement a donné lieu à une multiplication des pratiques associées au patrimoine à partir du XIX^e siècle. Relevant souvent de l'État, celles-ci étaient portées par des amateurs «éclairés» ou des fonctionnaires, parfois formés au sein des premières disciplines universitaires ou des «sciences auxiliaires». L'institutionnalisation peut se manifester de différentes façons et à des rythmes multiples, comme en France où la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques interpelle déjà l'administration des Beaux-Arts et un architecte en chef¹⁵. Des sociétés et des revues savantes ont été créées un peu partout, contribuant à découper une première aire de production de connaissances. Progressivement, avec le développement des universités et les exigences d'une société technocratique en plein devenir, ces pratiques ont migré vers des disciplines déjà constituées ou en voie de l'être :

During the nineteenth century[,] engagement with the past therefore developed into two forms: an audience and a professional practitioner. In this development what were formerly antiquarian activities exercised by a small, select and interconnected group of individuals with strong ties to multiple disciplines were replaced by disciplinary activities variously labelled archaeology, Classics, Anglo-Saxon Studies, etc. The care of the past was shaped by and divided between different institutions and specialised disciplines and, rather than a general concern with the past, the practices involved became more narrowly defined and specialised than had been the case before¹⁶.

Cette disciplinarisation multiple a été le résultat de la combinaison de pressions sociales, d'initiatives étatiques, de contingences et d'individualités marquantes. Elle met en lumière le fait que le patrimoine, bien que

.....

14. Étienne Berthold estime à cet égard que «le patrimoine culturel constitue désormais un champ d'étude universitaire et un objet de connaissance qui possède sa propre densité» («Une épistémologie du patrimoine culturel au Québec: pour quoi faire?», dans Étienne Berthold et Nathalie Miglioli [dir.], *Patrimoine et histoire de l'art au Québec: enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 78).
15. Lucie K. Morisset, *Des régimes d'authenticité*, op. cit., p. 41.
16. John Carman et Marie Louise Stig Sørensen, «Heritage studies: An outline», dans Marie Louise Stig Sørensen et John Carman (dir.), *Heritage Studies: Methods and Approaches*, Londres/New York, Routledge, 2009, p. 15-16, <https://books.google.ca/books?id=HA2PAgAAQBAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbg_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false>, consulté le 11 août 2018.

traduit dans un certain nombre de pratiques, a été institutionnalisé de manière éclatée, donnant lieu à des récupérations de la part de différents intervenants. Le cas du Québec, examiné par Luc Noppen et Lucie K. Morisset, permet justement de dégager une logique dans la construction de l'«objet» patrimoine, base nécessaire à l'émergence de pratiques patrimoniales, et sa subséquente récupération institutionnelle et disciplinaire au Québec. À partir d'un «patrimoine des constructions nationales», marqué par une intervention de l'État préoccupé d'imposer une mythologie et un idéal national à travers des lois, des réglementations et des décisions de classement ou de conservation, «quatre types de producteurs se sont juxtaposés, qui coexistent toujours à l'heure actuelle : les experts, les groupes de pression, les planificateurs urbains et ceux, apparus plus récemment, que nous appellerons les “proches”¹⁷».

Comme le montre notre propre contribution à ce collectif, des secteurs de la connaissance eux-mêmes en pleine disciplinarisation, comme l'architecture, se sont emparés d'un enjeu d'abord porté par une culture humaniste empreinte de romantisme. Au contraire de son homologue française, qui comptait sur des architectes et archéologues, la première Commission des monuments historiques québécoise (1922) est composée d'avocats, de notaires, d'archivistes. Plusieurs, comme William Douw Lighthall ou Victor Morin, se doublent d'historiens ou d'archéologues amateurs, d'autres encore, pensons à Charles-Joseph Simard qui prendra la direction de l'École des Beaux-Arts, présentent un intérêt plus qu'anecdotique pour les arts. Les limites de leur expertise conditionnent toutefois leur intervention prioritairement orientée vers la mise en tourisme d'un patrimoine intentionnel, voué plus ou moins à assurer la perpétuation de la mémoire nationale. Plaques commémoratives et monuments priment sur le terrain¹⁸, alors que les «vieilles maisons et vieux manoirs» ou les «vieilles églises» font plutôt l'objet de recensements à conserver dans des livres¹⁹. Initié à l'«inventaire systématique et raisonné» dans le cadre d'un

.....
17. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Patrimoine urbain», 2006, p. 276.

18. Lucie K. Morisset, *Des régimes d'authenticité*, op. cit., p. 67-82.

19. Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994*, Sillery, Septentrion, 1995, p. 26.

doctorat en histoire de l'art à l'École du Louvre, Gérard Morisset a joué, par la suite, un rôle significatif dans la spécialisation du patrimoine au Québec²⁰. Ce «patrimoine des experts», qui ne se confond pas toujours avec le «patrimoine des universitaires», est rattrapé et complexifié, dans les années 1960-1970, par un patrimoine des groupes de pression. Celui-ci s'accompagne d'un éclatement de la définition de la notion, mais aussi, selon ce qu'en disent Noppen et Morisset, provoque une interversion de l'acte de protestation, inhérente à la sauvegarde du patrimoine, et de l'objet à patrimonialiser. Dorénavant compris entre autres comme un acte de protestation, souvent synonyme de volonté d'exister dans l'environnement, le patrimoine devient partie prenante de la planification urbaine.

Guy Mercier, dans sa contribution au collectif, pose un regard de géographe sur la ville patrimoniale dans une perspective de patrimoine urbain, portée par une sensibilité de relation au territoire et au paysage. Ce qu'il considère comme un défi théorique lancé par le concept de «patrimoine urbain» à la géographie lui permet d'inscrire sa réflexion dans un courant qui tient compte des représentations associées aux villes patrimoniales, de l'image ressentie et projetée par ce qu'il appelle les «hauts lieux» patrimoniaux. Mémoire et identité se retrouvent donc à l'avant-plan d'une politisation du patrimoine où l'aménagement urbain ne peut plus faire abstraction ni des différents groupes qui composent la ville ni des volontés des administrations municipales²¹.

À ces «âges» du patrimoine québécois qui, loin de s'annuler les uns les autres, ont plutôt tendance à s'emboîter pour former cet objet patrimonial multifonctions que l'on connaît aujourd'hui, on peut ajouter les dernières décennies du XX^e siècle et le début du XXI^e, marqués par des efforts visant à faire pénétrer davantage dans l'université ce secteur de la connaissance.

.....

20. En 1937, Gérard Morisset amorce l'Inventaire des œuvres d'art du Québec pour le gouvernement provincial et, en 1951, devient secrétaire de la Commission des monuments historiques dont il assure la relance. En dehors du champ universitaire, il contribue à l'avancement des connaissances, notamment par son mandat de directeur du Musée du Québec à compter de 1953.

21. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec*, op. cit., p. 280.

Un objet de ralliement

Les «études patrimoniales» (*heritage studies*) s'invitent tard dans le portrait de famille des disciplines, soit après la Seconde Guerre mondiale et surtout à partir des années 1980²². D'ailleurs, l'appellation disciplinaire n'est pas nécessairement acquise ou revendiquée: sommes-nous devant l'émergence d'une nouvelle discipline, devant la structuration d'un champ d'études ou devant un espace interactif entre les disciplines²³? Il faut dire que ce courant s'impose dans des champs intellectuel et universitaire largement encombrés. L'extension de l'objet patrimonial, qui inclut désormais les manifestations immatérielles, rend celui-ci d'autant moins «étreignable» par une seule discipline. L'interdisciplinarité claironnée par les études patrimoniales répond donc à une part de nécessité. Dépasser l'organisation traditionnelle des disciplines constitue certainement une stratégie d'affirmation efficace dans un contexte de lutte pour la reconnaissance et les ressources. Une telle posture épistémologique se trouve d'ailleurs en phase avec l'actuelle structure de la recherche scientifique, qui encourage l'esprit de collaboration et la formation de groupes interdisciplinaires²⁴. À défaut de constituer une discipline autonome

22. John Carman et Marie Louise Stig Sørensen, «Heritage studies: An outline», *op. cit.*, p. 17.

23. Carman et Sørensen soulignent ainsi que «[b]eritage is a merging interdisciplinary field of study», dans Marie Louise Stig Sørensen et John Carman, «Introduction. Making the means transparent: Reasons and reflections», dans Marie Louise Stig Sørensen et John Carman (dir.), *Heritage Studies*, *op. cit.*, p. 3.

24. Simplement au Québec, les exemples de colloques, de programmes universitaires ou de publications qui mettent ce paradigme interdisciplinaire de l'avant sont nombreux. Entre autres exemples: en 2015, la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal organisait une table ronde sur l'interdisciplinarité et la conservation du patrimoine, <<https://www.patrimoinebati.umontreal.ca/fr/activites/tables-rondes/2015-linterdisciplinarite-et-la-conservation-du-patrimoine-de-la-theorie-a-la-pratique/>>, consulté le 11 septembre 2018; l'Institut du patrimoine culturel de l'Université Laval a comme mandat de «contribuer au renouvellement des connaissances sur le patrimoine en privilégiant une approche multidisciplinaire et transdisciplinaire», <<http://www.ipac.ulaval.ca/a-propos/>>, consulté le 11 septembre 2018; le Groupe interuniversitaire de recherche sur les paysages de la représentation, la ville et les identités urbaines (PARVI) s'inscrit «dans les domaines des sciences humaines et des lettres, [dans une] approche [...] phénoménologique et principalement inductive, souvent historico-interprétative», <<https://patrimoine.uqam.ca/reseau/parvi/>>, consulté le 11 septembre 2018. Par ailleurs, les grands organismes de financement de la recherche au Québec et au Canada encouragent cette interdisciplinarité. Ainsi, au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le programme *Savoir* a comme objectifs d'«approfondir les connaissances à partir de perspectives à caractère disciplinaire, interdisciplinaire ou multisectoriel» et d'«appuyer de nouvelles approches de recherche portant sur des sujets complexes et importants, y compris ceux qui dépassent les

exerçant une forme de monopole sur un objet par ailleurs menacé d'em-bonpoint, les initiateurs des *heritage studies* ont opté pour la fédération. De gouttes d'eau éparées dans un océan disciplinaire le patrimoine a voulu se faire parapluie.

L'institutionnalisation d'un domaine de la connaissance dépourvu de traditions disciplinaires, ou dont les traditions sont disséminées inégalement dans plusieurs disciplines ayant déjà pignon sur rue dans le monde universitaire, pose bien sûr son lot de défis. Si des domaines, telles les sciences écologiques, sont nés comme des objets et projets multidisciplinaires portés par le concept organisateur d'«écosystème²⁵», on ne trouve nul équivalent du côté du patrimoine. La quête d'un paradigme unificateur, tête de pont de la stratégie d'autonomisation discursive du champ, a d'ailleurs donné lieu à la publication d'un grand nombre de textes guides ou programmatiques au cours des dernières décennies²⁶. Plusieurs pierres de l'édifice ont certes été posées, des programmes d'études ont été créés, des centres et des chaires de recherche, des revues, etc. Mais l'identité sociale des chercheurs en patrimoine, sous la forme d'une profession ou d'une discipline autonome, reste à imaginer. Remarquons d'ailleurs que si nous avons des historiens, des historiens de l'art, de l'architecture, des urbanistes, géographes, il n'existe pas (encore) de nom spécifique pour qualifier les spécialistes du patrimoine.

La situation du patrimoine, comme domaine d'étude, demeure donc, à ce jour, quelque peu flottante. Les rapports d'un domaine interdisciplinaire avec l'ensemble des disciplines constituées sont forcément complexes et multilatéraux. La contribution de Nathalie Lewis illustre cette recherche d'équilibre toujours précaire en abordant la question du patrimoine naturel. Concept issu du droit, le «patrimoine» peut être récupéré en sociologie à partir du moment où il prend une dimension collective. Accolé à une référence à la nature et à l'environnement, son statut est, au départ, beaucoup moins évident : la nature est-elle un sujet sociologique ? Et même à partir du moment où cette question est entendue, le patrimoine naturel ne s'impose pas comme un sujet en soi, mais plutôt comme un «outil révélateur de liens au territoire et de liens sociaux». Ces rapports des

capacités d'un seul chercheur, d'un seul établissement ou d'une seule discipline», <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/umbrella_programs-programme_cadre/insight-savoir-fra.aspx>, consulté le 11 septembre 2018.

25. Edgar Morin, «Sur l'interdisciplinarité», *op. cit.*

26. John Carman et Marie Louise Stig Sørensen, «Heritage studies : An outline», *op. cit.*, p. 17.

disciplines au patrimoine gagnent encore en complexité quand on sait que les *heritage studies* ont été portées en partie par le poststructuralisme qui, sans nécessairement faire l'économie des pratiques et des expériences, accorde une forme de primat au discours²⁷, et par les études postcoloniales qui en découlent et qui tendent à mettre en lumière les relations de pouvoir inhérentes aux constructions identitaires souvent au cœur des enjeux patrimoniaux²⁸. Grâce au pouvoir dissolvant de ces approches intellectuelles, comme le note Étienne Berthold dans l'ouvrage qu'il a consacré à l'île d'Orléans et à la place Royale de Québec, les différentes disciplines scientifiques qui s'intéressent de nos jours au patrimoine s'efforcent avant tout de le déconstruire dans une perspective qui, le plus souvent, se veut *multidisciplinaire*, *interdisciplinaire* ou *transdisciplinaire*. Dans la logique de la patrimonialisation, il s'agit de « relever les dynamiques et les processus qui sous-tendent la construction du patrimoine et qui en font une initiative du présent²⁹ ». Sachant que, comme nous l'avons vu, les disciplines ont elles-mêmes contribué à forger l'objet patrimonial, cela signifie qu'elles déconstruisent maintenant ce qu'elles ont en partie contribué à construire. L'ancien savoir fait dès lors office

.....

27. Les études en patrimoine actuelles, comme le souligne Étienne Berthold, sont moins préoccupées de l'objet, du monument, que du sens qu'une communauté y investit, du sentiment identitaire qui peut y être projeté, de la représentation qu'un ou plusieurs groupes s'en font (Étienne Berthold, *Patrimoine, culture et récit. L'île d'Orléans et la place Royale de Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 2). Ainsi, Martin Drouin, en s'attardant au combat du patrimoine à Montréal, avance que « l'articulation d'un discours, par les groupes de sauvegarde, aurait soutenu le passage de la matérialité du patrimoine à sa représentation. Un arrêt sur ces trois questions s'impose – la représentation, l'identité et le discours » (*Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, p. 19).

28. Pour une réflexion à ce sujet, voir notamment Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Ch. 4. Ville et mort du patrimoine », dans Pierre Delorme (dir.), *La ville autrement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 49-66 et surtout les pages 58-59. De multiples exemples de cas illustrant ces tensions identitaires résumées dans une approche postcoloniale sont consignés dans des collectifs publiés au cours des 12 dernières années : Amélie Masson-Labonté, « Litige à l'UNESCO autour du *Sphinx de Bogazköy* : entre Turquie et Allemagne, les enjeux d'une double patrimonialisation », dans Karine Hébert et Julien Goyette (dir.), *Histoire et idée du patrimoine. Entre régionalisation et mondialisation*, Montréal, MultiMondes, 2010, coll. « Cahiers de l'Institut du patrimoine de l'UQAM », p. 15-28 ; Samuel Régulus, « Le vodou haïtien : patrimonialité et enjeux », dans André Charbonneau et Laurier Turgeon (dir.), *Patrimoines et identités en Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, coll. « Culture française d'Amérique », p. 189-210.

29. Étienne Berthold, *Patrimoine, culture et récit*, op. cit., p. 2.

d'*obstacle épistémologique* (Bachelard)³⁰ qu'il convient de lever pour parvenir à une nouvelle intelligence du patrimoine et pour permettre une redistribution du savoir disciplinaire. Toute entreprise visant à reconstituer l'histoire du patrimoine se doit ainsi de cerner la contribution de chaque discipline à l'évolution de la notion et des pratiques du patrimoine. La disciplinarité est certainement une composante de l'«écosystème du patrimoine³¹».

Qu'elles aient ou non rallié les *heritage studies*, ou encore les plus récentes *critical heritage studies*, les disciplines ont toutes aujourd'hui incorporé, à différents degrés, des doses d'interdisciplinarité. Difficile pour elles de prétendre, comme elles l'ont fait au XIX^e et même pendant une bonne partie du XX^e siècle, être unifiées par un paradigme ou une méthode unique. Elles ne peuvent plus se faire totalisantes et hégémoniques comme elles ont aspiré à le faire à travers le sociologisme, l'historicisme, le déterminisme géographique, etc. Sous peine de sclérose, pour se renouveler ou répondre aux défis qui leur étaient posés, il leur a fallu adopter une certaine fluidité disciplinaire. En plus d'apporter à l'étude du patrimoine leurs propres «structures de champ» (par exemple la division entre géographie humaine et géographie physique), les disciplines constituées ont intégré des problématiques et des méthodes qu'elles ont empruntées à leurs voisines de palier. Rien de surprenant alors à ce que Guillaume Marie nous montre comment la géographie intègre mieux que jamais les dimensions sociale et politique à ses préoccupations sur le territoire. À partir d'une réflexion sur un projet d'inventaires du patrimoine maritime de Bretagne, Marie examine les particularités d'une approche géographique du patrimoine, traversée par un rapport à l'espace et une sensibilité méthodologique caractéristiques de cette discipline, tout en montrant comment la géographie bénéficie des approches d'aménagement, politiques, sociales et culturelles typiques des études patrimoniales, mais aussi de disciplines connexes, dans ce type d'entreprise de connaissance. Rien de surprenant non plus à ce que Jean-Yves Andrieux, dans une contribution relatant son parcours de chercheur ouvert aux

.....
30. Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1972.

31. Lucie K. Morisset, *Des régimes d'authenticité*, op. cit. Les auteurs de la *Passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994* (Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan, op. cit.) reconnaissent d'ailleurs qu'une histoire du patrimoine écrite en fonction de l'évolution des différentes disciplines représentait «autant de tranches d'une histoire culturelle à venir» (p. 16).

manifestations tangibles de l'histoire, n'ait rallié la patrimonialisation qu'après être passé par l'histoire sociale – alors dominante dans le champ historiographique – et une histoire de l'architecture encore en quête du contemporain. On le voit, le patrimoine a été capté – ou rejeté – par les disciplines à des moments précis de leur propre développement, et ces dernières ont pu l'influencer en fonction de ce qu'elles étaient au moment de leur contact avec le patrimoine.

Les phénomènes d'emprunts, d'échanges, d'empiètements, d'hybridation et de concurrence sont, et ce depuis toujours, légion au sein du champ scientifique. Et la circulation se fait en plusieurs sens. S'il est facile de montrer que l'étude du patrimoine en France s'est largement faite à travers le prisme de l'histoire sociale, et donc que le patrimoine a profité de ce paradigme ambiant, il convient de ne pas s'arrêter en chemin et de montrer aussi, comme le fait Jean-Yves Andrieux avec son retour sur le cas des forges de Salles, que l'étude du patrimoine industriel, par exemple, a conduit à une « nouvelle manière d'écrire et [...] de penser ou appréhender l'histoire », par la « reconstitution de phénomènes d'ampleur typologique ou structurelle ». À cette contribution d'un historien qui conclut que la discipline s'enrichit au contact d'un objet encore inexploré et, qu'à l'inverse, l'objet se transforme lorsqu'il est soumis au regard d'une nouvelle discipline s'ajoute celle de Claude La Charité. Celui-ci déplace la réflexion sur un autre terrain en examinant comment le recours au concept de « patrimoine » permet d'envisager de nouvelles connaissances en histoire littéraire. Ainsi, on constate que la fécondation croisée entre les disciplines et le patrimoine peut donner lieu à la maturation de nouveaux fruits. À partir d'un questionnement sur le patrimoine lettré tel qu'adopté pour structurer le projet de l'Inventaire des imprimés anciens conservés au Québec (IMAQ), La Charité soutient qu'un pareil patrimoine oblige à remettre en question les canons littéraires traditionnels de l'histoire littéraire et, par voie de conséquence, peut permettre de prometteuses interactions entre l'analyse textuelle et l'anthropologie sociale des œuvres.

Si des disciplines bien établies comme l'histoire littéraire peuvent bénéficier, sur le plan des connaissances, de leur fréquentation du patrimoine, d'autres, plus nouvelles, peuvent en tirer profit pour s'affirmer. C'est la position défendue par Philippe Dubé au sujet de la muséologie, lorsque celui-ci affirme que « la muséologie se profile ou se faufile dans ce courant créé par la montée du patrimoine pour espérer jouer aux côtés de celui-ci un rôle fédérateur que d'autres avant elle ont rempli ou

voulu remplir». Les points de jonction entre la muséologie et le patrimoine – transversalité, alliance de l'art et de la science, oscillation entre l'affect et l'intellect – s'imposent pour Dubé dans une recherche de pertinence de ces deux domaines, tant dans le champ social que dans le champ universitaire. Ainsi, le faible degré d'autonomie de la pratique patrimoniale a provoqué des réactions disciplinaires opposées. Si l'histoire a préféré pendant longtemps la voie de contournement afin d'éviter les passions brûlantes du présent, comme nous le suggérons dans notre contribution, d'autres secteurs disciplinaires, comme la muséologie, ont plutôt sauté dans le train en marche, comme l'estime Dubé.

Ce présentisme qui anime inévitablement le patrimoine se manifeste également dans l'intimité que conservent les disciplines du patrimoine et les sociétés qui secrètent en partie leur objet. Il explique notamment cette double relation de *continuité* et de *rupture* que le chercheur entretient avec les réalités qu'il contemple directement ou indirectement. Deux contributeurs au collectif examinent cette construction de la relation au passé inhérente au patrimoine en partant de leur propre position de chercheur, qu'elle soit partie prenante du processus de patrimonialisation ou encore qu'elle se situe en surplomb des débats qui l'accompagnent. En présentant l'exposition *Mémoires d'Arvida* et ses suites, Marie-Blanche Fourcade montre bien cette complicité, ce «regard», pour reprendre le terme précis qu'elle a choisi, que pose la chercheuse sur la communauté de mémoire qu'elle observe. Basculer d'un patrimoine ethnologique – fondé sur la collecte – dans une ethnologie du patrimoine exige une appropriation, une responsabilisation et une réflexivité de la part du chercheur. Celui-ci agit comme un *facilitateur* dans la mise en ordre de la parole, il est un instrument de continuité, un *porteur*. Inversement, Jean-René Thuot montre ce que ce même chercheur fait surgir lorsqu'il soumet l'objet patrimonial à la lumière froide de la critique. Conformément aux mots de Malraux qu'il cite en exergue et selon lesquels l'héritage se conquiert plutôt que se transmet, il met en lumière les jeux de pouvoir inhérents aux processus de patrimonialisation où c'est généralement la mémoire du plus fort qui réussit à s'imposer. Grâce à une étude détaillée de la commémoration de la localité de L'Isle-Verte, il fait voir comment l'historien, placé dans un rapport d'extériorité par rapport à son objet, peut examiner les processus de patrimonialisation à travers les représentations.

Par les réseaux variés également qu'il mobilise, qui débordent largement le milieu universitaire, le patrimoine reste toujours perméable aux enjeux sociaux, politiques et culturels de son temps³². Plus encore, à leur façon, presque tous les textes qui composent ce collectif réfléchissent à ce lien qui unit le patrimoine au présent. Certains, comme Philippe Dubé et Claude La Charité, abordent la question à partir de la révolution technologique du XXI^e siècle. Si, pour Dubé, la muséologie en sort profondément transformée et outillée pour imposer sa pertinence, le patrimoine lettré, tel que le conçoit La Charité, doit clamer sa pérennité dans un monde où le livre – l'objet lu, annoté, corné – est en voie de se perdre avec les bibliothèques virtuelles. Aujourd'hui, le patrimoine lettré trouve sa justification dans sa matérialité face à une ère numérique caractérisée par des technologies éphémères. Nathalie Lewis, pour sa part, s'attarde à un type de patrimoine, le patrimoine naturel, qui tire son essence même de débats sociaux contemporains et qui n'existerait pas sans les débats sociétaux sur l'environnement et les paysages. Guillaume Marie et Guy Mercier déplacent le regard en mettant en lumière le territoire et l'aménagement – en milieu maritime pour le premier, en ville pour le second – dans une perspective patrimoniale portée par une interaction entre les chercheurs, les décideurs et la population. Que ce soit à partir d'une approche plus théorique sur la construction de la notion de «ville patrimoniale» chez Mercier, ou à partir d'une approche appliquée qui témoigne d'une expérience ayant mené à la création d'outils pour les décideurs chez Marie, le patrimoine puise sa pertinence dans l'expérience actuelle du territoire et du paysage.

* * *

L'«indiscipline» – pour reprendre ici le terme utilisé par Philippe Dubé pour parler de la muséologie – dont fait preuve le patrimoine à entrer tout à fait dans le cadre disciplinaire constitue à la fois une force et une faiblesse. Si elle l'empêche de se réclamer d'un paradigme unificateur (comme parviennent à le faire au moins en apparence certaines disciplines...)

.....

32. Le collectif publié récemment au sujet de la cathédrale de Rimouski, fermée depuis décembre 2014 et dont l'avenir incertain fait l'objet d'une réflexion patrimoniale soutenue, témoigne de ce maillage incontournable de la recherche universitaire et de la demande sociale lorsque des objets patrimoniaux s'imposent dans l'actualité. Voir Jean-René Thuot, Kurt Vignola et Nicolas Beaudry, *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits*, Rimouski, Éditions de l'Estuaire, 2017.

et contraint les disciplines particulières à s'inscrire dans un rapport de forces³³, elle n'en permet pas moins d'ouvrir un espace de dialogue entre les disciplines elles-mêmes, et entre ces dernières et les milieux patrimoniaux extra-universitaires. Elle fait en sorte que le domaine ne se replie pas sur lui-même, que les chercheurs évitent de tomber dans une sorte de sommeil disciplinaire ou encore de s'enfermer dans leurs habitus. Ce collectif se veut justement un de ces points de rencontre entre des chercheurs de différents horizons (ethnologie, études littéraires, géographie, histoire, histoire littéraire, muséologie, sociologie) qui, pour la plupart, ne se réclament pas d'emblée des *heritage studies*. Issus de traditions disciplinaires différentes, formés dans des programmes souvent non associés aux études patrimoniales, mais préoccupés par des questions qui convergent vers la nébuleuse du patrimoine, ils ont accepté de réfléchir à leur compréhension du patrimoine, aux liens qui unissent leur discipline à ce vaste champ de connaissance, à l'originalité que le regard disciplinaire peut apporter à ces études patrimoniales toujours en structuration. À la lecture des dix contributions de l'ouvrage, on remarque que, en fin de compte, les disciplines ne se partagent pas tant un objet patrimonial unifié qu'elles ne s'en créent un à leur mesure.

.....

33. Patrice Groulx, «La patrimonialisation sous le regard de l'histoire et de l'interdisciplinarité», dans Étienne Berthold et Nathalie Miglioli (dir.), *Patrimoine et histoire de l'art au Québec : enjeux et perspectives*, op. cit., p. 22-24.



1

ENTRE CULTURE HUMANISTE ET DISCIPLINARISATION, LA CONSTRUCTION DE L'OBJET PATRIMONIAL

Julien Goyette

Doctorat en histoire

Professeur au Département des lettres et humanités

Université du Québec à Rimouski

Karine Hébert

Doctorat en histoire

Professeure au Département des lettres et humanités

Université du Québec à Rimouski

Les secteurs de la connaissance n'ont pas été créés *ex nihilo*, le patrimoine pas plus que les autres. Fernand Dumont soutenait que les sciences humaines sont nées d'un état de crise qui a affecté sans relâche la culture occidentale depuis la Grèce antique¹. La sociologie, par exemple, procéderait du besoin d'expliquer le gouffre créé par la Révolution française et l'avènement de conditions de vie inédites sous l'effet combiné de l'industrialisation et de l'urbanisation. L'histoire-science, quant à elle, se serait développée lorsque les êtres humains, dans ce que l'on identifie souvent comme la révolution historiciste du XVIII^e siècle, auraient réalisé que la culture est une production, que le sens ne leur advenant plus spontanément, la tâche leur revenait désormais d'interpréter le passé et d'écrire l'histoire.

Mais si les nouveaux objets de connaissance trouvent leurs origines dans le terreau de la culture, ils sont souvent déterrés et objectivés par des disciplines partiellement ou pleinement constituées. Certaines d'entre elles possèdent ce que le même Dumont appelait une «puissance instituante», soit la capacité à faire émerger des objets de recherche à partir de la culture, quitte ensuite à les abandonner et à les laisser vivre de leur vie propre². On sait que l'histoire est fille de la théologie, du droit, de la littérature et de la philosophie. La sociologie, comme l'a bien démontré Wolf Lepenies, naît sous forme de physique sociale dans le cerveau mégalomane d'Auguste Comte au XIX^e siècle pour se chercher ensuite une vocation en s'intercalant entre des sciences naturelles et une littérature en pleine affirmation³.

Comme le passé pour l'histoire et le social pour la sociologie, l'objet patrimonial est un construit, le produit d'un temps et d'une époque. À l'instar de ces objets, il a été porté – et n'a jamais cessé depuis de l'être – par une grande variété de disciplines : droit, ethnologie, histoire, architecture, histoire de l'art, géographie, sociologie, études urbaines, littérature, tourisme, muséologie, etc. Ce qui nous permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle, au moment de son émergence au Québec lors de la

.....

1. Fernand Dumont, *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*; *Chantiers. Essai sur les sciences de l'homme*; *L'anthropologie en l'absence de l'homme* et *Le sort de la culture*, dans *Œuvres complètes de Fernand Dumont*, tomes I et II, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.

2. Fernand Dumont, *Le sort de la culture*, dans *Œuvres complètes*, t. II, *op. cit.*, p. 504.

3. Wolf Lepenies, *Les trois cultures. Entre science et littérature, l'avènement de la sociologie*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1990.

deuxième moitié du XIX^e et des premières décennies du XX^e siècle, l'objet patrimonial était très inclusif, porté qu'il était alors par une multitude de courants intellectuels et, surtout, par une culture humaniste au sein de laquelle pointait l'institutionnalisation de certaines disciplines⁴.

Comment l'objet patrimonial s'impose-t-il à la conscience d'une élite cultivée? Quels en ont été les premiers contours? Comment les disciplines en passe de s'institutionnaliser l'ont-elles récupéré ou ont-elles ressenti la nécessité de s'en dissocier? C'est à ces questions que se consacrent les pages suivantes. Nous laissons sciemment de côté l'aspect gouvernemental et d'aménagement associé au patrimoine qui s'impose timidement à partir des années 1920, mais plus ouvertement, pensons-nous, autour des années 1940, pour nous interroger sur l'interaction qui se met en place entre l'objet patrimonial et les disciplines scientifiques constituées et en émergence, et plus spécialement l'histoire.

L'émergence de l'objet patrimonial. Les débuts humanistes

Affirmer que tout est patrimonial relève désormais du lieu commun. Certains, comme David Lowenthal⁵, vont jusqu'à parler de dérive patrimoniale et accusent du même souffle le patrimoine d'être devenu un frein au présent. Comment en effet assumer ce qui est actuel et se projeter dans l'avenir si on est prisonnier d'un paradigme de conservation aussi rigide qu'inclusif? Cela dit, si on insiste autant aujourd'hui sur l'élargissement de la notion de «patrimoine», qui inclut désormais aussi bien le bâti que le patrimoine immatériel, naturel, les savoir-faire, les objets, etc., n'est-ce pas l'aveu que pendant un temps cette notion a été plus circonscrite? Une telle réflexion, chose certaine, sous-entend une forme de diachronie patrimoniale, une histoire du patrimoine. Comment s'effectue

4. Ce travail est encore en cours et s'inscrit en partie dans une démarche plus large, que nous menons avec Lucie K. Morisset et Étienne Berthold. Il vise à réaliser une anthologie du patrimoine au Québec. La présente analyse repose sur un corpus qui comprend pour le moment une centaine de textes réflexifs et qui couvre les années allant de la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à 1950 environ. L'interprétation préliminaire que nous en offrons n'a toutefois pas été inscrite dans cette collaboration. Si nous errons, nos collaborateurs n'y sont pour rien!

5. David Lowenthal, *The Heritage Crusade and the Spoils of History*, Cambridge, Cambridge University Press, [1998] 2009.

historiquement la construction du champ de la connaissance du patrimoine au Québec? À ses balbutiements, le champ patrimonial était-il aussi restreint qu'on pourrait croire *a priori*?

Comme partout ailleurs, l'émergence d'une conscience patrimoniale au Québec s'effectue dans un contexte d'avènement de la modernité⁶. À l'échelle occidentale, les recherches pointent en direction des grandes ruptures associées à la modernité et au processus de modernisation pour expliquer l'apparition du patrimoine comme champ d'intervention et de réflexion. Les Lumières ont permis la diffusion d'un discours du progrès légitimant la fracture des Anciens et des Modernes. Mais, pour Dominique Poulot et une large part de l'abondante historiographie française, c'est la Révolution française qui consomme la prise de conscience d'une cassure avec l'ordre traditionnel⁷. À ce moment fort s'ajoutent, en France comme ailleurs en Occident, deux corollaires de la modernité : l'industrialisation et l'urbanisation. Françoise Choay le souligne :

[L]a révolution industrielle comme rupture avec les modèles traditionnels de production ouvrait une irréductible fracture entre deux périodes de créations humaines. Quelles qu'aient été ses dates, variables selon les pays, la coupure de l'industrialisation est demeurée, pendant toute cette phase, l'infranchissable ligne de partage entre un avant où se trouve cantonné le monument historique et un après, avec lequel débute la modernité⁸.

.....
6. Micheline Cambron (dir.), *La vie culturelle à Montréal vers 1900*, Saint-Laurent, Fides/Bibliothèque nationale du Québec, 2005 ; Yvan Lamonde, *La modernité au Québec. Vol. I. La crise de l'homme et de l'esprit 1929-1939*, Montréal, Fides, 2011 ; Yvan Lamonde et Esther Trépanier, *L'avènement de la modernité culturelle au Québec*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 1986 ; Ginette Michaud et Élisabeth Nardout-Lafarge (dir.), *Constructions de la modernité au Québec*, Montréal, Lanctôt Éditeur, 2004.

7. Dominique Poulot, «Le patrimoine et les aventures de la modernité», dans Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 13. Le cas de la Révolution française, bien que majeur dans la construction du champ patrimonial en France, et par ricochet ailleurs en Occident, pose cependant certains problèmes lorsque transposé à d'autres contextes nationaux. Par exemple, la réalité politique française et la mise en place des structures culturelles qui en découleront s'appliquent assez mal au contexte québécois. C'est ce que Lucie K. Morisset veut démontrer avec sa proposition du concept de «régime d'authenticité», qui vise notamment à redonner une histoire patrimoniale propre à chaque réalité nationale (Lucie K. Morisset, *Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, 2009).

8. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, p. 97.

L'enterrement de l'Ancien Régime suscite un nouveau rapport au passé. Il conduit à une prise de conscience de la vulnérabilité des vestiges qui émanent de ce passé devenu plus ou moins étranger, qu'il s'agisse des lieux, des objets ou des traditions qui menacent de disparaître sous les pics des démolisseurs, devant la montée de nouveaux modes de vie, bref, devant la marche inéluctable du progrès⁹. Cette prise de conscience et le statut qui en découle sont loin d'être unidimensionnels, mais ils provoquent un sentiment de perte qui se double d'une volonté d'en limiter les effets.

Sans la distanciation qu'induit la modernité, la tradition ne pourrait être que vécue. Pour être perçue comme telle, pour qu'on en appelle à sa protection, la tradition doit être objectivée: «Alors, pourquoi nos cultures ne sont-elles pas semblables à celles de ces sociétés que nous appelons traditionnelles, demandait Dumont? Parce que, *traditionnels* nous aussi, nous en avons conscience¹⁰.» Bien que nécessaire, la prise de conscience d'une distance, et même d'une rupture avec le passé, n'est pas suffisante: encore faut-il conserver un certain attachement aux vestiges menacés de démolition pour ressentir le besoin de les sauvegarder. Ici, on touche à une convergence entre l'émergence de la conscience historique et celle de la conscience patrimoniale, deux manières de se référer au passé qui, dans le contexte québécois, sont traditionnellement associées à la publication de l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau¹¹. Vers le milieu du XIX^e siècle, ces deux conceptions se cristallisent autour d'une référence à l'histoire qui puise ses racines dans une période révolue, la Nouvelle-France, au cours de laquelle se sont fixés les traits éternels d'une société minoritaire. Pour certains, les transformations associées à la modernisation

.....
9. En France, cette prise de conscience mène à la création, dès 1837, de la première Commission des monuments historiques (*ibid.*, p. 10).

10. Fernand Dumont, *L'anthropologie en l'absence de l'homme*, dans *Œuvres complètes de Fernand Dumont*, t. II, *op. cit.*, p. 71.

11. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, dans *Œuvres complètes de Fernand Dumont*, t. III, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005; Julien Goyette, «L'encre et la tombe. L'écriture pour conjurer la mort chez Aubert de Gaspé, Derome et Buies», *Voix et images*, vol. 35, n° 3 (printemps-été 2010), p. 51-62; Paul-Louis Martin, «La conservation du patrimoine culturel: origines et évolution», dans Paul-Louis Martin, Jean Lavoie et la Commission des biens culturels du Québec, *Les chemins de la mémoire*, t. I, Québec, Publications du Québec, 1990, p. 1-3.

du Québec, que l'on pense à l'urbanisation, à l'industrialisation ou encore à la montée de la consommation de masse dans les années 1920, font peser une menace directe sur ce passé idéalisé¹².

Là où conscience patrimoniale et conscience historique se distinguent, c'est lorsqu'apparaît une volonté de préserver ces vestiges issus du passé, qui deviennent dès lors les objets du patrimoine. Le concept de « conscience patrimoniale¹³ » représente en quelque sorte le plein champ de cette sensibilité au passé dans lequel connaissance, conservation et transmission s'imposent comme les lignes de force. On la voit s'incarner dans le discours d'Athanase David, prononcé en mars 1922, alors qu'il annonce la loi menant à la création de la Commission des monuments historiques de la Province de Québec (CMH) :

Et, M. l'Orateur, y a-t-il quelque chose qui aide mieux un peuple à connaître son histoire et l'héroïsme de ses ancêtres que les vieilles choses qui ont accompagné son berceau? Que ce soit un vieux meuble, de vieux forts qui ont servi jadis à défendre le pays, de vieilles tours, de vieux murs, [de] vieux bibelots, de vieilles maisons, de vieux ports ou que ce soient simplement de vieux papiers, tout, monuments comme documents historiques contribuent à conserver intacte dans la pensée d'un peuple l'histoire du passé, témoignage vivant du zèle, du dévouement et du patriotisme de nos ancêtres¹⁴.

La variété des objets pris en considération est, déjà à cette époque, considérable et dépasse de loin le seul patrimoine bâti. Mais tout n'est pas nécessairement de l'ordre du monument historique ainsi défini. La matérialité des objets retenus agit comme dénominateur commun; c'est elle qui justifie la « conservation » inscrite au cœur de la conscience

.....

12. Serge Gagnon évoque la constitution, dans les années 1910-1920, d'une « historiographie du terroir en réaction au processus accéléré d'urbanisation » (Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, p. 229).

13. Nous préférons le concept aux contours flous de « conscience patrimoniale » à celui par exemple de « champ » inspiré de l'œuvre de Pierre Bourdieu, parce qu'il nous semble mieux convenir à une culture savante encore peu institutionnalisée, ou en voie d'institutionnalisation, comme celle du Québec durant cette période (Pierre Bourdieu, « Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°s 106-107 [mars 1995], p. 108-122).

14. Discours d'Athanase David prononcé devant l'Assemblée législative (Assemblée législative, *Journal des débats*, Débats reconstitués, 15^e législature, 1^{re} session, 7 mars 1922, <<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/15-3/journal-debats/19220307/91761.html>>, consulté le 11 août 2018).

patrimoniale. Un tel intérêt pour le passé, les vieilles choses et les reliques ne peut être totalement assimilé à une sensibilité d'historien : la matérialité de la mémoire en des lieux tels que Pierre Nora les définira beaucoup plus tard¹⁵, la conservation et, osons-nous ajouter sans jugement de valeur, la volonté d'accumuler l'information brute sont des aspects particuliers d'une conception du passé qui embrasse très large.

Cette conscience patrimoniale relève d'un éclectisme bien de son temps. Durant cette période de transition, la recherche reste dominée par des amateurs animés par une tradition humaniste très inclusive. Les sociétés savantes se multiplient et rassemblent des hommes curieux, des polygraphes de tous poils pour qui le monde de la connaissance n'a rien de cloisonné¹⁶. Il n'est pas rare de voir un notaire tâter du journalisme ou de la politique, mener des recherches en numismatique ou sur les arbres fruitiers, écrire de la poésie ou un manuel scolaire. Pour ces intellectuels, les mondes spirituels et matériels se complètent, tout comme la réflexion et l'action. Comme le souligne l'une des figures exemplaires de cette polygraphie¹⁷, le médecin et écrivain Joseph-Charles Taché, ignorer le matériel lorsqu'on s'intéresse au passé, c'est comme inviter un aveugle à sa table en laissant son chien dehors¹⁸. Dans son ouvrage *Les Sablons*, se portant à la défense des chevaux sauvages de l'île de Sable menacés de disparaître au profit de troupeaux plus rentables, Taché déploie un argumentaire qui privilégie la mémoire aux dépens des intérêts financiers. Selon lui, «on détruirait un souvenir historique vivant, un intérêt qui se perpétue, une association d'idées qui nous reporte aux siècles passés, remontant jusqu'aux époques où commencent nos annales nationales¹⁹».

.....

15. Pierre Nora, «Présentation», *Les lieux de mémoire*, t. I, Paris, Gallimard, 1997, p. 15-22.

16. Les exemples sont nombreux et logent à plusieurs enseignes idéologiques. Que ce soit chez Arthur Buies, Benjamin Sulte, Joseph-Charles Taché, Thomas Chapais ou autres, l'engagement, l'entreprise de connaissance et les obligations vont souvent de pair. Voir Yvan Lamonde, «Les associations au Bas-Canada : de nouveaux marchés aux idées (1840-1867)», *Histoire sociale/Social History*, vol. 8, n° 16 (novembre 1975), p. 361-369 ; «L'écrivant polygraphe : *terra incognita* de la littérature québécoise du 19^e siècle», dans Claude La Charité et Julien Goyette (dir.), avec la collaboration de Catherine Broué, *Joseph-Charles Taché polygraphe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 19-37.

17. Julien Goyette et Claude La Charité (dir.), avec la collaboration de Catherine Broué, *Joseph-Charles Taché polygraphe*, *op. cit.*

18. Joseph-Charles Taché, «Les Sablons (île de Sable)», *Nouvelles Soirées canadiennes. Recueil de littérature nationale*, Québec, Typographie de P.-G. Delisle, 1882, p. 509.

19. *Ibid.*

Ce que nous appellerions aujourd'hui du « patrimoine vivant », le cheval sauvage, s'impose à lui comme le digne témoin d'un passé à préserver et un aspect important de l'esprit des lieux.

Précurseur, Taché est loin d'être le seul pourtant à proposer un discours de conservation et de transmission assimilable à ce que nous avons défini comme une conscience patrimoniale²⁰. Dès ses origines au milieu du XIX^e siècle, ce mouvement se conjugue avec un discours d'affirmation nationale canadien-français qui s'impose avec vigueur à peu près à la même époque. Les vestiges du régime français, et les signes de leur persistance ultérieure, sont de sorte valorisés. La très grande majorité des entreprises de connaissance et de conservation mises en branle à l'époque sont justifiées par une approche patriotique. En d'autres termes, ce que certains qualifieront bientôt de « patrimoine » ne se pense pas en dehors d'une perspective nationale. Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice a démontré, dès 1879, une telle sensibilité de conservation lors de fouilles archéologiques qui ont été menées au Collège des Jésuites de Québec au moment de sa démolition. Réagissant de manière générale à la destruction de plusieurs vestiges historiques de Québec, il posait la question suivante :

Que pouvaient les arguments patriotiques de ceux qui plaidaient en faveur du passé? Les champions de l'avenir, du commerce, du nivelage répondaient imperturbablement :

– Du jour où deux camions, chargés, l'un d'une tonne de mélasse, l'autre d'un boucaut de tabac, passeront de front à l'endroit où s'élèvent les portes de la Montagne et de la Canoterie, Québec monopolisera le commerce du Saint-Laurent.

Qu'étaient les rêves de l'archéologue, la poésie des vieux murs rappelant les cris de guerre et de triomphe du passé, devant cet horizon de balles, de boucauts, de poinçons, de tierces et de pipes qui devait entourer notre ville, une fois ses bastions démantelés et ses fortifications rasées? Vraiment, c'était perdre un temps précieux que d'hésiter [...] et de suite le marteau du démolisseur fut à l'œuvre²¹.

.....
20. Sur la constitution d'un réseau patrimonial au Québec autour du Château Ramezay, voir Karine Hébert, « Entre champ d'intérêt et objet de pression, le patrimoine. Les luttes pour la conservation du Château Ramezay, 1893-1932 », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Septentrion, 2014, p. 342-365.

21. Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice, *Relation de ce qui s'est passé lors des fouilles faites par ordre du gouvernement dans une partie des fondations du Collège des Jésuites de Québec*, Québec, Typographie de C. Darveau, 1879, p. 6-7.

Au tournant du XX^e siècle, Édouard-Zotique Massicotte s'attarde à recenser la littérature orale canadienne-française, les contes et légendes qui, comme il le dit, «menacent de se perdre irrémédiablement²²». Bien que relevant de l'oralité, et donc de l'immatérialité, ces contes et légendes méritent d'être conservés et transmis «aux jeunes générations [qui] ont pris un plaisir extrême à les entendre²³». Massicotte n'est pas le seul à s'aventurer sur cette piste : Victor Morin l'y a suivi avec ses travaux sur la chanson, héritage que «nous avons conservé aussi précieusement que les autres traditions de la mère patrie²⁴». Aux côtés de ces thèmes associés par la suite au folklore, mais qui répondaient alors à une véritable sensibilité patrimoniale, on retrouve nombre d'autres objets. Ægidius Fauteux et Pierre-Georges Roy sont préoccupés par les archives. Le premier a d'ailleurs affirmé : «Nous avons un patrimoine historique particulier et si nous ne le gardons pas nous-mêmes, personne ne le gardera à notre place²⁵.» Pour Fauteux, la matérialité de l'archive qualifie celle-ci d'emblée comme objet patrimonial et en rend la conservation nécessaire pour écrire une histoire nationale dont les racines françaises sont incontournables²⁶. Enfin, la finalité nationale de l'entreprise patrimoniale est fichée au cœur de la création de la CMH en 1922. Elle s'impose particulièrement chez cette première génération d'intervenants, représentés par les Morin, Massicotte, Roy et autres²⁷.

.....
22. Édouard-Zotique Massicotte, *Conteurs canadiens-français du XIX^e siècle. Avec préface, notices et vocabulaire*, Montréal, Beauchemin, 1902, p. vi.

23. *Ibid.*

24. Victor Morin, *La chanson canadienne: origines, évolution, épanouissement*, Toronto, Toronto University Press, 1928, p. 11.

25. Ægidius Fauteux, «Nos archives», *L'Action française*, vol. 5, n° 1 (janvier 1921), p. 45.

26. Pierre-Georges Roy, archiviste de la province, se réfère explicitement à Fauteux dans son deuxième rapport adressé au secrétaire de la province, Athanase David. Par ailleurs, la référence à l'époque de la Nouvelle-France est clairement énoncée : «Il [le rapport] met en scène les hommes et les choses de la Nouvelle-France, et tout ce qui a trait à cette époque a le don de toucher bien des fibres chez ceux qui ont le culte du souvenir» (Pierre-Georges Roy, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, Québec, Secrétariat de la Province de Québec, 24 octobre 1922, p. v).

27. Même pour des anglophones comme William Douw Lighthall, l'héritage français représente le point d'ancrage des entreprises de la Commission.

L'œil de l'expert ou l'institutionnalisation et la disciplinarisation du patrimoine

Le temps passant, toutefois, apparaissent des figures moins éclectiques, des hommes – les femmes n'étant pas encore très présentes en ces lieux à l'époque²⁸ – qui œuvreront à la disciplinarisation de la connaissance au Québec, par leur formation universitaire et à partir de leurs postes de professionnels ou de chercheurs.

Des chercheurs comme Marius Barbeau appartiennent à cette mouvance. À la demande de Franz Boas et fort de l'appui du gouvernement du Québec, Barbeau, avec ses «Contes populaires canadiens» publiés dans le *Journal of American Folklore* en 1916, a ouvert un chantier considérable de consignation des contes et légendes canadiens-français. À la différence de ses prédécesseurs et collègues de l'époque, il entend cependant y parvenir en respectant une «méthode strictement scientifique». Comme il l'explique,

tandis que les écrivains y trouveront sans doute une veine féconde et régénératrice, les savants se contenteront d'y découvrir, libre de tout alliage et dans sa pureté relative, le folklore de la France au temps de Richelieu. Car, depuis le jour où la France abandonna le Canada à ses destinées, les traditions populaires ancestrales se sont fixées, ou ont suivi un cours indépendant de celles de l'Europe²⁹.

Très tôt au XX^e siècle, on remarque chez Barbeau un souci pour l'analyse, en plus d'un effort de systématisation qui commence à relever de la disciplinarisation de l'ethnographie ou de l'ethnologie, du folklore, comme se plaira à le qualifier Luc Lacourcière quelques décennies plus tard³⁰.

28. Par exemple, la Société historique de Montréal n'a admis une première femme, Claire Daveluy, qu'en 1917 et seulement après un report de sa demande d'admission, les membres n'osant statuer sur la possibilité d'admettre une femme sans réflexion préalable. À la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, une *Ladies' Branch* a vu le jour à la fin du XIX^e siècle, et les relations avec l'association elle-même n'étaient pas toujours harmonieuses (Archives de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, Château Ramezay, procès-verbaux du 12 décembre 1922, du 17 avril 1923, du 9 mai 1923, du 22 avril 1924 et du 14 février 1928). De manière générale, une étude reste à faire au sujet de la place des femmes dans les associations patrimoniales et historiques au Québec.

29. Marius Barbeau, «Contes populaires canadiens», *The Journal of American Folklore*, vol. 24 (janvier-mars 1916), p. 2.

30. Luc Lacourcière, «L'étude de la culture : le folklore», *Recherches sociographiques*, vol. 3, n^{os} 1-2 (1962), p. 253-262.

L'histoire de l'art et l'architecture, disciplines portées par des chercheurs patentés comme Ramsay Traquair ou Gérard Morisset, constituent d'autres lieux fondamentaux pour saisir les processus de disciplinarisation du patrimoine. Si une véritable sensibilité au passé national continue d'animer ces chercheurs, ceux-ci semblent de plus en plus motivés par des considérations associées à la recherche, et leur travail s'inscrit dans des dynamiques à la fois disciplinaires et institutionnelles, que ce soit dans des musées, des universités ou au sein de commissions gouvernementales.

Traquair, architecte d'origine écossaise et professeur d'architecture à l'Université McGill à partir de 1913, travailla sans relâche à une caractérisation de la maison ancienne du Québec ainsi qu'à l'étude de l'histoire de l'architecture religieuse canadienne-française. Il essaya de mettre au jour une véritable tradition architecturale populaire au Canada français en plaçant celle-ci en lien avec les autres traditions architecturales du Nouveau Monde notamment. Si la variété des sujets sur lesquels il s'est penché au cours de sa carrière nous incite à voir en lui un humaniste de la précédente génération, sa formation disciplinaire et l'approche qu'il a privilégiée en font un pivot de ce mouvement de disciplinarisation du patrimoine. C'est en posant sur le patrimoine bâti et mobilier canadien-français un regard d'architecte et d'historien de l'architecture³¹ qu'il apporte sa contribution la plus originale. Morisset, après avoir défendu avec brio une thèse sur l'histoire de l'art au Canada français à l'École du Louvre, joua un rôle majeur dans les destinées patrimoniales au Québec. Il le fit en grande partie à titre de responsable de l'Inventaire des œuvres d'art de la province de Québec qu'il mena pour le compte de la CMH entre 1937 et 1969. En 1934, lorsqu'il présente son projet d'inventaire à Athanase David, secrétaire de la province de Québec, il s'appuie sur la méthode mise au point par les Musées nationaux de France qu'il a déjà utilisée

.....

31. Entre autres : Ramsay Traquair, «The old architecture of French Canada», *Queen's Quarterly*, n° 338 (automne 1931), p. 589-608; *The Old Silver of Quebec*, Toronto, Macmillan Co. of Canada Ltd., 1940; Ramsay Traquair et Marius Barbeau, «The church of Saint Famille, Island of Orleans, Quebec», *The Journal of Royal Architectural Institute of Canada*, vol. 3, n° 3 (mai-juin 1926), p. 105-118, ill., pl. [réimprimé dans *McGill University Publications, Series XIII (Art and Architecture)*, n° 13 (1926), 13 p.]

dans le cadre de sa thèse³². Il poursuit son œuvre alors qu'il est nommé secrétaire de la CMH au début des années 1950 et directeur du Musée du Québec en 1953³³.

Bref, la conscience patrimoniale à l'œuvre au cours du premier tiers du XX^e siècle est loin de se limiter au monument historique et au patrimoine bâti, deux éléments que l'on associe spontanément au champ patrimonial. On n'en remarque pas moins une tendance, sinon vers le rétrécissement progressif de l'objet patrimonial, à tout le moins vers une spécialisation de celui-ci au fur et à mesure que le patrimoine s'institutionnalise et que les praticiens s'investissent dans la disciplinarisation de leur champ respectif.

Le premier pas vers l'institutionnalisation du patrimoine s'effectue par la mise en place de structures gouvernementales, au premier chef la CMH qui, à ses débuts, accorde son attention à ce qu'elle qualifie souvent de «vieux monuments» (églises, manoirs, maisons, monuments)³⁴. La Commission souhaite assurer leur valorisation à travers le tourisme, de même que par la publication d'ouvrages visant à sensibiliser la population. Après une quinzaine d'années de fonctionnement, l'heure d'un premier bilan a sonné pour la CMH. Une réflexion critique s'installe. Progressivement, les humanistes touche-à-tout de la CMH première mouture font place aux «experts». Sans aller jusqu'à parler de distance générationnelle, force est de constater que les intervenants se renouvellent. Par exemple, en 1937, Gordon Antoine Neilson, professeur d'art religieux à l'Université de Montréal et collaborateur de longue date de Traquair, propose un projet de modification à la loi de 1922 suggérant la création d'une corporation du patrimoine qui accorderait un rôle prépondérant aux architectes et privilégierait les inventaires raisonnés comme moyen concret d'action³⁵.

.....

32. Gérard Morisset, *Mémoire relatif à la tenue de l'inventaire des œuvres d'art de la province de Québec*, s. l., s. é., 1934.

33. Pour une idée plus complète de la carrière de Morisset, voir *À la découverte du patrimoine avec Gérard Morisset. Exposition présentée au Musée du Québec du 4 février au 1^{er} mars 1981*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981.

34. Les premiers commissaires sont: Adélard Turgeon, président; Pierre-Georges Roy, secrétaire; Victor Morin, Édouard-Zotique Massicotte, William Douw Lighthall, Charles-Joseph Simard, délégué d'Athanase David, secrétaire de la province.

35. Gordon Antoine Neilson *et al.*, *Projet de loi sur la conservation des monuments historiques*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Fonds Famille Neilson (P192), 875, 1937. Le projet de corporation demeura lettre morte, mais la recension attendue se fit en bonne partie dans le cadre de l'Inventaire des œuvres d'art qui est

Neilson revient sur le sujet en 1941, cette fois en compagnie de Ramsay Traquair et d'Olivier Maurault. Il explique que pour assurer la conservation des monuments historiques, il faut être en mesure d'examiner les vieux édifices, de déterminer leur valeur. Et pour «trancher ces questions il faut l'œil d'un expert³⁶». En 1939, c'est au tour d'Albert Tessier de proposer, dans une annexe d'un rapport sur le tourisme présenté au ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, une refonte sérieuse de la CMH³⁷. Il accuse celle-ci de s'être contentée de produire de luxueux volumes plutôt que d'avoir véritablement œuvré à la conservation des monuments historiques. La conservation s'impose sans cesse davantage dans le discours comme l'une des caractéristiques fondamentales du patrimoine et, pour la garantir, il faut une expertise souvent associée à des disciplines centrées sur la matérialité, que l'on pense à l'architecture ou à l'histoire de l'art. Avec les années, les experts s'insèrent dans les structures mises en place par le gouvernement, dans lesquelles le patrimoine est de plus en plus associé à la notion de «conservation», cette dernière nécessitant un savoir que seuls ces experts estiment détenir.

Cette institutionnalisation se réalise en phase avec le processus de disciplinarisation de la connaissance dont nous avons fait brièvement état plus haut. La notion d'«experts», qui émerge dans le discours des intervenants vers la fin des années 1930, n'est possible que parce que des gens formés, diplômés dans certaines disciplines – architecture et histoire de l'art au premier chef – prennent la parole et prétendent à une forme de légitimité dans le champ patrimonial. Quand Gérard Morisset revient sur les pionniers du patrimoine³⁸, c'est pour souligner que «rares étaient

mis en œuvre au même moment et auquel Neilson collabora, en compagnie de Maurice Gagnon, à titre d'enquêteur pour l'Est-du-Québec: Gordon Antoine Neilson, *Rapport présenté à l'Honorable M. Albini Pâquette (Inventaire des œuvres d'art)*, 9 février 1938, 12 p. et annexes.

36. Gordon Antoine Neilson, Ramsay Traquair et Olivier Maurault, «La conservation des monuments historiques de la province de Québec», *Revue trimestrielle canadienne*, [1937] 1941, p. 19. Il est à noter que Maurault, recteur de l'Université de Montréal (1934-1955), est un sulpicien intéressé par les questions d'art et d'histoire religieuse. Touche-à-tout lui-même, il est très près des Morin et Massicotte, ayant été comme eux de la fondation de la Société des Dix et membre de la Société royale du Canada.
37. Albert Tessier, «Appendice», *Rapport sur le tourisme*, s. l., ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, 1939.
38. Parmi lesquels il inscrit les Vaillancourt, Barbeau et Traquair que nous avons tendance à identifier comme des figures de transition.

les spécialistes en la matière; c'est-à-dire ceux qui, à de vastes connaissances d'histoire et d'art, pouvaient joindre l'appréciation esthétique des œuvres et le goût de la recherche méthodique, même scientifique³⁹. En 1940, lorsque Léon Trépanier présente son projet de ville-musée sur le Mont-Royal en prévision de la célébration du troisième centenaire de Montréal, il n'hésite pas à dire que le directeur devra être architecte et historien⁴⁰.

De la « petite » à la « grande » histoire

Après que l'objet patrimonial ait passé à travers le goulot d'étranglement des définitions officielles au cours des années 1920 et 1930, après aussi qu'une forme de consensus se soit formée autour de lui, plusieurs domaines de connaissance en voie de disciplinarisation auront à se situer, ou à se resituer, par rapport à lui. Tandis que certaines disciplines tentent de l'accaparer en faisant valoir leur « expertise », en développant des modèles théoriques, un langage technique et des concepts visant à mieux l'appréhender, d'autres, l'histoire notamment, chercheront plutôt à s'en dissocier, abandonnant du coup aux historiens de l'art et de l'architecture, aux urbanistes et aux ethnologues les préoccupations pour l'étude, la conservation et la mise en valeur des vestiges du passé.

39. Gérard Morisset, *Rapport de l'inventaire des œuvres d'art. Rapport général du chef d'équipe. 1935-1940*, s. l., s. é., 26 mars 1940, p. 4.

40. Léon Trépanier, *Rapport du directeur général. Les préparatifs pour la célébration du Troisième centenaire de Montréal*, Montréal, s. é., 1940, p. 70. Au fur et à mesure que le patrimoine s'éloignera du monument historique pour embrasser la notion de « site patrimonial », d'autres spécialistes se feront entendre : les urbanistes et les aménagistes. Déjà inscrite dans la *Conférence d'Athènes sur la conservation des monuments d'art et d'histoire (1931)* (commentée et reproduite en partie dans Françoise Choay, *Le patrimoine en questions. Anthologie pour un combat*, Paris, Seuil, 2009, p. 177-186), la notion de « site patrimonial » ou d'« arrondissement historique » gagnera en popularité au Québec, surtout à partir des années 1950. À cet égard, on peut consulter : Commission des monuments et sites historiques ou artistiques de la Province de Québec, *Projet de mémoire*, s. l., s. é., 1960; Jacques Gréber, Édouard Fiset et Roland Bédard, « Québec historique. Considérations générales », dans *Projet d'aménagement de Québec et de sa région*, Québec, s. é., 1956, 72 p.; Roméo Mondello, « Le service d'urbanisme et la préservation du passé à Montréal », Montréal, Service d'urbanisme, 1960.

Le régime d'historicité du Québec, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, est dominé par la résistance à une forme de «présentisme⁴¹». Les premiers acteurs du patrimoine, presque tous des historiens amateurs⁴², pleurent un monde qui perd sans cesse de son cachet, de sa poésie. Témoins impuissants de l'accélération de l'Histoire, ils regrettent la disparition de l'héritage collectif du Canada français sous l'effet des flammes, du pouvoir de l'argent, du progrès technique, de la négligence et de l'indifférence coupable de leurs contemporains, ou encore sa spoliation au profit des étrangers. Devant la crainte de voir les intérêts du présent occuper tout l'espace public, le plaisir de plaire et de divertir le lecteur en lui racontant des morceaux d'histoire, omniprésents à l'époque de Casgrain et de Taché, cède le pas à une urgence d'agir. Dans un tel contexte, on comprend que l'histoire, la mémoire et le patrimoine se retrouvent la plupart du temps confondus. Ce que d'aucuns désignent par la «grande histoire», qu'il n'est pas abusif de réduire à l'histoire nationale, militaire et religieuse, côtoie intimement la défense du patrimoine. Raconter le glorieux passé, mettre le pays en roman ou en poème, commémorer les héros nationaux, ériger des statues, saluer la mémoire des disparus, appeler à la protection des reliques du passé : ces gestes donnent l'impression de procéder d'une seule et même intention.

Exaltation de l'esprit national, recherche du pittoresque, souci de l'information et de la preuve documentaire, volonté de constituer une communauté de chercheurs, ces éléments s'unissent au sein d'une conception de l'histoire qui emprunte à la fois au romantisme⁴³ et à l'histoire-science. Une ambition de recréation intégrale du passé recouvre les intentions de nombreux chercheurs de l'époque, particulièrement Pierre-Georges Roy. Pour ce dernier, Jules Michelet est un grand artiste en ce qu'il parvient à transformer le passé évanoui en une œuvre vivante. Ce que l'historien français disait des papiers, Roy aurait très bien pu le répéter à propos des

.....

41. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

42. Sur le dégagement de cette «aire autonome de production et de transmission du savoir historique», voir Patrice Régimbald, «La disciplinarisation de l'histoire au Canada français, 1920-1950», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 2 (automne 1997), p. 163-200.

43. Donald Wright souligne par exemple le caractère romantique de l'œuvre historique de William Douw Lighthall, dans *The Professionalization of History in English Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 9.

monuments: loin de n'être que des monuments, ceux-ci sont «des vies d'hommes, de provinces, de peuples⁴⁴». Victor Morin, de son côté, exprime sa sensibilité et laisse le passé et le présent se télescoper:

Efforçons-nous donc de conserver ces vieilles choses qui parlent au cœur avec autant d'éloquence que les récits de notre épopée nationale, car ces pierres que nous pouvons palper, les fondateurs de nos familles les ont eux-mêmes touchées. En édifiant ces murs à la sueur de leurs fronts; en façonnant ces tables, ces berceaux que nous avons recueillis, ils ont peut-être vu s'estomper, dans le lointain des siècles à venir, les figures indécises de leurs descendants, et c'est avec amour qu'ils en ont évoqué la lignée⁴⁵.

Nulle part cette totalité du passé ne se donne mieux que dans les grands hommes, ces «fleurs rares et exquises» comme les appelait Émile Durkheim⁴⁶. Le passé national s'incarne et se condense dans ces héros d'autrefois qui s'offrent en modèles pour les générations actuelles et futures. Ainsi, la CMH entend corriger certaines injustices en faisant «revivre [...] dans le bronze» le souvenir de grands personnages afin de leur rendre l'hommage qui leur était dû et «donner à l'enfant et à la jeunesse d'intéressantes et pratiques leçons d'histoire⁴⁷». Ce désir de ressusciter intégralement le passé, de célébrer les individualités marquantes tout en contribuant à l'élévation morale de la population est cependant balisé par la méthode: «L'histoire est art à la condition d'être d'abord une science⁴⁸.» Exigeant rigueur et discipline, l'érudition historienne passe par l'analyse critique des témoignages du passé: «Pour faire œuvre de véritable historien, il faut aller aux sources, c'est-à-dire aux documents⁴⁹.» Conformément aux préceptes de l'histoire méthodiste, l'histoire commence et s'achève

.....

44. Jules Michelet, cité dans Pierre-Georges Roy, «Les sources de la petite histoire», conférence, Société historique de Montréal, Archives de la ville de Montréal, Fonds de la Société historique de Montréal, SHM-22-S5-SS2-5551-D, 1925, p. 3.

45. Victor Morin, «Nos archives de pierre», *La Revue moderne*, vol. 15, n° 11 (septembre 1934), p. 7.

46. Émile Durkheim, «Discours aux lycéens de Sens», reproduit dans les *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 43 (juillet-décembre 1967), p. 28.

47. Commission des monuments historiques de la Province de Québec, *Premier Rapport de la Commission des monuments historiques de la Province de Québec, 1922-1923*, Québec, Ls-A. Proulx, 1923, p. vii.

48. Pierre-Georges Roy, «Les sources de la petite histoire», *op. cit.*, p. 4.

49. *Ibid.*

dans les documents dont elle n'est pour ainsi dire que « la mise en ordre⁵⁰ ». De la disponibilité et de la connaissance de ces sources documentaires dépendent la véracité du récit historique et la possibilité d'une histoire totale : « Les actes de notaires du régime français entrent dans la catégorie des documents tant prisés par Fustel de Coulanges. Notre histoire, disons-le encore, ne sera définitivement écrite que le jour où ces pièces auront été vues et soigneusement compulsées⁵¹. »

Les documents sont ce que Fustel de Coulanges appelait des « monuments écrits », des témoignages faits d'encre et de papier sur lesquels s'appuient les historiens pour faire revivre le passé. « Est-il besoin de dire pourquoi un bureau d'Archives est nécessaire, demande Ægidius Fauteux ? C'est que nous ne pouvons pas impunément nous passer de l'histoire et que, sans archives, il n'y a pas d'histoire⁵². » Un pays au patrimoine tellement original, dont la survie est si fragile, un pays qui veut remettre la vérité sous le nez des étrangers qui révisent impunément son histoire, doit veiller jalousement à ses archives⁵³. Ainsi, espère Fauteux, le bureau d'Archives dont il appelle la création « fera sentir avant longtemps son action bienfaisante sur nos études historiques⁵⁴ ». Dans une conférence intitulée « Les sources de la petite histoire », Pierre-Georges Roy s'efforce quant à lui d'élever les greffes des notaires, les pièces inédites et les monuments de l'art au rang de sources de la « grande histoire ». Dans les « vieux papiers de l'ancien régime », il voit une condition essentielle à l'atteinte de la « vérité intégrale » en histoire comme en littérature. Si François-Xavier Garneau est devenu le grand historien national que l'on connaît, fait-il remarquer, c'est parce qu'il était notaire de formation, c'est parce que, « amoureux des petites choses de notre histoire », il connaissait la valeur des documents⁵⁵.

.....

50. Selon la formule de Charles-Victor Langlois et de Charles Seignobos. En dépit de cette formulation maladroite, on sait que ces derniers attribuaient un rôle cognitif important à l'imagination. Pierre-Georges Roy ne pensait pas différemment, lui qui, comme nous l'avons dit, voyait en l'histoire à la fois une science et un art.

51. Pierre-Georges Roy, « Les sources de la petite histoire », *op. cit.*, p. 31.

52. Ægidius Fauteux, « Nos archives », *op. cit.*, p. 42.

53. *Ibid.*, p. 45.

54. *Ibid.*, p. 47.

55. « Si François-Xavier Garneau est devenu notre historien national, ne le doit-il pas un peu à son amour des petites choses de notre histoire ? C'est cette passion innée qui, jointe à un ardent patriotisme, le poussa à s'enfermer dans l'obscur étude d'un vieux tabellion où, tout en copiant ses actes, il se préparait à accomplir l'œuvre qui devait être la

Roy fixe ainsi les paramètres du rapport qui s'insinue entre la petite et la grande histoire, entre d'une part la connaissance des faits et d'autre part l'appréhension de sens⁵⁶. «[I]l ne faut pas oublier, juge-t-il pertinent d'expliquer au secrétaire général de la province dans le *Premier Rapport de la Commission des monuments historiques*, que la grande histoire ne peut être vraie ni complète sans la petite histoire⁵⁷.» Sans un accès à ce que Benjamin Sulte appelait les «miettes de l'histoire⁵⁸», sans ces textes légaux dont Joseph-Edmond Roy avait déjà montré la valeur⁵⁹, sans les transcriptions, les monuments artistiques, sans la rédaction de monographies, de mémoires et d'études, les historiens ne seront pas en mesure d'écrire la «véritable histoire nationale». Même les écrivains trouveront avantage à pratiquer les documents d'archives : leurs tableaux des mœurs n'en seront que plus véridiques ; ils ne feront que rendre avec plus de justesse la «couleur locale si essentielle⁶⁰». Dans sa préface d'*Une maîtrise d'art en Canada (1800-1823)*, Édouard-Zotique Massicotte salue Émile Vaillancourt pour avoir tiré de l'oubli un passé honorable qui rappelle plaisamment le tempérament artistique de nos ancêtres pourtant pauvres en tout. Comment, se demande-t-il, cette réalité a-t-elle pu échapper aux historiens?

Pourquoi ces derniers se sont-ils bornés aux récits de combats, aux dissertations sur les administrateurs de la colonie et à des inductions habiles sur le développement graduel de la race, les manifestations de sa vitalité, les phases plus ou moins apparentes de son évolution et de ses

constante préoccupation de sa vie et qui reste le plus beau monument élevé à la gloire de la nation canadienne-française» (Pierre-Georges Roy, «Les sources de la petite histoire», *op. cit.*, p. 33).

56. Marcel Gauchet, «L'unification de la discipline historique», dans *Philosophie des sciences historiques. Le moment romantique*, textes réunis et présentés par Marcel Gauchet, Paris, Seuil, 2002, p. 15.

57. Commission des monuments historiques de la Province de Québec, *Premier Rapport de la Commission des monuments historiques de la Province de Québec*, *op. cit.*, p. vii.

58. Sulte doit être vu comme l'un des précurseurs de la «petite» histoire. Son œuvre historique, même si elle ne se révèle pas toujours à la hauteur de ses ambitions, «fonde en légitimité une pratique de la "petite histoire" et de la monographie locale qui, à force d'enquêtes dans les archives et auprès d'informateurs vivants, vitalisera ensuite des domaines aussi disparates que les études régionales et l'ethnographie» (Patrice Groulx, *La marche des morts illustres. Benjamin Sulte, l'histoire et la commémoration*, Gatineau, Vent d'Ouest, 2008, p. 53 et 240).

59. Joseph-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada français depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Lévis, Revue du notariat, 1899-1902, 4 vol.

60. Pierre-Georges Roy, «Les sources de la petite histoire», *op. cit.*, p. 32.

progrès? C'est que la documentation leur faisait défaut, que les analyses de nos riches archives, les généalogies, les dictionnaires, les annales paroissiales, les mémoires, les monographies leur manquaient⁶¹.

Si les auteurs distinguent le plus souvent la «petite» de la «grande» histoire, une stricte division du travail vient redonner un vernis de respectabilité au travail des «fantassins de l'histoire», «au groupe de chercheurs modestes⁶²», à la «patiente armée des chercheurs⁶³» qui pistent, recueillent, collectent, préparent, restaurent, protègent et compilent ces preuves documentaires :

Les auteurs de ces monographies remplissent auprès des historiens la fonction des maçons et des ouvriers qui, sous la direction d'un architecte de talent, élèvent un palais. Leur travail est obscur, ignoré, ingrat, mais ces ouvriers contribuent tout de même à l'édification d'un monument que la postérité admirera⁶⁴.

Michel Brunet avait beau faire valoir en 1955, dans une concession à l'ancien paradigme historique, que la matérialité est partie intégrante du projet de «recréer intégralement le passé», que les musées, les monuments, les lieux et les maisons historiques constituent un «puissant agent d'éducation⁶⁵», on peut affirmer sans trop craindre de se tromper que les historiens professionnels ont, pour la plupart, tourné le dos aux questions patrimoniales. À partir des années 1940, dans une attitude qui n'est pas sans rappeler celle des fondateurs des *Annales* vis-à-vis l'histoire dite «historisante», les premières générations d'historiens professionnels au Québec ont pris soin de distinguer leur pratique de celle des historiens amateurs. Guy Frégault semblait prendre un plaisir sadique à railler cette sorte d'érudits qu'il qualifiait d'«antiquaires». Ceux-ci, nous apprend-il en 1953, «infestent les institutions et sévissent dans les sociétés historiques⁶⁶».

61. Édouard-Zotique Massicotte, «Préface», dans Émile Vaillancourt, *Une maîtrise d'art en Canada (1800-1823). Avec une préface par E.-Z. Massicotte et des gravures en hors-texte*, Montréal, G. Ducharme, 1920, n. p.

62. *Ibid.*

63. Égidius Fauteux, «Nos archives», *op. cit.*, p. 44.

64. Commission des monuments historiques de la Province de Québec, *Premier Rapport de la Commission des monuments historiques de la Province de Québec*, *op. cit.*, p. vi.

65. Michel Brunet, «La conservation historique : il ne faut pas reconstruire mais conserver», *L'Action nationale*, vol. 45, n° 4 (décembre 1955), p. 290.

66. Guy Frégault, «Antiquaires et historiens», *Notre temps*, 22 août 1953, p. 1, reproduit dans Éric Bédard et Julien Goyette (dir.), *Parole d'historiens. Anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 154.

Le jeune professeur de l'Université de Montréal les dépeint comme des prétentieux, des autodidactes entichés de l'histoire de leur patelin et qui portent fièrement leur blason dans la poche intérieure de leur veston. Il les voit grimés au sommet de leur arbre généalogique, trop occupés à scruter leurs fiches pour redescendre et rejoindre les préoccupations de leurs contemporains : «L'antiquaire, écrit-il, pratique un sport sénile [...] L'historien pratique une science sociale⁶⁷.»

Comment ne pas reconnaître, ne serait-ce qu'indirectement, dans ces «antiquaires» si féroce­ment décrits par Frégault, les Morin, Massicotte, Roy, Fauteux et compagnie? Même s'il ne se désengage pas à l'égard de la conservation ou ne médit à l'endroit des sociétés historiques, Marcel Trudel se pose en historien de métier, comme un détenteur de la raison critique, qui se défie des fables et des contes de fées. Se pourrait-il, demande-t-il avec un esprit de provocation, que le *vieux* Québec dont on parle à gauche et à droite soit un mirage? «Cet examen de conscience, croit-il nécessaire d'ajouter, ne devra pas vous étonner de la part d'un historien qui, par profession, se complaît dans le doute méthodique et qui, par surcroît, voit constamment le passé à travers le présent comme à travers une vitre⁶⁸.»

En repoussant du revers de la main la pratique historique de leurs prédécesseurs, les historiens patentés disjoignent dans un réflexe disciplinaire ce que ces historiens amateurs gardaient uni dans un esprit humaniste. Le «matérialisme» dont se réclament les écoles historiques de Montréal et de Québec, et plus tard l'histoire sociale, s'incarnera d'abord dans des structures économiques et démographiques, des courbes de prix, rien en tout cas sur quoi on peut apposer une plaque commémorative⁶⁹. Les documents de la «petite histoire» seront vite récupérés par les nouveaux historiens qui les dépouilleront systématiquement et les intégreront dans des séries, érigeant par le fait même un mur méthodologique entre eux et les «antiquaires». Né en réaction à une forme de «présentisme» qui

.....
67. *Ibid.*, p. 155.

68. Marcel Trudel, «Conservons notre héritage français. Conférence prononcée devant la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 9 décembre 1959, à la Porte Saint-Jean», dans Sylvio Dumas et Marcel Trudel, *Notre héritage historique*, Québec, Société historique de Québec, 1951, p. 11-12.

69. Voir, notamment, Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet 1944-1969*, Sillery, Septentrion, 1993; Ronald Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, Sillery, Septentrion, 1998.

incitait à oublier, quand ce n'est pas à détruire, les traces du passé, le patrimoine sera écarté par ces nouveaux historiens professionnels sous prétexte que ses adeptes aiment à s'enfermer dans le territoire des ancêtres. Au plongeon romantique dans le passé, ces historiens opposent la méthode régressive associée aux *Annales*. En même temps qu'ils plaident pour une prise en compte du présent comme point de départ de toute problématisation, ces historiens cherchent à se dissocier de la mémoire, dont ils dénoncent le caractère non critique, ainsi qu'à s'éloigner de toute exigence d'«application» de l'histoire, défendant une gratuité qui éloigne celle-ci des impératifs de l'idéologie, de l'économie et de la politique.

L'amalgame du patrimoine et de la «petite histoire» auquel procèdent plusieurs historiens professionnels lors de la phase de disciplinarisation de l'histoire, et surtout l'accusation d'impertinence et d'insignifiance qu'ils lanceront à l'égard des chercheurs amateurs, les couperont d'une pré-occupation dont avaient déjà commencé à s'emparer d'autres disciplines, en même temps qu'ils les empêcheront de revendiquer l'héritage des pionniers du patrimoine⁷⁰. Dans la lutte pour la définition de la recherche légitime en histoire, l'objet patrimonial est d'abord poussé hors des balises du champ historique dans les années 1940-1950, puis oublié dans un coin au cours de la décennie suivante. Il réapparaîtra plus tard, avec l'intérêt pour la culture matérielle et la vie quotidienne⁷¹, la vogue de la *Public History* ou encore avec la fondation de l'Institut du patrimoine de l'Université du Québec à Montréal. Dans l'esprit de bien des historiens, le patrimoine conserve néanmoins le stigmate de la «petite histoire» et, à ce titre, dans les manuels d'historiographie, il mérite au mieux d'être renvoyé dans les limbes de la protohistoire scientifique.

* * *

.....

70. Patrice Groulx perçoit un phénomène similaire dans le domaine de la commémoration publique. Les chemins de Benjamin Sulte et de William Dawson LeSueur se séparent lorsque le premier prend le parti de la commémoration et le second celui de l'histoire critique. L'auteur souligne toutefois que la critique de LeSueur épargne les monuments historiques (Patrice Groulx, *La marche des morts illustres*, op. cit., p. 246-247).

71. Nous pensons surtout à Robert-Lionel Séguin. À la suite de Jean Simard, Yves Bergeron situe Séguin dans la filiation des érudits Pierre-Georges Roy et Édouard-Zotique Massicotte, en plus de souligner le relatif isolement du pionnier de l'ethnologie historique dans le paysage historiographique des années 1960-1970 (Yves Bergeron, «Robert-Lionel Séguin (1920-1982) : une triple trajectoire», *Ethnologies*, vol. 26, n° 2 [2004], p. 109-111).

L'objet patrimonial suit, au long du XX^e siècle, un cheminement en forme de sablier. Après avoir surgi d'une conscience inquiète et enveloppante, après avoir été porté par une culture humaniste touche-à-tout, il se fixe au moins provisoirement dans une définition, surtout lors des premières années de la CMH. Durant quelques décennies, le patrimoine sera associé en large partie au patrimoine bâti et, grâce entre autres à la figure de Gérard Morisset, il sera porté principalement par l'architecture et l'histoire de l'art.

Pendant que les domaines de connaissance s'organisent en disciplines et que s'affirme le rôle des experts dans l'ensemble de la société, l'objet patrimonial est soumis à un éclairage de plus en plus multiple et éclaté. Chaque discipline en émergence pose sur lui un regard partiel ou totalisant. Le folklore, par exemple, préoccupé par les traditions populaires, s'engage dès le début du siècle dans une entreprise de consignation en vue d'une récupération scientifique. D'autres disciplines, comme l'architecture, l'histoire de l'architecture, l'histoire de l'art, l'aménagement et la muséologie, le prendront en compte à leur tour, mêlant leur action à celle des gouvernements. La discipline historique emprunte quant à elle un parcours différent. Partie intégrante – quoique toujours repérable – du noyau patrimonial au départ, l'objet historique va se détacher sous l'effet de la rhétorique disciplinaire. L'objectivation du passé, au double sens de «chosifier» et d'étudier avec une distance critique, s'est traduite par le rejet de la perspective patrimoniale, jugée stérile par les nouveaux historiens professionnels et trop associée à un ancien paradigme historiographique, au profit d'une histoire-problème tournée vers les enjeux du présent. Ainsi, comme le fait remarquer judicieusement Patrice Groulx, «[a]ujourd'hui, lorsque les historiennes ou les historiens s'intéressent au patrimoine, c'est dans un rapport indirect conditionné par des disciplines qui ont structuré d'autres formes du rapport aux traces, d'où la difficulté de parler un langage commun⁷²».

L'histoire longue du patrimoine au Québec reste largement à être écrite et la chronologie des rapports des différentes disciplines avec celui-ci doit encore être établie avec plus de précision, notamment en ce qui concerne l'après-Deuxième Guerre mondiale. Cependant, il ne fait aucun doute que le patrimoine auquel nous nous référons aujourd'hui, ce

.....

72. Patrice Groulx, «La patrimonialisation sous le regard de l'histoire et de l'interdisciplinarité», dans Étienne Berthold et Nathalie Miglioli (dir.), *Patrimoine et histoire de l'art au Québec : enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 12.

patrimoine inclusif, pour ne pas dire ce tout-patrimoine, recoupe la variété des objets patrimoniaux auxquels se sont attachés les humanistes du tournant du siècle. Entre ces deux grands temps du patrimoine, un mouvement d'institutionnalisation et de disciplinarisation a fait son œuvre. S'il est possible aujourd'hui d'appréhender le patrimoine dans une perspective englobante, nous ne pouvons plus cependant faire abstraction des couches d'interprétation, des refus disciplinaires, des jeux de champ qui ont animé ces décennies qui nous séparent de ces humanistes empreints de conscience patrimoniale.



2

LE FORGERON, LE MOINE ET L'ARCHITECTE

Le patrimoine en marchant : un parcours disciplinaire

Jean-Yves Andrieux

*Doctorat en histoire et civilisations
Professeur émérite à la Faculté des Lettres
Sorbonne Université*

Au détour du virage, sur la route qui vient de Gordes, près d'Avignon, elle est là, tapie au fond d'une cluse coupant le plateau bien nommé du Vaucluse, parfaite dans son habit de pierre que rien ne paraît avoir altéré, ni les hommes, ni le temps, ni la nature. Sa clôture semble d'une régularité irrévocable. Le fait qu'elle soit composée de deux carrés adossés l'un à l'autre devrait pourtant intriguer, même si chacun sait que tout monastère cistercien possédait, à l'origine, une aile des moines et une aile des convers. Sans une observation serrée, archéologique et historique, il est difficile de s'apercevoir qu'on a là, devant soi, le produit incertain des siècles et non celui d'une perfection, humaine ou immanente. Elle, c'est l'abbaye cistercienne de Sénanque, telle que j'ai pu l'étudier dans un de mes derniers livres¹. En se penchant à peine au bord du ravin, le long de cette route surplombante, le voyageur le plus blasé peut ressentir le choc de sa vie : même s'il est familier d'images virtuelles enrichies, il est rare qu'un site patrimonial se donne ainsi à voir à lui, dans le monde réel, en vue cavalière, d'un seul bloc. La force de l'objet – brute, intrinsèque, suffocante parfois – est un des identifiants de la fascination patrimoniale et contribue à en orienter l'écriture. C'est sûrement elle qui, entre autres raisons, m'a attiré vers l'histoire de l'architecture.

La prééminence de l'image, la découverte de l'espace

J'ai en effet connu un choc de nature identique alors que, jeune doctorant, j'approchai pour la première fois, au cours des années 1970, des forges des Salles, dans une région encore densément boisée, au cœur de la Bretagne. En les découvrant, impavides au milieu d'une clairière, cachées dans un pli du terrain émergeant de la haute futaie, je compris tout à coup, malgré leur état de demi-ruine, à quoi avaient ressemblé, dans la France du roi Louis XV, des centaines de villages industriels, ou plutôt industriels, car à la fois ruraux, isolés et autarciques, plus tard détruits par l'extension des villes ou, plus souvent, par l'obsolescence de leurs techniques. Les historiens ont pris l'habitude de désigner ces ensembles sous les vocables de manufactures concentrées ou d'usines proto-industrielles, c'est-à-dire de lieux où, conformément à la définition qu'en a donnée l'historien

1. Jean-Yves Andrieux, *L'abbaye de Sénanque : Berliet et l'invention du mécénat industriel*, Paris, Belin, coll. « Histoire et Société », 2005.

américain Franklin F. Mendels², le processus de production est maîtrisé en entier, où la noblesse campagnarde contrôle la main-d'œuvre et les matières premières nécessaires et où les produits fabriqués sont écoulés sur des marchés lointains par le truchement d'un réseau de négociants capitalistes urbains.

Certes l'outillage avait été ferrailé depuis longtemps. Il n'y en avait plus que des bribes éparées. Les fumées du haut fourneau s'étaient effacées. On n'en voyait plus que de rares déchets, laitiers et scories, jadis empilés dans une énorme butte dressée au milieu de la cour, dont le plus gros avait été vendu pour charger les routes voisines. Le rôle des roues hydrauliques s'était tu, remplacé par le chuintement de l'eau dans les conduits, lui-même couvert par le bouillonnement des biefs. Le vacarme des lourds marteaux hydrauliques s'abattant en cadence sur les enclumes de l'affinerie avait disparu, tout comme celui des cylindres de la fenderie où les fers étaient débités en barres³. Le piétinement des mules transportant, par centaines, le charbon et les minerais sur les chemins empierrés avait cessé. Les cantiques des forgerons et de leurs familles ne résonnaient plus dans la chapelle, accolée à la maison de maître sur laquelle régna brièvement, au XVII^e siècle, Henri II, duc de Rohan (1579-1638), chef du parti protestant.

Mais, même endormi et silencieux comme dans un conte de fées, le lieu était demeuré intact dans toute sa cohérence, car rien ou presque rien de la fabrication du fer au bois n'y avait changé jusqu'en 1871, année où, finalement, il s'éteignit, véritable dinosaure de la technologie. Ses toits d'ardoises sombres, extraites dans les carrières de schiste épais des environs et couvrant des ateliers déployés sur plusieurs hectares, ne laissaient place à aucun doute sur sa destination. Je consacrai les années suivantes à en raconter l'histoire et à placer celle-ci dans le cadre des propriétés nobles de la France de l'Ouest et parmi les acteurs de la métallurgie française, avant et après la Révolution de 1789.

.....

2. Franklin F. Mendels, «Proto-industrialization: The first phase of the industrialization process», *The Journal of Economic History*, vol. 32, n° 1 (*The Tasks of Economic History*, 1972), p. 241-261.
3. Cette recension des techniques utilisées ne tient pas compte du fait que le site a connu quatre localisations successives dont seules les deux dernières (dites «forge des Salles» et «forge neuve») ont fonctionné ensemble. Le haut fourneau était situé dans la première, le reste des ateliers dans la seconde.

À Sènanque, les voyageurs du XIX^e siècle n'ont pu partager nos impressions : à leur époque, la route panoramique n'avait pas été tracée. Ils devaient, pour se rendre au monastère, emprunter un chemin de crête caillouteux, traversant Gordes, ou remonter, à partir de Cavaillon, le vallon de la Sènancole, petit torrent capricieux qui arrose l'abbaye et qui, parfois, la dévastait lors de crues soudaines, avant qu'il ne soit canalisé, vers 1970. Ce périple de deux ou trois jours, peu d'entre eux eurent l'occasion de le faire. Mérimée lui-même ne s'est pas rendu à l'abbaye lors de ses fameuses tournées d'inspection. Il n'y a donc pas de textes pour témoigner des lieux aujourd'hui. La région des forges, en Bretagne, a, au contraire, été vue par de nombreux témoins. Visitant celle des Salles au milieu du XIX^e siècle, alors qu'elle ne fonctionnait plus qu'à demi, les élèves ingénieurs des Mines dont j'exhumai plus tard les cahiers de voyage, pendant mes recherches dans les archives parisiennes de l'École qui les avait formés, avaient exprimé la même admiration que moi à la vue de son vallon sylvestre, au creux de la forêt de Quénécan, à deux pas du canal de Nantes à Brest (ouvert en 1858) et de l'abbaye cistercienne de Bon-Repos, fondée au XII^e siècle sur des terres concédées par l'aïeul d'Henri II, Alain III, vicomte de Rohan (v. 1135-v. 1195), dont il demeure de nos jours des vestiges splendides, restaurés depuis 30 ans. La fraîcheur des remarques, sous la plume de jeunes gens dépêchés sur le terrain pour témoigner de l'état effectif des ressources industrielles dont disposait le pays, entre la Restauration et les débuts de la Troisième République, et plus habitués aux mesures géométriques qu'aux envolées lyriques, étonne⁴.

L'histoire de l'architecture : un itinéraire de recherche

L'histoire de l'architecture constitue une bonne introduction, me semble-t-il, à un itinéraire de recherche qui m'a conduit d'une enquête d'histoire sociale classique sur la noblesse manufacturière bretonne (l'art de fabriquer

4. Jean-Yves Andrieux et Catherine Abéguilé, *Moi, François de Boucheporn, élève de l'École des Mines : voyages en Papouasie bretonne au XIX^e siècle*, Rennes, Apogée, coll. « Moi, je », 1995. Les futurs membres du Corps des Mines ont effectué des voyages d'études en France et à l'étranger, entre 1825 et 1890. La bibliothèque de l'École conserve un fonds énorme de ces travaux – 1 600 journaux de voyage, 1 100 mémoires et autant de comptes rendus de visite et monographies d'entreprise – qui constituent une source précieuse, quoique assez sous-exploitée, pour l'histoire du XIX^e siècle.

le fer ne déroge pas à l'état de noblesse, dans cette province) jusqu'au champ de l'architecture et, de là, jusqu'au domaine du patrimoine bâti et au processus de patrimonialisation, auxquels j'ai ensuite, bon an, mal an, consacré une fière partie de ma carrière. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'il n'existait pas, autour de 1970, en France, une méthodologie éprouvée de ce que pouvait être l'histoire de l'architecture. Le lecteur devait se déterminer entre des points de vue radicalement opposés qui allaient des cours donnés dans l'enceinte de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts⁵ aux ouvrages des thuriféraires de la modernité⁶, en passant par les premiers textes publiés par Michel Ragon⁷ et quelques livres pionniers de l'école italienne⁸. Il n'est pas exagéré de dire que la place de l'architecture dans la culture française était alors inversement proportionnelle à la diffusion phénoménale des livres d'histoire⁹. Alors que, soucieux de compléter ma connaissance du sujet, avant de rédiger ma thèse, je m'inquiétai de cette pauvreté des références auprès de Jean-Pierre Le Dantec, ingénieur de formation, proche des écoles d'architecture issues de la réforme de 1968 et lui-même futur historien des jardins¹⁰, c'est vers ces auteurs-là qu'il m'avait orienté.

Les chercheurs qui se sont consacrés à l'histoire de l'architecture à cette époque et qui sont, en définitive, parvenus à lui assurer une reconnaissance universitaire assez rapide (mais éditoriale plus incertaine),

.....

5. Par exemple, Georges Gromort, *Essai sur la théorie de l'architecture: cours professé à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de 1937 à 1940*, Paris, Vincent, Fréal et Cie, 1942 [réédité chez C. Massin en 1983].
6. Siegfried Giedion, *Space, Time and Architecture: The Growth of a New Tradition*, Cambridge/Londres, The Harvard University Press/Oxford University Press, 1941 [trad. française, 1968]; Nikolaus Pevsner, *Pioneers of Modern Design from William Morris to Walter Gropius*, New York, Museum of Modern Art, 1949 [trad. française, 1970]. Henry-Russell Hitchcock, Philip Johnson et Emil Kaufmann sont restés longtemps peu connus en France en raison de traductions tardives et souvent confidentielles. Voir Panayotis Tournikiotis, *The Historiography of Modern Architecture*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology Press, 1999.
7. Michel Ragon, *Les visionnaires de l'architecture*, Paris, Robert Laffont, 1965. Le tome 1 de *L'histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes* (t. 1: *Idéologies et pionniers*, Tournai, Casterman) paraît en 1971, à la suite de plusieurs autres ouvrages.
8. Leonardo Benevolo, *Histoire de l'architecture moderne*, t. 1: *La révolution industrielle*, Paris, Dunod, 1978; Bruno Zevi, *Apprendre à voir l'architecture*, Paris, Minuit, 1959.
9. Par exemple, le prodigieux succès d'édition d'Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan: de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque des histoires», 1975.
10. Son analyse de l'architecture récente devait connaître, juste après, un succès d'estime: Jean-Pierre Le Dantec, *Enfin l'architecture*, Paris, Autrement, 1984.

venaient d'horizons intellectuels disparates : études politiques (Jean-Marie Pérouse de Montclos, directeur des recherches scientifiques et documentaires de l'Inventaire général, qui a joué un rôle dans la définition de méthodes rigoureuses d'approche du bâti), plastiques (Gérard Monnier), littéraires (Claude Massu), architecturales (Jean-Louis Cohen, Jean-Pierre Épron, Jean Castex, Dominique Rouillard, Jacques Lucan), urbaines (Philippe Pannerai), techniques (Bertrand Lemoine, Antoine Picon, André Guillerme), pour ne citer que quelques auteurs prolifiques de ma génération ou de la génération antérieure¹¹. Comme on le voit, à l'exception du chartiste Jean-Michel Leniaud, les historiens sont, au départ, quasi absents de ce panorama. Pour les historiens de l'art, à la suite de la vaste synthèse de Louis Hauteœur¹², la période moderne emportait toutes les attentions (Jean Guillaume, Claude Mignot, Daniel Rabreau). L'histoire de l'architecture ne se dégageait pas, alors, de l'histoire générale de l'art et rares étaient, parmi les historiens de l'art, ceux qui se risquaient sur les terres contemporaines (François Loyer, Bruno Foucart, Françoise Hamon).

●..... L'émergence du patrimoine industriel

Lorsque j'ai entrepris ma thèse de doctorat en histoire sur la métallurgie du fer en Bretagne, le microcosme était agité par une querelle qui s'est très vite épuisée parce qu'elle reposait en partie sur un malentendu : on parlait alors, en France, d'archéologie industrielle, comme une traduction littérale de l'anglais *Industrial Archaeology*. On sait que les Britanniques ont découvert les traces de leur industrie, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, lui consacrant une foule d'études thématiques et d'inventaires topographiques qui, tous, réhabilitaient l'invention de la machine à vapeur, de la fonte au coke et des fabriques textiles manchestériennes, en décrivant des vestiges disséminés dans l'ensemble du Royaume-Uni. Ceux-ci étaient considérés comme les piliers de la grandeur du pays et comme une source de fierté nationale, ce que la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Londres, le 27 juillet 2012, a encore montré avec

.....
11. Ces références témoignent de lectures personnelles, sans aucune autre prétention.

12. Louis Hauteœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, Paris, Picard, 1943-1957, 7 vol.

éclat. Rien de tel, en France. Les travaux de l'importateur du sujet, si j'ose le désigner de la sorte, l'historien des techniques Maurice Daumas, ont commencé autour de 1975, au Conservatoire national des arts et métiers, dans une relative indifférence. La première synthèse, signée de sa main, date de 1980¹³, un an avant la tenue d'un congrès qui allait, enfin, grâce à une médiatisation opportune, rassembler les énergies et donner une impulsion aux travaux spécialisés¹⁴.

Certains faisaient alors mine de croire qu'on ne pouvait espérer comprendre l'héritage industriel du pays sans chausser les bottes de l'archéologue, et que la lecture approfondie du terrain, à l'aide des outils appropriés (topographie, stratigraphie, statistiques, etc.), délivrerait le chercheur, une fois pour toutes, de l'esclavage des écrits, ce qui, bien sûr, faisait hurler de fureur les historiens, pour lesquels il n'y avait point de salut hors des archives. Je dois confesser que, sous l'influence de mon directeur, Michel Denis (1931-2007), lui-même pourtant au-dessus de tout soupçon puisqu'il s'était fait connaître par une thèse d'État monumentale sur les royalistes de la Mayenne¹⁵, j'ai donné à mon doctorat le sous-titre un peu militant et provocateur d'archéologie industrielle, alors qu'il ne s'agissait en fait tout bonnement que de «patrimoine industriel», vocable peu après adopté par tous les esprits sérieux.

L'historien Louis Bergeron, connu pour ses ouvrages sur la noblesse d'Empire et sur les notables du XIX^e siècle notamment, avec lequel j'ai eu le privilège de travailler pendant toutes ces années, a contribué à donner une définition claire du patrimoine industriel que j'ai, par ailleurs, diffusée, à mon tour, dans un volume de la petite collection «Que sais-je?» des Presses universitaires de France¹⁶. Je voudrais en résumer ci-dessous les principaux arguments, car ils fondent les méthodes que j'ai employées, à plusieurs reprises, pour décrypter les sites bâtis et ils constituent

.....
13. Maurice Daumas, *L'archéologie industrielle en France*, Paris, Robert Laffont, coll. «Les hommes et l'histoire», 1980.

14. *L'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel*, 1985, 4^e conférence de TICCIH [The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage], Lyon et Grenoble, septembre 1981, Paris, CNRS Éditions.

15. Michel Denis, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Klincksieck, 1977.

16. Jean-Yves Andrieux, *Le patrimoine industriel*, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Que sais-je?», 2657, 1992.

toujours, me semble-t-il, des prolégomènes fructueux aux recherches sur le patrimoine général, telles qu'elles sont pratiquées à présent, dans la communauté de langue française (l'avenir dira rapidement ce que produiront les *critical heritage studies*).

Je ne prétends en aucun cas que la greffe ait été directe, car les milieux intéressés par le patrimoine industriel sont longtemps restés minoritaires, marginaux et, de surcroît, divisés. Je persiste à penser, néanmoins, que le patrimoine industriel a été, pour les Français, l'un des objets par lesquels une approche cohérente du fait bâti a été, étape par étape, rendue opérante, comme je m'en suis expliqué dans un volume collectif consacré aux politiques du patrimoine en France¹⁷. Il a en effet contribué à diffuser, parmi les historiens, les éléments d'information qui résultent de la lecture de l'image et de l'appréhension de l'espace, par le truchement du programme systématique de recensement des lieux industriels lancé par l'Inventaire général après 1981, qui a produit des résultats spectaculaires et rapides, vite concrétisés par des campagnes de protection thématique, jusqu'à ce qu'il soit mis en sommeil avec le transfert de ce service d'État aux régions, consécutif à la loi du 13 août 2004. L'historienne des techniques, Marina Gasnier, vient de faire l'histoire de cette aventure intellectuelle dans un gros livre bilan¹⁸. Certes, l'expansion patrimoniale dans son ensemble était alors devenue telle qu'il n'était plus possible de continuer à classer ou à inscrire à tout va. Mais la rupture du lien entre les études fondamentales de l'Inventaire général et les politiques de classement des Monuments historiques ne peut être tenue pour un fait positif, pour le pays.

●..... Une nouvelle manière d'écrire l'histoire

Quoi qu'il en soit, j'affirmai d'emblée qu'étudier le patrimoine industriel était une « nouvelle manière d'écrire et [...] de penser ou appréhender l'histoire », par la « reconstitution de phénomènes d'ampleur typologique

.....
17. Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/Fondation Maison des sciences de l'Homme, 2003.

18. Marina Gasnier, *Patrimoine industriel et technique : perspectives et retour sur trente ans de politiques publiques au service des territoires*, Lyon, Lieux Dits, coll. « Cahiers du patrimoine, 96 », 2011.

ou structurelle¹⁹». Loin d'être une simple illustration, les édifices devaient constituer la substance propre du raisonnement, «exactement comme l'histoire de l'architecture ne serait rien sans la représentation des élévations et des volumes, sans l'exégèse sur les espaces et les configurations qui sont sa vie et son essence même²⁰». De son côté, Maurice Daumas soulignait l'importance du «témoignage historique matériel d'une activité industrielle. La recherche et l'observation, ajoutait-il, permettent d'identifier ce qui n'a pas été détruit, d'en déterminer l'historicité, d'en apprécier l'intérêt, de provoquer sa sauvegarde²¹». Cette remarque, devenue banale, inversait, à l'époque, l'ordre de priorité des Français traditionnellement plus réceptifs aux idées qu'attentifs aux objets. Elle établissait du même coup un lien avec la pensée anglo-saxonne que l'ouvrage de Robert A. Buchanan avait résumée, dès 1972, en recommandant d'associer la découverte, le recensement et la description des sites à l'engagement du scientifique dans la cité, dans le but de susciter les protections indispensables à la préservation de la mémoire des siècles. C'est ainsi, disait-il, que le patrimoine peut acquérir la dimension d'une pratique culturelle globale²².

Appliquée au cas de la France, cette attitude a été bénéfique, car celle-ci a connu un développement industriel atypique, étalé à long terme et souvent fondé, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, sur la richesse en eaux et en forêts plutôt qu'en houille. Les environnements y diffèrent du tout au tout, depuis le Nord minier ou la Lorraine sidérurgique jusqu'à la Bretagne maritime, la Normandie fluviale, les Vosges forestières, les vallées alpines, les Antilles sucrières ou les banlieues des grandes agglomérations. Pour reprendre l'exemple des forges au bois, dans l'«ancien régime économique», cher à Ernest Labrousse, chaque établissement était en soi lilliputien, à quelques exceptions près (comme Montbard, en Bourgogne, ou Paimpont, en Bretagne), mais l'addition de tous formait une puissance associée à l'organisation sociale du territoire, sous la houlette des familles nobles de premier rang (comme les Condé). Une forge était faite d'ateliers certes, mais n'existait que si elle disposait d'un cours d'eau stable, d'une couverture boisée suffisante (pour la cuisson du charbon), de ressources minières proches (en fer et en calcaire), de réseaux de transport efficaces (pour

.....

19. Jean-Yves Andrieux, *Le patrimoine industriel*, op. cit., p. 3-4.

20. *Ibid.*

21. Maurice Daumas, *L'archéologie industrielle en France*, op. cit., p. 428-429.

22. Robert A. Buchanan, *Industrial Archaeology in Britain*, Londres, Penguin Books, 1972, p. 19-31.

l'import des matières premières et l'export des produits), de débouchés attractifs enfin. En un mot, elle était la tête de pont d'un paysage à l'éten-
due complexe, aux ramifications nombreuses, aux conséquences sociales
considérables. Il aurait été absurde de les ignorer ou de les minimiser.

Dans ce paysage-là agissaient des hommes, des femmes, des familles :

L'usine n'est que rarement un bâtiment isolé. Autour de son périmètre, elle
attire des annexes, tantôt pour le travail, tantôt pour la vie, qui peuvent être
concentrées en forme de glacis ou, au contraire, disséminées dans le tissu
social et humain environnant : infrastructures énergétiques, entrepôts, maisons
patronales, cités ouvrières, magasins, cafés, voire églises ou écoles²³.

Il fallait donc observer, dans sa totalité,

le mécanisme de diffusion spatio-temporel [de ces ensembles], rétablir la
logique de [leurs] implantations et le schéma de [leurs] exploitations : depuis
les chemins de leur épanouissement jusqu'à l'engrenage de leur dépérisse-
ment et de leur ruine, [en examinant] l'état complet d'un processus donné²⁴.

Chacun reconnaît aujourd'hui, dans cette formulation simple, le pro-
cessus d'étude en trois temps de tout bâtiment, depuis le projet jusqu'aux
métamorphoses de l'usage, en passant par les contingences de la construc-
tion, tel qu'il a été conceptualisé par divers théoriciens²⁵. C'est de cette
manière, « par l'exemple et par le fait », que le patrimoine de l'industrie a
perpétué le « troc permanent » entre l'histoire et les sciences humaines,
au moment même où ces dernières commençaient à éclater en disciplines
spécialisées, si ce n'est autonomes. Il a, dès lors, contribué à ce qu'« au-
delà des textes », comme disait Lucien Febvre, on regarde un site comme
un message, « exactement comme le paléographe déchiffre un manuscrit
ancien, l'épigraphiste une inscription funéraire, le géographe un paysage,
l'archéologue une structure enfouie ou l'ethnologue un corpus de traditions
populaires²⁶ ». Il s'est agi, d'emblée, d'une interprétation en arborescence,
faite de regards scientifiques accumulés, assujettis à un objet déterminé,
et non plus seulement complémentaires.

.....

23. Jean-Yves Andrieux, *Le patrimoine industriel*, op. cit., p. 8.

24. *Ibid.*, p. 7.

25. Je songe, en particulier, au concept de « réception » de l'Américain Hans R. Jauss à peine
antérieur – fin des années 1960 – tel qu'il a été transféré de la littérature à l'architecture et
a fait, depuis, florès (Hans R. Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard,
coll. « Bibliothèque des idées », 1978).

26. Jean-Yves Andrieux, *Le patrimoine industriel*, op. cit., p. 16.

L'enrichissement des études urbaines

Il se trouve que cette méthode plurielle a été appliquée, au même moment (1977), au « système de l'architecture urbaine », lorsqu'un groupe dirigé par André Chastel s'est attaqué au quartier des Halles de Paris²⁷. Sans approfondir la question des études urbaines – tâche vaine, tant celles-ci ont été renouvelées de fond en comble dans les 25 dernières années –, je me bornerai à souligner l'ambition globale de cette analyse qui consistait à restituer les plans parcellaires, hérités de plusieurs époques, dans un système de représentation unique, afin de recomposer les états successifs d'un quartier et de pouvoir finalement établir un rapport entre la nature de la parcelle et le parti architectural. En 1989, Louis Bergeron a étendu sinon la méthode, au sens strict – cela aurait été difficile –, du moins cette prise totale à l'espace urbain tridimensionnel de la capitale française, dans un livre à mes yeux marquant, quoique demeuré assez confidentiel, *Paris: genèse d'un paysage*²⁸. La perspective choisie ne peut pas ne pas avoir bénéficié des réflexions personnelles que le directeur du volume menait alors sur l'héritage industriel, comme il l'a montré plus tard en étudiant les États-Unis²⁹, et de ses échanges nourris avec le géographe Marcel Roncayolo.

Il y eut en effet, chez eux, la volonté de confronter trois données distinctes : l'espace physique et la topographie, modelés par les générations ; les « repères symboliques » qui chargent les premiers d'histoire ; les traces morphologiques et architecturales laissées par les institutions et les « forces sociales », au premier rang desquelles les élites dont l'action compte pour beaucoup, d'après les auteurs, dans « la recette d'une grande réussite », pendant environ huit siècles. Il est clair que cette intrusion de l'économie et de la notabilité dans le cadre bâti pouvait alors surprendre, mais elle explique le succès de l'enquête. Le résultat est en effet étonnant, quand Anne Lombard-Jourdan³⁰ balaie du regard l'enceinte de Philippe-Auguste,

27. André Chastel, Françoise Boudon, Hélène Couzy et Françoise Hamon, *Système de l'architecture urbaine: le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éditions du CNRS, 1977.

28. Louis Bergeron (dir.), *Paris: genèse d'un paysage*, Paris, Picard, coll. « Villes et Sociétés », 1989.

29. Louis Bergeron et Maria Teresa Maiullari-Pontois, *Le patrimoine industriel des États-Unis*, Paris, Hoëbeke, 2000.

30. Auteure du chap. 1, « De la protohistoire à la mort de Philippe Auguste », dans Louis Bergeron (dir.), *Paris: genèse d'un paysage*, op. cit., p. 3-52.

comme si elle était elle-même juchée au sommet de l'église Saint-Germain-des-Prés, identifiant tour à tour le principe et les symboles d'un développement circulaire qui aboutit à une ville tripartite (l'île, les rives droite et gauche), en construction ininterrompue, fruit d'une pensée inédite des fonctions publiques qui l'a marquée pour toujours. Familier de l'arpentage des sites, Louis Bergeron conclut l'ouvrage en brossant un vaste panorama des «paysages de Paris», éclatés entre ville et banlieue depuis l'urbanisation entre l'enceinte des Fermiers généraux et les fortifications de Thiers, opposant l'anarchie de l'Est artisanal et industriel au «bon goût» de l'Ouest résidentiel – figure de style devenue récurrente –, un «patchwork» néanmoins unifié avec science. Ce travail d'historiens peu soucieux de théories, mais déterminés à assembler les matériaux de la synthèse, a le mérite de pondérer l'effet grossissant des monographies. Il relativise par exemple l'importance architecturale du Paris 1900, à l'aune des mutations rapides de la commande privée et du rétrécissement de la spéculation après 1918.

L'objet des études patrimoniales

Consécutivement aux circonstances qui ont permis la naissance et l'essor d'une conscience patrimoniale précoce sous l'influence de l'État au XIX^e siècle, c'est donc un truisme de dire qu'il a existé, après la dernière guerre mondiale, une conception française de l'écriture patrimoniale. Je ne fais toutefois pas allusion, ici, à l'entreprise illustre de Pierre Nora ni au corpus des autres auteurs les plus cités (comme François Hartog). Si je reviens, pour terminer, à mon expérience personnelle, je constate que les agents de cette écriture ont été parfois plus inattendus, comme j'ai essayé de l'expliquer plus haut, mais que ses pères fondateurs demeurent, malgré les aléas – c'est indéniable –, des historiens. Les liens sans cesse réaffirmés, dans cette écriture, avec l'histoire ou l'anthropologie sociale distinguent les Français de leurs collègues anglo-saxons et les rapprochent du monde latin. La prééminence du fait rural dans l'histoire hexagonale les a, par ailleurs, rendus attentifs au long terme et, comme l'écrit Louis Bergeron à propos du patrimoine industriel, «aux continuités plus qu'aux ruptures, aux coexistences et aux recouvrements entre les modes d'organisation du travail qui s'articulent entre eux plus qu'ils ne se chassent l'un

l'autre³¹ ». Cette conscience des continuités fut, pour un pays habitué aux violents à-coups de son histoire politique, une ligne fructueuse. Enfin, si l'on garde toujours à l'esprit l'image de l'industrie, l'insertion des sites patrimoniaux dans un environnement vaste, à l'échelle des grands domaines nobiliaires, dans le monde ancien, ou, à la dimension des entreprises construisant des réseaux tentaculaires, dans le monde moderne, est une des autres marques de fabrique françaises. Cet intérêt ancien pour le paysage est souvent occulté par la longue résistance du pays aux thèmes de l'écologie politique, mais le succès des journées patrimoniales consacrées aux jardins en rappelle, chaque année, la profondeur.

Au cours de ce processus, la qualité des objets qui intéressent les chercheurs en patrimoine contenait en germe le risque d'une dispersion disciplinaire, mais elle les forçait en parallèle à explorer les voies d'une méthode originale, susceptible de fonder une démarche identifiée tout en s'adaptant à la diversité des problèmes de méthode rencontrés. Il me semble que l'unité l'a emporté sur la dispersion. Écrire sur le patrimoine, c'est en somme développer une nouvelle approche historique, sorte de « plus-value scientifique », comme la nomme joliment l'historien de l'industrie, Denis Woronoff. En 1992, je concluais sur l'étude du patrimoine industriel en estimant qu'elle entrerait aisément dans la définition que Gaston Bachelard donnait de l'« esprit scientifique » : « une rectification du savoir, un élargissement des cadres de la connaissance³² ». Je n'ai pas changé d'avis depuis, et je crois que la phrase vaut pour les études patrimoniales dans leur ensemble.

Je dirai, en guise de conclusion, que, si remarquable soit-elle, Sénanque est plus qu'une abbaye cistercienne parmi d'autres depuis que l'on connaît son histoire récente, c'est-à-dire sa reprise par la firme automobile Berliet, qui en a assuré la sauvegarde monumentale et y a installé, pendant une trentaine d'années, un musée du désert, témoignage à la fois de sa politique industrielle et de ses liens avec l'Afrique du Nord. À vrai dire, ce pacte entre le moine et le grand entrepreneur, survenu au moment où l'Hexagone, coupé de son empire colonial, se replie sur lui-même, est historiquement assez fascinant. En l'établissant, les études patrimoniales ont

.....

31. Louis Bergeron, « Archéologie industrielle », dans *Encyclopaedia Universalis*, <<http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/archeologie-industrielle/>>, consulté le 11 septembre 2018.

32. Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, p. 173.

clairement apporté une « plus-value » scientifique et peut-être même sociale. Les forges des Salles ont, quant à elles, tiré un parti direct de l'intérêt que leur ont porté ces mêmes études. Demeuré dans la même famille depuis son rachat par la famille de Janzé, en 1802, le site périlait depuis plus d'un siècle, confiné dans une économie rurale de subsistance, méconnu de tous, quand ses propriétaires actuels ont réalisé la richesse du potentiel qu'ils détenaient entre leurs mains et ont entamé une campagne active de restauration, au début des années 1990. Ouvert au public depuis, l'ensemble est désormais sauvé, dans le respect de son intégrité. Il figure parmi les plus belles forges de l'Ancien Régime conservées en France. Or celles-ci ne sont pas légion : on les compte tout au plus sur les doigts de deux mains³³.

.....

33. On pourra, pour s'en convaincre, consulter le guide que les Éditions Michelin viennent de consacrer au sujet : *Les plus beaux lieux du patrimoine industriel*, Paris, Manufacture française des pneumatiques Michelin, coll. « Patrimoine de France », 2011.



3

LE PATRIMOINE URBAIN AU GRÉ DU PAYSAGE

Contribution à la géographie des hauts lieux

Guy Mercier

Doctorat en géographie

Doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique

Université Laval

«Je veux voir Rome, la Rome éternelle, et non
celle qui passe tous les dix ans.» – Goethe

Le patrimoine urbain au regard de la géographie

Sans qu'elle en soit une exclusivité, la question patrimoniale concerne la géographie qui, à ce titre, emprunte trois avenues épistémologiques¹. La discipline fondée par Ératosthène contribue d'abord à l'étude de la distribution spatiale des *éléments du patrimoine*². Elle complète ainsi l'exercice d'inventaire, devenu traditionnel dans l'œuvre patrimoniale³. Ensuite, la géographie, considérant que le patrimoine tient un rôle dans la dynamique des milieux humains et naturels, intègre ce facteur à ses propres analyses⁴. Le patrimoine n'y est pas, comme dans la première perspective, l'objet d'étude précis, mais une dimension, parmi d'autres, d'un questionnement plus large⁵. Enfin, la réflexion sur le patrimoine interpelle la géographie en obligeant celle-ci à affiner, voire à remettre en cause, ses catégories conceptuelles. Chacune de ces avenues présente des caractères distincts et, du coup, commande un débat propre. Celui que nous engageons ici suit la troisième de ces options, car il porte sur le défi théorique que lance à la géographie – de même qu'aux autres sciences sociales vouées à l'étude de l'organisation humaine de l'espace terrestre – le concept de «patrimoine urbain». Il s'attache tout particulièrement aux liens qui unissent, à travers le patrimoine urbain, la ville et son image. Explorant la dimension fondamentalement symbolique et normative de cette relation, la réflexion aborde la question de la dualité de l'être et du

1. Brian Graham, Gregory J. Ashworth et John E. Tunbridge, *A Geography of Heritage. Power, Culture and Economy*, Londres/New York, Arnold/Oxford University Press, 2000.
2. Nous empruntons l'expression au législateur québécois qui, dans la récente Loi sur le patrimoine culturel (2012), utilise cette expression pour désigner de manière générique tout ce sur quoi porte l'action patrimoniale.
3. Pilier de la pratique patrimoniale, l'inventaire est souvent une obligation imposée par le législateur. Au Québec, la Loi sur le patrimoine culturel confie cette tâche au ministère de la Culture et des Communications (art. 8) et aux municipalités (art. 120). L'exercice culmine dans le *Registre du patrimoine culturel*, «dans lequel doivent être inscrits tous les éléments du patrimoine culturel désignés, classés, déclarés, identifiés ou cités conformément à la loi» (art. 5) (Francis Roy et Guy Mercier, «La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel: sa vision actualisée du patrimoine et ses répercussions au plan foncier», *Géomatique*, vol. 39, n° 4 [2013], p. 20).
4. Nous avons cherché à y contribuer dans «Géographie du patrimoine immobilier», dans Étienne Berthold et Nathalie Miglioli (dir.), *Patrimoine et histoire de l'art au Québec: enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 43-62.
5. Au-delà du constat de l'existence de ces deux approches (l'une qui découpe l'urbain pour en dégager seulement l'objet patrimonial; l'autre qui tente d'éclairer la totalité urbaine sans la réduire à ses parties, patrimoniales ou autres) se pose bien sûr, comme le rappelait naguère Henri Lefebvre (*La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970, p. 64-104), le problème de leur efficacité et de leur légitimité respectives.

paraître où, autour de la question paysagère, se noue le drame urbanistique de la ville patrimoniale, c'est-à-dire de toute ville dont la vocation, sans y être complètement réduite, est intimement chevillée au patrimoine bâti qu'elle donne à voir. Bref, l'attention porte sur la condition paysagère propre à toute ville qui, comme Rome par exemple, doit beaucoup à ses monuments et à ses sites historiques (figure 3.1).

FIGURE 3.1.**La Trinité-des-Monts, l'un des hauts lieux patrimoniaux de Rome**

Rome demeure l'une des villes patrimoniales les plus réputées et les plus courues.

De nombreux bâtiments et sites provenant de temps plus ou moins anciens (comme ici l'église baroque de la Trinité-des-Monts, flanquée d'un obélisque égyptien, domine, du haut de son escalier monumental, la place d'Espagne) y composent un vaste patrimoine urbain. Goethe, Stendhal et bien d'autres poètes ont loué le charme et la grandeur de ce remarquable ensemble qui, pour eux comme pour les innombrables touristes venus à leur suite, symbolise la Ville éternelle.



Source : Photo de Berthold Werner, 2007.

Symbolisation et institutionnalisation de la mémoire et de l'identité

S'interroger sur le patrimoine urbain exige de penser la ville elle-même de manière à comprendre ce que le patrimoine doit à la ville, et inversement. Or, pour appréhender cette dépendance mutuelle, il convient de poser en premier lieu l'efficacité de la ville à symboliser la mémoire et l'identité, qui sont les principaux motifs du patrimoine⁶. Cette efficacité ne semble pas faire de doute puisque, depuis longtemps déjà, les sociétés occidentales soumettent à un régime particulier des villes, ou certaines parties d'entre elles, afin d'en préserver le cachet ancien⁷. Parmi maints exemples, le destin de Rome, que Goethe déjà célébrait, paraît emblématique. Ainsi s'est constitué, au cœur du Latium et ailleurs, un patrimoine urbain dont la fonction est de favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire dont il porte la marque. Ce patrimoine est non seulement un artefact, mais plus encore une institution qui mobilise les autorités publiques, leurs commettants et tous les citoyens aux fins d'une préservation et d'une valorisation. Le fondement d'une telle institution réside dans l'attachement d'une société à ce patrimoine urbain, parce qu'elle en estime l'histoire et qu'elle veut en transmettre la mémoire⁸. Et si le patrimoine urbain est cette part de la ville destinée à rester telle qu'elle fut – du moins apparemment –, c'est qu'il est appelé à témoigner, à travers sa propre durée, de la trajectoire historique de la société qui désire le préserver et le valoriser. Cette société signifie ainsi qu'elle a été et qu'elle entend être encore⁹. Bref, le patrimoine urbain, à la fois matière, symbole et institution, témoigne du désir d'une société d'afficher sa raison et sa fierté d'être en mettant en scène des éléments de sa propre histoire (figure 3.2).

6. Henri-Pierre Jeudy, *La machine patrimoniale*, Paris, Circé, 2008 ; Lucie K. Morisset, *Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, 2009 ; Vincent Veschambre, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

7. André Corboz, *De la ville au patrimoine urbain. Histoires de forme et de sens*, textes choisis et assemblés par Lucie K. Morisset, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.

8. Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 2008.

9. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1988 ; Olivier Lazzarotti, *Des lieux pour mémoires. Monument, patrimoine et mémoires-Monde*, Paris, Armand Colin, 2012.

FIGURE 3.2.**Le Forum romain**

Vestige prestigieux de l'Antiquité, les ruines du Forum sont à la fois un matériau, un symbole et une institution auxquels la centralité urbaine de Rome est grandement redevable.



Source : Photo de Guy Mercier, 2011.

Être et paraître

La ville qui recèle en son sein un patrimoine urbain lie encore davantage son destin à l'image qu'elle projette. L'image en question est à concevoir comme une représentation mentale autant qu'iconographique. Si le terme « image » réfère plus spontanément à la représentation iconographique, il n'est pas moins assimilable à l'autre, car la représentation opère toujours une sélection – autrement dit un cadrage et une composition – fondée sur la perception, la cognition et la volition. La représentation correspond dès lors à un état du sujet où se fusionnent sensation, interprétation et intention. Tendue entre émotion, entendement et projet, la représentation est par conséquent politique, puisqu'elle témoigne d'une mobilisation réalisée ou potentielle du sujet, autant celui qui la forme que celui vers qui

elle est diffusée¹⁰. Ainsi, la représentation est un montage politique qui, sans être énoncé directement, n'en est pas moins opérant. C'est pourquoi, s'il est une politique de l'image, c'est que l'image est elle-même politique¹¹.

Le destin iconographique de la ville

Qu'elle soit patrimoniale ou non, la ville n'échappe pas aux conditions politiques de l'image. Constamment sous l'emprise de sa représentation, celle qu'elle inspire ou celle qu'on lui impose¹², la ville partage le destin de sa propre image¹³. Cette union de la chose et de son reflet se manifeste tout particulièrement dans la dynamique urbaine. En effet, la ville ou l'une de ses composantes se fait, se défait et se refait selon les représentations que les agents de cette transformation en ont. Il faut alors supposer que la représentation de la ville participe de la politique même de la ville. Bref, agir politiquement dans la ville, c'est aussi agir sur son image et réagir à son image. L'urbanisme – l'action volontaire visant la création, le maintien ou la transformation des éléments de la ville – en est un exemple patent. On peut même avancer que l'urbanisme constitue un vecteur fondamental de la représentation de la ville, qu'il est au cœur de l'économie de cette représentation en ce sens où, systématiquement, il produit, met en circulation et consomme des images de la ville¹⁴. Ces images que l'urbanisme génère, accueille et communique constituent une matrice des significations où se construit une interprétation, voire une morale de la ville. Car ces images orientent les jugements de l'urbanisme, ceux qui dévalorisent ce qu'est la ville dans son état actuel ou encore ceux qui valorisent ce que la ville devrait être et ce qu'il faudrait faire pour qu'il en soit ainsi¹⁵.

10. Michael Stolleis, *L'œil de la Loi. Histoire d'une métaphore*, Paris, Mille et une nuits, 2006.

11. Pierre Legendre, *Le point fixe*, Paris, Mille et une nuits, 2010.

12. André Corboz, *De la ville au patrimoine urbain*, op. cit.

13. Daniel Le Couédic, «Le paysage urbain et le déguisement du monde», dans Mario Bédard, Jean-Pierre Augustin et Richard Desnoilles (dir.), *L'imaginaire géographique. Perspectives, pratiques et devenir*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 21-42.

14. Denis Cosgrove, *Social Formation and Symbolic Landscape*, Madison, University of Wisconsin Press, 1998.

15. Daniel Le Couédic, «Le paysage tué par ceux-là mêmes qui l'adoraient», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 129 (2002), p. 281-298.

●..... L'enjeu iconographique de la ville patrimoniale

Si toute ville est soumise aux impératifs de l'image, la ville patrimoniale, foyer symbolique ardent, l'est plus encore. Par exemple, une charge supplémentaire incombe à l'urbaniste qui doit veiller à ce que la silhouette de la ville patrimoniale et les paysages qu'elle offre à la vue soient dignes de l'exceptionnalité qu'on lui a reconnue. Sinon l'efficacité symbolique du patrimoine urbain, essentielle à sa fonction mémorielle et identitaire, en serait compromise¹⁶. Et le fardeau s'alourdit davantage quand la ville patrimoniale suscite un intérêt en dehors de la société qui s'efforce de la préserver. Dans ce contexte, on doit également considérer que des personnes sans affinité mémorielle ou identitaire particulière avec la ville patrimoniale en question peuvent vouloir y satisfaire leur désir d'être non pas simplement quelque part ailleurs que chez eux, mais plutôt d'être, ne serait-ce que temporairement ou occasionnellement, en un lieu particulier qui les attire. L'étranger, admirateur d'un patrimoine qui n'est pas *a priori* le sien, devient par conséquent un bon voisin, notamment parce qu'en consentant à une visite il contribue à la viabilité économique du patrimoine urbain¹⁷. En même temps, le patrimoine ainsi chéri par d'autres que ceux qui l'ont constitué acquiert une valeur universelle qui peut lui valoir, si cela sied à la communauté internationale s'exprimant par la voix de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de figurer sur la «liste du patrimoine mondial». Dans ce cas, un groupe et ses voisins s'unissent pour contribuer à la préservation du patrimoine urbain¹⁸. L'opération n'est toutefois pas sans risque. Le visiteur, bien qu'admirateur, peut devenir envahissant, ne serait-ce que parce que l'on cède parfois trop à l'industrie, au commerce et à l'infrastructure qui le servent (figures 3.3a et 3.3b). Ceux pour qui le

.....
16. Guy Mercier, «The useful ambiguity of urban heritage», *Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada*, vol. 26, n^{os} 3-4 (2001), p. 37-44.

17. Jacobo García Álvarez, «Paisajes nacionales, turismo y políticas de memoria: Toledo (1900-1950)», *Eria*, n^{os} 73-74 (2007), p. 193-212; Olivier Lazzarotti, *Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux*, Paris, Belin, 2011; Jean-Didier Urbain, *L'envie du monde*, Paris, Bréal, 2011.

18. Laurent Bourdeau, Maria Gravari-Barbas et Mike Robinson (dir.), *Tourisme et patrimoine mondial*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012; Guy Mercier, «From memory to territoriality: The old Québec connection», dans Habib Saidi et Sylvie Sagnes (dir.), *Capitales et patrimoines à l'heure de la globalisation/Capital Cities and Heritage in the Globalization Era*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 191-210.

FIGURE 3.3.**La fontaine de Trevi**

La fontaine de Trevi est un arrêt obligé de toute visite touristique de Rome. La qualité du spectacle, il est vrai, ne manque pas d'impressionner (figure 3.3a). Il reste que la quantité de spectateurs qui s'y attroupent continûment exerce une indéniable pression sur le lieu (figure 3.3b).

FIGURE 3.3A.**Un spectacle patrimonial...**

Source : Photo de Vince O'Sullivan, 2013.

patrimoine urbain compte ou devrait compter au premier chef – et plus particulièrement, en l'occurrence, les habitants de la ville patrimoniale – se trouvent, paradoxalement, empêchés de le goûter pleinement. Ainsi, l'image d'une ville patrimoniale, parce qu'elle procure à celle-ci une réputation enviable, peut prendre tellement d'importance qu'elle pousse à négliger l'un ou l'autre de ses caractères ou à lui en imposer d'autres. On en comprend que l'image de la ville, et plus encore celle de la ville patrimoniale, possède sa propre dynamique et sa propre puissance, si bien qu'elle se décline différemment selon les circonstances et selon les intérêts qu'elle suscite¹⁹. Si la ville patrimoniale en tire protection et réputation,

19. Habib Saidi, «Artification du patrimoine et mise en tourisme de la capitale: regard intérieur/extérieur sur Québec et Tunis», dans Habib Saidi et Sylvie Sagnes (dir.), *Capitales et patrimoines à l'heure de la globalisation*, op. cit., p. 235-255.

FIGURE 3.3B.
... et ses spectateurs



Source : Photo de Guy Mercier, 2011.

elle doit également assumer les différentes interprétations que l'on en donne. Qu'il s'agisse des autorités publiques qui lui ont conféré son statut, des personnes qui y habitent, de ceux et celles qui la visitent ou encore qui en tirent profit, chacun infléchit l'image de la ville patrimoniale selon son propre point de vue. Le patrimoine urbain apparaît sous ce jour tel un processus où des acteurs, diversement inspirés, se heurtent les uns aux autres en espérant qu'une politique leur permette de ne pas se nuire ou, mieux encore, de trouver matière à collaboration.

● **Préserver le patrimoine et soigner le paysage, l'exemple du Vieux-Québec**

Le cas du Vieux-Québec, même sommairement évoqué, illustre pleinement cette condition. Ce quartier fut décrété « arrondissement historique » en 1963 par l'État québécois. Il est depuis 2012 désigné « site patrimonial » en vertu de la nouvelle loi provinciale sur le patrimoine culturel. Le

Vieux-Québec comprend également une cinquantaine de bâtiments ou secteurs dont la valeur patrimoniale est officiellement reconnue en vertu de cette même loi. Par ailleurs, de nombreux éléments du Vieux-Québec – et non les moindres – font l’objet d’une reconnaissance patrimoniale par l’État canadien, soit à titre de « lieu historique national » (les fortifications) ou de « site patrimonial » (l’ancienne redoute et l’ancienne fonderie de l’arsenal)²⁰. Enfin, depuis 1985, le quartier a été ajouté à la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO²¹.

Le Vieux-Québec est logé au cœur de la ville de Québec. Malgré son statut patrimonial, il n’est pas une enclave au sein de la ville, car à part la place Royale – qui est pour cette raison l’exception qui confirme la règle – le secteur n’est pas uniquement voué à la célébration patrimoniale. C’est en réalité un quartier qui, par sa complexité fonctionnelle et formelle, est étroitement enchâssé dans la dynamique de l’ensemble de la ville (figure 3.4).

En attribuant le titre de site patrimonial au Vieux-Québec, les autorités provinciales reconnaissent que ce lieu est un témoin privilégié de l’histoire et de la culture de l’ensemble de la population québécoise²². La forte

.....

20. À cela s’ajoutent le Centre d’interprétation du Vieux-Port-de-Québec et le Parc des Champs-de-Bataille nationaux, qui tous les deux jouxtent l’arrondissement historique. Signalons que l’État canadien n’est pas seulement très actif en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine du Vieux-Québec, mais qu’il est aussi l’un des principaux propriétaires fonciers dans le secteur.
21. Cette liste est constituée en vertu de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (dite *Convention du patrimoine mondial*), adoptée en 1972. L’évaluation des candidatures est confiée au Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).
22. Le Répertoire du patrimoine culturel souligne cette valeur historique du Vieux-Québec : « Berceau de la civilisation française en Amérique, ce territoire urbain possède une densité historique remarquable et de nombreux repères mémoriels. Fréquenté par les Amérindiens depuis des millénaires, Québec est fondé en 1608 par l’explorateur français Samuel de Champlain (vers 1570-1635). De comptoir de traite, le lieu devient la capitale de la Nouvelle-France en 1663. Conquis en 1759, il est le siège administratif de la nouvelle colonie britannique (1763), puis une cité parlementaire (1791). En 1871, la garnison britannique quitte la ville. À l’initiative de Lord Dufferin (Frederick Temple Blackwood, 1826-1902), alors gouverneur général du Canada, le Vieux-Québec est graduellement perçu comme un lieu de mémoire national. Depuis, son caractère de cité-forteresse est mis en valeur et ses réaménagements s’inscrivent dans une continuité significative. Le site est aujourd’hui le centre historique et touristique de la capitale du Québec et le haut-lieu de l’Amérique française. » (Répertoire du patrimoine culturel du Québec, *Site patrimonial du Vieux-Québec*, <<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93523&type=bien#.W5gWqC17SRs>>, consulté le

FIGURE 3.4.**Le Vieux-Québec**

Carte de localisation.



Source : Département de géographie de l'Université Laval, 2018.

affluence de visiteurs atteste que ce quartier historique est hautement significatif, non seulement pour les Québécois, mais aussi pour les nombreux touristes étrangers qui le fréquentent. Cette double reconnaissance patrimoniale et touristique indique que le Vieux-Québec incarne à sa manière l'idée même que l'on peut se faire de Québec – et possiblement du Québec dans son ensemble –, tout en étant au diapason d'une culture,

11 septembre 2018) En lien avec cette question, voir Luc Noppen, «Évolution de la pratique et de la production architecturale. L'arrondissement historique du Vieux-Québec», *ARQ-Architecture Québec*, n° 51 (1989), p. 18-29, de même que Guy Mercier, «Le Vieux-Québec, un patrimoine en partage», *Continuité*, n° 126 (2010), p. 34-38.

disons, mondiale²³. Or le statut patrimonial et le pouvoir d'attraction touristique du Vieux-Québec dépendent en grande partie de son paysage et plus encore de la multitude d'images largement diffusées qui reproduisent ce paysage chéri (figures 3.5a et 3.5b)²⁴. Par-delà les bâtiments qui s'y trouvent et les activités qui s'y tiennent, n'est-ce pas le paysage de la ville patrimoniale qui, souvent, suscite l'émotion, s'offre à la conscience et se rappelle à la mémoire²⁵? C'est pourquoi son aménagement tient toujours compte de la question du paysage, qu'il s'agisse de sa préservation, de sa valorisation ou – pourquoi pas? – de sa création. Ainsi, on peut postuler que, sans que cela s'exprime explicitement sous la forme d'une politique

FIGURE 3.5.

Un paysage patrimonial de Québec

Le Vieux-Québec offre un généreux répertoire paysager. On y puise une foule d'images charmantes qui peuplent les mémoires et circulent partout dans le monde. S'y profile souvent le château Frontenac (figure 3.5a), confirmant ainsi qu'une telle grâce paysagère appartient bel et bien à la vieille ville de Québec. D'autres images tirent plutôt avantage du site lui-même pour mettre en valeur le panorama qui en quelque sorte sert la ville patrimoniale (figure 3.5b).

FIGURE 3.5A.

Une vue de l'avenue Saint-Denis à partir de la citadelle



Source : Photo de Guy Mercier.

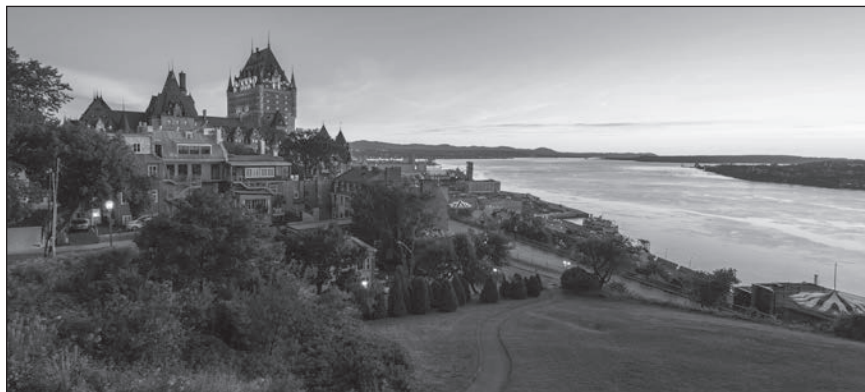
23. Martine Geronimi, *Québec et la Nouvelle-Orléans. Paysages imaginaires français en Amérique du Nord*, Paris, Belin, 2003.

24. Suzanne Paquet et Guy Mercier, « Le paysage urbain à l'ère du capitalisme culturel », dans Miriam Fahmy (dir.), *L'état du Québec 2012*, Montréal, Boréal, 2012, p. 443-450.

25. Suzel Brunel et Alain Roy, *Empreintes et mémoire. L'arrondissement historique du Vieux-Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 2007.

FIGURE 3.5B.

Une vue vers le nord à partir du site patrimonial du Vieux-Québec



Source : Office du tourisme de Québec, Jeff Frenette Photography.

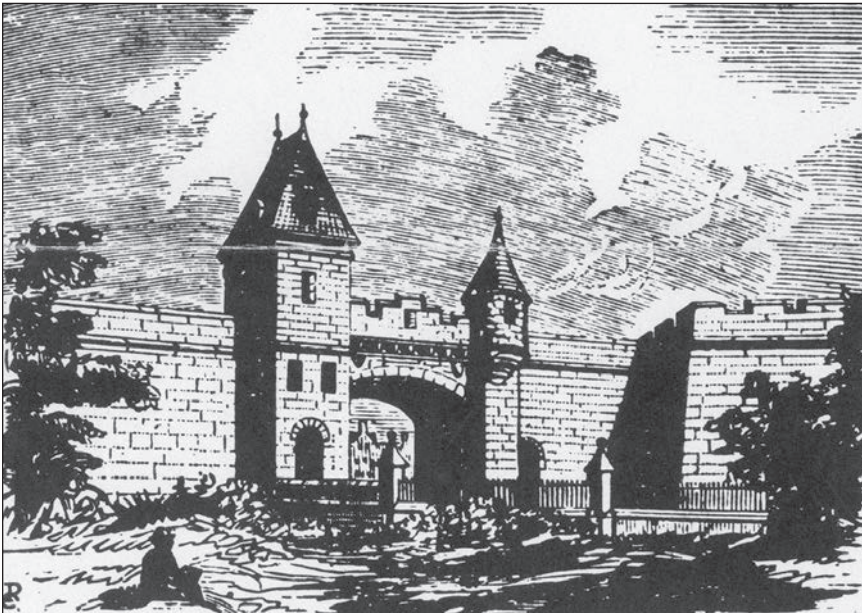
du paysage, cet aménagement doit, d'une manière ou d'une autre, formuler et mettre en œuvre des projets et des normes susceptibles, espère-t-on, d'avantager son paysage. À Québec, par exemple, ce souci paysager remonte aux années 1870 quand le gouverneur général du Canada, Lord Dufferin, lança une campagne en faveur de la réfection des remparts de la ville que l'on s'apprêtait à démolir²⁶. On prit alors conscience que le Vieux-Québec, dont la valeur historique et touristique était déjà grande, ne pouvait se moderniser sans soigner le paysage qui, depuis longtemps, faisait sa réputation. Sans crainte de donner dans l'anachronisme, on n'hésita d'ailleurs pas, dans cette optique, à accentuer par la même occasion le caractère ancien de la ville. On veillait de la sorte à s'assurer que la performance patrimoniale du paysage urbain de Québec soit optimale (figures 3.6a, 3.6b et 3.6c). Cette idée maîtresse a par la suite été constamment reprise, en 1941 notamment au sein de la Commission d'embellissement de Québec et ensuite par beaucoup d'autres institutions, permanentes ou non, consacrées entièrement ou en partie à l'aménagement du Vieux-Québec²⁷. Certes, la conception que l'on s'est faite du paysage du

26. Guy Mercier et Yves Melançon, « Un parc dans la ville, 1830-1910 », dans Jacques Mathieu et Eugen Kedl (dir.), *Les Plaines d'Abraham. Le culte de l'idéal*, Sillery, Septentrion, 1993, p. 173-201 ; Achille Murphy, « Les projets d'embellissements de la ville de Québec proposés par Lord Dufferin en 1875 », *The Journal of Canadian Art History*, vol. 1, n° 2 (1974), p. 18-29.

27. Jean-Marie Lebel et Alain Roy, *Québec 1900-2000, le siècle d'une capitale*, Québec, MultiMondes/Commission de la capitale nationale, 2000.

FIGURE 3.6.**Du passéisme au patrimoine par l'entremise du paysage**

Au XIX^e siècle, l'intérêt historique que suscitait Québec ne se concentrait pas nécessairement, dans l'ordre architectural, sur les bâtiments anciens de la ville. Ainsi, quand Québec, devenant une capitale provinciale au sein de la nouvelle Confédération canadienne, renoua avec la prospérité grâce à la production manufacturière, et alors que s'exprimait une volonté d'accorder la ville aux exigences urbanistiques de l'ère industrielle, un mouvement se dessina pour que cette inévitable modernisation ne fût pas oublieuse du passé. Le mouvement, lancé après le départ de la garnison anglaise en 1871 sous l'impulsion du gouverneur général du Canada, Lord Dufferin, s'attachait davantage au passé en soi qu'au passé historiquement daté et spécifique à la ville de Québec. Porté par un passéisme romantique, ce mouvement était soucieux avant tout d'évoquer le passé, de provoquer une émotion en exploitant avantageusement le site de Québec, plutôt que de donner une place, dans la ville contemporaine, à la ville historique. Cela se manifesta au premier chef dans la réfection des remparts et l'érection de nouvelles portes, adoptant le vocabulaire médiéval proposé par l'architecte irlandais William Lynn. Comme en témoigne le projet d'une nouvelle porte Saint-Louis (figure 3.6a), le but n'était pas de préserver des artefacts anciens (figure 3.6b), mais de créer un décor propre à rappeler le passé. Il en résulta que des traces réelles du passé s'effacèrent devant l'image d'un passé indéfini, sans scrupules hétéroclites et anachroniques. Au fil des décennies, bien qu'étant à l'origine des éléments d'une œuvre essentiellement paysagère, les remparts et ses portes sont malgré tout devenus d'authentiques biens patrimoniaux (figure 3.6c).

FIGURE 3.6A.**Le projet d'une nouvelle porte Saint-Louis par l'architecte William Lynn**

Source : Dessin tiré du *Morning Chronicle*, 25 décembre 1875.

FIGURE 3.6B.

L'ancienne porte Saint-Louis



Source : BAnQ, P560, S2, D2, P109, Fonds J. E. Livernois Ltée, vue sur la porte Saint-Louis (vers 1880).

FIGURE 3.6C.

L'actuelle porte Saint-Louis



Source : Office du tourisme de Québec.

Vieux-Québec a bien changé au fil des décennies, tout comme on a maintes fois reformulé la norme qui s'y applique²⁸. Mais c'est justement à travers cette mise à jour constante de son paysage que le Vieux-Québec a pu demeurer un patrimoine urbain si prisé²⁹.

La ville patrimoniale comme problème urbanistique et épistémologique

L'exemple du Vieux-Québec montre bien que la constitution et l'évolution de la ville patrimoniale ne sont pas sans relation avec son paysage et que l'existence de celle-ci suppose la formulation, la mise en œuvre et le renouvellement d'une norme paysagère. L'exercice n'est pas simplement administratif et juridique. Il implique plus largement un processus politique où des acteurs sociaux prennent position, participent éventuellement à un débat public et, pour faire valoir leur point de vue et défendre leurs intérêts, s'opposent ou s'allient les uns aux autres³⁰. Cette dynamique politique, qui génère le renouvellement de la norme paysagère, témoigne à sa façon de l'évolution à la fois d'une culture locale, où les enjeux mémoriels et identitaires liés au patrimoine coexistent avec d'autres considérations peut-être plus triviales, et d'une culture plus générale, où des étrangers trouvent des raisons de visiter une ville patrimoniale, de s'y plaire et de se réjouir d'y avoir séjourné. Mais si la ville patrimoniale doit à cette fin sacrifier à son paysage, elle n'en doit pas moins demeurer un lieu habité et habitable³¹. Car aux exigences du paysage répondent celles de l'habitat. C'est à cette condition qu'une ville, bien que patrimoniale, conserve son caractère foncièrement urbain. Se pose dès lors un

28. Étienne Berthold, *Patrimoine, culture et récit. L'île d'Orléans et la place Royale de Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012; Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *De roc et de pierres: la capitale en architecture*, Québec, MultiMondes/Commission de la capitale nationale, 1998.

29. Jean Provencher, *L'histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine*, Québec, Publications du Québec, 2007.

30. Jacques Bethemont, «Les paysages au risque des politiques», dans Mario Bédard (dir.), *Le paysage. Un projet politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, p. 163-188; Elisabeth Crooke, «The politics of community heritage: Motivations, authority and control», *International Journal of Heritage Studies*, vol. 16, n^{os} 1-2 (2010), p. 16-29.

31. Olivier Lazzarotti, *Habiter. La condition géographique*, Paris, Belin, 2006.

problème d'aménagement spécifique à la ville patrimoniale, de même que s'impose une nécessité épistémologique de ne pas confondre la ville et son patrimoine.

Le territoire et le lieu

Considérons d'abord la question épistémologique en revenant sur la relation qui s'établit entre les sociétés humaines et l'espace terrestre. Cette relation – que l'on peut qualifier de « géographique » – opère selon deux modalités qui, tout en n'étant pas indépendantes l'une de l'autre, peuvent être distinguées³². D'une part, cette relation donne existence à un territoire lorsqu'une société, une communauté ou une collectivité quelconque s'approprie et contrôle, d'une manière ou d'une autre, une portion de l'espace terrestre. Autrement dit, un territoire existe en référence à une *puissance sociale* qui s'exerce sur une unité spatiale, une région³³. D'autre part, on peut concevoir, à l'inverse, qu'un groupe humain soit sous l'influence plus ou moins intense d'une *puissance spatiale*. Cette puissance, qui relève de la spécificité même de chaque *lieu*, tient à la signification culturelle, à la force économique ou à la portée politique de ce qui s'y trouve et de ce qui s'y passe. En effet, la spécificité des lieux infléchit nécessairement la vie de ceux qui les occupent, mais aussi, à des degrés variables, celle de la société à laquelle ces derniers appartiennent³⁴. Cette puissance des lieux n'est évidemment pas absolue et immuable puisqu'elle reste soumise, à son tour, à la puissance sociale – et même individuelle – sur l'espace. Elle n'en demeure pas moins non négligeable.

32. Augustin Berque, *La mésologie. Pourquoi et pour quoi faire?*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2014; Guy Mercier, « Hacia una teoría del lugar », dans Jhon Williams Montoya (dir.), *Lecturas en Teoría de la Geografía*, Bogotá, Edición de la Universidad Nacional de Colombia, 2009, p. 21-40.

33. Jonathan M. Smith, « Ramifications of region and senses of place », dans Carville Earle, Kent Matthewson et Martin S. Kenzer (dir.), *Concepts in Human Geography*, Boston, Rowman & Littlefield, 1996, p. 189-211.

34. Marcel Bélanger, « Le dialogue ou la rencontre des pensées et des lieux », dans Serge Courville et Normand Séguin (dir.), *Espace et culture. Space and Culture*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 25-30.

La ville patrimoniale comme haut lieu

Selon la conception générale de la relation géographique que nous venons d'esquisser, la spécificité de chaque lieu réside dans la manière dont s'y combinent, localement, les traits de la culture, de l'économie et de la politique. La puissance des lieux varie par conséquent, autant en qualité qu'en intensité. Sans qu'il soit nécessaire de s'entendre sur l'explication de la puissance des lieux, on peut reconnaître que certains d'entre eux possèdent une puissance autrement plus grande que d'autres. Ils peuvent alors être qualifiés de « hauts lieux³⁵ » en raison de leur influence qui déborde largement l'échelle locale. Autrement dit, ce qui s'y trouve et ce qui s'y passe touche ou concerne un ensemble social beaucoup plus vaste. Il en est ainsi, car la puissance spatiale des hauts lieux est à la fois convergente et rayonnante : ce sont des points dans l'espace terrestre qui *reçoivent* grandement de l'extérieur et qui, en retour, *émettent* fortement vers l'extérieur³⁶. Cette double puissance (de convergence et de rayonnement) des hauts lieux peut se concevoir en termes politiques, économiques ou culturels. Par exemple, on adopte dans une capitale des lois dont la juridiction déborde les limites de la ville elle-même ; un centre lourdement industrialisé attire des travailleurs des régions avoisinantes et de plus loin encore ; une église réputée pour ses miracles accueille des pèlerins en provenance du monde entier. Bien qu'il soit possible, sur le plan empirique, de préciser la tonalité particulière d'un haut lieu, il reste que, plus fondamentalement, sa force de convergence et de rayonnement concerne toujours la mémoire et l'identité des groupes et des individus qui s'y frottent. Le haut lieu exerce en effet sur eux une emprise en leur offrant à voir, à faire, à ressentir, à penser et à espérer des choses qui correspondent à ce qu'ils ont été ou pensent avoir été, ou encore à ce qu'ils doivent ou veulent être. Tel était, par exemple, le désir de Goethe relativement à Rome, désir d'être enfin pleinement lui-même en approchant, dans cette ville par excellence, le summum de la culture : « À ce lieu se rattache toute l'histoire du monde, écrit-il, et je compte un second jour de naissance, une véritable renaissance, du jour où je suis arrivé à Rome³⁷. » C'est pourquoi

35. Mario Bédard, « Géosymbolique et iconosphère bourguignonnes. Continuité ou rupture paysagère ? Le cas de Beaune », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 129 (2002), p. 323-343.

36. Thierry Paquot, « Lieu, hors-lieu et être-au-monde », dans Chris Younès et Michel Mangematin (dir.), *Lieux contemporains*, Paris, Descartes et Cie, 1997, p. 11-28.

37. Johann Wolfgang von Goethe, *Voyage en Italie*, Paris, Bartillat, [1829] 2011, p. 170 (3 décembre 1786).

la ville patrimoniale, en raison de son caractère culturel prépondérant, est assimilable au haut lieu. Sa valeur politique n'est pas négligeable non plus, surtout si, en incarnant le *peuple*, elle est investie d'une mission patriotique³⁸. Et quand l'attrait touristique s'ajoute à la prégnance culturelle et à l'intérêt politique, des agents économiques prennent en charge et développent – parfois au-delà du seuil de saturation – le pouvoir d'attraction de la ville patrimoniale (figure 3.7)³⁹.

● La ville patrimoniale comme objet d'urbanisme

À titre de haut lieu, la ville patrimoniale a ceci de particulier qu'elle s'institutionnalise au travers d'une série de mesures visant précisément à préserver et à mettre en valeur le *trésor* qu'elle recèle. Tout le défi réside dans l'atteinte d'un délicat équilibre pour préserver à la fois le profit économique que génère le tourisme, l'adhésion nationaliste que suscite l'admiration des monuments, l'émotion qu'inspire la contemplation des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, le bien-être éprouvé à résider ou à séjourner dans un lieu et, enfin, la connaissance que l'on tire en le visitant. La mission, à ce titre, relève en grande partie de l'urbanisme qui, au sens large, désigne l'œuvre des pouvoirs publics quand ils conçoivent et mettent en application des programmes de protection ou d'amélioration de l'espace urbain. Cette volonté publique d'agir sur le territoire procède – et produit – du droit, de la politique et des institutions. Fort du pouvoir de la loi, de la légitimité politique et de l'efficacité administrative, l'urbanisme favorise ou opère des transformations sur le territoire, ou encore fait obstacle à des changements qui pourraient y advenir. Parmi les mesures adoptées se trouvent, entre autres, la désignation d'un centre historique au titre de «site patrimonial» (pour prendre encore une fois la terminologie de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel du Québec) ou son élévation, avec l'agrément de l'UNESCO, au rang de «site du patrimoine mondial», comme c'est notamment le cas du Vieux-Québec.

.....
38. Étienne Berthold, *Patrimoine, culture et récit*, op. cit.; Pierre Nora, «Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux», dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1, Paris, Gallimard, 1997, p. 23-43; François Walter, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16^e-20^e siècle)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2004; François Walter, «Les échelles d'un imaginaire paysager européen dans l'histoire», dans Mario Bédard (dir.), *Le paysage. Un projet politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, p. 45-70.

39. Olivier Lazzarotti, *Patrimoine et tourisme*, op. cit.

FIGURE 3.7.**La place Royale**

Au XX^e siècle, l'intérêt pour l'architecture québécoise traditionnelle s'enrichit d'une préoccupation pour le style dit « canadien-français ». Le Vieux-Québec, dans cette optique, en vint à concentrer les espoirs, les inquiétudes et les efforts de ceux qui voulaient non seulement préserver un *artefact urbain*, mais plus encore protéger un symbole de la société québécoise. Or le patrimoine bâti de ce secteur datait essentiellement de l'époque du Régime anglais et de l'époque de la Confédération canadienne. On voyait là une contradiction qui laissait les habitants de Québec, majoritairement d'origine française, sans témoignage urbain rappelant un épisode marquant de leur propre histoire : le Régime français. À la fin des années 1950 se mit donc en branle un important projet dont le but était de redonner à l'ancienne place Royale et au quartier environnant (qui adopta du coup le nom de place Royale) le visage qu'ils avaient avant la Conquête anglaise. Cette conversion matérielle se doubla, dans l'ordre discursif, de la présentation du lieu comme étant le *berceau de l'Amérique française*. L'opération urbanistique qui permit la renaissance de place Royale fut massive et systématique. D'une part, elle donna lieu à une expropriation complète du domaine immobilier concerné et à une démolition presque totale des bâtiments existants. D'autre part, elle aboutit à une reconstruction à l'ancienne qui ciblait un passé précis, le XVIII^e siècle, et qui se voulait fidèle à ce qu'avait été place Royale à cette époque. Malgré ce souci déclaré de véracité, il reste que l'opération, davantage infléchie vers l'efficacité paysagère que vers l'authenticité historique, ne produisit qu'une ancienneté apparente.



Source : Office du tourisme de Québec, Jeff Frenette Photography.

● Le souci paysager de la ville patrimoniale

Dans l'ensemble des mesures urbanistiques destinées à la ville patrimoniale, plusieurs s'attachent à la protection et à la mise en valeur de son paysage, qui est considéré comme une dimension fondamentale de la

patrimonialité du lieu⁴⁰. Mais comme la définition du *paysage* n'est pas vraiment constante, les mesures paysagères peuvent prendre différentes orientations. De la même façon, il n'est pas nécessaire que le terme «paysage» lui-même soit utilisé pour qu'il s'agisse d'une mesure en faveur de ce qu'il représente⁴¹. Quoi qu'il en soit, on peut retenir qu'une grande partie de l'attention urbanistique accordée aux villes patrimoniales concerne leur apparence, c'est-à-dire l'image qu'elles offrent à la vue et la perception que le public s'en fait. Et c'est cette image qui fait l'objet d'un souci urbanistique puisqu'elle est ce par quoi la ville patrimoniale est d'abord vécue et reconnue. Admirée sur place, cette image confirme aux habitants de l'endroit et aux visiteurs qu'ils sont bel et bien dans une ville patrimoniale. Portée à l'extérieur, elle active la force d'attraction de cette dernière. Autrement dit, le paysage d'une ville patrimoniale concentre l'idée que l'on s'en fait et atteste, sur place et au loin, de son existence. La puissance de l'image paysagère tient donc dans son pouvoir d'évocation⁴². Par exemple, en voyant, *de visu* ou par un intermédiaire graphique ou textuel, les remparts de Québec, c'est l'histoire de cette ville, l'existence du Canada français ou bien d'autres choses encore qui peuvent surgir à la conscience (figure 3.8). En d'autres mots, une ville patrimoniale existe quand son paysage est érigé en symbole et quand ce symbole

.....

40. C'est pourquoi, par exemple, le Répertoire du patrimoine culturel du Québec ne manque de préciser la valeur paysagère du site patrimonial du Vieux-Québec. On s'en explique ainsi : «Né d'une adaptation à la topographie du site, ce paysage urbain se distingue par ses deux ensembles hiérarchisés, l'un à la haute ville et l'autre à la basse ville. La partie haute est structurée par son cadre institutionnel et par ses fortifications, avec la citadelle érigée sur le point culminant du cap Diamant, qui témoignent avec éloquence de l'aménagement des villes coloniales fortifiées et forment de loin l'exemple le plus complet préservé en Amérique du Nord. La partie basse, commerciale et portuaire, est enclavée entre la falaise et le fleuve. Le territoire se distingue aussi par son parcellaire varié, ses percées visuelles et ses vastes panoramas qui englobent parfois les environs ainsi que par la diversité de ses repères bâtis et naturels. La trame urbaine ancienne, au rythme et à la physionomie contrastée [*sic*], est formée par le réseau initial des rues (radio-concentrique et orthogonal) et ponctuée de places qui témoignent de la période française. Certains aménagements réalisés depuis 1875 valorisent ses origines françaises.» (Répertoire du patrimoine culturel du Québec, *Site patrimonial du Vieux-Québec*, <<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93523&type=bien#.W5gWqC17SRs>>, consulté le 11 septembre 2018) Voir aussi, à ce propos, Guy Mercier, «La ville du patrimoine mondial face au défi politique de sa propre image», *Géographie et cultures*, n° 73 (2010), p. 23-37.

41. Guy Mercier, «La norme paysagère. Réflexion théorique et analyse du cas québécois», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 129 (2002), p. 357-392.

42. Ernst Gombrich et Didier Eribon, *Ce que l'image nous dit. Entretiens sur l'art et la science*, Paris, Arléa, [1991] 2009.

FIGURE 3.8.**Les remparts de Québec**

Les remparts de Québec constituent l'armature urbanistique de la « patrimonialité » du Vieux-Québec. Ils en sont un marqueur visuel fort et l'indicateur de son extension spatiale. Leur seule présence atteste de la valeur de ce qu'ils renferment, sans compter qu'ils révèlent, de leur hauteur, la beauté de l'écrin qui enserme ce trésor historique.



Source : Office du tourisme de Québec, Jeff Frenette Photography.

suscite, en soi, un intérêt marqué de la part des autorités publiques et de la population en général. D'où l'hypothèse que l'on peut faire de l'existence, dans les villes patrimoniales, d'une dynamique d'acteurs sociaux et d'un débat public spécifiquement liés à la question du paysage. Et ce processus politique⁴³, plus ou moins animé selon les circonstances, débouche nécessairement sur ce que l'on peut appeler, même si elle ne s'affiche pas toujours comme telle, une « politique du paysage ». Or cette politique du paysage, comme toute politique, dicte une norme, puisqu'elle

43. Yvan Droz et Valérie Miéville-Ott, *La polyphonie du paysage*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005.

«ordonne ou prescrit», comme l'indique Kelsen⁴⁴, que «quelque chose doit avoir lieu». Acte de volonté d'un pouvoir public, la norme formule un «devoir-être». Propre au paysage, elle exige ou recommande que les personnes physiques et morales assujetties à ce pouvoir «se comportent d'une manière déterminée» afin d'achever une *intention paysagère* particulière.

Le paysage de la ville patrimoniale : le faux dilemme de l'être et du paraître

Il est difficile d'imaginer que des pouvoirs publics, en édictant une norme paysagère, veuillent délibérément dénaturer une ville patrimoniale⁴⁵. Même si des correctifs sont programmés ou une évolution proposée, la norme paysagère, dans un tel contexte, a toujours pour mission de révéler encore mieux la véritable nature du patrimoine urbain concerné, d'en réaliser davantage le potentiel. La valeur de cette position de principe sur le respect de l'authenticité du patrimoine urbain est toutefois avant tout rhétorique, car encore faut-il être capable de reconnaître et d'expliquer à quoi tient, dans chaque cas, cette authenticité. Certes, la question ne manque pas d'intérêt en elle-même. Il n'est pas sûr cependant qu'elle soit pertinente en l'occurrence. Elle est peut-être même trompeuse puisqu'elle cache une seconde question plus fondamentale, à savoir si les villes patrimoniales forment des réalités séparées pouvant exister en dehors de leur prise en charge politique et iconographique par les sociétés humaines. En termes plus généraux, cela revient à demander si un lieu et sa nécessaire représentation peuvent se définir sans les normes, paysagères ou autres, à travers lesquelles ils s'actualisent. Il suffit de poser cette question pour comprendre que la ville patrimoniale n'existe pas sans image et sans norme paysagère. Comment en effet concevoir qu'elle ne fasse pas corps avec l'image qu'elle projette dans le monde sensible et, du coup,

44. Hans Kelsen, *Théorie générale des normes*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 2.

45. Mario Bédard, «Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 127 (2002), p. 49-74; Jean-Pierre Dewarrat, Richard Quincerot, Marcos Weil et Bernard Woeffray, *Paysages ordinaires. De la protection au projet*, Bruxelles, Mardaga, 2003.

avec la norme paysagère qui, sur l'assise institutionnelle, contribue à cette projection? C'est pourquoi toute norme paysagère qui prend forme n'est jamais qu'une reformulation de la norme plus ancienne qui jusque-là régula l'image du lieu en question afin de l'adapter aux conditions actuelles de la culture⁴⁶.

● L'universalité du paysage de la ville patrimoniale

Ainsi formulée, la question de l'authenticité des villes patrimoniales, si on y revient, prend un tour beaucoup plus compliqué encore puisqu'il est impossible de considérer que la norme paysagère constitutive d'une ville patrimoniale lui soit unique. Il faut au contraire supposer qu'une norme paysagère, tout en voulant respecter l'authenticité du lieu, doit être inspirée, en partie du moins, d'un *modèle paysager* à caractère universel. Ce modèle paysager étant à la fois le résultat et la condition de la puissance de convergence et de rayonnement de la ville patrimoniale. Vu sous cet angle, il est plus pertinent de considérer les villes patrimoniales et leurs paysages comme autant de résultats d'une dynamique où interagissent et se combinent, à partir des conditions spécifiques de chaque milieu, des identités locales et mondiales. On comprend dès lors qu'une ville patrimoniale est perçue et vécue comme telle quand elle devient aussi unique qu'universelle et, donc, quand son paysage devient un symbole reconnaissable et reconnu autant à l'échelle locale que mondiale.

.....
46. Augustin Berque et Michel Collot (dir.), *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, 1997; Philippe Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquette et Gérald Domon (dir.), *Les temps du paysage*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003.



4

L'APPORT DE LA GÉOGRAPHIE AUX ÉTUDES PATRIMONIALES

Guillaume Marie

Doctorat en géographie

Professeur au Département de biologie, chimie et géographie

Université du Québec à Rimouski

Les géographes abordent le patrimoine le plus souvent par le biais du prisme territorial, les héritages, qu'ils soient culturels ou naturels, construisant l'espace géographique considéré. Mais la dimension sociale et politique du patrimoine, «révélatrice» de la transformation des sociétés et des dynamiques spatiales¹, peut également être mise en exergue dans les études en géographie².

La place des géographes dans les études patrimoniales au fil du temps

À partir des années 1960, au moment où s'opère une transformation radicale de la société, de l'économie et des moyens de communication dans les sociétés occidentales, se développe un phénomène général de patrimonialisation³. La permanence d'éléments du passé rassure. De nouveaux patrimoines émergent, patrimoines rural, urbain, industriel, puis maritime, qui participent à la requalification des territoires en pleine mutation. C'est dans ce contexte que des chercheurs de diverses disciplines commencent à s'intéresser au patrimoine, avec une «effervescence» des études durant les années 1980⁴. Les études produites par des géographes sont généralement un peu plus tardives⁵. Elles n'en contribuent pas moins au renouvellement de la notion de «patrimoine», en particulier lorsque celle-ci est mise en relation avec le territoire⁶.

1. Anne Herzog, «Les géographes et le patrimoine», *EchoGéo*, n° 18 (2011), p. 2.
2. Brian Graham, Gregory J. Ashworth et John E. Tunbridge, *A Geography of Heritage. Power, Culture and Economy*, Londres/New York, Arnold/Oxford University Press, 2000; Maria Gravari-Barbas, «Le "sang" et le "sol": le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain», *Géographie et culture*, n° 20 (1996), p. 55-98.
3. Françoise Péron et Guillaume Marie, «Les logiques de construction du patrimoine maritime culturel», dans Laurent Sébastien Fournier, Dominique Crozat, Catherine Bernié-Boissard et Claude Chastagnier (dir.), *Patrimoine et désirs d'identité*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 103.
4. Henri-Pierre Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Maison des sciences de l'homme, coll. «Ethnologie de la France», Cahier 5, 1990; Vincent Veschambre, «Patrimoine: un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales», *Annales de géographie*, vol. 4, n° 656 (2007), p. 364.
5. Guy Di Méo, «Patrimoine et territoires, une parenté conceptuelle», *Espaces et sociétés*, n° 78 (1995), p. 21; Maria Gravari-Barbas, «Le "sang" et le "sol"», *op. cit.*
6. Maria Gravari-Barbas et Sylvie Guichard-Anguis (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du 21^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003, p. 14; Vincent Veschambre, «Patrimoine: un objet révélateur des évolutions de la géographie», *op. cit.*, p. 371-372.

La manière d'appréhender les relations patrimoine/territoire doit néanmoins évoluer pour s'adapter au contexte actuel de « surmodernité⁷ ». La surabondance événementielle (information multiple, avènement d'une culture Web), des références spatiales et des possibilités de déplacement (mobilité accrue, mondialisation), ainsi que la surabondance de références culturelles (souvent superficielles et interchangeables) obligent en effet à revoir les problématiques posées depuis la fin des années 1980⁸. Le géographe a son rôle à jouer dans ces nouvelles approches en devenir.

Les principaux thèmes d'étude patrimoniale en géographie

Si la démarche géographique ne se distingue pas toujours de celle des autres sciences sociales, des chercheurs ont cependant identifié des thèmes d'étude privilégiés, qui souvent entrent en opposition⁹.

Au patrimoine reconnu comme « bien commun », facteur de lien social et spatial entre les populations, s'oppose parfois le patrimoine source de tensions, de par l'appropriation inégalitaire et conflictuelle d'un territoire¹⁰. La patrimonialisation d'un bien culturel ou d'un espace est en soit un objet d'étude géographique, que le processus s'opère de façon intégrative ou conflictuelle. Cette patrimonialisation suppose que quelques individus, une région ou une nation entière décident, à un moment donné de leur histoire, que l'héritage ou que le regroupement d'héritages ne doit pas disparaître et que son existence est indispensable au développement humain et culturel des générations futures¹¹.

7. Marc Augé, *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.

8. Maria Gravari-Barbas, « Le "sang" et le "sol" », *op. cit.*; Françoise Péron et Guillaume Marie, « Les logiques de construction du patrimoine maritime culturel », *op. cit.*, p. 108.

9. Brian Graham, Gregory J. Ashworth et John E. Tunbridge, *A Geography of Heritage*, *op. cit.*; Anne Herzog, « Les géographes et le patrimoine », *op. cit.*, p. 2; Vincent Veschambre, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie », *op. cit.*, p. 374.

10. Brian Graham, Gregory J. Ashworth et John E. Tunbridge, *A Geography of Heritage*, *op. cit.*; Vincent Veschambre, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie », *op. cit.*, p. 372-373.

11. Guillaume Marie, Françoise Péron, Julien Amghar, Johan Vincent et Lénaïg L'Aot, « Le patrimoine maritime culturel : de l'inventaire à l'action (exemple des espaces côtiers bretons) », dans *Actes du colloque international pluridisciplinaire « Le littoral : subir, dire, agir »*, Lille, 16-18 janvier 2008, p. 2, <<https://www.meshs.fr/page/datas/files/docs/publi/2008/littoral/marie.pdf>>, consulté le 11 août 2018.

Les géographes peuvent étudier le patrimoine dans ses dimensions matérielles ou idéelles¹². Dans le premier cas, la vision opérationnelle et relative à l'aménagement est privilégiée (aménagement du territoire, tourisme), tandis que, dans le second, peuvent être distinguées une approche en termes de représentation, de paysage et d'environnement (géographie sociale, géographie urbaine) et une approche en termes d'identité (géographie culturelle, géographie historique).

Une autre distinction peut être faite entre l'analyse du patrimoine naturel et celle du patrimoine culturel. On retrouve ici le clivage disciplinaire géographie physique/géographie humaine¹³. Généralement, les géographes s'intéressent davantage au patrimoine matériel, qu'il soit bâti ou « naturel », urbain comme rural, qu'au patrimoine immatériel, même si celui-ci peut également être analysé de manière spatiale.

À ces différentes approches de la question patrimoniale peuvent être associées des méthodes spécifiques aux géographes, qu'il s'agisse des analyses de paysages, de la cartographie du patrimoine ou des systèmes d'information géographique. Dans le cadre de la réflexion engagée pour cet ouvrage collectif, trois problématiques nous paraissant centrales dans la façon dont les géographes appréhendent le patrimoine retiendront notre attention. De quelles façons les héritages sont-ils distribués dans l'espace? Comment s'organisent-ils pour former un paysage patrimonial? Comment intégrer le patrimoine dans l'aménagement du territoire? Répondre à ces questions nous permettra de mieux comprendre la plus-value que peut apporter le regard d'un géographe dans une étude patrimoniale. La démonstration s'appuiera sur l'exemple du patrimoine maritime culturel de Bretagne que nous avons étudié avec d'autres chercheurs dans le cadre d'un programme de recherche-action mené à l'Observatoire du patrimoine maritime culturel de Bretagne (Université de Bretagne Occidentale) depuis 2005.

.....

12. Guy Di Méo, « Patrimoine et territoires, une parenté conceptuelle », *op. cit.*, p. 16; Vincent Veschambre, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie », *op. cit.*, p. 370.

13. Anne Herzog, « Les géographes et le patrimoine », *op. cit.*, p. 3.

La spatialisation du patrimoine

Science qui étudie la surface de la Terre et, à ce titre, la distribution spatiale des éléments naturels et des formes d'occupation de l'espace, la géographie est une discipline qui place l'analyse spatiale au cœur de sa démarche. Trois concepts y sont associés dans les études patrimoniales : la « localisation », la « distribution » et l'« échelle »¹⁴. Ils participent chacun à la compréhension des dynamiques spatiales historiques et actuelles, celles-ci étant à l'origine de la patrimonialisation de certains territoires. Cette section ne traitera que de la spatialisation du patrimoine culturel, même si certaines remarques peuvent s'appliquer au patrimoine naturel.

Les héritages matériels

Les simples cartes de localisation et de distribution spatiale des différents héritages matériels (éléments bâtis, édifices, infrastructures de transport, sites archéologiques, géomorphosites, etc.) offrent une première analyse géographique du patrimoine. La spatialisation des héritages permet également de conduire des analyses plus poussées : cartes des éléments patrimoniaux protégés, des enjeux et risques pour ces héritages, des sites patrimoniaux d'intérêt majeur, etc.

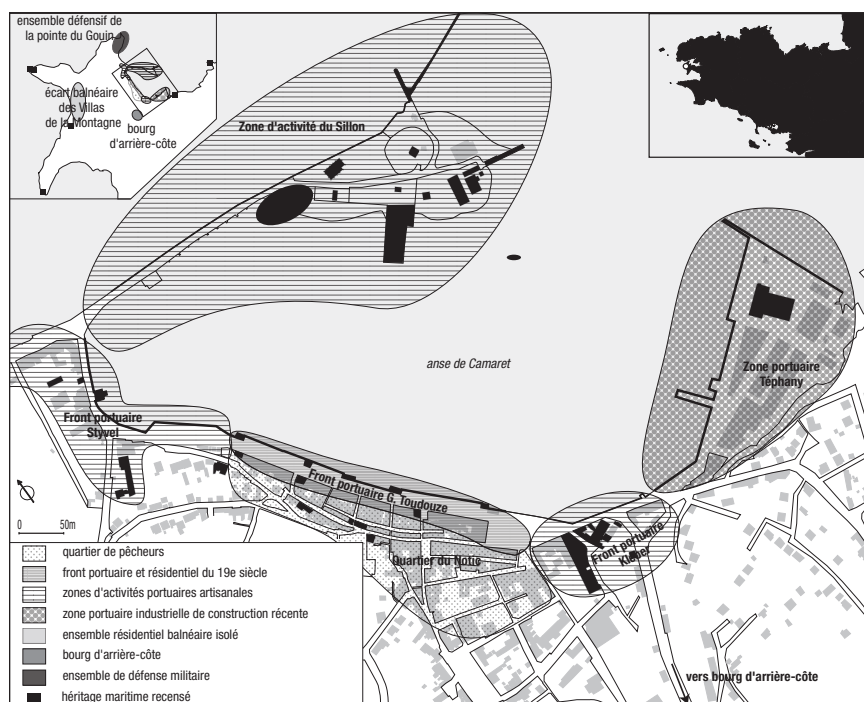
Le zonage des héritages permet par exemple d'interpréter l'évolution historique d'un territoire. Ainsi, dans une étude sur le petit port breton de Camaret-sur-Mer, il a été possible de mettre en lumière, grâce au recensement des héritages bâtis, l'organisation de l'espace portuaire en zones relativement homogènes, qui perdurent en partie aujourd'hui¹⁵ (figure 4.1). Progressivement, se sont adjoints au quartier maritime ancien des XVI^e-XVIII^e siècles différentes zones d'activités portuaires périphériques, artisanales puis industrielles, ainsi qu'un bourg d'arrière-côte au cours des XIX^e et XX^e siècles en raison de l'essor de la pêche sardinière. Le front portuaire urbanisé s'est également étendu vers la mer par la construction d'un nouveau quai au milieu du XIX^e siècle. Cette organisation spatiale se retrouve dans d'autres sites portuaires bretons de taille et

14. Brian Graham, Gregory J. Ashworth et John E. Tunbridge, *A Geography of Heritage*, *op. cit.*

15. Guillaume Marie, Françoise Péron, Julien Amghar, Johan Vincent et Léniaig L'Aot, « Le patrimoine maritime culturel », *op. cit.*, p. 4.

FIGURE 4.1.

L'organisation spatiale de l'espace portuaire complexe de Camaret-sur-Mer
(Bretagne occidentale)



Source : Guillaume Marie, Clotilde Buhot (Université de Bretagne Occidentale).

d'histoire comparables pour lesquels il est alors possible de mettre en œuvre rapidement une analyse de leur patrimoine maritime et une prospective des menaces auxquelles celui-ci est exposé¹⁶. Une typologie caractérisant les espaces patrimoniaux peut de la sorte aider à la gestion de ces territoires.

L'analyse spatiale des héritages culturels ou des éléments naturels remarquables est facilitée par leur géoréférencement et leur intégration à des systèmes d'information géographique (SIG). Outre la production de cartes, ces systèmes favorisent l'analyse à différentes échelles : locale

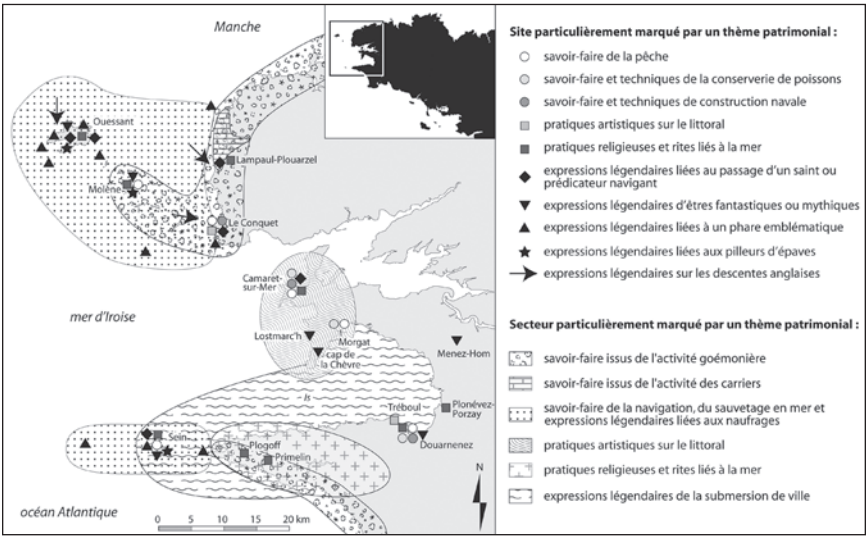
16. *Ibid.*, p. 3-4.

(sectorisation des héritages dans une municipalité par exemple), régionale (zones de spécialisation sur une thématique patrimoniale), nationale (hiérarchisation des sites d'intérêt patrimonial en fonction de la concentration d'héritages notamment), voire supranationale.

Le patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel fait moins souvent l'objet d'étude par les géographes que les héritages bâtis qui marquent physiquement le territoire. Il peut néanmoins être analysé de manière spatiale, ce qui permet la définition d'aires d'influence d'une pratique coutumière, l'examen de la distribution de toponymes ou encore la localisation des paysages représentés dans des œuvres artistiques. Ainsi, sur les rivages de la mer d'Iroise, à l'ouest de la Bretagne, l'importance de certains éléments symboliques, comme les phares ou le mythe de la ville engloutie d'Is, a été mise en évidence (figure 4.2). Les sites à forte empreinte culturelle ont également été spatialisés. La concentration du patrimoine immatériel maritime autour

FIGURE 4.2.
La spatialisation du patrimoine maritime culturel immatériel sur les rivages de la mer d'Iroise (Bretagne occidentale)



Source : Guillaume Marie (Université de Bretagne Occidentale).

des îles et des principaux ports est ainsi particulièrement flagrante. Toutefois, il est souvent difficile de cantonner certains savoir-faire, croyances ou pratiques culturelles à une quelconque partie du territoire dans la mesure où des expressions comparables existent en tout lieu. En s'appuyant sur la concentration en une même aire géographique de témoins de pratiques culturelles anciennes, parfois encore vivantes aujourd'hui, il est possible de reconnaître certains sites d'intérêt patrimonial remarquables, même si les connaissances concernant le patrimoine immatériel sont souvent lacunaires.

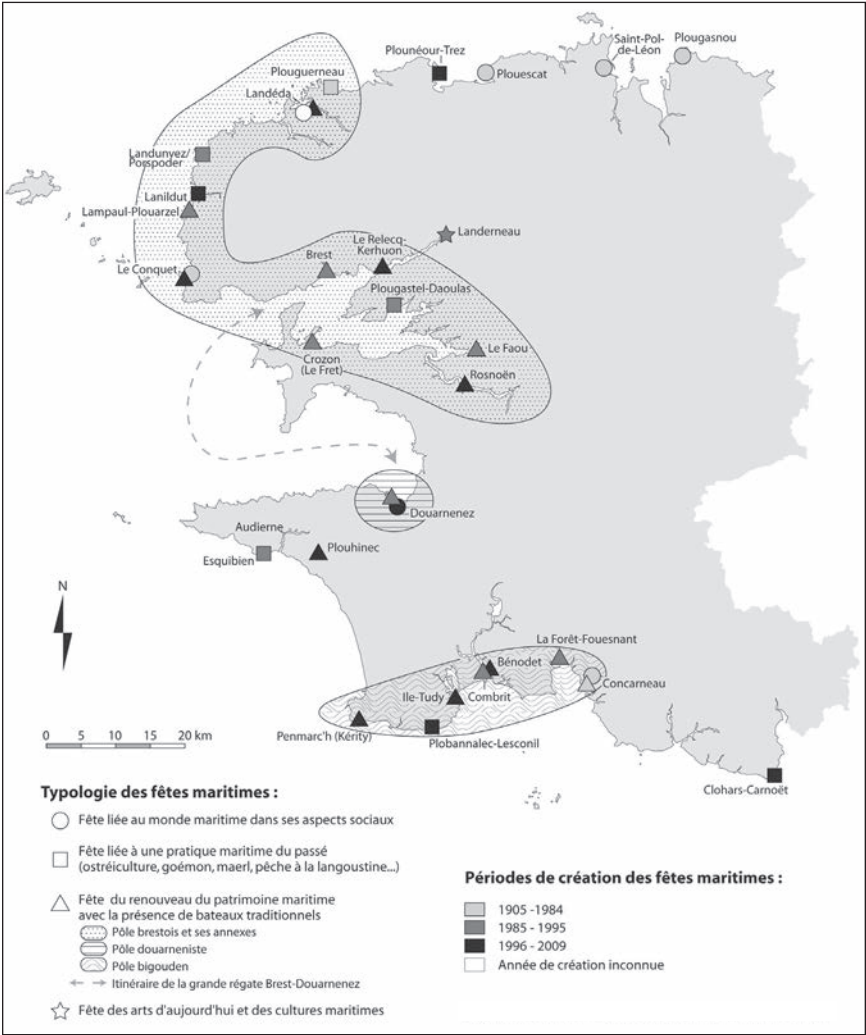
●..... **La mise en valeur actuelle du patrimoine**

Le zonage des modes de mise en valeur actuelle du patrimoine met en évidence les dynamiques de patrimonialisation à l'œuvre aujourd'hui sur certains territoires, et permet de voir comment ces dynamiques participent à la recomposition de ces espaces. Le patrimoine étant une construction culturelle sans cesse renouvelée, en fonction des projets des groupes sociaux et des instances responsables de sa conservation, de sa réhabilitation et de sa promotion¹⁷, une analyse diachronique permet de suivre l'évolution de la patrimonialisation, de mieux appréhender les changements dans les pratiques et les besoins de la société, ainsi que de faire de la prospective.

Dans le Finistère, toujours en Bretagne occidentale, l'analyse spatiale de l'histoire des fêtes du patrimoine maritime souligne l'évolution de la mise en valeur de ce patrimoine, organisée autour de deux pôles principaux et un secondaire (figure 4.3). Durant la première phase d'essor, entre 1960 et 1980, des manifestations festives, souvent modestes, parfois à visées sociales, voient le jour autour de pratiques maritimes passées ou déclinantes, comme le Festival de la mer de Plougasnou lors duquel une bénédiction de la mer était organisée pour se concilier les faveurs de l'océan et aider les marins et leur famille à faire face aux peurs qui précèdent les départs en mer. Dans les années 1980 se sont développées de nouvelles fêtes qui ont permis le renouveau du patrimoine maritime autour de bateaux de travail anciens ou reconstruits. Ces fêtes de vieux gréements, comme celles de Douarnenez ou de Brest, ont popularisé le

.....
17. *Ibid.*, p. 2.

FIGURE 4.3.
Les fêtes du patrimoine maritime dans le Finistère (Bretagne occidentale) en 2010



Source : Florence Despretz (Université de Bretagne Occidentale).

patrimoine maritime auprès des habitants et des touristes en plus de participer à la réappropriation du territoire portuaire¹⁸. Depuis, le caractère commercial souvent trop marqué et l'uniformisation de ce type de manifestations sur les côtes françaises et européennes expliquent la banalisation des fêtes du patrimoine maritime, qui restent malgré tout populaires.

Les logiques à l'œuvre actuellement sur les territoires

L'analyse spatiale du patrimoine culturel permet également de mettre à jour un certain nombre de processus à l'œuvre sur les territoires¹⁹. Depuis le début des années 2000, trois logiques de démantèlement de ce type de patrimoine sont en cours. La logique de l'image implique une tendance à la théâtralisation, pour ne pas dire à la simplification excessive du patrimoine, des pans entiers de ce dernier étant volontairement laissés de côté. Ainsi, dans les fêtes du patrimoine maritime, les mises en scène sont devenues de plus en plus spectaculaires au fil du temps, tout en perdant progressivement en contenu. La spécificité des territoires n'est alors que rarement reconnue. Une logique de spéculation foncière et immobilière mène également à la fragmentation des patrimoines et des territoires pour répondre à la demande touristique, en particulier dans les sites urbains non protégés à forte valeur patrimoniale. Enfin, une logique de l'accessibilité aux sites patrimoniaux, légitime en soi, peut entraîner une banalisation des paysages, avec en particulier la construction de stationnements à proximité immédiate des héritages.

S'opposent à ces logiques négatives trois logiques de restructuration des territoires²⁰ : une logique de la fonctionnalité qui passe par le développement de documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire, parfois de prospective, dans lesquels la thématique patrimoniale est intégrée ; une logique du développement durable, concertée, qui intègre les

.....

18. Annie Le Dem, *Les fêtes du patrimoine maritime au sein de la reconstruction des territoires littoraux*, thèse de doctorat (géographie), Brest, Université de Bretagne Occidentale, 2004, 2 vol.

19. Françoise Péron et Guillaume Marie, « Les logiques de construction du patrimoine maritime culturel », *op. cit.*, p. 109-110.

20. *Ibid.*, p. 111-112.

questions économiques, sociales, culturelles et environnementales; une logique de connaissance spatialisée des héritages et de construction patrimoniale partagée avec la coconstruction d'outils de connaissance et d'aide à la gestion.

Ces réflexions sur la spatialisation des héritages et leur patrimonialisation permettent de démontrer le lien qui unit patrimoine et territoire. Les héritages culturels et les éléments naturels marquent fortement le territoire, et leur valorisation participe à la requalification des lieux. Ils créent par ailleurs du lien social entre les habitants, notamment les nouveaux arrivés, et un attachement de ces derniers à leur territoire. Enfin, le patrimoine joue le rôle de ciment identitaire dans un monde en transformation constante.

Mais, en général, ce n'est pas un seul bien culturel ou un élément naturel isolé qui crée ce lien, mais plutôt un paysage patrimonial qui mêle différents héritages, à la fois culturels et naturels. Cela nous amène à la notion de «paysage», chère aux géographes.

La notion de «paysage patrimonial» et la définition du paysage

L'histoire a modelé au cours du temps des paysages, naturels ou anthropisés, ruraux ou urbains, aujourd'hui très appréciés. Sources d'éducation pour les jeunes générations et de création pour les artistes, ils ont désormais acquis une dimension patrimoniale.

La Convention européenne du paysage (Convention de Florence) a défini en 2000 le paysage comme «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations²¹». L'évolution du paysage renvoie donc, entre autres, à l'évolution de la société. Il s'agit d'une notion subjective, construite par la culture, dans laquelle la symbolique propre à l'individu ou à la collectivité influe sur la représentation que l'on peut avoir du paysage²².

21. *Convention européenne du paysage*, Florence, Conseil de l'Europe, Série des traités européens, n° 176 (2000), p. 2, <<https://rm.coe.int/168008062a>>, consulté le 11 septembre 2018.

22. Françoise Péron, «Patrimoine et paysages du littoral. Paysages, le défi breton», *Géographes de Bretagne*, n° 1 (2006), p. 57-69.

Le «paysage» est un concept relativement récent qui émerge surtout au XIX^e siècle, en grande partie grâce aux artistes picturaux²³ (figure 4.4). Ces peintres privilégient dans un premier temps les paysages naturels ou faiblement anthropisés. Ils se regroupent dans certaines villes ou villages et forment des colonies d'artistes, comme ce fut le cas dans plusieurs ports bretons au tournant du XIX^e et du XX^e siècle. Certaines œuvres qui ont résulté de ces colonies ont orienté les regards de générations successives d'artistes²⁴, mais aussi ceux des habitants et des touristes de passage. On constate par exemple une certaine permanence dans les panoramas choisis par les artistes et par les photographes amateurs. Le paysage n'est pourtant pas seulement la «substance de l'œuvre d'art pour laquelle il sert de modèle²⁵», il peut aussi correspondre, d'une façon moins symbolique, à la juxtaposition d'éléments matériels d'intérêt patrimonial, naturels ou bâtis, entrant en interaction. Si le pittoresque et le grandiose jouent un rôle majeur dans l'invention du paysage par les artistes, ils interviennent aussi grandement au cours de la même période dans le choix des premiers sites à protéger²⁶. Les paysages moins originaux peuvent malgré tout avoir une portée patrimoniale qu'il convient de mettre en valeur, bien qu'elle leur fût reconnue plus tardivement.

● La valeur patrimoniale des paysages

La notion de «paysage patrimonial» fait référence à un paysage qui mérite d'être transmis aux générations futures, car lui est associée une valeur patrimoniale qui peut être d'ordre scientifique, affectif ou esthétique²⁷. Les paysages patrimoniaux participent à la culture commune des sociétés et permettent l'ancrage territorial des nouvelles populations²⁸. Dans un monde en permanente mutation, où tout s'accélère, ils peuvent constituer un point d'appui, notamment dans les territoires qui subissent des

.....

23. Alain Roger, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997.

24. Françoise Péron, «Patrimoine et paysages du littoral», *op. cit.*

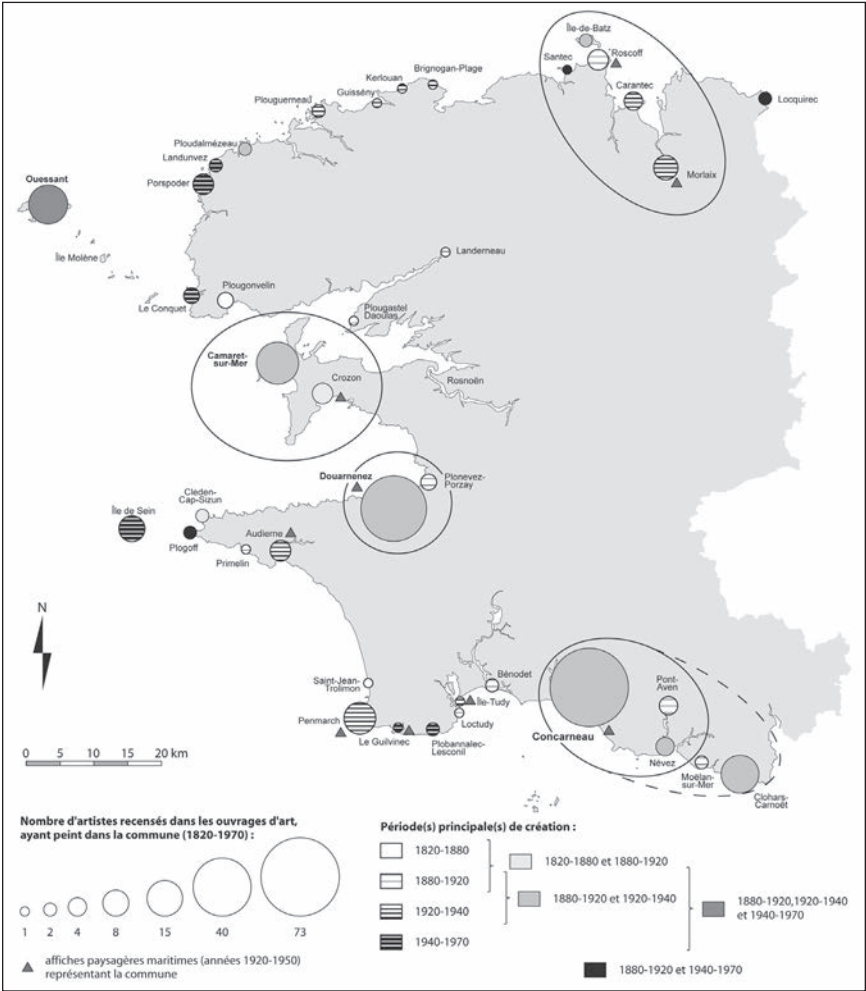
25. Guy Di Méo, «Patrimoine et territoires, une parenté conceptuelle», *op. cit.*

26. Didier Bouillon, «Le paysage : un patrimoine à gérer», *Études rurales*, n^{os} 121-124 (1991), p. 197-205.

27. Catherine Dubois, Emilie Droeven, Anne Doguet, Magali Kummert et Claude Feltz, «Gestion des paysages. La patrimonialisation : outil ou écueil», *Les Cahiers de l'urbanisme*, n^o 58 (2006), p. 30.

28. Françoise Péron, «Patrimoine et paysages du littoral», *op. cit.*

FIGURE 4.4.
Le patrimoine pictural littoral et maritime du Finistère



Note : La commune de Brest n'a pas été prise en compte dans la mesure où ses représentations les plus magistrales datent du XVIII^e siècle et ont des thématiques très différentes.

Source : D'après Françoise Péron et Guillaume Marie, *Atlas du patrimoine maritime du Finistère*, 2010.

changements rapides et où les besoins de liens sociaux et territoriaux sont plus forts en raison de la juxtaposition de populations anciennement et nouvellement installées (banlieues, zones périurbaines où s'installent des populations urbaines fuyant les grands centres, zones littorales, certains secteurs de montagne attrayants et à forte croissance urbaine, etc.) ou d'une déperdition importante d'habitants (territoires ruraux isolés).

L'immutabilité des paysages est pourtant trompeuse, les paysages n'étant pas figés et évoluant sans cesse. Leur patrimonialisation n'implique pas une « sanctuarisation » ou une conservation à tout crin, mais plutôt la transmission d'un « patrimoine vivant », constamment réinventé, dont la valeur mémorielle doit être préservée. La continuité est assurée par le maintien de repères dans le paysage et, en conséquence, du sentiment d'appartenance²⁹.

Le processus de patrimonialisation implique qu'un choix doit être effectué dans les éléments à protéger et à restaurer³⁰, en s'appuyant sur la connaissance historique du site et selon un compromis entre les visions parfois contradictoires des différents acteurs de ce paysage patrimonial (gestionnaires, promoteurs, riverains, utilisateurs, etc.). Cette valorisation des paysages est souvent un facteur de développement économique, en particulier touristique. Elle peut cependant dénaturiser ou dénaturer les paysages et atténuer par la même occasion leur « valeur patrimoniale³¹ ».

L'analyse paysagère

De nombreuses sciences se sont intéressées au paysage (histoire, archéologie, histoire de l'art, écologie, etc.), mais les géographes, associés à la géographie humaine ou physique, se sont au fil du temps particulièrement investis dans l'étude de cette composante visuelle du territoire. Différentes approches ont été développées pour étudier les paysages

29. Marie-José Fortin, « Le paysage comme patrimoine collectif : de la découverte à la mobilisation citoyenne », *Histoire Québec*, vol. 12, n° 1 (2006), p. 30.

30. Françoise Péron, « Patrimoine et paysages du littoral », *op. cit.*

31. Anne Sgard, « Entre l'eau, l'arbre et le ciel. Figures paysagères suédoises et construction de l'identité nationale », dans Sylvie Guichard-Anguis et Stéphane Héritier (dir.), *Le patrimoine naturel entre ressource et culture*, Paris, L'Harmattan, n° 66 (*Géographie et culture*, numéro spécial, 2009), p. 134.

et leur dimension patrimoniale. L'intérêt n'est pas ici de les détailler toutes, mais plutôt de préciser les principaux types d'analyse, qualitative, quantitative ou mixte, utilisés en géographie.

Les éléments physiques et culturels du paysage ont longtemps été dissociés dans l'analyse, mais, depuis les années 1970, l'approche est devenue plus globalisante et systémique, en associant sciences naturelles et sociales dans la notion de «géosystème³²». Marie-José Fortin³³ distingue trois approches qui devraient être fusionnées pour proposer une analyse plus complète du paysage. La première consiste en une étude des éléments structurant les paysages à l'interface lithosphère-hydrosphère-atmosphère-biosphère-noosphère. La deuxième approche renvoie à la dimension visible du paysage (volumes, textures, ordonnancement des éléments, etc.), dont l'examen permet de comprendre sa portée esthétique et visuelle. La troisième approche implique l'analyse des traces liées à l'expérience et aux perceptions que les usagers ont des paysages. Une typologie permettant la caractérisation des paysages peut ensuite être élaborée.

Les outils de télédétection permettent le traitement automatique d'images satellitaires ou de photographies aériennes, simplifiant ainsi la caractérisation et la cartographie des paysages. Les SIG, regroupant différentes couches d'informations spatialisées, sont utilisés pour une analyse paysagère dans un esprit plus systémique. Ils permettent notamment la réalisation de typologies et de cartes d'analyse et de synthèse, très usitées par les géographes et utiles aux gestionnaires.

L'analyse quantitative qui est parfois appliquée laisse peu de place à la subjectivité. Les différents paramètres sont codés à partir d'indices, parfois entièrement numériques³⁴. Les indices d'intégrité écologique, particulièrement employés au Québec, révèlent par exemple le degré de fragmentation écologique d'un espace «naturel», notamment par des éléments anthropiques (infrastructures de transport, zones urbaines, etc.). Ils sont utilisés à l'occasion en écologie des paysages pour qualifier la dégradation d'un paysage naturel, sans tenir compte de la valeur paysagère

.....

32. Gabriel Rougerie et Nicolas Beruchashvili, *Géosystèmes et paysages: bilan et méthodes*, Paris, A. Colin, 1991.

33. Marie-José Fortin, «Le paysage comme patrimoine collectif», *op. cit.*, p. 31-32.

34. Gabriel Rougerie et Nicolas Beruchashvili, *Géosystèmes et paysages*, *op. cit.*

éventuelle des héritages culturels. Le zonage de la qualité paysagère d'un site peut par ailleurs être délicat, les espaces considérés comme banals ou dégradés pouvant conserver un intérêt paysager³⁵.

D'autres types d'approches permettent la prise en compte de la part subjective de notre perception des paysages et des espaces. C'est notamment le cas en géographie culturelle et des représentations (analyse de questionnaires, de cartes mentales, etc.).

L'analyse peut alors porter sur certaines unités spatiales représentatives d'un type de paysage, repérées après un premier examen, et qui acquièrent alors une valeur de témoin³⁶. De nombreuses études se concentrent toutefois sur des unités paysagères atypiques marquées par un élément symbolique, monument naturel remarquable (arche du rocher Percé par exemple), bâtiment de grande dimension, majestueux ou original (un phare).

La question des échelles d'analyse est par ailleurs au cœur des problématiques développées par les géographes comme cela a été soulevé précédemment. Elle est importante à prendre en compte dans la valorisation qui peut être faite des paysages patrimoniaux. Qu'il s'agisse de sites naturels (géomorphosites par exemple) ou de sites urbains, le niveau de lecture sera différent selon l'échelle à laquelle se place l'observateur. Un paysage naturel calcaire peut par exemple être appréhendé à l'échelle de microformes de dissolution (cannelures, lapiez), avec des formes d'échelle moyenne (coteau calcaire, doline) ou de petite échelle (calanque, réseau karstique souterrain). Il en va de même dans l'analyse multi-échelle qui peut être faite d'un paysage urbain, depuis un îlot urbain, voire un bâtiment, jusqu'à la métropole dans son ensemble. La valorisation d'un paysage patrimonial nécessite donc de faire référence à l'unité spatiale supérieure, mais également aux éléments de taille plus réduite qui sont partie intégrante du paysage et qui peuvent être modestes pris individuellement.

.....

35. Didier Bouillon, «Le paysage: un patrimoine à gérer», *op. cit.*, p. 200.

36. *Ibid.*, p. 204; Catherine Dubois, Emilie Droeven, Anne Doguet, Magali Kummert et Claude Feltz, «Gestion des paysages», *op. cit.*, p. 31-32.

● **La prise en compte et les enjeux du patrimoine dans l'aménagement du territoire**

Au-delà de la compréhension des dynamiques spatiales et de l'organisation des héritages sur le territoire, le géographe propose son expertise pour intégrer les questions patrimoniales dans les programmes d'aménagement du territoire par l'élaboration d'outils spécifiques.

Les héritages patrimoniaux sont souvent menacés de banalisation, quand ce n'est pas de destruction physique pure et simple, en raison de leur abandon, de leur manque d'entretien ou de la spéculation foncière. Une politique d'aménagement durable du territoire permet de réduire ces risques en proposant un zonage des secteurs à protéger et une prospective. La structuration des espaces autour d'axes patrimoniaux forts facilite également la reconfiguration des territoires en mutation et le développement économique.

Pour cela, les programmes d'aménagement du territoire, quelle que soit leur échelle, des plans d'urbanisme au niveau local aux grands schémas d'aménagement à l'échelle nationale, se doivent d'incorporer la thématique patrimoniale. Or, cela n'est pas systématique et, lorsque la dimension patrimoniale est intégrée, les perspectives développées sont souvent peu ambitieuses et ne prennent pas toujours en compte le caractère évolutif du patrimoine. Le patrimoine culturel est par ailleurs globalement moins traité que le patrimoine naturel dans ces documents, en raison sans doute d'outils juridiques moins adaptés. Pourtant, le concept de «développement durable», qui promeut la conciliation d'objectifs environnementaux, économiques et sociaux, et donc culturels, y est régulièrement mis en avant.

Pour pouvoir tenir compte des questions patrimoniales dans leur politique d'aménagement du territoire, encore faut-il que les gestionnaires aient accès à des connaissances suffisantes sur le sujet, à une grille d'analyse adéquate ainsi qu'aux outils nécessaires pour pouvoir faire des choix éclairés. Les scientifiques, et singulièrement les géographes, ont ici un rôle majeur à jouer.

Les outils d'aide à la gestion

Dans le cadre d'un programme de recherche appliquée, différents outils ont été testés afin de proposer aux élus et aux gestionnaires un diagnostic sur la situation patrimoniale d'un territoire, à différentes échelles d'analyse, et de hiérarchiser les biens culturels à préserver et à valoriser prioritairement³⁷. Cette recherche portait sur le patrimoine maritime bâti en Bretagne, mais elle pourrait s'appliquer à d'autres thématiques patrimoniales culturelles. Elle s'inscrivait dans le cadre des travaux d'un observatoire réunissant des spécialistes issus de différentes disciplines, auquel était associé un « groupe-ressource » constitué de personnalités compétentes dans les différents rayons d'action de l'étude (élus, scientifiques et techniciens spécialisés dans un domaine précis, etc.).

Les outils à vocation pédagogique développés devaient pouvoir rassembler les connaissances les plus pertinentes et les rendre facilement accessibles à l'ensemble des acteurs du territoire (population, acteurs économiques, élus, gestionnaires et associations du patrimoine culturel). Ils devaient également permettre aux responsables de prendre des décisions en toute connaissance de cause et non dans la précipitation et sous l'influence de la nécessité ou d'un seul groupe de pression.

Pour répondre à ces attentes, un inventaire a d'abord été réalisé à l'échelle de plusieurs communes en s'appuyant sur des critères de sélection précis (historiques, géographiques et thématiques). L'objectif de cet inventaire patrimonial problématisé était d'aller au-delà de la simple description des héritages culturels pour comprendre ce qui fait patrimoine et dégager les enjeux actuels et futurs des éléments répertoriés dans une perspective d'aménagement du territoire. L'attention n'était pas tant portée sur les héritages bâtis en eux-mêmes que sur les unités paysagères d'intérêt patrimonial fondées sur ces héritages.

Plusieurs champs patrimoniaux ont été définis sur la base des activités humaines passées qui ont été à l'origine des biens culturels recensés (signalisation et surveillance, défense militaire, transit terre/mer, activités balnéaires, etc.). Aux informations habituellement recueillies dans un recensement du patrimoine (histoire et description du bien, cadre juridique, protection éventuelle) se sont ajoutées des informations plus

37. Guillaume Marie, Françoise Péron, Julien Amghar, Johan Vincent et Léniaig L'Aot, « Le patrimoine maritime culturel », *op. cit.*, p. 3.

analytiques. Ainsi, le type d'intérêt a été codifié (technique, mémoriel, paysager, artistique) et décrit en tenant compte de différents critères (rareté, représentativité, ancienneté, état de conservation, caractère maritime, etc.). Les menaces pesant sur le bien ou l'ensemble spatial dans lequel il s'insère, les éventuels projets de mise en valeur et les propositions de gestion pour l'avenir étaient également compilés. Ces données plus subjectives reposaient sur des enquêtes et entretiens conduits auprès des principaux acteurs du territoire concerné, ainsi que sur la réflexion menée au sein du groupe de recherche pluridisciplinaire. Des enquêtes menées auprès de la population ont également permis de définir le degré de reconnaissance patrimoniale des éléments. Les habitants de la commune étaient notamment invités à se prononcer sur ceux qu'ils souhaitaient conserver et ne pas dénaturer. Finalement, des recommandations ont été émises par les chercheurs pour chaque élément recensé et pour chaque espace homogène en s'appuyant sur le contenu des différentes rubriques et les résultats des enquêtes, afin de tenter de limiter la subjectivité. L'objectif était d'informer le public et d'éclairer les gestionnaires sur les choix à faire en termes de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel.

L'ensemble des informations a été intégré à des bases de données géoréférencées communales. Ces SIG permettent d'effectuer des recoupements thématiques et facilitent l'analyse spatiale. Ils sont directement utilisables par les gestionnaires et peuvent être couplés à d'autres couches d'information (voirie, parcelles cadastrales, zones protégées, etc.). Des dossiers électroniques compilant les informations et illustrés de photographies et documents d'archives ont également été mis en ligne.

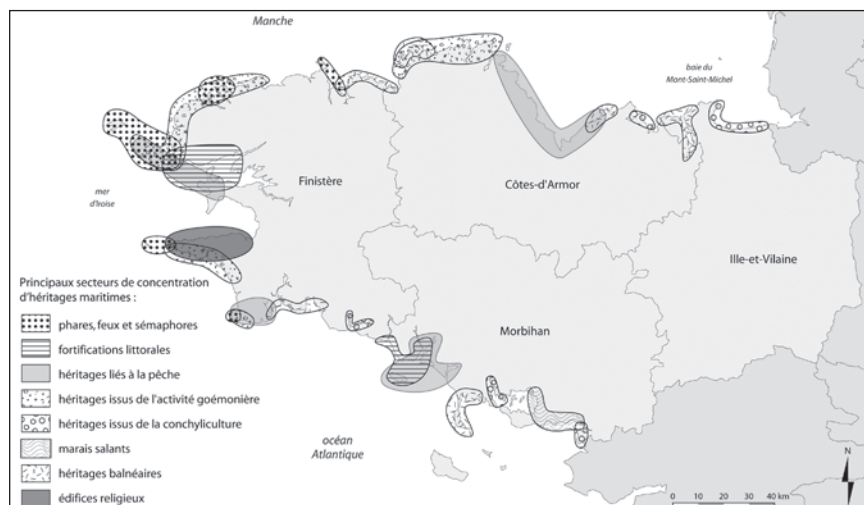
Des diagnostics sur le patrimoine maritime ont été produits à d'autres échelles territoriales que celle de la commune (parc marin, département) en adaptant les outils et la précision des inventaires. Les SIG ont été exploités pour produire de nombreuses cartes compilées sous la forme d'un atlas. Celui-ci, réalisé dans un objectif d'aménagement du territoire et de hiérarchisation des opérations de valorisation à effectuer, a été distribué aux élus et gestionnaires afin de leur fournir rapidement un premier outil d'aide à la décision pour la mise en valeur des héritages maritimes

et de les informer des menaces auxquelles ces derniers sont confrontés. Une version a été commercialisée pour le grand public³⁸ pour sensibiliser celui-ci à la variété et à la richesse de ce patrimoine.

Dans le cadre de ces atlas, les lignes de force du patrimoine culturel ont ainsi été cartographiées (figure 4.5). La concentration plus forte de certains témoignages du passé permet de définir des axes culturels structurant le territoire. Des propositions de valorisation ont également été faites. Enfin, une cartographie des petits ports, particulièrement menacés par la pression immobilière, avec classification selon leur intérêt patrimonial, a été proposée. Cette typologie visait à différencier les réponses à apporter quant à la mise en valeur et à la protection de sites d'intérêt variable. Plusieurs indicateurs, aussi bien qualitatifs que quantitatifs, ont été utilisés (nombre, diversité, originalité, ancienneté des héritages, état de conservation, homogénéité des paysages urbains, etc.).

FIGURE 4.5.

Les lignes de force du patrimoine culturel du territoire breton



Source : Guillaume Marie (Université de Bretagne Occidentale).

38. Françoise Péron et Guillaume Marie, *Atlas du patrimoine maritime du Finistère*, Brest, Télégramme, 2010.

Les indicateurs de valeur patrimoniale des héritages sont toujours délicats à établir. Ils répondent néanmoins à une demande des gestionnaires pour pouvoir les guider dans leurs choix. Outre les recherches menées en ce sens par l'Observatoire du patrimoine maritime culturel de Bretagne, et qui restent à affiner, d'autres géographes se sont penchés sur la question, notamment sur les géomorphosites³⁹. La valeur que la société confère à ces objets géomorphologiques peut être d'ordre scientifique, écologique, esthétique, culturel, éducatif ou même économique. Ces différentes valeurs peuvent être codées à l'aide d'un indicateur reposant sur plusieurs critères qualitatifs ou semi-quantitatifs (la moyenne des notes attribuées à ces différents critères, comprises entre 0 et 1, est utilisée) (figure 4.6). Les catégories peuvent ensuite être pondérées pour définir un indice d'intérêt global⁴⁰, permettant ainsi de hiérarchiser les héritages à préserver. Le calcul des différentes valeurs peut néanmoins s'avérer ardu et subjectif. Bien qu'au bout du compte cet indicateur synthétique puisse être utile aux gestionnaires, il ne reflète que partiellement l'intérêt patrimonial du géomorphosite. Le choix des éléments à protéger ou à valoriser doit donc également s'appuyer sur d'autres considérations.

●..... La participation active du géographe

La collecte de l'information auprès de personnes-ressources locales et des avis de la population et des responsables sur le patrimoine dans le cadre des inventaires problématisés a permis de déclencher une prise de conscience des richesses patrimoniales potentielles. Ces enquêtes ont obligé les personnes à s'interroger sur la notion de «patrimoine culturel», ce qui a permis de faire émerger certains biens culturels mal connus des

.....
39. Emmanuel Reynard, *Fiche d'inventaire des géomorphosites*, Lausanne, Université de Lausanne, Institut de géographie, 2006, <http://www.unil.ch/webdav/site/igul/shared/recherche/Fiche_inventaire-fr.pdf>, consulté le 11 août 2018; Benoît Vigneault, Bernard Hétu, Antoine Morissette, Guglielmo Tita et Marc-Olivier Massé, *Inventaire du patrimoine géomorphologique de la MRC de la Haute-Gaspésie et identification des stratégies de valorisation géotouristique*, rapport présenté à la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Îles-de-la-Madeleine, Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, 2011.

40. *Ibid.*

FIGURE 4.6.

Les critères d'évaluation des valeurs scientifiques, écologiques, esthétiques, culturelles et de l'accessibilité des géomorphosités

Valeur scientifique					
Critères / Résultats (coefficient 2)	0	0,25	0,50	0,75	1,00
Intégrité	Détruit	Pratiquement détruit	Détruit partiellement	Faiblement endommagé	Intact
Représentativité	Nulle	Faible	Moderé	Elevé	Très élevé
Rareté	Plus de 7	Entre 5 et 7	Entre 3 et 4	Entre 1 et 2	Unique
Valeur paléogéographique		Faible	Moderé	Elevé	Très élevé
Valeur pédagogique		Faible	Moderé	Elevé	Très élevé

Valeur culturelle					
Critères / Résultats	0	0,25	0,50	0,75	1,00
Importance historique	Aucun lien	Faiblement lié	Moyennement lié	Très lié	A l'origine d'une coutume
Importance religieuse et symbolique	Non pertinent	Faiblement pertinent	Moyennement pertinent	Très pertinent	Extrêmement pertinent
Importance iconographique	Jamais	1 à 5	6 à 20	21 à 50	Plus de 50

Accessibilité					
Critères / Résultats	0	0,25	0,50	0,75	1,00
Accessibilité	Pas de sentier aménagé	Plus de 1 km de sentier pédestre	Moins de 1 km de sentier pédestre	Par une route pavée	Par une route asphaltée
Accessibilité par un sentier	Pas de sentier	Sentier à plus de 1 km	Sentier à plus de 500 m	Sentier à moins de 500 m	Sentier déjà existant
Densité (nombre de géomorphosités à proximité (5 km))	0	1	2 ou 3	4 à 6	Plus de 6
Niveau de risque naturel lié à une exploitation géotouristique	Extrême	Elevé	Moyen	Faible	Aucun

Valeur écologique					
Critères / Résultats	0	0,25	0,50	0,75	1,00
Influence écologique	Nulle	Faible	Moderé	Elevé	Très élevé
Propriété des sites	Terrain privé		Terre publique		Terre protégée

Valeur esthétique					
Critères / Résultats	0	0,25	0,50	0,75	1,00
Point de vue	Nul	1	2 ou 3	4, 5 ou 6	Plus de 6
Niveau de contraste dans le paysage	Couleurs identiques		Différentes couleurs		Couleurs opposées

Source : Benoît Vigneault, Bernard Héu, Antoine Morissette, Guglielmo Tita et Marc-Olivier Massé, *Inventaire du patrimoine géomorphologique de la MRC de la Haute-Gaspésie et identification des stratégies*, 2011, p. 6-15.

habitants et pas forcément associés au patrimoine de prime abord, ou d'autres trop évidents pour être remarqués dans la vie quotidienne. La démarche participative permet ainsi d'obtenir facilement une implication active des populations concernées et, du coup, de faciliter la prise en compte du patrimoine dans les projets d'aménagement du territoire.

Une fois finalisés, les outils d'aide à la décision doivent être promus auprès des décideurs et gestionnaires, bien qu'ils en soient souvent les commanditaires. Des rencontres avec les élus et les responsables de l'aménagement du territoire, des affaires culturelles ou du tourisme dans les collectivités territoriales ont ainsi été organisées à la fois en amont, mais aussi en aval du programme de recherche-action sur le patrimoine maritime. Il s'agissait notamment d'échanger sur les actions à mettre en place et sur les mesures à prendre en priorité et de montrer les potentialités des outils développés afin de les intégrer aux dispositifs déjà existants (ajout de nouvelles couches d'informations géoréférencées dans les SIG des instances territoriales par exemple).

Les géographes sont également invités à proposer leur expertise concernant le patrimoine dans le cadre de comités (projets d'urbanisme, musées, parcs nationaux, etc.); ils sont aussi amenés à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion, qui peuvent comprendre des propositions de mise en valeur⁴¹. Cette implication peut aller jusqu'à la structuration d'un réseau d'élus et de gestionnaires. En Bretagne, une association de ce type a été créée à l'initiative de l'équipe de chercheurs de l'Observatoire du patrimoine maritime. L'objectif de l'association Port d'intérêt patrimonial est de protéger et de valoriser le patrimoine maritime bâti des ports historiques grâce à un label accordé aux communes ayant signé une charte de mise en valeur patrimoniale.

Les géographes peuvent enfin organiser directement sur le terrain des actions de valorisation. Dans le cadre du programme sur le patrimoine maritime en Bretagne, des forums de discussion avec les différents acteurs du territoire ont été organisés, de même que des opérations de promotion du patrimoine destinées aux jeunes ou aux touristes. Les scientifiques sont de plus en plus souvent incités à participer à ce type de manifestations grand public, voire parfois à les organiser.

.....

41. Anne Herzog, «Les géographes et le patrimoine», *op. cit.*, p. 5-6.

En conclusion : pour l'analyse spatiale des héritages

Objet pluridisciplinaire par excellence, le patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, a été étudié par de nombreux scientifiques depuis une trentaine d'années. Les géographes humains et physiciens se sont en particulier attelés à analyser les rapports qu'entretient cet objet avec le territoire. Comme le souligne Guy Di Méo⁴², il convient en effet de tenir compte de l'assise spatiale du patrimoine afin de mieux l'appréhender.

L'analyse spatiale des héritages et de leur patrimonialisation permet notamment de délimiter des ensembles géographiques à forte valeur patrimoniale ou de mettre en évidence des types bien individualisés d'organisation de l'espace ou de paysage patrimonial caractéristiques d'une zone géographique. Cette analyse géographique est utile pour répondre aux demandes croissantes des élus et des gestionnaires en ce qui a trait à l'intégration des thématiques patrimoniales aux documents d'aménagement du territoire, les héritages patrimoniaux participant de manière appréciable à la construction des territoires, mais aussi à leur recomposition sur les modes d'aujourd'hui. Des outils et des documents d'aide à la décision pour la protection et la valorisation du patrimoine sont ainsi fréquemment produits par les géographes (SIG, cartes, atlas, inventaires problématisés, indices hiérarchisant les héritages à préserver, diagnostics sur les potentialités de mise en valeur, etc.).

Les études patrimoniales nécessitent une approche résolument pluridisciplinaire, interdisciplinaire même, dans laquelle les géographes, de par leur vision spatialisée des héritages et des paysages patrimoniaux et leur implication dans les projets concrets d'aménagement du territoire, doivent tenir une place centrale au côté des spécialistes d'autres disciplines, plus souvent représentés.

.....
42. Guy Di Méo, « Patrimoine et territoires, une parenté conceptuelle », *op. cit.*, p. 16.



5

LA PATRIMONIALISATION DE LA NATURE OU LA MISE À L'ÉPREUVE DU PATRIMOINE DANS L'INTERACTION NATURE-SOCIÉTÉ Un nouvel enjeu politique ?

Nathalie Lewis

Doctorat en sociologie

Professeure au Département sociétés, territoires et développement

Université du Québec à Rimouski

Comment appréhender le lien nature-société? Comment comprendre les projets collectifs à la lumière de ce lien inextricable à la nature? À cet égard, la notion de «patrimoine naturel», mise de l'avant depuis les premières réflexions lancées par le courant «conservationniste» à la fin du XIX^e siècle, nous semble pertinente. Cette «invention sémantique» a accompagné la montée du courant environnemental au cours des années 1970. Néanmoins, dans le champ de l'environnement, la notion de «patrimoine» reste normative et se situe par rapport à un idéal pour lequel les consensus restent impossibles. Que veut-on signifier quand on parle de «patrimoine naturel»? De quoi parle-t-on réellement? Comment s'articulent patrimoine et nature sur le plan théorique?

De manière générale, la sociologie s'efforce d'éclairer les liens qui se tissent entre les individus. Ce sont alors les rapports sociaux inhérents aux groupements humains qui animent la discipline; dans un même élan, cette dernière cherche à saisir les interactions entre les acteurs autour des enjeux de pouvoir. Dans ce programme, la nature – les aspects biophysiques qui nous conduiront au patrimoine naturel – semble à première vue exclue du champ d'étude.

À ce titre, la sociologie de l'environnement, qui réfléchit aux interactions entre les sociétés et leur milieu, doit établir sa légitimité. Pour autant qu'il s'agisse d'environnement ou d'objets patrimoniaux, c'est le processus de construction et l'appropriation de l'objet (matériel ou immatériel) dans la construction des échanges sociaux et, s'il en est, dans la construction même des projets collectifs, qui intéressent les sociologues de l'environnement. Dès lors, où et comment se situe la notion de «patrimoine» dans cette quête? Comment utilise-t-on le patrimoine naturel dans ces processus d'échanges? S'attarder à la notion de «patrimoine» permet de mesurer si celle-ci est moteur, engrenage ou accessoire dans l'échange social. Dans cet esprit, l'arrêt plus précis sur la notion de «patrimoine naturel» peut aider à comprendre, *in fine*, la manière dont les ensembles sociaux se plient à une certaine «injonction» environnementale. Quelle est l'incidence de l'arrivée de l'«environnement» dans la sphère sociale? Afin de répondre à ces questions, il nous semble important de remonter aux racines et au ferment de l'identité territoriale dans laquelle s'ancre l'environnement – au sens large. Une telle démarche met en lumière la signification accordée par les acteurs – les individus agissant sur un territoire – à la notion de «patrimoine naturel». Elle permet également de saisir

les liens que les sociétés entretiennent avec leurs milieux. Il sera alors possible d'expliquer comment des populations peuvent – ou non – intégrer une demande de protection du patrimoine naturel, un nouvel enjeu politique à nos yeux.

Pour y parvenir, ce chapitre s'attardera en premier lieu à la montée de la notion de «patrimoine naturel» en sciences humaines et sociales, une montée concomitante de celle de la notion d'«environnement». Puis, nous ferons un bref retour sur l'entrée de l'environnement et du patrimoine naturel en sociologie. Nous terminerons en soulignant l'importance de travailler autour de ces notions dont nous exposerons l'interrelation, afin de mieux saisir leur influence sur les dynamiques territoriales, objets dont la nature sociologique ne fait aucun doute.

Avant toute chose, une précision s'avère nécessaire. La «commande» de ce texte vise à montrer le lien entre la sociologie et l'objet patrimonial. Même si cette discipline sera mise à l'avant-plan, précisons d'emblée que l'enjeu environnemental ne peut être abordé de manière disciplinaire. En effet, dès les premiers travaux des sociologues de l'environnement, c'est le plus souvent au contact d'autres collègues et grâce à différents regards interdisciplinaires que les réflexions se sont nourries. La réflexion présentée ici, même si elle part d'un point de vue sociologique, n'échappe pas à ce mélange des genres.

Le patrimoine naturel. Genèse et pertinence

C'est en 2003 qu'avec un collègue économiste, Franck-Dominique Vivien, nous en sommes venus à nous interroger sur l'importance, ou l'«agitation¹» comme nous le posions à l'époque, que pouvait susciter la notion de «patrimoine naturel» sur la scène publique environnementale et dans la littérature qui lui était dévolue.

Nous le soulignons en introduction, la notion de «patrimoine naturel» est une invention sémantique qui a accompagné à la fois la montée des questions environnementales et la présence grandissante du terme de

1. Nathalie Lewis et Franck-Dominique Vivien, «La notion de patrimoine analysée dans les 10 ans de la revue NSS», Séminaire de l'association et de la revue *Natures Sciences Sociétés NSS-Dialogues*, Paris, 27 mai 2004. Nous reprendrons ici une partie des réflexions élaborées lors de ces travaux afin de les approfondir par la suite.

«patrimoine» depuis la fin des années 1960. Deux exemples illustrent cette montée patrimoniale en matière d'environnement : la première commission des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm, en 1972, qui marque l'apparition d'un autre mot polysémique – le *développement durable* –, lequel concourt intrinsèquement à l'institutionnalisation de l'enjeu «environnement» qui lui-même permet, en parallèle, la montée de la reconnaissance d'un «patrimoine naturel²» ; la diffusion médiatique du rapport du Club de Rome, *Halte à la croissance*³, déposé la même année et publié un an plus tard. Les années 1980-1990 sont quant à elles marquées par la référence de plus en plus fréquente à «la notion même de patrimoine, si présente dans l'air du temps», comme le mentionnait, en 1994, Isac Chiva au ministre français de la Culture et de la Francophonie dans le cadre de la mission du patrimoine ethnologique :

On ne compte plus les colloques sur le patrimoine, les séminaires sur le patrimoine, on parle d'images et de territoires du patrimoine. Le terme est entré dans le vocabulaire de la vie quotidienne, il passe des études de notaire aux guichets de banque pour atteindre les bureaux des élus locaux et des animateurs culturels⁴.

Dans ce contexte, le patrimoine naturel émerge et s'autonomise progressivement. Encore faut-il en cerner la signification et la portée. En effet, la notion illustre bien les limites d'une approche qui se voudrait strictement disciplinaire. Le regard interdisciplinaire semble aller de soi pour aborder la notion de «patrimoine naturel». Un ouvrage phare en France⁵, paru en 1992, nous a servi de rampe de lancement. Il s'agit de l'ouvrage *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières* dirigé par Marcel Jollivet⁶ qui, justement, tentait de retracer les ramifications des travaux en environnement. La notion qui nous intéresse aujourd'hui

.....

2. Bien qu'il soit difficile, voire impossible, de dissocier «développement durable» et «patrimoine naturel» sur la scène internationale, nous avons choisi, dans le cadre de cette réflexion, de nous concentrer sur la seconde notion.
3. Donella H. Meadows, Dennis L. Meadows, Jørgen Randers et William W. Behrens III, *Halte à la croissance. Enquête sur le Club de Rome (par J. Delaunay) et rapport sur les limites de la croissance*, Paris, Fayard, coll. «Écologie», [1972] 1973.
4. Isac Chiva, *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, rapport présenté à M. Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie, avril 1994, p. 5, <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/034000377.pdf>>, consulté le 11 août 2018.
5. Dans le champ de l'environnement, il va sans dire.
6. Marcel Jollivet (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*, Paris, CNRS Éditions, 1992.

y était mise de l'avant. C'est sous la plume de la juriste Geneviève Humbert et de l'écologue Jean-Claude Lefeuvre, dans l'article «À chacun son patrimoine ou patrimoine commun?»⁷, que nous avons dégagé les premières pistes de ce qui en 1992 commençait à décrire une dynamique conceptuelle qui fut longtemps réservée au champ juridique. Ce mouvement, qui s'ancrait au cœur du droit, disséminait la notion de «patrimoine» en direction d'autres disciplines, tout en transformant et épaississant son sens premier pour revenir finalement au droit – avec, chemin faisant, l'idée d'une nature reconnue comme sujet de droit. Une première lecture de ce texte inscrit l'enjeu de la notion de «patrimoine naturel» dans un débat se déroulant à l'intérieur de la discipline juridique. Une seconde lecture laisse entendre que les choses seraient plus compliquées : des chercheurs d'autres disciplines se sont aussi saisis de cette notion et ont tenté d'y donner une signification différente. On peut ainsi entendre le titre – «À chacun son patrimoine ou patrimoine commun?» – d'une double manière : d'une part, dans la sphère juridique où la notion de «patrimoine» peut être déclinée tantôt sous une forme individuelle (le patrimoine de chacun), tantôt sous une forme collective (le patrimoine commun); d'autre part, dans la sphère plus large du savoir et des liens entre science et société où il renvoie à l'appropriation du patrimoine. Ainsi, diverses disciplines parlent chacune du patrimoine dans un sens différent et tentent de se l'approprier. Mais le patrimoine est-il un objet de science ou un enjeu de société plus vaste? Peut-il être les deux à la fois?

● Le droit du patrimoine ou le patrimoine du droit?

C'est autour du droit – et des possibilités de régulation que les règles juridiques peuvent offrir – que s'est cristallisée la notion de «patrimoine». Partant d'une double perspective, le texte de Humbert et Lefeuvre montre le glissement juridique de la notion de «patrimoine» en France d'un statut privé, tel qu'il est inscrit dans le Code civil français, vers un statut plus large de «bien commun». Ce glissement est également présent au Québec à travers le Code civil – un mélange historique entre la *common law* britannique et le Code civil français napoléonien. Il est alors question de la transmission de biens entre différentes générations de la même famille.

.....
7. Dans Marcel Jollivet (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société*, op. cit., p. 287-296.

Inscrit dans le Code civil français, le patrimoine relève de la gestion des biens «en bon père de famille» et fait intervenir la temporalité avec les notions d'«avenir» et de «préservation». C'est précisément cette notion de «temps long» qui émergea de la pensée environnementale aux prises avec la difficulté de défendre ceux qui ne sont pas encore nés ou les vivants non humains.

Ce qu'on recherche en droit est *comment donner un statut juridique à la nature?*, cette nature dénuée de statut ontologique et de valeur intrinsèque, selon les règles éthiques – et anthropocentriques – en vigueur⁸. Le pari vise à élargir la notion de «patrimoine» ancrée dans l'héritage privé afin de resituer les biens «communs» et ainsi d'imposer «au gestionnaire de ne pas dégrader les biens gérés, de les conserver et si nécessaire de les réparer⁹».

À la fin des années 1980, ces réflexions juridiques en phase avec une reconnaissance nouvelle de la nature visent à permettre la protection de celle-ci sans dénaturer les principes juridiques fondamentaux. Il s'agit alors de statuer sur la protection des ressources biophysiques, voire sur celle de biens environnementaux totaux (tel le paysage), ce que le recours à la notion séculaire de «patrimoine» pourrait permettre. Dans ce cadre, la vision contemporaine de la nature peut s'immiscer. Ce qui est en jeu, c'est bien de «faire une place», dans la pensée moderne, à l'idée de Nature. Dans cette optique, le *patrimoine naturel* est un outil plus qu'une fin.

Par ailleurs, il importe de souligner qu'une grande part du droit moderne actuel repose encore sur des éléments issus du droit romain. La notion de «*res communis*» («de la chose commune») inscrite dans cet héritage devient centrale. Martine Rèmond-Gouilloud¹⁰ montre comment cette «chose commune» est à la base de la lecture contemporaine du «patrimoine commun». On peut identifier un autre reliquat du droit ayant cours au Moyen Âge : la distinction, sur une même propriété privée, entre le domaine utile et le domaine éminent. Certes, le propriétaire a des droits

.....

8. Un débat qui demeure vivace en éthique de l'environnement : peut-on parler pour la nature et, dès lors, en droit, la défendre?
9. Geneviève Humbert et Jean-Claude Lefeuvre, «À chacun son patrimoine ou patrimoine commun?», *op. cit.*, p. 294.
10. Martine Rèmond-Gouilloud, *Du droit de détruire, essai sur le droit de l'environnement*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.

fonciers sur ses terres, mais sur celles-ci s'appliquait au vassal une autre catégorie de droits d'usage : un partage « communautaire » qui a pris fin avec la Révolution sur la majeure partie du territoire français¹¹. Vestiges anciens qui ne furent pas importés directement au Nouveau Monde, mais qui se retrouveront par touches très circonstanciées çà et là sur le territoire, et ce, particulièrement en lien avec le droit associé aux ressources naturelles¹². Principe qui aujourd'hui reprend une vigueur relative avec la montée des différentes zones de protection environnementale, dont les parcs nationaux et provinciaux furent les premières manifestations.

Humbert et Lefevre situent, en droit juridique français, l'apparition de la notion de « patrimoine naturel » avec le décret du 1^{er} mars 1968 instituant les parcs naturels régionaux¹³. En Amérique du Nord et au Canada, si un exercice sur la sémantique associée au contenu du patrimoine naturel reste à réaliser¹⁴, on trouve explicitement la notion dans la préface actuelle de la politique exposant le réseau canadien des aires patrimoniales protégées¹⁵. Le patrimoine naturel trouve sa source dans une des politiques majeures de gestion des parcs nationaux canadiens, la politique dite de Beaver Book de 1979, qui dicte fortement la conservation des ressources patrimoniales. Pour autant, la genèse de ce réseau remonte à 1964, avec la première politique inscrivant l'idée de temps long au cœur des principes directeurs des parcs nationaux qui, depuis, doivent

.....

11. Néanmoins, des traces fortes de ce partage restent présentes, encore aujourd'hui, à travers certains communaux et sectionnaux, autres reliquats de droits communs issus de l'Ancien Régime que l'on retrouve toujours dans quelques régions françaises, dont l'Auvergne.
12. Les réserves forestières québécoises établies en 1875 peuvent entrer dans cette catégorie, mais le principe qui a guidé leur établissement reste plutôt discret (Luc Bouthillier, « Vers une gestion patrimoniale des forêts du Québec », dans Roch Côté [dir.], *Québec 2001. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Fides, 2000, p. 256-262).
13. Geneviève Humbert et Jean-Claude Lefevre, « À chacun son patrimoine ou patrimoine commun? », *op. cit.*
14. En langue française, la notion de « patrimoine naturel » tente de combiner esthétisme et écologie, préservation et temps long. En anglais, le concept équivalent est celui de « *natural heritage* ». Au-delà d'un travail de sémantique, ce sont les valeurs sous-jacentes à ces notions qu'il importe de saisir, soit le poids de l'écologie par rapport au culturel et au social. La culture anglo-saxonne fut une des premières en Occident à intégrer l'idée de conservation de la nature (de la *wilderness*). Cet ancrage nourrit nécessairement les débats actuels.
15. Si ces principes sont inscrits depuis 1979, leur visibilité s'est accrue au fil des décennies. Ils s'affichent fortement aujourd'hui sur le site Internet de Parcs Canada (Parcs Canada, « Préface », *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, 2009, <<http://www.pc.gc.ca/fra/docs/pc/poli/princip/preface.aspx>>, consulté le 11 août 2018).

«être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures¹⁶». En réalité, ce concept a des racines beaucoup plus lointaines qui traversent l'histoire de l'Occident. Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle¹⁷ en France, mais également ailleurs en Occident comme le démontre bien l'ouvrage de Keith Thomas¹⁸, nos rapports à la nature se sont progressivement transformés. L'Amérique du Nord fait à cet égard bonne figure. En effet, précurseurs de la protection des espaces naturels, les États-Unis inaugurèrent l'ère des parcs nationaux en créant le parc national de Yellowstone en 1872. Rapidement, le Canada emboîta le pas avec la mise en place du parc national de Banff en 1886¹⁹ et le Québec avec la Montagne Tremblante en 1895. En même temps et hors du champ premier de la nature, les discussions ayant mené à la protection des monuments historiques, d'un «patrimoine national remarquable²⁰», ont contribué à forger cette notion moderne de «patrimoine naturel».

Néanmoins, si dans ces débats à propos du patrimoine que nous pourrions qualifier de culturel peuvent être distingués des éléments d'une même filiation avec ceux qui concernent le patrimoine naturel, on remarque quand même des différences. La protection d'un patrimoine culturel est, d'un point de vue conceptuel, différente de la protection d'un patrimoine naturel. Des passerelles existent qui permettent d'établir des liens entre ces notions. Le paysage en est un excellent exemple. Mais est-ce suffisant

.....
16. Première politique dans Walter Hildebrandt, *Historical Analysis of Parks Canada and Banff National Park, 1968-1995*, Banff Bow Valley Study, 1995. Le texte entre guillemets reste au cœur de la loi actuelle sur les parcs nationaux du Canada (*Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. 2000, ch. 4.1, «Usage public des parcs»). Voir également la Politique d'ensemble relative à l'utilisation, l'aménagement et l'administration des parcs nationaux du Canada présentée par Hélène Deslauriers, «Parcs nationaux : un centenaire en image», *Continuité*, n° 27 (1985), p. 19.

17. Isac Chiva, *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, op. cit.

18. L'ouvrage de Keith Thomas montre bien le glissement progressif qui s'est produit en Angleterre à l'époque moderne et qui affecta l'Occident dans son ensemble (Keith Thomas, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne*, Paris, Gallimard, [1983] 1985).

19. Par ailleurs, au Canada, c'est en 1930 que sera adoptée la Loi sur les parcs nationaux : <<http://www.pc.gc.ca/>>, consulté le 11 août 2018.

20. En France, la Loi organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique du 21 avril 1906 en est l'exemple. Au Canada, si la Commission des champs de bataille nationaux fut mise en place en 1907, ce n'est qu'en 1919 qu'elle devint la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (Rémi Chérié, «Commission des lieux et monuments historiques du Canada : politiques et critères», *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, n° 61 [2000], p. 61).

pour affirmer que nous sommes en face de concepts semblables? Par ailleurs, dans certains cas, l'idée telle que conceptualisée nous conduit à une notion d'intérêt général²¹ (l'intérêt de la nation ou de l'humanité). Aujourd'hui, souligne André Micoud, «[g]érer les milieux de façon *patrimoniale* est une injonction qui se substitue peu à peu à celle qui commandait de *défendre* un territoire d'une manière *patriotique*²²».

Le patrimoine, une façon de gérer la nature

Au sein de la communauté des juristes de l'environnement, un débat s'est engagé sur la légitimité d'une notion de «patrimoine» élargie. En parallèle, hors du champ juridique, les autres disciplines, les sciences sociales notamment, commencent à utiliser la notion – la renvoyant souvent à un certain sens juridique nébuleux – à des fins essentiellement de gestion d'une nature que l'on estime devoir protéger. Ce qui s'avère être pour les juristes un débat périphérique devient un champ d'action central pour la sociologie en général, et pour la sociologie de l'environnement en particulier.

Il est entendu qu'une notion aussi interdisciplinaire que le patrimoine suscite des regards multiples qui enrichissent le débat autant qu'ils créent parfois de la confusion. La situation est encore plus délicate lorsqu'on accole le terme «naturel» à la notion initiale. Il n'en demeure pas moins que la jonction des deux termes, «patrimoine» et «naturel», s'est faite au début des années 1990. Et depuis, elle semble indiscutée. On doit prendre acte que le concept de «patrimoine naturel» existe, porte en germe tout un potentiel de réflexion, mais qu'il reste largement non mis en question. Les chercheurs s'y attardèrent un peu plus en France qu'au Québec, mais encore... l'intérêt semble s'être émoussé depuis 20 ans! Pourtant, la notion n'est pas moribonde. C'est un peu comme si, depuis que le

21. Une autre notion à «sens variables» et polysémique. Voir Claude Gautier et Jérôme Valluy, «Générations futures et intérêt général. Éléments de réflexion à partir du débat sur le *développement durable*», *Politix*, n° 42 (1998), p. 7-36, ainsi que, dans le même numéro, Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis, «Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures», p. 37-66.

22. André Micoud, «Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises», *Ethnologie française*, vol. 34 (2004), p. 18 (l'auteur souligne).

patrimoine naturel est là, tous font comme si la donne était immuable : s'il y est, on doit le protéger... le gérer au mieux de notre connaissance, *comme un bon père de famille*, dirait encore le Code civil français !

Ce patrimoine naturel mobilise deux idées : celle de bien commun et celle de la longue durée, lesquelles se combinent pour permettre une transmission des ressources naturelles entre générations. Le long terme (aidé en cela par la notion juridique de « patrimoine ») fait directement référence aux générations futures. Si, dans le Code civil, les générations sont attachées à une même famille (à un même lignage), dans le cas de l'environnement, les générations sont attachées à l'humanité : elles deviennent « communes » – d'où l'idée de « patrimoine commun de l'humanité ». Au cœur de cette discussion se retrouve ainsi l'enjeu de la gestion de la nature.

La notion de « patrimoine naturel », ainsi que le notent Godard et ses collaborateurs²³, apparaît comme un garde-fou : « gérer la nature, oui, mais comme un patrimoine », en le qualifiant justement de « patrimoine naturel ». Dès lors, et ces auteurs rejoignent Humbert et Lefeuvre, l'objet environnemental considéré sera soustrait aux « lois ordinaires régissant les marchandises²⁴ ». Deux questions sont alors soulevées, mais demeurent en suspens :

Dans le contexte des rapports à la nature, la définition du contenu de la gestion apparaît comme un enjeu et un lieu de confrontation tacite entre des points de vue opposés qui engagent la conception de base que les chercheurs se font des rapports de l'homme à la nature. Mais elle est aussi un enjeu dans la rivalité entre les disciplines²⁵.

Notre rapport à la nature prend forme dans cette ère de la gestion. La recherche et la démarche sociale sur l'environnement se sont constituées de manière totalement imbriquée, selon le sociologue Marcel Jollivet. Le

.....
23. Olivier Godard, Bernard Hubert et Geneviève Humbert, « Gestion, aménagement, développement : modèles pour la recherche et catégories d'analyse », dans Marcel Jollivet (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société*, *op. cit.*, p. 325.

24. Geneviève Humbert et Jean-Claude Lefeuvre, « À chacun son patrimoine ou patrimoine commun? », *op. cit.*, p. 293.

25. Olivier Godard, Bernard Hubert et Geneviève Humbert, « Gestion, aménagement, développement », *op. cit.*, p. 326.

type de recherche mis en place a justement pour objectif de «s'attaquer à des problèmes nouveaux [...] jugés prioritaires pour l'action²⁶». La recherche qui en découlera sera dite finalisée, orientée vers l'action²⁷.

Autant dans cette «action» que dans cette «quête de solution», nous opérons alors le raisonnement du Moderne qui tend vers le Progrès. Un progrès commun où la notion de «patrimoine naturel» s'impose comme une notion large qui implique que soit dépassée l'appropriation personnelle de la nature et que celle-ci soit pensée en fonction des autres, des générations futures et, dans certains cas, du reste de l'univers. Cette gestion, mue par l'importance de protéger un «patrimoine naturel», a d'emblée un parti pris, une orientation normative.

Se pose en amont la question de fond sur la place de l'humain dans la nature et dans laquelle s'inscrit la question plus large du lien nature/culture et de l'entrée en scène de l'environnement – et, dans la foulée, du patrimoine naturel – en sciences humaines et sociales.

●..... Les sciences humaines et sociales et l'environnement – point de vue sociologique

À titre d'objet sociologique, la nature (les ressources biophysiques) ne fait pas l'unanimité. Pour certains, l'objet sociologique tel qu'avancé par Émile Durkheim et son célèbre principe soulignant que le *fait social explique le fait social* ne laissent pas de place aux objets non sociaux. La nature de la Nature ne serait pas à prendre en considération.

Jusqu'aux années 1970, cette conception de l'objet sociologique était partagée par une majorité de chercheurs. Sans essayer de justifier cette optique, il importe de retourner à la genèse des sciences sociales et, avec plus d'insistance encore, aux interprétations subséquentes de celle-ci. Il s'avère également nécessaire de saisir historiquement la prégnance du

.....
26. Marcel Jollivet, «Un chapitre de l'histoire récente d'une vieille et grande question: les rapports homme-nature», dans Marcel Jollivet (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société*, op. cit., p. 29.

27. Comme si la boîte de Pandore que l'on ouvrirait ne renfermait déjà pas assez de sujets de controverse, on y ajoute une vieille querelle sur le rôle du chercheur, un débat entre recherche finalisée/recherche-action où la frontière entre la science et la société n'a plus la même imperméabilité que, pour un temps, nous lui avons accordée.

déterminisme biologique sur l'agir social qui a concouru, entre autres, à l'importance d'un basculement scientifique menant au développement de la sociologie. Il serait alors possible de recontextualiser des diktats qui n'étaient pas si tranchés chez les premiers penseurs phares des sciences sociales. Ce serait toutefois l'objet d'un autre texte²⁸. Cela dit, le passé n'est pas synonyme de stagnation et de conservatisme, et les sociologues ont eu maintes occasions de revoir leurs postulats. Le processus n'en fut pas moins passablement lent!

C'est par le biais du politique, lui-même poussé par l'opinion publique, que l'objet «environnement» fit son entrée comme «vrai» sujet de société au cours des années 1970. Ici encore, ce n'est pas l'objet de ce texte, mais il faut faire une distinction entre la montée de l'«environnement» et celle, plus large, du lien Nature-Culture. L'«environnement» et le «patrimoine naturel» sont construits socialement, les deux notions n'existant qu'aux yeux de la société. Considérer que l'objet «environnement» existe dans la sphère publique n'a pas les mêmes implications épistémologiques – et ne pose pas les mêmes difficultés – que d'accepter la nature comme facteur explicatif du social. Disons simplement que l'objet «environnement» exista «grâce» à un enchaînement d'événements où la nature était impliquée et, disons-le clairement, où la société était agressée. Nos recherches démontrent qu'avant 1983 on ne parlait pas d'environnement dans les journaux: on évoquait la pollution, la nature, mais le mot et la notion d'«environnement» n'étaient pas utilisés (ou très rarement)²⁹. Une série de catastrophes naturelles a fait l'objet d'une couverture médiatique de plus en plus rapide et intense. Aux bulletins d'information quotidiens, ces événements font régulièrement la une. Rapidement, les populations se sentent concernées, sinon menacées. Cette conscientisation publique incita les gouvernements à agir. Les conférences internationales sur le sujet se multiplièrent. À l'époque, il convient de le souligner, le Canada fut un chef de file mondial dans ce dossier; le Québec ne fut pas de reste

.....

28. Dans cet ordre d'idées, voir Jacqueline Candau et Nathalie Lewis, «Un regard particulier sur les postulats sociologiques de Marx et Durkheim à l'heure de la sociologie de l'environnement», dans Rémi Barbier et al. (dir.), *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 63-78.

29. Nathalie Lewis, *Idéologie et action: quatre groupes écologiques québécois – la Société pour vaincre la pollution, the Society to Overcome Pollution, l'Union québécoise de conservation de la nature et la Fédération québécoise de la faune*, mémoire de maîtrise (science politique), Ottawa, Université d'Ottawa, 1994.

et se dota d'une vaste législation concernant la protection de l'environnement. Des normes furent adoptées. Au nom de l'environnement, il faudrait s'y plier. L'«environnement» devint omniprésent et, aujourd'hui, la polysémie et le flou de la notion permettent de justifier nombre d'actions et de discours³⁰.

Pourtant, dans ce cadre environnemental, normatif ou non, il est difficile de s'opposer à la vertu ! Au nom de l'environnement et de la protection/conservation des objets écologiques, on peut dorénavant dicter un mode d'être au «social», perturbateur de l'environnement, gérer plus facilement ce «social». Tranquillement, au seuil des années 1980, les sciences humaines et sociales commencèrent à se saisir de la question et à la problématiser. Quel est cet impératif «commun» qui surplombe nos actions, notre culture et nos destinées ? Quel est ce bien commun qui contraindrait les actions quotidiennes de certains, alors qu'au nom d'autres impératifs soi-disant collectifs, des gestes écologiquement douteux seraient encouragés ? La sociologie politique retrouvait ses repères ; on y discutait de conflits d'usages, de rapports de force, d'hégémonie... L'environnement «bien commun de l'humanité» devenait «patrimoine naturel de l'humanité». Ce dernier qu'il convient évidemment de protéger, mais dont on doit aussi mesurer les implications épistémologiques, éthiques et sociales. Les sciences humaines et sociales entrèrent alors dans la danse.

●.....

L'«environnement» en discussion. Débats paradigmatiques au sein de la discipline

Redisons-le, les sciences humaines et sociales furent lentes à la détente. Le cas de la sociologie l'illustre admirablement. Lorsque ses praticiens daignaient étudier l'environnement, c'était sous l'angle des politiques publiques ou des mouvements sociaux. Cela dit, même si ces deux champs n'ont jamais cessé d'attirer leur attention, l'objet «environnement» n'était pas envisagé pour lui-même.

Plus avant-gardistes peut-être, plus pragmatiques certainement, des Américains attaquèrent de front la question. Le débat entre les sociologues Catton/Dunlap et Buttel, qui commença en 1978, renvoya la réflexion

.....

30. Eux-mêmes souvent en contradiction les uns avec les autres, mais c'est un autre sujet !

scientifique sur un autre plan, même s'il restait toujours centré sur une préoccupation liée à l'état des ressources. C'est en termes épistémologiques que l'on discuta du statut à accorder aux facteurs biophysiques en sociologie. Ceux-ci sont-ils des variables dépendantes ou indépendantes? Pour William R. Catton et Riley E. Dunlap³¹, il faut faire table rase des postulats de la sociologie classique, qui ne peut qu'être anthropocentrique. Il est nécessaire d'adopter un *nouveau paradigme écologique* afin d'éviter le réductionnisme social et de prendre réellement en compte la dimension biologique et matérielle de l'environnement. Un débat intéressant anima les décennies suivantes. Frederick Buttel³² voyait dans ce besoin d'un nouveau paradigme un faux problème, la sociologie étant selon lui bien équipée pour faire face à ce qui doit se lire, somme toute, comme une question de développement et de mode d'appropriation de ressources.

Du coup, la discipline a pris deux directions. L'une, pragmatique, qui place l'action finalisée au cœur des recherches de nature interdisciplinaire et qui délaisse les questionnements de nature épistémologique au profit de la résolution d'un « problème » défini en fonction de valeurs sociales partagées. L'autre, plus théorique, qui permet de réfléchir aux façons de dépasser cet héritage moderne et disciplinaire fondé sur un dualisme nature/culture. Sans emprunter l'une ou l'autre de ces directions, c'est plutôt à travers une reconnaissance des interdépendances entre la société et son milieu biophysique et matériel que l'on avance désormais :

Les processus sociaux relèvent du rapport technique, symbolique et économique d'une société à la matérialité. Seraient de la sorte distinguées identité (les éléments matériels) et relations entre processus biologiques et processus sociaux qui permettent de comprendre l'évolution et l'état de ces éléments³³.

.....

31. William R. Catton et Riley E. Dunlap, « Environmental sociology : A new paradigm », *The American Sociologist*, vol. 13 (1978), p. 15-47.

32. Frederick H. Buttel, « Environmental sociology : A new paradigm? », *The American Sociologist*, vol. 13 (1978), p. 252-256.

33. Voir la discussion de l'article d'Yves Gingras (« Un air de radicalisme. Sur quelques tendances récentes en sociologie de la science et de la technologie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 108 [1995], p. 3-17), dans Jacqueline Candau et Nathalie Lewis, « Introduction – Première partie. L'environnement comme objet de recherche en sociologie : filiations, enjeux épistémologiques, frontières disciplinaires », dans Rémi Barbier et al. (dir.), *Manuel de sociologie de l'environnement*, op. cit., p. 16.

Dans ce cadre théorique où l'on s'interroge sur le statut ontologique de la nature, la notion de «patrimoine naturel» entre en scène. Elle la rejoint en aval. En amont, le statut relatif au lien, voire à la dualité, nature/culture, doit être posé. La notion de «patrimoine naturel» est un construit autant que l'est celle d'«environnement». Le patrimoine naturel est recevable dans la mesure où la société le pose; il n'existe que par et pour la société.

Dès lors, c'est pour aider à saisir la société que la notion de «patrimoine naturel» devient intéressante à mettre en question de façon probablement plus opérationnelle que la notion vague et polysémique d'«environnement». Le patrimoine naturel, à l'instar de la notion de «paysage», concourt en sociologie à dévoiler le social. Au cœur de la discipline, faut-il s'en étonner, se retrouvent toujours les sociétés... elles qui sont parties prenantes d'un monde plus vaste.

●..... **L'environnement et le patrimoine. Comprendre les interactions et les dynamiques territoriales en saisissant les constructions identitaires**

Si l'ouverture théorique introduite par la notion de «patrimoine naturel» rejoint, comme nous l'avons souligné en introduction, le débat autour de l'environnement et, plus profondément, celui concernant le rapport nature/culture, cet apport reste bien délimité et ne rencontre pas de résistance. L'introduction de la temporalité et du bien commun ancrés dans cet objet normatif qu'est le patrimoine naturel enrichit bel et bien notre vision des rapports sociaux. Une vision qui demeure bien définie par un courant éthique pragmatique dont la société reste néanmoins le pivot. Il s'agit, comme le souligne Catherine Larrère, d'«un anthropocentrisme élargi [dans lequel] valoriser l'homme n'implique pas nécessairement de dévaloriser la nature³⁴».

Nous l'avons vu, le terme de «patrimoine accolé à la nature» a correspondu à l'entrée dans l'ère de la gestion de l'environnement. Au cours de la décennie 1980-1990, il représentait une voie possible de construction

.....
34. Catherine Larrère, «Les éthiques environnementales», *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 4 (2010), p. 410.

de nouveaux rapports entre l'homme et l'environnement inscrits dans les identités territoriales et le temps long des générations. Mais cet enjeu semble s'être dilué. Le terme de «patrimoine naturel» apparaît finalement assez peu aujourd'hui, même si indirectement les problématiques qui y sont attachées demeurent nombreuses et bien présentes (question d'appropriation, identité collective, modalités de gestion). Au Canada, Parcs Canada inscrit aujourd'hui sa démarche autour des *aires du patrimoine*, mais nous restons ici dans le paradigme instauré à la fin du XIX^e siècle visant à protéger des espaces comme les parcs et les monuments. Au Québec, en octobre 2002, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel fut entérinée. La sémantique se transforme, mais le propos n'en rejoint pas moins les enjeux premiers de nature/culture abordés par le législatif dès les années 1970 avec les lois et mesures environnementales.

L'intérêt de la notion de «patrimoine» en sociologie, de «patrimoine naturel» en l'occurrence, est réel, mais les limites de cette notion ne le sont pas moins. Cette fois-ci, ce ne sera pas sur la nature de l'objet en lui-même que s'ouvriront les réflexions les plus riches. C'est plutôt à titre d'outil révélateur de liens au territoire et de liens sociaux que pourra être utilisée la notion, au même titre que celle de «paysage», mais dans une perspective plus féconde parce qu'incluant maintenant la temporalité et le rapport aux autres.

Il ne s'agira donc pas de travailler la notion, mais plutôt de montrer comment celle-ci nous permet de saisir les représentations du monde vécu des acteurs sociaux. Dans la construction perpétuelle d'un certain vivre-ensemble, il est nécessaire de comprendre ces visions qui, autour du patrimoine naturel, permettent de faire surgir, souvent à parts égales, la nature et la culture. Des visions capables de déclencher ces dissensus chers au philosophe Jacques Rancière afin de mettre en débat la configuration du monde actuel et de contester l'évidence de l'environnement. Ce débat n'a pas nécessairement pour but de recréer un consensus, mais plutôt de mettre en lumière les interdépendances qui existent entre les membres d'une même collectivité à des échelles spatio-temporelles et territoriales multiples. Dès lors, la notion de «patrimoine naturel» devient heuristique en ce qu'elle permet de rendre audibles les tensions sociales latentes qui empêchent encore de réunir Nature et Culture.

Un long débat sur l'inscription d'un site marin de la mer d'Iroise a montré que la représentation du patrimoine naturel n'existe que dans son rapport aux sociétés humaines et qu'il convient de protéger ce type de patrimoine «au même titre que le patrimoine culturel, car il participe à la construction de l'identité des hommes³⁵» :

Beaucoup de gestionnaires d'espaces dits *naturels*, par un bien compréhensible penchant à défendre des espaces emblématiques, cherchent à faire de leur gestion une priorité indiscutable. Les sociétés locales posent la question différemment : les espaces désignés aujourd'hui comme naturels sont seulement des externalités générées par les usages économiques du territoire. Remettre en cause cette hiérarchie territoriale, c'est inverser une hiérarchie sociale locale, elle-même reflet d'une volonté nationale³⁶.

C'est à ce titre que la notion de «patrimoine naturel», en inscrivant les liens entre nature et culture dans un temps historique long (passé, présent et futur), devient pertinente pour redéfinir les règles d'action commune partagées sur un territoire. C'est le processus de construction et l'appropriation de cet objet (matériel ou immatériel) dans la structuration des échanges sociaux et, s'il en est, dans l'élaboration des projets collectifs qui nous intéressent. Le patrimoine naturel, comme l'environnement ou le paysage, ne peut se penser de façon univoque, et les règles collectivement adoptées doivent aussi entrer dans l'équation :

L'économie ne peut à elle seule, même si elle s'associe au droit, résoudre le problème complexe de réactivation de règles collectivement acceptées pour gérer un territoire dans sa multifonctionnalité et résister à la marchandisation du paysage. En effet, il s'agit d'une question très complexe qui suppose l'analyse fine des rapports sociaux (internes et externes) s'exerçant sur le territoire à gérer durablement, celle de la matérialité en question dans les enjeux et les conflits, et surtout la relation entre ces deux niveaux d'analyse³⁷...

.....
35. Véronique Van Tilbeurgh, «L'institution de la mer d'Iroise comme nature remarquable», *Natures Sciences Sociétés*, vol. 10, n° 4 (2002), p. 34.

36. Paul Allard, Sigolène Pailhès, Carole Barthélémy, Bernard Picon et Olivier Bardin, «Eaux, poissons et pouvoirs : un siècle de gestion des échanges mer-lagune en Camargue», *Natures Sciences Sociétés*, vol. 9, n° 1 (2001), p. 17.

37. Jean-Eudes Beuret, «À qui appartient le paysage?», *Natures Sciences Sociétés*, vol. 10, n° 2 (2002), p. 58.

Après plus de 40 ans de gestion inspirée par les *aires de patrimoine* à l'échelle canadienne et par une loi consacrée au patrimoine naturel à l'échelle québécoise, on pourrait s'attendre à ce que la pluralité des regards (écologique, social, économique) sur le patrimoine naturel aille de soi. Pourtant, il semble que ces dispositifs réglementaires et législatifs n'ont pas démontré toute leur potentialité. À ce jour, la mise en place et les façons de procéder en matière de patrimoine naturel nous laissent perplexes. Certes, l'analyse fine des rapports sociaux qu'il sous-tend est la plupart du temps présente, mais des impératifs politiques et stratégiques, souvent exempts de réflexions sur les enjeux sociaux, conditionnent encore cette gestion porteuse d'un dualisme nature/culture fortement ancré.



6

UNE DISCIPLINE DE L'INDISCIPLINE

Philippe Dubé

*Doctorat en ethnologie et patrimoine
Professeur associé au Département des sciences historiques
Université Laval*

Durant les deux dernières décennies, nous avons assisté à un véritable bouleversement épistémologique où la notion de «patrimoine¹» est venue traverser, de part en part, l'ensemble des disciplines dites historiques. Du seul fait de sa thématique unificatrice – qu'on pourrait qualifier d'écologique –, le patrimoine a commencé à les englober toutes. Au même moment, la muséologie a connu une montée semblable et spectaculaire. Dès lors, on peut se demander si elle a été l'instigatrice et la devancière de cet avènement ou si plutôt elle se trouve tributaire de ce nouveau changement paradigmatique qui, nécessairement, vient rebattre les cartes de nombreux joueurs en présence. En parallèle, on aura observé le déclin progressif des conservateurs dans les musées et un intérêt marqué pour une sortie du patrimoine hors les murs du musée (*extra muros*) avec, récemment, l'affirmation (*coming out*) du patrimoine immatériel. Dans ce contexte, on a souvent opposé le patrimoine vivant au patrimoine mortifère conservé dans les musées². C'est donc à un remaniement complet des enjeux de société vis-à-vis du patrimoine que nous avons assisté, et nous en sommes aujourd'hui à nous demander qui, des historiens, des historiens de l'art et de l'architecture, des archéologues, des ethnologues, des anthropologues et même des sociologues, ont eu leur part d'influence dans ce grand bouleversement patrimonial. À moins que ce ne soit qu'affaire de développement culturel dans une société débordant de richesses matérielles aux prises avec un vide psychologique généralisé. On peut imaginer qu'à une époque «où tout fout le camp», la rétention frénétique des éléments du patrimoine vient compenser, symboliquement à tout le moins, la perte de repères. Chose certaine, le patrimoine semble être en voie de devenir une cause

.....

1. Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994.

2. Parlant de la culture, Fernand Dumont écrit : «Aussitôt elle nous fait songer à l'école, au livre, au musée. À ces entrepôts de paroles et de signes plus ou moins défunts où sont confinées les pièces éparses d'un immense débat sur le monde et où vont puiser épisodiquement nos consciences dans leurs démarches incertaines.» (Fernand Dumont, *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal, Hurtubise, 1968, p. 9) D'autres avant lui ont utilisé des termes semblables pour décrire le musée, par exemple Édouard Michel : «Les Musées d'autrefois, créés d'abord pour l'enseignement des artistes, n'atteignent réellement et profondément en dehors de ceux-ci, que des groupes limités de connaisseurs et d'érudits ; ces Musées, que l'on comparait volontiers à des cimetières, s'ouvrent aujourd'hui largement à la vie.» (Édouard Michel, *Musées et conservateurs, leur rôle dans l'organisation sociale*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles/Institut de sociologie Solvay, 1948, p. 74)

commune à laquelle une majorité se rallie, au point d'en faire une nouvelle religion avec ses dogmes, ses diktats, ses prescriptions et, malheureusement, ses chapelles³. On peut aussi ajouter que la muséologie se profile ou se faufile dans ce courant créé par la montée du patrimoine pour espérer jouer aux côtés de celui-ci un rôle fédérateur que d'autres avant elle ont rempli ou voulu remplir. Nous allons examiner cette situation pour rendre compte de la manière dont la muséologie se situe par rapport aux autres disciplines dites historiques et pour saisir en quoi elle peut prétendre à une certaine transversalité en s'associant de manière étroite au patrimoine dont le caractère polysémique favorise de nombreuses utilisations ou appropriations. On aura compris que ce n'est pas tant le destin du terme «patrimoine» qui nous intéresse ici que celui du champ de la muséologie⁴, qui semble jouer un rôle de caisse de résonance dans le grand orchestre des études patrimoniales. L'activité de mise en public est venue en effet qualifier le musée en tant que diffuseur du patrimoine naturel et culturel, et, par association, la muséologie est devenue, sinon se propose d'être, le porte-voix disciplinaire de l'accessibilité et de la démocratie culturelle au nom de tous les patrimoines.

Reconnaissons d'emblée que le musée est un objet d'étude particulier qui ne possède pas de vérité absolue, pas plus que fondamentale. Il est multiforme et prend la figure que souvent la discipline de référence lui donne. Par exemple, le musée de beaux-arts reflète en général la construction épistémologique que la discipline de l'histoire de l'art lui donne. De fait, il est rare qu'il en déroge, même s'il peut y avoir des différences notoires entre un musée de tradition classique en beaux-arts et un musée d'art contemporain⁵. Pourquoi un champ d'étude propre au musée, alors que l'institution semble malléable à souhait et a tendance, le plus souvent, à se mouler au paradigme épistémologique de sa discipline de référence? Quelle est donc cette discipline qui s'intéresse à un objet n'ayant pas de structure établie ni même de forme réelle et qui s'adapte plutôt à tout venant? On a beau l'avoir officiellement définie selon un schéma assez

.....

3. Jean Clair, *Paradoxe sur le conservateur, de la modernité conçue comme une religion*, Paris, Échoppe, 1988.

4. George Ellis Burcaw, «L'interdisciplinarité en muséologie?», *MuWop/DoTram* 2, 1981, p. 30-31, <[http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icoform/pdf/MuWoP%202%20\(1981\)%20Fre.pdf](http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icoform/pdf/MuWoP%202%20(1981)%20Fre.pdf)>, consulté le 11 août 2018.

5. Charles W. Haxthausen (dir.), *The Two Art Histories: The Museum and the University*, Williamstown, Sterling and Francine Clark Art Institute/Yale University Press, 2002.

strict⁶, l'institution muséale semble prendre la forme en vogue du moment. On n'a qu'à penser aux « musées de société » dont nous reparlerons : ils répondent certes à une demande sociale, mais sont-ils pour autant dépositaires d'un savoir réel ou servent-ils plutôt de plateformes culturelles diffusant les idées convenues ou à la mode dans une société qui adore le spectacle ? Musée racoleur plus que musée « re-colleur » de sens, disent les plus sévères⁷. C'est dans ce contexte de bouillonnement que nous allons interroger la place de la discipline muséologique et apprécier sa posture épistémologique au cœur des sciences dites historiques et patrimoniales. Sans vouloir donner à cette discipline une place centrale dans l'orchestre des études patrimoniales, on peut avancer que sa transversalité lui procure un caractère pluriel qui répond aux canons disciplinaires et universitaires de l'heure.

Après un bref historique de la discipline, nous aborderons la question de son autonomie scientifique ou plutôt de sa part véritable en termes de nouvelles connaissances. On verra par la suite comment elle se fonde, sinon se confond, avec son interface publique. Cette dualité – de la discipline à l'institution – la rend éminemment poreuse et peut laisser croire assez facilement à son aspect caméléon. Sa mise en forme est pourtant le fruit de la récurrence d'un modèle⁸ qui imprime encore aujourd'hui sa marque sur le devenir institutionnel tout en influençant, par un effet miroir, le développement de la discipline. Nous aurions pu à ce stade relater les réussites et les échecs de la muséologie avant d'en examiner les mises en forme nouvelles, notamment par la voie des technologies numériques (*digital museum*). Par ce survol, nous allons plutôt en brosser, à gros traits, la trajectoire au fil des dernières décennies et appréhender quelque peu la place qu'elle saura prendre si elle ne met pas un terme à sa quête d'autonomie à travers ses nombreuses infidélités, ses alliances opportunes et, surtout, son orientation d'action sociale, culturelle et économique. On verra que le musée fait corps avec la société et qu'il est difficile, de ce fait, de l'extraire de son milieu (environnement) pour le penser indépendamment de ses sources d'inspiration ou des appels qui le tirent vers une

.....
6. Conseil international des musées (ICOM), « Définition du musée », *International Council of Museum (ICOM)*, <http://archives.icom.museum/definition_fr.html>, consulté le 11 août 2018.

7. Jean Clair, *Malaise dans les musées*, Paris, Flammarion, 2007.

8. Anne-Solène Rolland, *De nouveaux modèles de musées ? Formes et enjeux des créations et rénovations des musées en Europe 19^e-21^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 2008.

diversité d'horizons. Il s'agit donc d'un objet qui se fait sujet, un sujet en marche qu'il devient impossible d'immobiliser pour l'étudier. Il est de l'ordre du vivant, appartenant à un secteur en pleine effervescence, mais dont il importe somme toute de saisir la véritable nature malgré sa mouvance.

●..... Vous avez dit « muséologie » ?

Dans une conversation d'usage, il n'est pas rare qu'on nous demande de répéter le nom du champ dans lequel nous œuvrons depuis plus de 30 ans. Parfois, on confond celui-ci avec la musicologie, à cause certainement d'une parenté phonétique. Une fois le terme prononcé distinctement, on peut se demander en quoi peut bien consister ce champ d'étude, d'enseignement et de recherche. Quand on pose directement la question « qu'est-ce que la muséologie? », il nous paraît à propos de se référer tout d'abord à un manuel qui date déjà (l'édition originale est parue en 1946), mais qui a l'avantage de définir la muséologie en des termes simples : « Cette science, assez récente, étudie toutes les questions relatives à la vie des musées, c'est-à-dire leur construction, la conservation et la présentation des œuvres, la catalographie, l'histoire et la gestion de ces institutions, leurs rapports avec le public⁹. »

En terminant son paragraphe de présentation, l'auteur, Jacques Lavalleye, définit l'institution muséale d'une façon non équivoque : « Le musée est un organisme culturel au service de la communauté¹⁰. » On doit aussi reconnaître que le musée s'est constitué en marge de l'université, sinon en tension avec elle. Il est d'ailleurs intéressant de noter comment la muséologie tente aujourd'hui d'affirmer son autonomie scientifique dans la grande famille des disciplines universitaires relevant des sciences dites historiques et patrimoniales. Autant il fut un temps où le musée s'imposait comme un acteur scientifique de premier plan et un producteur indépendant de connaissances, autant aujourd'hui la muséologie se développe en solitaire au sein même de l'université, allant jusqu'à tourner le dos aux disciplines qui l'ont fait naître (histoire de l'art, ethnologie, anthropologie,

.....
9. Jacques Lavalleye, *Introduction aux études d'archéologie et d'histoire de l'art*, Louvain, Éditions Nawelaerts, 1958, p. 138.

10. *Ibid.*

archéologie, histoire, etc.) ou, pire encore, à se dissocier du musée lui-même. C'est dire que le développement d'une science¹¹ et le chemin à parcourir pour se rendre à pleine maturité ne sont jamais faciles à tracer, même à gros traits.

Cela dit, au départ, il ne fait aucun doute que c'est préférablement l'université, et non le musée, qui doit jouer un rôle clef dans la formation en muséologie. Dès 1948, pour les esprits les plus avertis, il devient évident que le cadre universitaire est celui qui convient le mieux pour offrir et développer une formation adéquate couvrant à la fois la profession ou l'exercice du métier et l'acquisition d'une culture approfondie, celle d'une tête, disait-on, bien faite. Dans un ouvrage fondamental sur le métier de conservateur, Édouard Michel (1873-1953), lui-même conservateur honoraire au Musée du Louvre et proche collaborateur de René Huyghe (1906-1997), publie une étude remarquée dans le domaine de la sociologie du travail, qu'il intitule *Musées et conservateurs, leur rôle dans l'organisation sociale*. Dans ce petit ouvrage, il s'exprime de manière explicite :

[L]'Université ouvre à un jeune cerveau des horizons dans toutes les directions, le familiarisant avec l'esprit de synthèse, l'habituant à saisir l'essentiel, à ordonner les plans et les catégories, à ne jamais laisser l'accumulation des détails amener désordre et confusion [...] [L]a culture universitaire sera la seule à donner à la fois les idées claires, nettes, que nécessite une entreprise d'aussi grande portée, (parlant évidemment du musée) et aussi l'autorité intellectuelle requise pour agir sur les mentalités et réaliser peu à peu la réforme [...] Ceci, encore une fois, suppose qu'il n'a pas reçu une formation limitée, mais qu'il a pu, au contraire, profiter d'un enseignement à larges vues générales tel que le comprennent nos Facultés¹².

Cette mise au point ne laisse aucun doute sur la place que devait prendre toute formation dite sérieuse en muséologie. C'est chose maintenant faite au Canada depuis 1968 (à Toronto) et au Québec en 1987 (à Montréal, puis à Québec en 1988). Dans un article annonçant cette volonté de s'émanciper et de vivre librement, l'historien d'art Laurier Lacroix voit avec lucidité cette montée de la muséologie, décelant une avenue théorique possible qui accepte d'emblée « la transformation de l'objet muséal ». Il le note en ces termes : « La muséologie ne serait donc pas un lieu

11. Michel Van Praët, « Cultures scientifiques et musées d'histoire naturelle en France », dans Jean-Paul Fourmentraux (dir.), *Art et science*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 71-87.

12. Édouard Michel, *Musées et conservateurs, leur rôle dans l'organisation sociale*, op. cit., p. 68-69.

d'application d'une pratique, fut-elle interdisciplinaire, mais plutôt celui d'une épistémologie, d'une éthique, d'un questionnement de modes de fonctionnement des objets de musée¹³.» Sur ce même élan d'autonomisation, qui d'ailleurs se poursuit toujours, il y a eu des temps d'arrêt alors que l'on croyait avoir atteint une certaine plénitude en calquant, sur le modèle de la sémiologie ou de l'étude des signes, le fonctionnement communicationnel du musée¹⁴. Fort heureusement, le musée dans toute sa complexité ne s'est pas laissé prendre au piège d'un univers d'explication totalitaire qui l'aurait emprisonné à tout jamais dans une chambre forte conceptuelle, nous privant du coup de comprendre sa nécessaire mutation. Le musée inscrit son devenir dans une mouvance qu'on a du mal à cerner, mais qui est riche sur le plan des possibles¹⁵, notamment du côté du musée virtuel, et pas que numérique, mais interactif et immersif¹⁶.

Échappant par là au dogme théorique, la muséologie a pris ces dernières années une assurance, particulièrement chez les francophones, qui fait envie à plusieurs. À cet égard, on doit signaler la publication en 2011 du *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la direction d'André Desvallées et François Mairesse¹⁷, qui est venu doter le champ disciplinaire d'un outil indispensable à toute science, si jeune soit-elle. Quand on s'y réfère pour mesurer le chemin parcouru, on se rend vite compte des avancées importantes de la discipline. Dans cet ouvrage de référence,

.....
13. Laurier Lacroix, «La muséologie comme démarche scientifique», dans Andrée Gendreau (dir.), *Muséologie et champs disciplinaires: exposer le savoir, savoir exposer*, Québec, coll. «Cahiers de recherche, 2», Musée de la civilisation, novembre 1990, p. 29. Malraux l'avait dit autrement: «Le Musée transforme l'œuvre en objet.» (Introduction générale à *La métamorphose des dieux. 1. Le surnaturel*, Paris, Gallimard, [1957] 1977, p. 22) Pour Malraux, le musée est une confrontation des métamorphoses.

14. Les travaux de Jean Davallon et une certaine école de pensée en muséologie basée principalement à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse rendent compte d'une façon de réfléchir le musée en dehors de sa réalité matérielle. Comme si la vie du musée pouvait se réduire à être celle d'un média, évoluant dans un univers de signes. Voir Jean Davallon, *L'exposition à l'œuvre, stratégie de communication et médiation symbolique*, Paris, L'Harmattan, 2000.

15. Robert Cantarella et Frédéric Fisbach, *L'anti-musée*, Paris, Nouveaux Débats Publics, 2009.

16. Bernard Deloche, *Le musée virtuel*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

17. André Desvallées et François Mairesse (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011.

la seule définition du terme « muséologie » occupe précisément 40 pages bien serrées¹⁸. Ici, les auteurs font la genèse du terme tout en déclinant ses quatre acceptions reconnues à travers un historique détaillé qui s'étale sur plus de 50 ans de vie universitaire active, et ce, même si le terme existait déjà avant 1960¹⁹. Le milieu francophone s'entend aujourd'hui pour reconnaître que « [l]a muséologie est l'étude du musée dans son sens le plus général ; elle englobe tous les types et toutes les formes de musées et tous les aspects sous lesquels le musée peut être perçu²⁰ ». Il va sans dire que le sujet fait toujours l'objet de nombreuses discussions et que le débat n'est pas clos, fort heureusement. Personnellement, nous avouons que la réflexion que le philosophe Bernard Deloche a amorcée depuis *Museologica: contradictions et logique du musée* (1989)²¹ et poursuit jusqu'à *Mythologie du musée* (2010)²² nous interpelle particulièrement et nous permet de mieux saisir cette discipline qui, jusqu'à un certain point, peut transcender le musée tel qu'on le connaît. Nous nous reconnaissons pleinement dans sa définition de la muséologie :

Ainsi comprise, la muséologie est une philosophie du muséal investie dans deux tâches : (1) elle sert de métathéorie à la science documentaire intuitive sensible, et (2) elle est aussi une éthique régulatrice de toute institution chargée de gérer la fonction documentaire intuitive concrète, que cette institution revête ou non la figure officielle d'un musée²³.

Dans cette définition, le philosophe fait la bonne part à l'expérience intuitive qu'offre le musée. Il renvoie à cette expérience précisément parce que celle-ci refonde le musée sur les assises d'un véritable « temple des muses » où la quête de sens se coconstruit sur le mode de l'intuition

.....

18. *Ibid.*, p. 343-383.

19. Les deux mêmes auteurs, Mairesse et Desvallées, ont écrit un long article sur le même thème, sous le titre « Brève histoire de la muséologie, des Inscriptions au Musée virtuel », dans Pierre Alain Mariaux (dir.), *L'objet de la muséologie*, Neuchâtel, Institut d'histoire de l'art et de muséologie, 2005, p. 1-50. Le texte du *Dictionnaire* reprend l'essentiel de ce qui avait été écrit en 2005. Voir aussi André Desvallées et François Mairesse, « Sur la muséologie », *Culture & musées*, n° 6 (2005), p. 131-155, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pumus_1766-2923_2005_num_6_1_1377>, consulté le 11 août 2018.

20. André Gob et Noémie Drouguet, *La muséologie. Histoire, développement et enjeux actuels*, Paris, Armand Colin, coll. « Collin U », 2010, p. 15.

21. Bernard Deloche, *Museologica: contradictions et logique du musée*, Mâcon/Savigny-le-Temple, Éditions W/MNES, 1989.

22. Bernard Deloche, *Mythologie du musée*, Paris, Cavalier Bleu, 2010.

23. Bernard Deloche, *Le musée virtuel*, *op. cit.*, p. 137.

et de l'instruction. En effet, l'appréhension sensible du monde par les traces que les civilisations ont laissées derrière elles vient définir en quelque sorte la mission première du musée. D'ailleurs, l'expérience intuitive dont fait état Deloche a été nommée autrement, entre autres par Marshall McLuhan qui, dès 1967²⁴, définit le musée comme un moyen d'expression non linéaire. Il défend l'idée que les messages véhiculés par l'exposition frappent non seulement l'imaginaire des visiteurs, mais ciblent tout autant leur sens que leur raison dans un processus de réception «sensitive». L'action fondamentale du musée porterait sur le plan des valeurs sensibles du visiteur, l'institution agissant précisément dans l'univers mixte du savoir et du sentir, de l'intellect et de l'affect.

C'est à ce point nodal de la muséologie, promue au rang de philosophie du monde muséal, que la discipline vient afficher un net penchant pour l'indiscipline. Le seul fait que son objet d'étude se trouve au carrefour de plusieurs champs de connaissances qui relèvent autant de l'art (architecture, aménagement intérieur, design, etc.) que des sciences (contenus documentaires de toutes sortes, théories des communications et de l'éducation, sciences de l'information en général, etc.) en dit long sur les aspects difficilement discernables du musée. Du coup, la muséologie devient inclassable, pouvant parfois loger dans un département d'histoire ou de sciences humaines en général; d'autres fois, en communication, sinon en architecture à titre de beaux-arts. On n'insistera jamais assez sur la dimension polymorphe de la muséologie du simple fait que celle-ci s'installe là où l'ancrage disciplinaire veut bien d'elle: par exemple, au cœur des sciences de l'éducation, sinon dans une section à part, rattachée à la conservation et la restauration en lien avec la science des matériaux. Ce qui, en fin de compte, vient donner raison à une formule qui court depuis longtemps: le musée est à la fois dépôt (conservation), laboratoire (recherche) et école (transmission)²⁵. Cette sorte de triplex multifonctionnel sert et dessert en même temps la muséologie, comme on le verra plus loin.

.....
24. Marshall McLuhan, *Le musée non linéaire: exploration des méthodes, moyens et valeurs de la communication avec le public par le musée*, Lyon, Aléas, 2008.

25. Il s'agit des trois fonctions fondamentales du musée telles qu'on les enseigne dans la plupart des programmes de muséologie et selon les principes promulgués par l'ICOM (Conseil international des musées).

Cette façon d'envisager la discipline tel un lieu de convergence épistémologique, où le « muséal » trouve différentes formes ou différents modes d'expression, laisse entrevoir une voie programmatique qui nous paraît plus en phase avec la société actuelle. Autrement dit, plusieurs éléments du social nous autorisent à croire que le musée n'aura pas toujours la forme qu'on lui prête aujourd'hui. L'avènement des technologies numériques semble déjà jouer un rôle de transformation à l'intérieur même de l'institution. C'est sans parler des *habitus* ou pratiques culturelles qui changent presque à vue d'œil et qui viendront prendre d'assaut le musée tel qu'on le connaît avec ses nombreuses conventions. On ne peut pas prédire les changements qui se dessinent à l'horizon, mais une orientation franche qu'annonce la postmodernité dans sa déconstruction des valeurs de l'Ancien Monde (modernité) imprègne déjà la société entière et ses institutions laissées en héritage, à commencer par celles de la gouvernance en général et, plus particulièrement, celles qui sont associées aux valeurs spirituelles et culturelles. On pense à l'église, à l'école et, par extension, à la bibliothèque et au musée, etc. La chute semble déjà bien engagée. Le musée ne pourra y échapper, malgré les signes contraires de son rayonnement presque mondial et un certain optimisme bon enfant parmi les clercs. Alors que tout semble se fondre dans une sorte de malstrom, les frontières anciennement établies tombent ou se fragmentent pour laisser place à un « mélange des genres²⁶ ». Tout cela peut nous paraître pour l'instant incongru, mais ne peut qu'être associé au fait que le monde est en train de se transformer en profondeur. Quand une époque passe, le monde s'embrouille et les repères s'éclipsent. Les valeurs d'un monde passé s'écroulent, une civilisation entière est en train de basculer. La « fin de l'histoire » traîne à sa suite les vestiges d'un temps révolu. Il reste maintenant à recomposer un nouvel ordre avec les morceaux du passé, et c'est là où le patrimoine culturel peut jouer un rôle de référent qui pourra permettre un renouvellement de civilisation :

C'est bien le cycle moderne qui est en train de s'achever, et le ruissellement d'un autre cycle est en œuvre. Après un long moment d'incubation : d'abord secret avec le romantisme, discret avec le surréalisme, puis affiché dès les années cinquante du siècle XX, on assiste à l'avènement de la post-modernité²⁷.

.....

26. Régis Debray, *Éloge des frontières*, Paris, Gallimard, 2010.

27. Michel Maffesoli, *Le temps revient, formes élémentaires de la post-modernité*, Paris, Desclée de Brouwer, 2010, p. 185.

Cette réflexion plus large sur le sociétal nous amène, un peu malgré nous, sur le terrain du prospectif. Même si nous résistons, nous devons nous attarder au devenir du musée afin de pouvoir envisager, un tant soit peu, l'avenir de la muséologie. Il nous paraît évident que nous sommes à une époque charnière que l'on peut qualifier, avec Jocelyn Létourneau, de « passages » : la question de l'« actualisation culturelle » en tant que concept de « régénérescence » peut permettre une mutation sans pour autant entraîner une perte complète du patrimoine²⁸. Mais il semble qu'il ne peut y avoir de gain sans perte. L'avenir incertain du musée est tributaire non seulement d'une société, mais aussi d'une civilisation tout entière qui se meut à la vitesse grand V. Pour comprendre l'un, on doit forcément saisir l'autre :

Si le musée du XIX^e siècle était une machine disciplinaire dont la science n'était peut-être que la servante, que peut-on dire du musée du XX^e siècle, une fois la science démocratisée (pour le citoyen) et commercialisée (pour le consommateur) grâce à sa transformation en un phénomène synesthétique²⁹ qui, en principe et souvent en pratique, vise à stimuler tous les sens³⁰ ?

Nous en sommes là aujourd'hui, et l'alliance que nous devons faire avec les disciplines annexes ou connexes n'est pas pleinement définie, encore moins accomplie. Il semble que les sciences de la culture offrent cette plateforme commune que nos universités tardent à saisir, alors que les *Cultural Studies*³¹ ont su créer une mobilisation chez les Anglo-Saxons pour réfléchir sur le monde autrement. Les sciences du patrimoine³² qu'avait considérées au tournant du siècle Jean-Pierre Mohen n'ont pas non plus su se regrouper et faire front commun dans un contexte fragile qui le commandait pourtant. Cet appel au regroupement s'exprime depuis un bon moment et de bien des façons, mais il semble que le milieu patrimonial souffre, lui aussi, d'un aveuglement volontaire et qu'il se trouve finalement incapable d'opérer le virage attendu et reconnu pourtant comme

.....

28. Jocelyn Létourneau, *Le Québec entre son passé et ses passages*, Montréal, Fides, 2010.

29. « Synesthétique » (adjectif) : du grec *syn*, « union » et *aesthesis*, « la perception », renvoie au phénomène neurologique, la synesthésie, par lequel deux ou plusieurs sens sont associés.

30. Roger Silverstone, « Les espaces de la performance : musées, science et rhétorique de l'objet », dans Jean-Paul Fourmentraux (dir.), *Art et science*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 97.

31. Armand Mattelart et Erik Neveu, *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte, 2003.

32. Jean-Pierre Mohen, *Les sciences du patrimoine : identifier, comprendre, restaurer*, Paris, Odile Jacob, 1999.

nécessaire. Ce qui apparaît actuellement comme une impasse devra néanmoins, tôt ou tard, nous mener vers une sortie de crise que les anglophones semblent mieux traverser. Sur ce point, nous en appelons au regroupement thématique sous le vocable des « sciences de la culture » afin de mieux situer le musée dans l'agir culturel d'une société dans son ensemble.

● **La muséologie en tant que science sociale**

Que vient faire la pensée sociale dans les platebandes de la muséologie ? Qu'a-t-elle à apporter au champ patrimonial dont la réflexion n'a pas nécessairement à s'encombrer des lourdeurs de la postmodernité ? Comment peut-on prendre en compte une pensée ancrée dans le monde actuel, alors que nous sommes plutôt obsédés par les choses du passé ? C'est à ces questions que nous allons maintenant tenter de répondre, mais indirectement. Tout d'abord, en nous situant ontologiquement par rapport à ces champs d'étude que sont la muséologie, le patrimoine et plus globalement, les sciences historiques.

Pour reprendre une idée convenue depuis fort longtemps chez les historiens et les praticiens du patrimoine en général, nous pourrions postuler qu'il n'y a d'intérêt à révéler les profondeurs du passé que si les puissances de ce dernier servent le présent et, encore mieux, l'avenir. La démarche qui nous conduit aux entrailles des civilisations – ce qu'on appelle le « patrimoine culturel » –, que ce soit par l'étude des objets, des archives, des monuments ou des livres, n'est motivée que par cette seule quête de lumière qui viendrait éclairer le présent et donner à entrevoir quelques pistes au futur toujours incertain. Le révolu, l'Autrefois, le derrière-soi, le derrière-nous peuvent en quelque sorte agir comme une énergie fossile qui puise dans le cumul sédimentaire des forces qui nous propulsent en avant. Ce constat commande de comprendre le patrimoine comme un carburant capable de nous faire avancer collectivement. Aucun goût donc pour le jadis, aucun désir de nostalgie ne vient fausser le regard fixé droit devant. C'est à cette condition que personnellement nous nous y penchons, non par goût du passé – on l'aura compris –, mais par une recherche résolue de solutions possibles aux impasses de notre temps. Nous n'assimilons donc pas le travail de muséologue à celui du spéléologue qui avance dans la noirceur à sonder les cavités de la terre, mais plutôt à celui de l'astrophysicien qui explore l'espace sidéral, s'offrant

ainsi une vision en surplomb de notre monde en notre temps. Nous regardons droit devant, et le rétroviseur que nous offrent les sciences historiques – par la chronique du temps et la consignation de ses traces – nous sert uniquement de référence, de guide pour envisager un horizon lointain qui, avançant, se redéfinit constamment. Sur la base de cet axiome en forme d'énoncé somme toute personnel, nous pourrions maintenant faire état de ce que nous considérons comme le véritable statut de la discipline muséologique inscrite dans le temps présent et l'intérêt de s'imprégner de l'esprit du temps (*zeitgeist*) pour mieux s'y retrouver.

On doit d'abord préciser que la muséologie se trouve en aval de toutes les sciences du patrimoine et qu'en conséquence, elle constitue, à notre avis, le dernier maillon d'une longue chaîne, s'il fallait l'illustrer linéairement. Tant du point de vue de la conservation (selon le bon principe *il faut connaître avant de préserver*) que du point de vue de la diffusion (*il faut savoir avant d'exposer*), la muséologie reste une discipline centrée sur la préservation et la valorisation du patrimoine sur la base de ce qui, le plus souvent, est défini en amont du musée. Cela dit, on sait que cette discipline relativement jeune prend ses racines dans l'exercice de la profession muséale et que tout au long de sa récente évolution elle s'est toujours située par rapport aux métiers du patrimoine. Par ailleurs, ce qui doit être pris en considération dans ce trop bref schéma, c'est que le musée change très rapidement, à la faveur d'un espace de plus en plus public et culturel qui se veut en phase avec la société. Autrement dit, le musée ne se perçoit plus comme un isolat de conservation stricte, mais davantage comme un acteur, un agent de diffusion et de médiation qui tente de rejoindre le plus large public possible. C'est sur ce postulat qu'il fonde actuellement sa légitimité, et c'est pour cette raison que la discipline muséologique doit, aujourd'hui, se définir davantage comme une science sociale que comme une science historique, s'orienter plus nettement vers le prisme de la mise en public que vers celui de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine. Ce qui pose ultimement la question de son affirmation en tant que discipline autonome, et non plus comme un auxiliaire des sciences historiques ou patrimoniales. D'où l'idée de l'indiscipline de la discipline, car la muséologie semble les regrouper toutes en les amalgamant pour devenir plurielle et hybride puisqu'elle peut, comme on l'a vu, se réclamer de plusieurs champs disciplinaires. L'important à l'heure actuelle, c'est de savoir sur quels fondements épistémologiques elle doit dorénavant reposer.

La place de la muséologie au sein des sciences historiques et patrimoniales semble déjà avoir épuisé la source sémantique qu'on avait voulu lui donner au départ en l'associant de près au domaine du récit (histoire et histoire de l'art principalement), là où, de fait, la science est construite sous une forme discursive. Par contre, un déplacement vers les sciences sociales (sociologie, politologie, économie pour n'en nommer que quelques-unes) viendrait traduire un net parti pris du musée envers la société, ce qui semble de plus en plus être le cas, même si l'université n'en a pas encore pris acte. Le vivre-ensemble étant au cœur des débats en cours dans la société, le musée semble vouloir y participer de plus en plus activement. On dit bien «musée de société» pour parler du fameux «néo-musée». Reste à voir si les sciences de la communication ou du tourisme ne viendront pas l'instrumentaliser, comme outil de développement durable par exemple. Il s'agit ici d'une question plus que d'une prédiction.

Il faut cependant mettre en perspective la place que prend de plus en plus la médiation culturelle au sein même du musée, ce qui lui donne des airs de communicateur public ou civique et de metteur en espace de la parole citoyenne. Si ce rôle va en s'accroissant, c'est qu'il confirme une nette tendance du musée à s'offrir en plateforme du dialogue social³³. Dans ce contexte, la muséologie devra troquer ses habits patrimoniaux (ex-spécialiste des richesses du passé) pour des fringues plus à la mode où l'idée de faire du lien social (du *business* en jargon d'aujourd'hui) devient une priorité dans nos sociétés marchandes. C'est là où la pensée sociale devient essentielle pour la muséologie, car elle est un écho direct de ce qui se prépare actuellement dans la société avec les accents graves que la postmodernité fait peser sur elle. C'est donc à cette source que nous puisons actuellement pour mieux saisir l'esprit de notre temps (*zeitgeist*), celui qui inonde, sinon englobe littéralement le musée en total bouleversement, en grande mutation, proclament les spécialistes.

Poser la question de l'apport des disciplines à la recherche en patrimoine invite, sinon appelle, une réponse de coopération et de mutualisation que nos universités, en raison de leur cloisonnement facultaire, départemental et disciplinaire, ne favorisent nullement. C'est donc un cri

.....
 33. Comité international pour la muséologie de l'ICOM, *Le musée dialogique et l'expérience du visiteur. Document de travail*, 34^e Symposium annuel de l'ICOFOM, Taipei et Kaohsiung, Taiwan, 23-26 octobre 2011, <http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icofofom/pdf/ISS%2040%20Working%20Papers.pdf>, consulté le 11 août 2018.

de ralliement sous le couvert des sciences humaines et sociales que nous lançons aujourd'hui afin de délier les cordeaux de nos attelages respectifs et de commencer à organiser le travail autrement. Les structures en vase clos préservent certes de la contamination et de la fusion des genres, mais à l'heure actuelle, nous nous devons de forcer l'entrée des pratiques transversales et de faire en sorte que notre objet d'étude ne soit plus abordé sous un seul angle. Ainsi seulement la muséologie pourra livrer son sens pluriel et polysémique. C'est à ce prix que notre domaine fera une autre avancée qui nous mènera à repenser le musée tel qu'on le connaît aujourd'hui. Mieux arrimé à son temps, ce dernier sera plus adapté aux besoins du présent. Dans un futur rapproché, aussi difficile à appréhender soit-il, nous savons que le « muséal » trouvera la forme qui saura lui convenir. Une mutation est une *mue* au sens propre du terme, c'est-à-dire qu'elle consiste à remplacer un objet par un autre, un sujet par un autre, ajouteront les plus philosophes d'entre nous.



7

LES MÉMOIRES D'ARVIDA De la collecte de témoignages à la construction d'une ethnologie du patrimoine

Marie-Blanche Fourcade

Doctorat en ethnologie

Professeure associée au Département d'histoire de l'art

Université du Québec à Montréal

«Ce qui me passionnait, c'était de regarder en essayant de
comprendre: il y a un ordre caché dans tout ce qui vit¹.»

-
1. «Conversation avec Germaine Tillion: on ne peut transiger avec la vérité», *Panorama aujourd'hui*, mai 1978, reproduite dans Germaine Tillion, *Combats de guerre et de paix*, Paris, Seuil, 2007, p. 39.

Lorsque la proposition de penser la contribution de nos disciplines à la recherche en patrimoine nous a été lancée, c'est spontanément que j'ai décidé d'examiner l'ethnologie sous le signe de la notion de «regard», et cela, en dehors de toute considération théorique. Car, de manière générale, la passion du regard qu'évoque Germaine Tillion constitue non seulement le moteur et la spécificité de ma recherche, mais également l'enjeu de ma réflexion pour mettre à jour, autant que possible, cet ordre caché, ces logiques, ces interactions et ces sens qui animent les sociétés sous observation. Par ce regard, donc, l'ethnologue «saisit intellectuellement un régime d'action et d'intelligence sociale inédit : celui d'autrui, qui le rend intelligible dans *son monde*²».

La notion de «terrain» s'est ensuite rapidement ajoutée à celle de «regard». Le terrain représente, en effet, le symbole et la caractéristique que l'on considère le plus fréquemment lorsque l'on cherche à distinguer l'ethnologie de ses consœurs disciplinaires en sciences humaines et sociales. C'est à travers celui-ci que je m'engage, bien plus souvent comme participante qu'à titre d'observatrice, pour avoir accès aux paroles et aux gestes que je désire comprendre et analyser. Le «terrain» et le «regard» sont deux outils conceptuels susceptibles de nous aiguiller vers des pistes de réponses pour saisir les apports de l'ethnologie à la recherche en patrimoine, puisqu'ils nous invitent à mettre au centre de notre réflexion l'humain, producteur de sens, mais également, comme on le verra plus loin, acteur du patrimoine.

Ces notions de «regard» et de «terrain» prennent une couleur particulière par rapport à la voie que j'ai choisi d'emprunter dès le début de mes recherches, en me consacrant à une ethnologie du proche et du temps présent dont les paramètres géographiques et temporels amoindrissent les frontières entre le soi et l'autre, appelant du même coup à mettre en question le statut d'extériorité du chercheur. Une troisième notion entre alors en jeu, celle de la «réflexivité», qui invite à faire de l'ethnographie un double terrain d'observation : celui de la société étudiée et celui de la position du chercheur intellectuellement engagé dans l'enquête menée. En dialogue, ces analyses ouvrent sur deux questions fondamentales plus larges : le rapport de la discipline, et de ses représentants, à la société ; la finalité et le devenir des savoirs produits dans le cadre des recherches.

.....
2. Jean-Guy A. Goulet, «Présentation : l'interdit et l'inédit. Les frontières de l'ethnologie participante», *Anthropologie et sociétés*, vol. 35, n° 3 (2011), p. 11.

Pour cette réflexion, j'ai choisi de m'appuyer sur des carnets de terrain dans lesquels je consigne depuis le début du projet l'évolution de *Mémoires d'Arvida*, une entreprise de collecte et de valorisation de mémoires urbaines de cette ancienne ville maintenant intégrée à Saguenay. Clefs de réponse – ou plutôt points de départ incontournables –, ces carnets rassemblent principalement des notes de rencontres avec les différents acteurs qui ont contribué à la collecte. On y retrouve ainsi les séances de remue-méninges au sein du groupe de recherche, les réunions du Comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida (CORPA)³, les rencontres avec les représentants du Syndicat des employés de l'aluminium, tout autant que les détails d'entrevues téléphoniques. Ils contiennent aussi les idées et la trame technique de l'enquête auprès des Arvidiens, de même que la conception et la préparation des activités de médiation qui ont accompagné la collecte de témoignages. Dans un entrecroisement de mesures, de références d'archives et de plans de travail se logent les bonnes idées réalisées, mais aussi celles qui n'ont finalement pas vu le jour, faute de temps ou de réalisme.

Ce matériau brut, qui s'additionne à toute la documentation glanée au fil de mes passages à Arvida – articles de journaux, documentation institutionnelle ou encore l'ensemble des entrevues réalisées auprès des témoins –, permet de rendre non seulement compte du déroulement chronologique de l'ethnographie, mais également de prendre une distance nécessaire afin de révéler l'enquête dans ce qu'elle a de plus anodin, d'informel et d'invisible⁴, mais ô combien nécessaire pour, d'une part, comprendre mon travail d'ethnologue sur le terrain et, d'autre part, en miroir,

.....

3. Table de concertation, le CORPA est un «organisme multipartite qui rassemble des décideurs, des gens d'affaires, des élus, des citoyens et des acteurs de toutes provenances, dont des intervenants des secteurs culturel et urbanistique, des milieux de la promotion commerciale et touristique, des politiques gouvernementales et de l'industrie aluminère». Voir le site Web institutionnel d'Arvida, le CORPA, <<http://arvida.saguenay.ca/fr/reconnaissance-patrimoniale/demarches-pour-une-reconnaissance/corpa>>, consulté le 11 août 2018.

4. Denis Gagnon élargit davantage la perspective en évoquant ainsi le journal de terrain : «[L]es silences de l'ethnographie» : c'est ce que l'on cache, nos idées avortées, nos questionnements sans réponse, la partie politiquement incorrecte de notre expérience – trop souvent des trésors inexploités. » (Denis Gagnon, «Identité trouble et agent double. L'ontologie à l'épreuve du terrain», *Anthropologie et sociétés*, vol. 35, n° 3 [2011], p. 152)

saisir les effets de cette démarche particulière sur la production de connaissances. En effet, il est nécessaire de prendre un temps d'arrêt afin d'analyser nos pratiques et de comprendre comment ce travail ethnographique est reçu par la communauté ou le groupe ciblé par la recherche.

Ainsi, après avoir abordé les grandes lignes du projet *Mémoires d'Arvida*, j'explorerai, notamment dans le glissement qui nous mène de la production d'un patrimoine ethnologique à une ethnologie du patrimoine, les possibles contributions de la discipline à la constitution, à la compréhension et à la valorisation du patrimoine.

Faire d'Arvida un terrain d'enquête et de valorisation patrimoniale

Je suis retourné à Arvida une multitude de fois depuis trente ans, je suis allé visiter la rue Dolbeau où j'ai fait mes premières rides de tricycle, je suis allé voir l'école Sainte-Lucie où j'ai fait mon primaire [...], je suis allé au Foyer des loisirs où j'ai joué au hockey, je suis allé voir la maison de mon grand-père Georges Hébert qui a été maire d'Arvida avant ma naissance [...] Arvida est dans mon sang, dans mes veines, dans ma fibre, dans mon esprit, dans mon cœur, dans ma philosophie [...] J'ai toujours été porté par cette ville-là⁵.

Ma rencontre initiatique avec Arvida, «[c]apitale historique de l'aluminium, [...] cité-modèle et [...] ville industrielle planifiée fondée par l'Aluminium Company of America en 1925 [...] et développée au long du vingtième siècle par l'Aluminium Company of Canada, devenue Alcan⁶», s'est déroulée au printemps 2010 alors que le CORPA lançait une série d'initiatives visant à soutenir les actions de sensibilisation, de conservation et de valorisation de son patrimoine. Si, d'évidence, il fallait consacrer une partie des énergies au patrimoine bâti et à son environnement, ces deux aspects se retrouvant au cœur de l'argumentaire patrimonial, il s'est révélé rapidement essentiel d'inclure à parts égales ce qui fait la raison d'être et l'âme de la ville, ses habitants et leur parole. En effet, conserver

5. Paul Sarrazin, *Discours à l'occasion de son intronisation au Club des Ambassadeurs d'Arvida*, 6 juin 2015.

6. Lucie K. Morisset, *Arvida*, 2013 (non publié), p. 3.

la mémoire des lieux et s'assurer de la transmission du projet social qui était à la genèse du développement d'Arvida passent certes par la protection des bâtiments et la pérennisation des archives qui permettent d'en documenter l'histoire, l'évolution et le sens, mais commande également la sauvegarde et la transmission de mémoires.

C'est à partir de ce besoin, traduit dans les termes d'une collecte ethnographique encore jamais réalisée sur le territoire, que le Groupe inter-universitaire de recherche sur les paysages de la représentation, la ville et les identités urbaines (PARVI) et, plus particulièrement, Lucie K. Morisset, historienne de l'architecture et de la ville, spécialiste d'Arvida, et moi-même, ethnologue-muséologue, avons décidé de nous lancer dans une recherche-action multidisciplinaire jouée telle une partition à quatre mains.

Avant même d'évoquer l'essence du projet, il faut en saisir l'origine qui a déterminé à la fois les objectifs de la recherche et les outils de valorisation qui ont été développés parallèlement à la collecte. En effet, l'amorce du projet s'inscrit dans un contexte de double urgence qui s'illustre d'abord par une course contre la montre dont l'enjeu est de combattre les effets du temps sur les mémoires qui se désagrègent. Les témoins privilégiés de la construction de la ville dans les années 1925-1926 sont naturellement de moins en moins nombreux à pouvoir évoquer leurs souvenirs. Il faut donc aller au plus vite pour s'assurer que ces récits de source directe puissent être enregistrés. Dans les premières pages de mon carnet de terrain se trouve d'ailleurs une petite note sur les circonstances incroyables de la première entrevue. Un nom, d'abord, celui de Marguerite Pedneault, puis quelques mots : « *petit article de journal, sœur de Notre-Dame du Bon-Conseil, née à Arvida en 1914, 97 ans : à contacter d'urgence* ». La lecture inattendue de cet article publié dans un journal local et découvert par hasard au moment de déjeuner à l'hôtel lors de notre premier séjour de travail nous avait persuadées, Lucie K. Morisset et moi, que Marguerite Pedneault serait notre première témoin. Elle le fut, d'abord pour une rencontre informelle, enregistrée avec « les moyens du bord » dans son atelier de peinture au couvent des Sœurs du Bon-Conseil, puis lors de notre première campagne de collecte quelques semaines plus tard, à l'occasion d'une longue entrevue avec trois de ses consœurs, toutes nées à Arvida. Sœur Marguerite Pedneault symbolise à merveille les débuts de *Mémoires d'Arvida*, car son histoire familiale a marqué profondément les débuts de l'aventure arvidienne. Son père et l'un de ses oncles

ont, en effet, vendu leurs terres à l'Alcan pour la construction de la ville en 1925. Impossible d'oublier la description de l'arrivée d'ingénieurs venus forer le sol dans le «*champ de foin d'odeur de ma mère*» ou encore le récit de la maison déplacée au complet un peu plus loin sur le chemin de Chicoutimi, sur le nouveau terrain.

La seconde urgence, qui relève davantage du *momentum*⁷, tient à un contexte local d'accélération de construction patrimoniale. En effet, on observe de nombreuses transformations dans la relation que les citoyens et les élus entretiennent avec le patrimoine, au point de voir ce dernier devenir central dans les affaires municipales, et ce, plus particulièrement grâce au travail du conseiller municipal d'Arvida, Carl Dufour, qui a placé au cœur de ses priorités la protection et la reconnaissance du patrimoine arvidien.

Si, du côté des institutions, cet intérêt se traduit par des mesures de conservation, de reconnaissance et de communication, il est tout aussi manifeste du côté des citoyens qui se mobilisent de diverses manières pour la cause du patrimoine : que ce soit par des choix de restauration pour les propriétaires d'habitations situées dans le secteur historique, par un engagement dans une association locale qui s'investit dans la sensibilisation et la reconnaissance du paysage construit et qui y veille, par un rayonnement qui prend appui sur les réseaux sociaux – groupes Facebook et blogues liés à Arvida –, ou simplement par la fréquentation des activités organisées par Arvida, par exemple la Fête estivale.

En fond de scène de ce travail de construction patrimoniale et de renforcement des liens au territoire se dessine un objectif : trouver sa place au sein du répertoire des sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Plusieurs étapes ont été franchies en ce sens puisque, en plus de plusieurs statuts délivrés par la ville de Saguenay, Arvida est, depuis 2012, lieu historique national du Canada et a obtenu en 2017 une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec.

.....

7. Le «*momentum*» est un terme utilisé en bourse pour désigner un indicateur de tendance d'une valeur que l'on obtient en comparant des différences de niveau de cours sur une période précise. La transformation de cet indicateur annonce une transformation de la tendance.

Bien qu'elle soit unique dans le cas d'Arvida, cette double urgence n'est pas pour autant inconnue dans le champ patrimonial puisque, bien souvent, l'engouement pour un lieu, un objet, une pratique a débuté par un sentiment de rupture généré soit par l'impulsion d'une dynamique «patrimonialisante», soit par la menace d'une disparition avant de se transformer en collectes, inventaires ou études.

À cette double urgence tente de répondre une collecte de témoignages. L'enregistrement des récits permet la conservation de traces mémorielles privilégiées et, ainsi, bien que trop modestement, de freiner la disparition d'informations, de perceptions et d'expériences précieuses. Il permet du même coup de rassembler autrement les informations sur la ville. Cet «autrement» est essentiel dans le contexte arvidien puisque les spécificités de la ville s'inscrivent à l'enseigne d'une utopie urbaine qui se manifeste autant dans la qualité du bâti et de l'aménagement que dans l'expérience du quotidien. En retournant au compte rendu de notre première réunion de travail, à propos de ce que nous voulions capter lors des entrevues, il était clair que notre intention était de saisir des dynamiques, du mouvement: *«Les thématiques d'entrevues doivent être vivantes. Il faut utiliser des verbes d'action: travailler, vivre, habiter, s'attacher.»* Ces verbes mis dans l'ordre d'un récit de vie – naître et grandir, habiter, vivre, travailler – nous ont permis et nous permettent encore de saisir de l'intérieur, selon l'histoire propre de chaque témoin, l'histoire de la ville. C'est par cette relation intime et sensible avec le territoire et son histoire que les récits constituent une source incontournable dans la compréhension et la reconnaissance d'Arvida comme ensemble et phénomène patrimonial «exceptionnel».

Une série d'entrevues a donc été réalisée dès le début de l'année 2011. À ce jour, 27 témoins⁸ ont accepté de se livrer dans le cadre d'entrevues individuelles ou collectives. Recrutés par un système de bouche-à-oreille de même que par une annonce publiée dans le journal local *L'Arvidien*, la majorité d'entre eux nous ont reçues chez eux pour répondre à nos questions et dérouler l'écheveau de leurs souvenirs. La plupart des informateurs sont nés et ont vécu une grande partie de leur vie, quand ce n'est pas toute leur vie, à Arvida. Plusieurs ont travaillé pour l'Alcan, ou y sont liés par un père, un frère, un enfant. Chose certaine, tous livrent des mémoires qui éclairent la ville de l'intérieur, que les détails rapportés

.....
8. Les 27 témoins se répartissent entre 10 femmes et 17 hommes âgés entre la fin de la cinquantaine et la centaine dépassée.

aient été vécus, entendus ou imaginés. Malgré des histoires différentes, un lien de cohérence se tisse progressivement entre les récits invoquant, entre autres, un bien-être, une qualité de vie, la forte présence de l'Alcan dans les divers registres du quotidien, des figures de héros ordinaires, une certaine nostalgie du temps passé, mais surtout, un attachement inconditionnel à la ville et une profonde fierté d'être Arvidien.

La matière des récits constitués en archives n'ayant pas pour unique destin d'être consignée en dépôt, la collecte a d'emblée été jumelée à une série d'activités de médiation du patrimoine arvidien. De 2011 à 2015, ces activités ont favorisé le dialogue avec les citoyens afin de les sensibiliser à l'importance du travail de sauvegarde. Ce jumelage a non seulement permis de valoriser les témoignages, mais également d'associer ceux-ci à d'autres éléments matériels comme des documents textuels et iconographiques, des plans et des coupes architecturales, sans compter les nombreuses ressources photographiques.

Outre les interventions lors de réunions, de séminaires et de conférences publiques, ce sont cinq expositions en salle, dans la ville (dans la rue et sur de l'équipement municipal) et sur le Web qui ont été organisées et présentées dans le but de faire connaître et de valoriser la ville, son histoire, son patrimoine et ses habitants. De la première exposition, *D'idées et d'aluminium. Arvida, une utopie, un milieu de vie, un patrimoine*, installée au centre-ville d'Arvida tout au long de l'été 2011 et dont le but était d'encourager les Arvidiens à participer au mouvement de collecte, jusqu'au lancement, en février 2015, de la plateforme Web <memoiresarvida.uqam.ca> contenant plus d'une centaine de témoignages qui éclairent les différentes thématiques de la vie arvidienne⁹, chaque

.....

9. Les activités ont suivi la chronologie suivante :

2011 : Début de la collecte et exposition temporaire *D'idées et d'aluminium. Arvida, une utopie, un milieu de vie, un patrimoine*, au centre-ville d'Arvida.

2012 : Poursuite des entrevues, journée de partage avec les résidents du Centre d'hébergement Des Chênes à Jonquière et exposition extérieure *Travailleurs de l'aluminium d'Arvida. Un savoir-faire en images* sur la rue Davis, au centre-ville d'Arvida.

2013 : Poursuite des entrevues, nouvelle exposition extérieure *Travailleurs de l'aluminerie d'Arvida. Des métiers, une tradition* et organisation du séminaire régional *La valorisation des territoires de l'aluminium*.

2014 : Poursuite des entrevues, installation de l'exposition permanente *Arvida, une utopie, un milieu de vie, un patrimoine* à l'aréna du Foyer des loisirs à Arvida.

2015 : Lancement de la plateforme numérique *Mémoires d'Arvida* à l'Atelier de musique de Jonquière – Salle Orphée à Arvida.

activité nous a permis de répondre en partie aux besoins de sauvegarde et de reconnaissance identifiés au départ, mais plus encore, d'établir les principes d'une solide collaboration.

Cette collaboration prend un sens particulièrement fort dans le processus d'enquête, parce qu'elle en est à la fois l'une des conséquences et l'une des clefs de voûte. Pour mieux la saisir, il faut revenir au principe de «partage d'autorité¹⁰» entre les chercheurs et leurs informateurs. Le «partage d'autorité», tel qu'il se définit en histoire orale, met de l'avant la cocréation de données dans le cadre d'une entrevue. L'enquêteur et l'informateur partagent de manière non hiérarchique et égalitaire la responsabilité de la production de l'entrevue. Si chacune des parties y contribue de manière distincte, le travail s'effectue dans un partage et un échange continu qui, pour qu'il soit réussi, nécessite «*the cultivation of trust, the development of collaborative relationships and shared decision-making*¹¹». En passant du cadre de l'entrevue à celui du projet global de *Mémoires d'Arvida*, il est possible d'entreprendre le même cheminement en considérant l'ensemble de ses activités tels des espaces de coconstruction de mémoires et de savoirs dans lesquels interviennent de concert les chercheurs, les témoins et les visiteurs. Dans cet engagement mutuel, les chercheurs recueillent les témoignages et réalisent des activités de médiation qui ont non seulement pour but de restituer le travail de collecte, mais également d'ouvrir un espace d'appropriation pour les citoyens. Les témoins, pour leur part, livrent leur récit dans le dialogue entamé avec le chercheur et, enfin, les visiteurs, par la fréquentation des expositions, réagissent à ce qui leur est proposé. Si les contenus d'exposition – les photographies et les témoignages – sont destinés tant aux citoyens arvidiens qu'aux touristes de passage, tous n'y réagissent pas de la même façon. Mais personne ne reste indifférent. Certains trouvent leur intérêt dans la découverte de ce monde de l'aluminium que les contenus proposent, d'autres dans le sentiment de familiarité que ceux-ci suscitent à travers les histoires personnelles et l'évocation d'un environnement connu et déjà fréquenté. Les réactions des visiteurs peuvent tout autant s'exprimer par des commentaires qui font référence à d'autres exemples de villes

.....

10. Michael Frisch, *A Shared Authority: Essays on the Craft and Meaning of Oral and Public History*, Albany, State University of New York, 1990; Steven High, «Sharing authority: An introduction», *Journal of Canadian Studies*, numéro spécial: collaboration universités-communautés par le biais de l'histoire orale, vol. 43, n° 1 (2009), p. 13.

11. Steven High, «Sharing authority», *op. cit.*, p. 13.

industrielles à travers le monde, par l'ajout de souvenirs personnels, voire d'explications complémentaires sur un document présenté, que par des manifestations émotives qui apparaissent, la plupart du temps, lors de la reconnaissance d'un visage ou d'un lieu aimé. Dans mes carnets, j'avais d'ailleurs pris en note que lors de la première exposition présentée en 2011 au centre-ville d'Arvida, le choix de quelques images de maisons du quartier historique avait généré une certaine fébrilité chez plusieurs visiteurs : un premier y reconnut avec fierté la maison de sa grand-mère décédée, l'autre se rappela avec délice et nostalgie les escapades faites avec ses frères et sœurs dans le quartier, tandis qu'un troisième choisit de parler des patinoires que certains pères de famille faisaient à l'arrière des maisons pendant la saison hivernale. De la même manière, selon mes observations de l'inauguration de l'exposition extérieure en 2012, plusieurs travailleurs de l'aluminerie rassemblés autour des panneaux tout juste dévoilés tentaient d'identifier avec amusement les lieux représentés sur les photographies de 1943 et prenaient le temps de dissenter sur les tenues peu sécuritaires des employés à l'époque. Il nous a été également rapporté qu'au même moment, une visiteuse fut prise d'une profonde émotion en réalisant que l'un des portraits installés sur la rue Davis n'était autre que celui de son père. Elle souhaita immédiatement partager plusieurs détails sur la vie de travailleur de ce dernier, mais aussi expliquer l'histoire de la pipe qu'il fumait au moment de la prise de photographie. Ces réactions autour des activités de médiation constituent à mes yeux des informations charnières parce qu'elles permettent de saisir, en dehors du cadre des entrevues, le rapport personnel et spontané que les citoyens entretiennent avec leur passé et leur territoire.

Cet engagement mutuel, fondé sur le partage d'autorité, nous permet d'esquisser, au-delà des actions commandées par le travail ethnographique et muséal, un portrait de la performance patrimoniale qui se joue à Arvida, et c'est en cela que le partage d'autorité constitue une clef de voûte de l'enquête. Cette performance est constituée, d'après Laurajane Smith, par « *not only physical experiences of "doing" but also emotional experiences of "being"*¹² ». Ainsi la performance nous conduit à saisir, à travers les gestes, les discours et les émotions, le processus de fabrication et de transmission du patrimoine, le rôle que chaque acteur peut y jouer et, en retour, la manière dont le patrimoine peut influencer la formation d'une communauté d'intérêts.

.....

12. Laurajane Smith, *Uses of Heritage*, Londres/New York, Routledge, 2006, p. 71.

Le glissement d'un patrimoine ethnologique vers une ethnologie du patrimoine

Mémoires d'Arvida, on l'aura compris, est à la fois le cadre et l'objet du travail ethnologique. Bien qu'à l'origine l'enquête était motivée, de manière assez traditionnelle, par l'idée de faire une collecte de témoignages, cette dernière devient rapidement le prétexte d'un partage d'autorité qui incite les citoyens, les témoins et les visiteurs à se prononcer en matière de patrimoine, ce qui révèle du coup les logiques et les motivations des actes d'appropriation et de reconnaissance qui entourent la cité-aluminière.

À partir de là, l'enquête dévoile un glissement qui mène d'un patrimoine ethnologique à une ethnologie du patrimoine. Jean-Louis Tornatore, qui a identifié un tel phénomène dans la pratique de la Mission du patrimoine ethnologique en France, le qualifie plus franchement (ou catégoriquement) de «renversement», qui a pour double conséquence l'élargissement des préoccupations de recherche et la transformation du rôle de chercheur. Chez Tornatore, le renversement s'inscrit «dans une difficile politisation du patrimoine ethnologique¹³»; dans le cas d'Arvida, le glissement s'effectue dans des conditions plus positives qui relèvent davantage de la richesse du terrain, perçu dès le départ comme une source d'informations à la fois sur la ville et sur les acteurs du patrimoine. Le mouvement prend forme d'abord sur le terrain, c'est-à-dire dans le contenu même des propos livrés par les informateurs. Parce qu'au-delà de la somme des souvenirs, le récit nous permet de comprendre, entre les lignes, l'attachement des gens aux objets du passé, leurs représentations, leurs émotions et leur sentiment d'appartenance au territoire. Loin d'être accessoires, ces informations nourrissent et supportent la structure du projet qui, finalement, en plus de permettre la constitution d'un corpus de connaissances, souhaite contribuer à une démarche de reconnaissance. Cette dernière suppose davantage que l'assentiment de la population : elle exige de sa part une réelle appropriation (sous-entendant responsabilisation) du contenu matériel et immatériel. À ce point-ci, on pourrait dire que l'enquête devient un prétexte non pas pour s'assurer de la légitimité du patrimoine, mais plutôt pour vérifier la prégnance et la force du lien qui soutient la construction de sens et ceux qui la portent.

13. Jean-Louis Tornatore, «La difficile politisation du patrimoine ethnologique», *Terrain*, n° 42 (2004), p. 149-160.

Autre amorçe du glissement, la préoccupation – que je dirais disciplinaire, même si bien entendu elle n'est pas exclusive de l'ethnologie – de réflexivité. À travers l'analyse des données, l'enquête permet de cerner davantage le rôle du chercheur participant, entre autres à titre d'expert, et sa place dans le processus de patrimonialisation. Ici, bien entendu, on pourrait penser à une certaine schizophrénie du chercheur (du fait d'agir et de se voir faire selon un autre point de vue), ou à tout le moins à un certain inconfort, mais en réalité, il existe un décalage dans l'observation des sujets : plutôt que de nous observer, nous observons les citoyens et les informateurs qui nous observent et nous inscrivent dans la structure patrimoniale. Grâce à cet échange de regards, il est possible de rentrer dans les coulisses de l'institution patrimoniale, à l'abri des démonstrations, pour saisir la relation que les individus tissent non seulement avec les objets, mais aussi avec leurs représentations et leurs administrateurs.

Le glissement évoqué n'est pas sans créer quelques interrogations sur la posture du chercheur, tant sur le terrain que dans le processus de la patrimonialisation. Bien entendu, la question n'est pas nouvelle. Ce qui, pour ma part, m'a semblé intéressant, dans le terrain doublement « miné¹⁴ » du patrimoine – dangers liés à la pratique du terrain qui demande une implication personnelle (méthodologique) et à la sensibilité du processus qui mène l'objet à devenir patrimoine (épistémologique) –, c'est le point de départ de l'inconfort que suscite le rôle d'expert. En assumant l'inconfort lié au port de la double casquette de production et de validation patrimoniale, l'expert peut conserver sa position d'extériorité. En effet, comme l'explique Marc Augé,

[l]a position de l'anthropologue est toujours une position d'extériorité par rapport au jeu de relations qu'il étudie. Cette extériorité est ce qui le définit, aussi bien du point de vue de la méthode (il contacte des informateurs, essaie de se faire accepter et comprendre, d'apprendre la langue...) que du point de vue de l'objet : jamais il ne sera l'un de ceux qu'il étudie¹⁵.

Ainsi, la participation de l'ethnologue au processus permet de maintenir une distance et donne aux acteurs la possibilité de se situer. C'est à partir de cet ancrage assumé qu'en réalité se déploient les autres rôles, peut-être plus informels, du chercheur. Et c'est là qu'à mon sens réside la

.....

14. Dionigi Albera, « Terrains minés », *Ethnologie française*, vol. 31, n° 1 (2001), p. 5-13.

15. Marc Augé, « Le métier d'anthropologue : sens et liberté », XXVIII^e Conférence Marc-Bloch, École des hautes études en sciences sociales, 30 juin 2006, <https://www.ehess.fr/sites/default/files/pagedebase/fichiers/marc_auge.pdf>, consulté le 11 août 2018.

réelle utilité de l'ethnologue en regard du patrimoine et des communautés qui en sont chargées. J'ai pris conscience de cet état des choses à la lecture d'un article d'Anne Monjaret sur la fermeture et le transfert de trois hôpitaux parisiens, auxquels elle a participé à titre d'ethnologue. Le projet s'inscrivait dans une dynamique visant à conserver les mémoires professionnelles des travailleurs de ces hôpitaux¹⁶. Avec le travail de deuil que supposait la disparition de ces établissements et, par conséquent, des milieux de vie fréquentés par certains depuis une trentaine d'années, l'équipe d'ethnologues a fait davantage que consigner les témoignages d'un petit monde en voie de disparition. À travers l'entretien, l'enquêteur est devenu un facilitateur de la mise en ordre de la parole qui conduit à ce qu'Anne Monjaret appelle la fabrication d'une identité cristallisant la mémoire du groupe. En d'autres termes, l'ethnologue devient un instrument de la continuité. Monjaret le nomme «accompagnateur social», mais je préfère à ce titre celui de «passeur», qui évoque le mouvement, la transformation et le renouveau. Car, dans le cas d'Arvida, il est davantage question de l'émergence et de l'affirmation d'une identité patrimoniale que d'une fermeture, même si chaque choix suppose aussi des deuils, des abandons. Au-delà de son utilité, ce rôle de passeur semble être une façon de s'engager entre terrain et recherche, en articulant une activité de production de connaissances, une activité de diffusion des connaissances et une participation au débat ou à la vie publique.

* * *

À travers le projet de collecte et de valorisation *Mémoires d'Arvida*, plusieurs pistes sont apparues afin d'éclairer la contribution disciplinaire de l'ethnologie à l'étude du patrimoine. L'approche particulière du terrain et le dialogue entrepris avec les témoins y sont assurément pour beaucoup puisqu'ils facilitent l'accès à un ordre invisible que l'on tente de décrypter. Choisir la collecte comme cadre d'action et d'observation permet de saisir ce qui fait la condition humaine du patrimoine et qui n'est pas toujours abordé par les autres disciplines. Une condition humaine qui se manifeste notamment par des interactions, des gestes, des émotions et des discours, et qui nous fait comprendre ce qui anime le patrimoine et le fait vivre.

.....

16. Anne Monjaret, «Fermeture et transfert de trois hôpitaux parisiens. L'ethnologue, accompagnateur social», *Ethnologie française*, vol. 31, n° 1 (2001), p. 103-115.

Par la démarche de «partage d'autorité» qui convie la communauté et les chercheurs à contribuer collectivement, dans un engagement mutuel, au rassemblement, à la sauvegarde et à la transmission des mémoires, le cadre d'observation s'est ainsi élargi pour ne plus s'intéresser qu'aux résultats d'une production patrimoniale, soit le rassemblement d'un corpus de témoignages, mais aussi à l'expérience que les acteurs en ont. Ainsi, la parole des citoyens déborde du cadre des entrevues pour prendre, à travers ses multiples expressions informelles, de plus en plus de place dans la recherche. Chaque rencontre avec les citoyens et les acteurs du milieu patrimonial, qu'elle se déroule dans le cadre d'une réunion ou d'un événement festif telle une inauguration ou une présentation publique, est l'occasion d'échanges et de commentaires précieux qui permettent de progresser dans la compréhension de ce que peut représenter le patrimoine pour une communauté ainsi que de l'attachement et du dialogue qu'elle choisit d'avoir avec celui-ci.

Chose certaine, pour Arvida, il est permis de voir se dessiner, à travers la contribution sociale du patrimoine à un mieux-être et à un mieux-être ensemble, de nouveaux rôles pour l'ethnologue à consigner dans les carnets de terrain. L'ethnologie, par son caractère engagé et le souci de réflexivité qui l'accompagne, nous invite à évaluer avec acuité le statut des chercheurs sur le terrain, ses inconforts, ses difficultés et ses limites. Cette introspection ne joue pas seulement un rôle éthique pour la profession, mais permet également de comprendre avec plus de justesse les rouages de l'univers patrimonial au sein duquel les experts tiennent une place non négligeable. Envisager l'ethnologue comme un accompagnateur ou un passeur permet, semble-t-il, d'aborder le rôle de l'expertise non pas comme l'exercice d'une autorité venue d'une administration qui juge de ce qui est ou qui n'est pas patrimoine, mais plutôt de la situer comme un outil de transmission qui facilite le travail de patrimonialisation et de sauvegarde.

Si, spontanément, les notions de «regard», de «terrain» et de «réflexivité» ont orienté mon questionnement, il faudrait sans nul doute ajouter un autre terme à cette triade, celui de «mouvement». Ce mouvement, qui caractérise d'emblée l'observation et l'action contenues dans la démarche scientifique, peut d'abord se traduire par la notion de «déplacement», qui doit être comprise dans son sens le plus littéral, soit «un changement de position dans l'espace en fonction du temps, par rapport à un système

de référence¹⁷». Pour commencer son enquête, le chercheur doit accepter de se décentrer et de décentrer son monde afin de se plonger dans un univers autre. Il y a bien entendu un déplacement dans l'espace qui le mènera vers cet ailleurs à observer, mais également dans le temps pour embrasser, à partir du présent, un passé sans cesse transmis et reconstruit, tout autant qu'un avenir à imaginer. Au fil de la recherche, le *déplacement* prend la forme d'une double pratique. D'une part, celle d'un aller-retour géographique entre un lieu d'observation – le terrain – et un lieu de réflexion – le laboratoire. D'autre part, celle d'un trajet humain, dans le dialogue instauré entre l'observateur et les informateurs. Le *mouvement* se traduit ensuite dans l'idée du *vivant* puisque l'humain, dans son individualité et dans sa dimension collective, est au cœur des préoccupations ethnologiques. C'est donc l'ensemble des dynamiques qui anime, encadre et transforme les individus qui se trouve au centre de la réflexion. L'être humain est alors envisagé dans ses multiples états d'appartenance et d'identité, eux-mêmes en constante redéfinition. Le mouvement rime enfin, dans sa dimension la plus profonde, avec une *transformation*, celle du chercheur et des informateurs, qui s'opère dans la rencontre avec l'Autre. À choisir, ce serait probablement cette transformation qui devrait être mise de l'avant dans la recherche en patrimoine qui, au-delà de la matérialité, exige ouverture, dialogue et humanité.

.....

17. Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), «Déplacement», *Le nouveau Petit Robert*, Paris, Le Robert, 2013, p. 1686.



8

LA PATRIMONIALISATION DES MÉMOIRES, LA MÉMOIRE DE LA PATRIMONIALISATION Le cas de L'Isle-Verte

Jean-René Thuot

Doctorat en histoire

Professeur au Département des lettres et humanités

Université du Québec à Rimouski

«L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert.» – Malraux

Partout au Québec, des processus de patrimonialisation sont à l'œuvre. Du ministère de la Culture et des Communications jusqu'aux citoyens en passant par les municipalités, les sociétés d'histoire et les comités de patrimoine, des acteurs se mobilisent au quotidien pour protéger, conserver et faire connaître les objets patrimoniaux les plus variés. À travers ces opérations, la notion de « patrimoine » est instrumentalisée de différentes manières par les acteurs de terrain au gré de leurs intérêts et du contexte social dans lequel ils évoluent. Les guides patrimoniaux et dépliants destinés aux circuits en tout genre s'inscrivent d'emblée dans ces processus et concourent à encapsuler la mémoire locale et les discours qui s'y rattachent. Derrière cette production de représentations se cache toutefois un équilibre bien fragile entre les différentes mémoires d'un milieu, les discours qui leur sont associés ainsi que les traces matérielles visibles sur le terrain.

L'historien, lorsqu'il est appelé à se pencher sur de semblables processus, participe à éclairer ce fragile équilibre en faisant connaître la genèse des discours commémoratifs¹. Car si, en raison de leur essence même, les processus de patrimonialisation contribuent à générer des sortes de consensus mémoriels au sein des communautés, ils marginalisent du même coup d'autres pans de cette mémoire, quand ce n'est pas d'autres mémoires. Reflet de discours dominants, le patrimoine consensuel masque des rapports de force bien réels où s'affrontent des discours mémoriels parallèles qui possèdent chacun leurs ancrages historiques. Décortiquer ces discours et mettre au jour leurs racines, pour ensuite révéler les aspirations des différents groupes qui les constituent, voilà quelques-unes des motivations des historiens qui se penchent sur le champ des études patrimoniales. Notre démarche fait écho plus particulièrement aux réflexions de Lucie K. Morisset touchant la *mémoire patrimoniale*². Sa démarche, qui se présente comme une *herméneutique du patrimoine*, vise, d'une part, à « comprendre la patrimonialisation, par la mise en perspective de la mémoire telle qu'elle se constitue à travers les objets du patrimoine, et, d'autre part, [à] connaître et [à] interpréter ce qui, concrètement, reste de ce processus de formation (de fossilisation)³ ».

.....

1. Voir notamment Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. I, Paris, Gallimard, 1997.
2. Lucie K. Morisset, *Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, 2009.
3. *Ibid.*, p. 18.

Les lignes qui suivent livrent ainsi à la fois le portrait d'une construction patrimoniale communautaire et les fruits d'une enquête historique, en insistant toutefois sur les relations entre les mémoires concurrentes et les conflits qui les caractérisent. À la manière d'Étienne Berthold qui observe la construction patrimoniale à travers les récits « fondateurs » attachés à des lieux précis – dans son cas l'île d'Orléans et la place Royale à Québec⁴ –, notre démarche vise à faire connaître un espace de possibles, à faire état des rapports intimes qui lient la production des récits et la mise en valeur patrimoniale dans une petite communauté.

Un lieu de mémoire : L'Isle-Verte

Cette réflexion prend sa source dans le prolongement d'un projet de recherche sur l'architecture et les identités où sont examinés les rapports au bâti et à l'espace des populations rurales préindustrielles. La question de la construction des représentations du pouvoir dans le temps renvoie aux rapports entre histoire et mémoire. Les points d'ancrage de cette analyse (sites, structures, individus, paysages) et le choix des mémoires mises à contribution (récits littéraires ou historiques, enquêtes orales) participent à définir le portrait produit⁵. Cette perspective de recherche emprunte à celle développée par Pierre Nora, qui mettait en question à la fois les lieux nécessaires à la construction des récits et les mémoires associées à ces mêmes lieux⁶.

Ces questionnements sur les représentations ont trouvé un écho singulier dans la préparation de la première édition de l'Université d'été en patrimoine de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) tenue à L'Isle-Verte en 2011. Cette session de terrain, fruit d'une collaboration entre les équipes de sciences humaines du Cégep de Rimouski et de l'UQAR, invitait les étudiants à se pencher sur toutes les dimensions de l'objet patrimonial, compris dans son acception la plus large. À travers l'étude de l'offre patrimoniale développée à L'Isle-Verte, l'activité souhaitait mettre

4. Étienne Berthold, *Patrimoine, culture et récit. L'île d'Orléans et la place Royale de Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012.

5. Voir Jean-René Thuot, *Construction des identités élitaires et architecture : l'évolution du bâti dans le milieu rural québécois du 18^e au 20^e siècle*, 2010-2012. Projet subventionné par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

6. Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, op. cit.

l'accent sur le jeu d'allers-retours entre histoire et mémoire, éclairant du même coup le passage d'une analyse des représentations du passé à la définition des contours de l'objet patrimonial. Pour l'historien qui tente d'expliquer cette construction patrimoniale bas-laurentienne, l'enjeu était donc double : faire état des représentations du passé de cette entité – faire œuvre d'histoire, en somme – et débusquer les mémoires ayant participé à nourrir ces mêmes représentations.

Située à une trentaine de kilomètres à l'est de Rivière-du-Loup, L'Isle-Verte est une localité à vocation essentiellement agricole fixée sur le littoral du fleuve. Elle emprunte son nom à l'île du même nom (île Verte), qui ferme le paysage en face du village. Territoire investi par les colons européens dès le XVIII^e siècle, il a été fréquenté périodiquement par des Amérindiens qui empruntaient le Sentier du Portage du lac Témiscouata. Traversée par plusieurs cours d'eau, L'Isle-Verte favorise les initiatives de plusieurs entrepreneurs qui y font fructifier notamment nombre de moulins à grains et à scie ainsi que d'autres manufactures de toutes sortes. L'installation du marchand Louis Bertrand, au début du XIX^e siècle, marque un point tournant dans l'évolution de la socio-économie de cette paroisse catholique ; grâce à l'industrie forestière qui se met en branle à la même époque, L'Isle-Verte fait preuve au fil des décennies d'un dynamisme qui fera sa notoriété.

Cette trajectoire historique configure l'offre patrimoniale de L'Isle-Verte, qui présente au premier abord un arrimage assez cohérent, fluide et en même temps hermétique entre les objets matériels mis en valeur et la mémoire locale. En somme, un « bel objet ». La trame historique mise en scène apparaît linéaire : l'héritage laissé par le marchand Louis Bertrand (1786-1871) et ses descendants s'impose comme un incontournable. Omniprésents dans les affaires publiques locales et régionales, à la tête des principales industries rurales pendant la majeure partie du XIX^e siècle et impliqués dans la mise en forme de l'îlot religieux paroissial, les Bertrand ont marqué la communauté⁷. À ce parcours historique de la famille Bertrand répond un parc immobilier conséquent. Parmi les maisons villageoises cossues du XIX^e siècle toujours existantes, plusieurs sont directement reliées à ce réseau familial, dont la fameuse Maison Louis-Bertrand d'inspiration néoclassique et sise en plein cœur du village, à

.....
 7. La monographie de Maude Flamand-Hubert brosse un portrait complet du personnage et de sa famille immédiate : *Louis Bertrand à L'Isle-Verte, 1811-1871 : propriété foncière et exploitation des ressources*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012.

côté de l'église. Cette demeure, classée «monument historique» par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et «lieu historique» par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, a subi un important processus de restauration depuis son acquisition par l'UQAR en 2005. À cette grande demeure s'ajoutent les maisons habitées jadis par Narcisse Bertrand, Charles Bertrand, Charles-Georges Bertrand, Dominique Girard et Jean-Baptiste Raymond (tous apparentés au patriarche Louis), qui incarnent l'architecture de la distinction employée par la bourgeoisie régionale tout au long du XIX^e siècle : on y reconnaît les marques des styles néoclassique, palladien et *Regency* (ou anglo-normand). La Cour de circuit érigée vers 1860, elle aussi dans le style *Regency*, couramment fréquentée par les Bertrand, fait également l'objet de classements provincial et fédéral. Quant à l'église, construite en 1855 dans un style gothique flamboyant, elle a été formellement classée bien patrimonial par le MCCQ en novembre 2015. Enfin, et peut-être surtout, l'héritage industriel de la famille Bertrand est évoqué à la filature de L'Isle-Verte (autrefois la fonderie de Charles Bertrand) et sur le site d'exploitation du moulin banal, deux lieux qui donnent l'occasion de rappeler le rôle de seigneur que les Bertrand ont joué dans la communauté.

Le *Guide patrimonial de L'Isle-Verte* publié en 1998 par Robert Michaud – un arrière-petit-fils de Louis Bertrand – présente 30 sites d'intérêt patrimonial et n'offre, somme toute, qu'assez peu de surprises : plus de la moitié de ces sites concernent de près ou de loin le passage de la famille Bertrand à L'Isle-Verte⁸. Dans les années qui suivent la parution de ce premier guide, la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte élabore son propre guide patrimonial, notamment pour officialiser le circuit patrimonial. Toutefois, bien que la corporation élague les éléments à caractère autobiographique du guide de Michaud, la proposition finale correspond à peu de choses près à ce dernier⁹. Ces deux guides nous suggèrent cette conclusion : si les Bertrand occupent un rôle central dans l'offre patrimoniale de la localité de L'Isle-Verte, le circuit patrimonial en représente assurément l'épine dorsale. Cette proposition est appuyée par les principales institutions du milieu, à

.....
8. Robert Michaud, *Guide patrimonial de L'Isle-Verte*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 1998.

9. Corporation de développement économique et touristique, *Le circuit patrimonial de L'Isle-Verte – The L'Isle-Verte Heritage Walk*, L'Isle-Verte, Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte, s. d.

commencer par Tourisme Bas-Saint-Laurent, la municipalité de L'Isle-Verte (à travers la Corporation de développement économique et touristique) et la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte.

Cette adéquation entre le discours historique dominant de L'Isle-Verte et le bâti local offre au visiteur un tableau séduisant. Au menu : des représentations patrimoniales bien affirmées et codifiées dans le paysage culturel local et régional. Explorer le passé de L'Isle-Verte correspond pour l'essentiel à vivre l'aventure du succès entrepreneurial des Bertrand.

Les conflits de mémoire : les Bertrand dans la balance

En fin de compte, l'entreprise commémorative actuelle, fruit d'un processus qui a démarré bien avant la parution du guide patrimonial en 1998, est marquée du sceau des Bertrand. La vitrine du produit patrimonial se présente comme suit : 1) l'accent est mis essentiellement sur une seule famille (les Bertrand) ; 2) l'aire villageoise est présentée comme le centre nerveux de la communauté ; 3) une place importante est accordée au fait seigneurial ; 4) enfin, les plus beaux objets d'architecture, qui sont par défaut dans l'environnement villageois, sont mis de l'avant.

Comment expliquer une telle adéquation entre *histoire* et *patrimoine* sur le territoire de L'Isle-Verte ? L'analyse du rôle des récits historiques concernant ce milieu peut nous aider, à terme, à comprendre la manière dont a été engendré le modèle patrimonial proposé dans les dépliants et les publicités. Les processus de patrimonialisation sont toujours le point d'aboutissement d'une série de choix. Accorder la valeur d'héritage à un objet implique, par défaut, une mise en mémoire. Dans une récente parution collective, Marie-Blanche Fourcade, citant Emmanuel Amougou, évoquait la patrimonialisation comme un processus en vertu duquel des acteurs sociaux vont « conférer à un objet [...] un ensemble de propriétés et de *valeurs* » pour contribuer ultimement à sa légitimation à un moment précis de son évolution¹⁰.

10. Marie-Blanche Fourcade, « Introduction », dans Marie-Blanche Fourcade (dir.), *Patrimoine et patrimonialisation : entre le matériel et l'immatériel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. XVII.

Un *ensemble de propriétés à un moment précis*: voilà une perspective qui invite à remettre en cause le caractère linéaire, pour ne pas dire lisse, du produit patrimonial du «Village des Bertrand». Dans une récente enquête menée par Maude Flamand-Hubert, l'examen du parcours de l'entrepreneur Louis Bertrand laisse deviner quelques squelettes dans le placard. Dans sa reconstruction du parcours de la famille, la chercheuse n'a pas manqué de remarquer les conflits de mémoire relatifs à certains chapitres névralgiques de l'histoire locale¹¹. Si le rôle prépondérant des Bertrand sur la scène publique locale n'a certes laissé personne indifférent, l'acquisition par la famille de la plus grande partie des droits seigneuriaux sur le territoire de L'Isle-Verte a généré nombre de heurts au fil du temps. L'imaginaire de L'Isle-Verte en est resté marqué. Face aux récits monographiques discordants, Flamand-Hubert constate rapidement les limites du consensus au sujet du parcours des Bertrand. Au cœur des conflits se retrouve bien sûr la place de cette famille dans l'histoire de L'Isle-Verte, mais aussi la signification du parcours de ses membres.

Fort de ce qui précède, nous proposons ici d'éclairer la genèse des récits qui ont participé à fonder les discours actuels sur le patrimoine de L'Isle-Verte. La prémisse est la suivante: la trajectoire du patrimoine de cette municipalité apparaît avant tout comme un combat pour la mémoire, ou mieux, comme un combat entre *des* mémoires. L'exploration est ici menée en deux parties inégales: d'abord et surtout faire connaître les initiateurs des discours sur le passé de L'Isle-Verte, puis révéler quelques angles morts de ces discours dominants.

La genèse des récits

Chaque mise en forme du parcours historique est l'écho d'un discours mémoriel dominant, d'un métarécit. Cela vaut pour l'histoire dite nationale, mais également pour l'histoire régionale et l'histoire locale. Par ailleurs, les processus de patrimonialisation eux-mêmes collent, dans une certaine mesure, à ces discours mémoriels dominants véhiculés par des «récits phares». L'Isle-Verte ne fait pas exception. Ainsi, de quelle ou quelles

11. Maude Flamand-Hubert, *Louis Bertrand à L'Isle-Verte (1811-1871): propriété foncière et exploitation des ressources*, mémoire de maîtrise (développement régional), Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 2011.

manières a-t-on dépeint l'héritage de la communauté de L'Isle-Verte? Quelles représentations se sont tour à tour imposées? Chaque ligne d'un récit peut, de manière consciente ou inconsciente, en incliner la trame ou en définir l'orientation générale. Cet exercice démarre bien entendu avec les thèmes retenus et les personnages mis de l'avant. Finalement, d'une mise en forme du passé à l'autre, nous sommes conviés à suivre les chemins de la mémoire d'une communauté locale. De cette mémoire *dynamique* relevant de la succession des plumes, Nora disait qu'elle est «un ensemble de stratégies, un être-là qui vaut moins par ce qu'il est que par ce que l'on en fait. C'est dire qu'on touche ici à la dimension littéraire des lieux de mémoire, dont l'intérêt repose en définitive sur l'art de la mise en scène et l'engagement personnel de l'historien.¹²»

Dans cette perspective, nous voudrions ici dresser le portrait des différents récits relatifs à L'Isle-Verte. Quelle est la place de la figure du seigneur dans ces récits? Comment les auteurs négocient-ils le rapport village/campagne? Peut-on établir des continuités ou des ruptures entre ces récits isle-vertois? Enfin, quelle place est réservée à Louis Bertrand et sa famille, ou encore à d'autres personnages?

●..... Charles-Arthur Gauvreau, notaire

Le premier récit organisé du passé de la communauté de L'Isle-Verte a été livré en 1889 par le notaire Charles-Arthur Gauvreau¹³. La trame de ce récit s'articule autour de l'œuvre des seigneurs, des missionnaires et des prêtres-curés qui ont parcouru le territoire et ses environs depuis la période des premiers contacts. Quelques éphémérides pimentent le tout, sur un fond résolument rural. L'auteur ne mentionne jamais qu'il est lui-même natif de la paroisse. Son père, Louis-Narcisse, était d'ailleurs un des notables de L'Isle-Verte, s'étant fait connaître à la fois comme notaire, greffier de la Cour de circuit, membre du conseil d'agriculture de la province et, surtout, seigneur de Villeray – la portion ouest du territoire seigneurial de L'Isle-Verte. Même si la taille de cette seigneurie est bien

.....

12. Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, op. cit., p. 16.

13. Charles-Arthur Gauvreau, *Nos paroisses: L'Isle-Verte (St Jean Baptiste)*, Lévis, Mercier et Cie, 1889.

inférieure à celle possédée par les Bertrand, l'auteur de la monographie ne manque pas de souligner la possession familiale¹⁴. De la figure du seigneur comme telle il brosse ce portrait idyllique :

[L]es colons conduits par les Seigneurs, se massaient pour ainsi dire dans un domaine déterminé, défrichaient le sol fertile et plein d'espérance, bâtissaient une demeure, se créaient un foyer, une famille et ne tardaient pas à élever un temple au Seigneur-Dieu [...] C'est ainsi qu'en peu d'années, on voyait surgir, en pleine forêt, naguère retraite assurée du sauvage et des animaux indotés [*sic*] et féroces, un village prospère, plein d'entrain et d'activité, un village heureux, souriant à l'avenir et donnant, dès le début, les plus belles espérances que le temps n'a presque jamais déçues, ni détruites entièrement.

Voilà l'œuvre des Seigneurs¹⁵!

Dans ce récit, la contribution du seigneur au développement de la localité apparaît à la fois névralgique et incontournable. Le seigneur représente le berger, les habitants les brebis. La mise à distance entre les élites et les populations laborieuses est un des principaux éléments de décor de la pièce mise en scène par Gauvreau... avec un rôle taillé sur mesure pour sa famille. La monographie n'accorde d'ailleurs que peu d'espace aux Bertrand. Le patriarche Louis, décédé en 1871, présenté à tort comme lieutenant-colonel de milice lors de la guerre de 1812¹⁶, a droit à cette seule ligne : «C'était un respectable vieillard que M. Louis Bertrand, et la paroisse de L'Isle-Verte en a gardé un touchant souvenir¹⁷.»

Notons que ces quelques mots ont été écrits dans la seconde moitié du XIX^e siècle, soit à l'époque où l'étoile des Bertrand est à son zénith dans la communauté de L'Isle-Verte. Gauvreau fait peu de cas des industries développées sous la houlette des Bertrand, se contentant d'une ou deux mentions furtives¹⁸. Cette discrétion autour des Bertrand est conséquente avec les convictions de l'auteur : la famille Gauvreau appartenait à des cercles de notabilité plus élevés que la famille Bertrand¹⁹.

.....

14. *Ibid.*, p. 65-66.

15. *Ibid.*, p. 55.

16. *Ibid.*, p. 140.

17. *Ibid.*, p. 155.

18. *Ibid.*, p. 246.

19. Pour la petite histoire, Charles-Arthur Gauvreau était le neveu et bientôt héritier de Narcisse-Fortunat Belleau, qui fut premier ministre du Canada-Uni (1865-1867) et lieutenant-gouverneur du Québec (1867-1873).

R.-P. Dubé

Chroniqueur dont on sait peu de choses, R.-P. Dubé rédige quelques articles sur l'histoire du secteur de L'Isle-Verte dans l'hebdomadaire *Le Soleil* en 1920²⁰. Dubé signe ses notes historiques à partir de Mont-Joli. Le mobile pour lequel il prend la plume n'est pas connu, si ce n'est qu'il a en sa possession un plan terrier de la seigneurie de L'Isle-Verte tracé en 1820. Il aborde le parcours historique de la localité en ravivant les braises du conflit sur les droits seigneuriaux qui opposa jadis une partie des descendants des seigneurs Côté à la famille Bertrand. Pratiquement absents du récit de Gauvreau, les Bertrand réintègrent ici la trame, mais pour y paraître sous un mauvais jour. Dubé propose une interprétation plutôt décapante du parcours du patriarche Louis Bertrand, dans laquelle il met notamment en doute l'honnêteté de ses pratiques d'affaires²¹. Si on se fie à ce portrait, la famille Côté, qui avait détenu une importante part des droits seigneuriaux pendant une longue période à L'Isle-Verte (de 1711 à 1849), a été flouée par les Bertrand lors de la vente de la seigneurie²². Dans l'appréciation du parcours historique de Louis Bertrand esquissé par Dubé, on retient sa mise à distance de la communauté, le jeune entrepreneur étant présenté comme un étranger qui débarque dans un milieu qui a déjà sa cohésion propre²³.

Louis Bertrand, un corps étranger qui compromet la cohésion de l'ordre local traditionnel de L'Isle-Verte? C'est à tout le moins ce que suggèrent les articles de Dubé. Cet argumentaire sera récupéré en 1947 par des descendants des seigneurs Côté, à la faveur de la résurgence d'un conflit entourant le droit de pêche sur les battures associé aux privilèges seigneuriaux. Publiées dans l'hebdomadaire *Le Saint-Laurent*, ces lettres écrites par «les Héritiers Côté», qui se présentent comme les

20. Voir notamment R.-P. Dubé, «L'histoire de L'Isle-Verte (la tenure seigneuriale) – 1^{ière} partie», *Le Soleil*, 17 avril 1920, p. 18; «L'histoire de L'Isle-Verte (la tenure seigneuriale) – 2^e partie», *Le Soleil*, 12 mai 1920, p. 7; «La question agraire sur l'Isle-Verte», *Le Soleil*, 15 avril 1920, p. 7. Des copies de ces articles ont été consultées dans le fonds «Collection de recherches régionales/Louis Bertrand», déposé au Service des archives de l'UQAR par Maude Flamand-Hubert.

21. R.-P. Dubé, «L'histoire de L'Isle-Verte (la tenure seigneuriale) – 1^{ière} partie», *op. cit.*, p. 18.

22. Maude Flamand-Hubert, dans son mémoire de maîtrise, met en lumière la démonstration de R.-P. Dubé: *Louis Bertrand à L'Isle-Verte (1811-1871)*, *op. cit.*, p. 56 et 77.

23. R.-P. Dubé, «L'histoire de L'Isle-Verte (la tenure seigneuriale) – 1^{ière} partie», *op. cit.*, p. 18.

«vrais descendants du seigneur J.-B. Côté», vont au-delà des insinuations: «Tout d'abord, nous dirons que Bertrand n'a jamais été seigneur de L'Isle-Verte puisqu'il est enregistré comme censitaire au cadastre des seigneuries de 1854²⁴.»

Et d'ajouter, quelques semaines plus tard, dans le même hebdomadaire:

Il est évident que les citoyens de cette localité sont, depuis longtemps, dégoûtés des tactiques mensongères et d'intimidation employées à leur endroit par de faux seigneurs dont les titres imaginaires découlent de l'illégalité pour réussir, par tous ces moyens illégaux, à s'accaparer le bien d'autrui au détriment des véritables possesseurs des choses²⁵.

Publiées dans un journal régional – *Le Saint-Laurent* était diffusé à partir de Rivière-du-Loup –, ces affirmations ont fort probablement causé quelques remous dans la communauté de L'Isle-Verte.

● Le comité des fêtes du 150^e

Le travail sur la mémoire de L'Isle-Verte reprend en 1978, dans le cadre de la commémoration du 150^e anniversaire de l'érection canonique de la paroisse de L'Isle-Verte²⁶. Cette année apparaît comme charnière, dans la mesure où trois ouvrages de nature commémorative sont publiés. Le comité des fêtes, composé de représentants à la fois du village et des rangs, se charge pour l'occasion de l'édition d'un volume-souvenir. À celui-ci s'ajoutent les ouvrages de Richard Lévesque et de Robert Michaud.

La page couverture du volume-souvenir offre déjà une posture intéressante: on y aperçoit le village à vol d'oiseau, avec une partie du paysage agricole environnant. Mis à part l'église, les autres structures s'alignent indistinctement. Le collectif l'emporte sur l'individuel: les familles du

.....
24. Tiré de la «Tribune libre» du journal *Le Saint-Laurent*, édition du 10 juillet 1947, p. 6. Les lettres des «Héritiers Côté» ont été mises au jour par Maude Flamand-Hubert dans le cadre de ses recherches de maîtrise (voir Service des archives de l'UQAR, «Collection de recherches régionales/Louis Bertrand»).

25. Tiré de la «Tribune libre» du journal *Le Saint-Laurent*, édition du 28 août 1947, p. 7 (voir Service des archives de l'UQAR, «Collection de recherches régionales/Louis Bertrand»).

26. Raymond M. Morin *et al.*, *Album souvenir des fêtes du 150^e anniversaire d'érection canonique de l'Isle-Verte, 1828-1978*, Rivière-du-Loup, Castelfranch, 1978.

terroir, celles qui incarnent la filiation à la terre à long terme, imposent leur lecture. En marge de la facture propre aux albums commémoratifs – où la place consacrée aux pages familiales accapare un espace important –, tout l'imaginaire déployé dans cette publication est mis sous le signe de la « paroisse-famille ». L'arsenal lexicologique de circonstance est au rendez-vous : « hommage aux familles », « valeureux pionniers », « fondateurs », « anciens » et « ancêtres », etc. Les pages publicitaires comprennent des annonces payées par les entreprises et les organismes phares des communautés locales rurales du Québec : cercles des fermières, caisses populaires, sociétés coopératives agricoles, fabriques paroissiales, commissions scolaires et municipalités des localités circonvoisines.

Le parcours historique de la communauté, qui fait figure d'introduction à l'ouvrage, est tout à fait en phase avec cette couleur « pionnière » et « paroissiale ». La lecture proposée met l'accent sur la contribution du grand nombre, sur les forces tranquilles liées à l'exploitation du sol, plutôt que sur les coups de gueule des curés ou autres figures du pouvoir local traditionnellement mises en scène dans le genre monographique (seigneurs, membres des professions libérales, etc.). À cet égard, il est intéressant de constater que le rédacteur ne fait aucune référence à la monographie de Charles-Arthur Gauvreau ou encore aux notes historiques de Dubé publiées en 1920. Dans ce récit, la figure du seigneur est récupérée dans la mesure où elle sert à établir une filiation avec l'une des principales familles de la paroisse, les Côté. Les plus longues sections de cette présentation historique se retrouvent sous les rubriques suivantes : « Organismes communautaires », « Organismes sociaux » et « Services communautaires ». La section qui traite des festivités consacrées au centenaire célébré en 1928 occupe deux fois plus d'espace que celles portant sur le régime seigneurial. Dans la section « Quelques hommes historiques », on fait état du parcours de Robertine Barry (!), du cardinal Rouleau et de quelques missionnaires ; on inclut également une liste des hommes ayant œuvré au sein des municipalités de village ou de paroisse, à titre de maires ou de secrétaires.

La place des Bertrand dans ce portrait ? Très limitée. Dans un seul petit paragraphe, on évoque la « naissance » des industries Bertrand au lendemain du départ de la compagnie Price en 1880²⁷. On peut aussi relever des mentions dans la section rapportant la naissance d'un institut littéraire ou

.....
27. *Ibid.*, p. 53.

encore dans la liste des maires... Ce silence sur le parcours des Bertrand pèse toutefois lourd lorsqu'on traite de la question seigneuriale. En effet, on ne reconnaît pas le statut de seigneur légitime aux Bertrand, se contentant de mentionner que ceux-ci ont exploité le territoire à titre de détenteurs d'un bail offert par la famille Côté²⁸. Dans les représentations projetées par le comité des fêtes, le dernier seigneur en titre de la plus importante partie du territoire de L'Isle-Verte demeure un représentant de cette famille. Un coup d'œil au *Programme officiel des fêtes* – inséré juste avant la présentation du portrait historique – permet d'apprécier cette perspective singulière alors qu'une journée entière des activités est consacrée à célébrer «l'honneur du seigneur Côté²⁹». On y remarque le dévoilement d'un monument-souvenir, un dîner en l'honneur des descendants du seigneur Côté et la bénédiction du pont Seigneur-Côté, auxquels il faut ajouter le «musée Seigneur Jean-Baptiste Côté». Sans aller jusqu'à évoquer une stratégie pour mettre volontairement à l'écart les Bertrand de l'imaginaire local, il semble clair que le comité a voulu poursuivre le travail de réévaluation amorcé durant les précédentes décennies.

Cette œuvre de recomposition est également visible dans la section de l'ouvrage consacrée aux présentations des familles. L'ordre de défilement, le plus souvent alphabétique dans ce type de document, est ici modifié pour faire apparaître les familles Filion, Côté et Pettigrew avant celle des Bertrand. La famille Filion, qui occupe les deux premières pages, apparaît clairement comme l'incarnation du modèle à suivre et du leadership légitime dans la communauté, en vertu notamment de sa qualité de lauréate au concours de la «famille terrienne québécoise» en 1972.

●..... Richard Lévesque, enseignant et écrivain

Richard Lévesque, en sa qualité d'homme de lettres, ajoute sa touche à la trame commémorative de cette fin des années 1970. Propriétaire de la maison d'édition Castelriand de Rivière-du-Loup, il est retenu par le comité des fêtes pour publier le volume-souvenir. Mais il prend également l'initiative de réaliser, en plus, un recueil des personnalités marquantes de la localité au moment des fêtes. Intitulé *Biographies de L'Isle-Verte*, on

.....
28. *Ibid.*, p. 37.

29. *Ibid.*, p. 8.

y retrouve une cinquantaine de portraits, dont le sien et celui de son père. Les principales familles de L'Isle-Verte ont toutes droit à leur « minute de gloire », tout comme un certain nombre de représentants des principales institutions et associations locales. Le tout est livré sous la forme d'un catalogue, classé dans l'ordre alphabétique. Même s'il ne porte pas de regard comme tel sur l'histoire, l'assemblage de personnages qu'il présente participe en soi à produire une lecture du passé. Dans son « Mot de l'éditeur », Lévesque annonce d'ailleurs la chose suivante : « Tel qu'il est, ce volume me paraît tout à fait représentatif, et tout à fait intéressant³⁰. » Représentatif de quoi au juste ? Des aspirations, intérêts et valeurs de la communauté, de la « mentalité paroissiale », aurait ajouté Dubé en 1920. Lévesque demeure par ailleurs parfaitement lucide quant à la portée de sa démarche : « [D]ans cinq, dix ou vingt ans, notre ouvrage aura encore plus de valeur qu'aujourd'hui, car alors, en plus d'un volume de référence, il sera devenu un livre d'histoire³¹. »

Il prévenait en quelque sorte le lecteur du traitement de faveur qu'il réserve au parcours d'Eugène Bertrand, un arrière-petit-fils de Louis Bertrand. Dans ce qui représente une entorse à l'ordre alphabétique retenu pour son ouvrage, la notice d'Eugène sera insérée aux côtés de celles des frères Michaud – les héritiers spirituels de la famille Bertrand et propriétaires de la maison du même nom à cette époque, parmi lesquels figure Robert Michaud (voir plus bas). La mise en scène du parcours d'Eugène Bertrand, qui s'étale sur deux pages alors que les autres présentations se limitent à une page chacune, produit un décalage. Pourquoi, contrairement au comité du 150^e, Richard Lévesque choisit-il de singulariser le parcours des Bertrand ? L'auteur des *Biographies* se serait-il reconnu une filiation particulière avec cette famille qui avait fréquenté les premières écoles et développé au fil des générations une relation quasi symbiotique avec la bibliothèque conservée à la maison paternelle du village³² ? Le statut d'écrivain et d'auteur de Robert Michaud, l'un des arrière-petits-fils de Louis Bertrand qui deviendra bientôt professeur

.....

30. Richard Lévesque, *Biographies de L'Isle-Verte*, Rivière-du-Loup, Casteliand, 1978, p. 10.

31. *Ibid.*

32. Sur la culture livresque de la famille Bertrand, voir notamment Maude Flamand-Hubert et Marie-Pier Tremblay Dextras, « Genèse d'une bibliothèque patrimoniale : deux générations de Bertrand à L'Isle-Verte, 1811-1914 », *Mémoires du livre/Studies in Book Culture*, vol. 5, n° 1 (automne 2013), <<http://www.erudit.org/revue/memoires/2013/v5/n1/1020222ar.html?vue=integral>>, consulté le 11 août 2018.

émérite et écrivain résident à l'Université du Québec à Rimouski, a-t-il pu influencer ce choix de Lévesque? Dans ce portrait, la culture lettrée des Bertrand semble faciliter leur réintégration dans l'imaginaire local.

Robert Michaud, prêtre et écrivain

Toujours en 1978, l'écrivain et prêtre Robert Michaud, descendant direct de Louis Bertrand, publie son récit-fleuve sur *L'Isle-Verte*. Avec *L'Isle-Verte vue du large*, Michaud synthétise non seulement le parcours historique de la communauté, mais tente aussi de rassembler l'ensemble des discours du passé, de les intégrer, de les faire siens. Lorsqu'il met l'accent sur le fait seigneurial, il fait quelques politesses à la famille de Charles-Arthur Gauvreau, mentionnant au passage les bons sentiments entretenus par ses ancêtres à l'égard de cette famille. Il ne manque pas de répondre aux attaques de Dubé, avec qui il ouvre le dialogue. Enfin, il comble les «manquements» du comité des fêtes, restituant la propriété des droits seigneuriaux aux Bertrand³³, tout en prenant soin de glorifier le rôle des Côté dans la mise au monde de *L'Isle-Verte*. En introduction, Michaud évoque d'ailleurs brièvement ses relations avec le comité. Compte tenu de l'affront servi par ce dernier aux Bertrand dans son récit fondateur, la «profonde admiration» qu'il dit témoigner envers ses membres ressemble à un pied de nez à peine voilé³⁴.

Les Bertrand ont connu des heures sombres à la toute fin du XIX^e siècle, marquées par des décès tragiques et des faillites. Le nouveau récit de Michaud redonne un sens à cette trajectoire singulière. Pour l'auteur, l'œuvre des Bertrand incarne la lumière au XIX^e siècle, c'est-à-dire les notions de «progrès» et de «développement» à travers la mise sur pied d'industries. La construction intellectuelle est limpide: d'abord la découverte du territoire, puis la période des durs labeurs de la colonisation incarnée par les seigneurs Côté et, finalement, le tremplin vers la maturité et la modernité avec les Bertrand, qui représentent l'âge d'or de la localité. La famille Côté joue le rôle de faire-valoir dans ce portrait: elle se pose comme la figure de l'«honnête habitant» face à l'entrepreneuriat des Bertrand. Nul besoin d'ajouter que le dernier seigneur, lui, incarne le

33. Les récents travaux de Maude Flamand-Hubert font état de cette démarche de réhabilitation des Michaud (*Louis Bertrand à L'Isle-Verte, 1811-1871, op. cit.*).

34. Robert Michaud, *L'Isle-Verte vue du large*, Ottawa, Leméac, 1978, p. 19.

progrès. Pour le prêtre-écrivain, l'équation tombe sous le sens alors que la gloire économique de L'Isle-Verte coïncide avec l'ère de domination des Bertrand dans la seconde moitié du XIX^e siècle. À la tête d'un imposant domaine foncier et forts de leurs nombreux moulins à farine, à carder et à scie, auxquels il faut encore ajouter des magasins, une manufacture d'instruments aratoires et une fonderie, les Bertrand avaient réussi à constituer un véritable empire qui concurrençait les entreprises de Fraserville (Rivière-du-Loup actuel) jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Le livre de Michaud se termine d'ailleurs à la fin de ce même siècle, avec la mort du dernier de la dynastie à incarner cette gloire. L'Isle-Verte serait donc en partie morte avec cette famille. Cette représentation du parcours historique de L'Isle-Verte, portée par la fresque de 354 pages touffues de Michaud, a marqué durablement l'imaginaire des résidents de la localité. Pour les 20 années à suivre, la production livresque de ce même auteur occupe tout l'espace.

* * *

Au sortir de la genèse des récits, quelques thèmes s'imposent. D'abord le fait seigneurial, qui s'invite avec plus ou moins d'insistance chez les uns et les autres, mais qui participe toujours à déterminer la réalité. Suivent les Bertrand : absents d'abord, présents ensuite par défaut (pour mieux contester leur légitimité seigneuriale) et enfin réintégrés par la grande porte plus récemment. Le tout avec une tension entre le milieu villageois et le monde agricole en toile de fond : l'« étranger » contre l'« authentique », à saveur de L'Isle-Verte.

Avec le récit de Michaud, l'imaginaire trouve plusieurs points d'ancrage dans le paysage bâti, ce que l'auteur ne manque pas de noter. La grandeur des Bertrand a en effet laissé plusieurs traces, plus particulièrement dans le bâti domestique villageois. Or, au moment même où aboutit cette genèse des récits à la fin des années 1970, le cycle des processus de patrimonialisation entrait dans une phase décisive au Québec alors qu'une série de démarches de citations succédaient aux initiatives de mise en valeur. Le contexte d'émergence du tourisme patrimonial a ainsi rencontré l'entreprise de Robert Michaud. À la fin des années 1970, le patrimoine des Bertrand ne faisait l'objet d'aucune mesure particulière de protection. La Maison Louis-Bertrand était bien loin du statut qu'elle a acquis de nos jours. En 1980, la publication des *Lieux et monuments historiques de l'Est du Québec* par Rodolphe Fournier ne consacre aucune page à la Maison

Louis-Bertrand. Sur quelque 300 lieux et monuments qui retiennent l'attention de Fournier, seuls le moulin du Petit-Sault et la maison natale de Mgr Rouleau représentent L'Isle-Verte³⁵. Le point tournant survient justement à cette époque : portée par l'imaginaire de Michaud, l'offre patrimoniale de L'Isle-Verte va se mouler aux traces laissées par les Bertrand, soigneusement mis en scène dans les autres ouvrages du même auteur qui suivront³⁶. C'est ainsi que le mythe développé autour de la famille notable Bertrand va conditionner la future mise en valeur de l'offre patrimoniale de la municipalité.

Ainsi, entre 1979 et 2005, le processus de patrimonialisation du village de L'Isle-Verte s'est réalisé en différentes étapes. La restauration et l'intégration de la Cour de circuit et de la Maison Girard à l'offre patrimoniale et touristique représentent d'importants jalons de cette opération, mais la Maison Louis-Bertrand en constitue assurément la pierre angulaire. Maude Flamand-Hubert a bien montré les tenants et aboutissants de ce processus dans lequel Robert Michaud et son frère Pierre ont joué un rôle de premier plan³⁷. À compter des années 2000, la maison devient à la fois le point de mire du circuit patrimonial de L'Isle-Verte et l'emblème de la mise en forme d'un récit historique centré sur le parcours d'un notable rural. Le symbole, faut-il ajouter, de la victoire d'une mémoire particulière sur des mémoires concurrentes.

En conclusion : les limites de l'offre

Devant les grands récits monographiques et la puissance d'évocation de l'écrit, quel espace reste-t-il pour les autres formes de discours, les autres récits du passé ? Les récits/discours dominants véhiculés dans l'imprimé trouvent-ils un écho favorable au sein de la population ? Et ultimement, y a-t-il une place pour les mémoires parallèles – ou oubliées – dans l'offre patrimoniale actuelle ?

35. Rodolphe Fournier, *Lieux et monuments historiques de l'Est du Québec*, Montréal, Paulines, 1980.

36. Voir notamment Robert Michaud, *Zostera Marina : une plante porte-malheur à L'Isle-Verte?*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 2002 ; *La cour de circuit de L'Isle-Verte : histoire et procès*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 1998.

37. Maude Flamand-Hubert, « La Maison Louis-Bertrand : lieu de mémoire et d'histoire », dans Karine Hébert et Julien Goyette (dir.), *Histoire et idées du patrimoine, entre régionalisation et mondialisation*, Montréal, MultiMondes, 2010, p. 141-160.

Dans le cadre de la préparation de l'Université d'été en patrimoine évoquée plus haut, des entrevues ont été menées avec des citoyens provenant de familles établies de longue date à L'Isle-Verte dans le but d'évaluer la place qu'ils accordent aux Bertrand dans la mémoire de la communauté. Les témoignages recueillis, lorsque mis en relation avec d'autres sources d'information³⁸, ont permis de déceler des angles morts relativement à l'offre patrimoniale de L'Isle-Verte. Premièrement, ces sources nous informent sur le rapport plus général d'une partie de la communauté aux Bertrand. Elles nous instruisent notamment sur la lutte pour l'occupation du sol, qui a laissé des traces dans la mémoire des habitants. Certaines des familles les plus en vue dans le livre-souvenir du 150^e ont notamment dû se battre contre les Bertrand pour conserver leurs biens fonciers. Cette mémoire, dont le livre-souvenir se fait en partie l'écho, n'est évoquée nulle part actuellement. Par ailleurs, au lendemain des déboires des Bertrand au tournant du XX^e siècle, d'autres familles et individus ont pris le relais sur la scène publique locale. Ceux-ci n'ont cependant pas trouvé leur place dans les processus de patrimonialisation actuels, qui sont plutôt centrés sur le XIX^e siècle.

Deuxièmement, ces mêmes sources nous révèlent que le conflit au sujet de la propriété légitime de la seigneurie de L'Isle-Verte est demeuré irrésolu dans l'esprit de plusieurs citoyens de la localité. L'empreinte des seigneurs Côté, toujours tangible dans les mémoires, trouve en partie son explication dans le fait que cette famille a été propriétaire de rentes seigneuriales jusqu'au rachat par le gouvernement en 1940 (quoique sur une très petite portion des terres de L'Isle-Verte). La famille Bertrand a, pour sa part, vendu l'ensemble de ses rentes au Crédit foncier franco-canadien dès 1896³⁹, ce qui participe à semer la confusion quant à l'attribution du titre de seigneur légitime. L'histoire même des droits seigneuriaux est évacuée des processus de patrimonialisation, en même temps qu'elle est en partie effacée des mémoires vivantes. Troisièmement, le monde agricole n'occupe qu'une petite portion dans l'équation commémorative. Certaines mémoires attachées à des lieux significatifs des campagnes environnantes sont méconnues ou n'ont simplement pas d'espace pour s'exprimer.

.....

38. Notamment des inventaires du bâti, des greffes notariés, de la correspondance religieuse, des recensements nominatifs, des archives judiciaires et des documents audiovisuels.

39. Un merci spécial à Benoît Grenier, professeur au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke, pour les informations touchant les rentes seigneuriales à L'Isle-Verte.

Ainsi, au terme de cet examen de la genèse des récits et de la prise en compte des mémoires parallèles, il est possible de jauger les limites de l'offre patrimoniale à L'Isle-Verte. Celle-ci n'est ni fixe ni immuable : elle est dynamique et complexe, à la fois dans son mode de genèse et dans son évolution actuelle. Dans cette localité rurale, les représentations du passé visibles à travers l'objet patrimonial sont certes perméables, mais elles demeurent en même temps tributaires d'une certaine élite du savoir, c'est-à-dire des groupes et individus qui maîtrisent les lettres.

Nous souhaitons ici débusquer les discours mémoriels dominants, les confronter avec des mémoires laissées-pour-compte ou d'autres sources documentaires afin de mieux éclairer la genèse de l'objet patrimonial. Une démarche qui se résume à se donner une distance critique face à celui-ci, en reconstituant ses différentes strates de sens. Ici, l'historien s'impose comme le « gardien de la mémoire » ou, plus particulièrement, de la *mémoire de la patrimonialisation*.



9

LA NOTION DE « PATRIMOINE LETTRE » À LA LUMIÈRE DU PROJET D'INVENTAIRE DES IMPRIMÉS ANCIENS CONSERVÉS AU QUÉBEC

Claude La Charité

Doctorat de langue française

Professeur au Département des lettres et humanités

Université du Québec à Rimouski

Avec le soutien de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), le projet d'Inventaire des imprimés anciens conservés au Québec (IMAQ) vise à cartographier le patrimoine imprimé publié avant 1800 et conservé dans les bibliothèques publiques et privées, en particulier celles des anciennes maisons d'enseignement et des congrégations religieuses¹. Cet inventaire a été lancé conjointement par la Chaire de recherche du Canada en rhétorique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et la Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), avec la participation de chercheurs des principaux établissements universitaires québécois. Si le projet est mené par des chercheurs en littérature, la notion de «patrimoine» a été jusqu'à présent peu utilisée en études littéraires, à l'exception de l'anthologie en huit volumes, *Patrimoine littéraire européen*, et de la tenue d'un colloque sur le même thème en 1998². La notion de «patrimoine littéraire» reste toutefois tributaire d'une certaine idée pré-établie du canon littéraire, à cette nuance près que la notion est ici élargie à l'échelle de l'Europe et prend en compte l'ensemble des langues du continent. À cette notion de «patrimoine littéraire», on préférera celle de «patrimoine lettré», en ce qu'elle est plus inclusive, puisqu'elle désigne l'ensemble des connaissances diffusées par l'imprimé sans distinction de disciplines ou de langues et qu'elle dépasse la notion actuelle de «littérature», entendue comme limitée à certains genres (roman, poésie, théâtre, etc.) et souvent anachronique pour les périodes plus anciennes de l'histoire littéraire. À l'heure du tout numérique et de la disparition annoncée des congrégations religieuses, les bibliothèques anciennes constituent assurément un patrimoine qu'il convient de protéger et de valoriser. En tant que dépositaires de notre mémoire lettrée, de telles bibliothèques constituent un lien entre le passé et le présent, en fournissant les références indispensables à l'interprétation des textes anciens, sans lesquelles l'histoire littéraire, et plus largement l'histoire culturelle, sont condamnées à rester lettre morte. Cette notion de «patrimoine lettré» est cruciale en

1. Pour plus de détails sur ce projet d'inventaire, voir le site du Centre Joseph-Charles Taché: <<http://centre-joseph-charles-tache.uqar.ca/a-propos-du-centre-joseph-charles-tache/le-projet-imaq/>>, consulté le 11 août 2018. Dans sa configuration actuelle, le projet ne vise à inventorier que le patrimoine imprimé et non tout le patrimoine écrit, puisque les manuscrits en sont exclus, dans la mesure où ils sont souvent conservés dans les archives et font, pour cette raison, l'objet de restrictions de communication.

2. Jean-Claude Polet (dir.), *Patrimoine littéraire européen*, Bruxelles, De Boeck Université, 1992-2000, 8 vol.; et *Patrimoine littéraire européen. Actes du colloque international, Namur, 26, 27 et 28 novembre 1998*, Bruxelles, De Boeck Université, 2000.

regard de la nouvelle histoire littéraire pour l'étude des phénomènes datant de la période courant depuis l'invention de l'imprimerie à la Renaissance jusqu'à la disparition progressive de la vocation encyclopédique de la littérature au XIX^e siècle. À partir d'exemples tirés de l'inventaire en cours au Centre Joseph-Charles Taché où est conservée la collection patrimoniale du Grand Séminaire de Rimouski, le présent chapitre cherchera à montrer comment la notion de « patrimoine lettré » – et la permanence d'une telle notion de la Renaissance au XIX^e siècle – oblige à revoir le canon littéraire traditionnel et à s'interroger sur la notion même de « littérature », tout en offrant la possibilité de saisir des phénomènes littéraires à la lumière de la génétique, de la réception des œuvres et de la place de la littérature dans l'économie des savoirs, depuis Rabelais jusqu'à Joseph-Charles Taché, en passant par la légende de l'ermite de l'île Saint-Barnabé.

● **L'Inventaire des imprimés anciens conservés au Québec et les marques de possession**

Avant de servir à la recherche, le patrimoine lettré suppose de prendre appui sur un inventaire des imprimés qui donne la pleine mesure de cette culture partagée par les élites de la Renaissance jusqu'aux révolutions démocratiques du XIX^e siècle, sans solution de continuité. À la faveur de l'obtention de subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation liées à la création des chaires de recherche à l'UQTR en 2004 et à l'UQAR en 2005, le projet IMAQ a pour but d'établir le premier état des livres anciens sur le modèle du Catalogue collectif de France³, enrichi de notes d'exemplaire. L'inventaire poursuit ainsi un double objectif: d'une part, établir, à l'usage des chercheurs de toutes disciplines intéressés par l'Ancien Régime, une cartographie de ce patrimoine imprimé conservé au Québec dont l'essentiel n'a jamais été catalogué; d'autre part, prévenir le démantèlement et la dispersion programmés de ces collections qui, pour la plupart, relèvent de la propriété privée, mais dont l'usage et la jouissance devraient être publics. Dans le dépouillement, les chercheurs prêtent une attention particulière aux marques de possession (*ex-libris*, *ex-dono*, etc.). En plus des données bibliographiques usuelles (auteur, titre, lieu, éditeur, année, format, etc.), l'inventaire comporte le fac-similé des pages de titre

.....
3. Ce catalogue est accessible à l'adresse suivante: <<http://ccfr.bnf.fr>>, consulté le 11 août 2018.

et des marques de possession. Une version peut être consultée grâce à l'outil de découverte de la bibliothèque de l'UQTR, et l'inventaire est diffusé sur la plateforme Aleph, qui sert de catalogue aux constituantes du réseau de l'Université du Québec⁴. À ce jour ont été dépouillés en tout ou en partie les fonds imprimés anciens conservés à l'UQTR, au Séminaire de Nicolet, au Collège Jean-de-Brébeuf, à l'Université de Montréal, à l'Université Laval et au Centre Joseph-Charles Taché de l'UQAR, où l'on trouve les quelque 11 000 volumes de la bibliothèque du Grand Séminaire de Rimouski, dont l'origine remonte à l'Institut littéraire fondé en 1855. Sur le site du Centre Joseph-Charles Taché⁵, l'inventaire en cours, y compris des livres publiés après 1800, est consultable à partir d'une interface en ligne. La base de données sera progressivement enrichie de fac-similés d'exemplaires rares ou uniques, qui pourront être consultés ou téléchargés au format numérique.

Le dossier de la revue *Mémoires du livre*⁶, publié en 2013, met en évidence les usages multiples auxquels un tel inventaire peut se prêter dans une perspective interdisciplinaire, depuis l'histoire littéraire et régionale jusqu'à l'histoire de l'enseignement et des sciences, en passant par l'histoire des bibliothèques, du livre et de la lecture. Un pareil patrimoine lettré ne saurait être considéré comme redondant, même lorsque d'autres exemplaires des mêmes éditions sont conservés ailleurs ou sont accessibles en ligne au format numérique sur Google Livres, Gallica, les Bibliothèques Virtuelles Humanistes, E-rara ou la Münchener DigitalisierungsZentrum⁷. En fait, ce patrimoine lettré revêt une double pertinence nationale et universelle. Sur un plan national, le projet permet de retracer la trajectoire

.....

4. Cet outil de découverte est accessible à l'adresse suivante, en sélectionnant le fonds « IMAQ – Livres anciens » dans le menu déroulant à droite du champ de recherche : <http://decouverte.uquebec.ca/primo_library/libweb/action/search.do?vid=UQTR>, consulté le 11 août 2018.
5. Cet outil de recherche est accessible à l'adresse suivante : <<http://centre-joseph-charles-tache.uqar.ca/outil-de-recherche/>>, consulté le 11 août 2018.
6. Marc André Bernier, Johanne Biron et Claude La Charité (dir.), *Le patrimoine lettré et les imprimés anciens au Québec et au Canada. Travaux pour une histoire du livre, des collections et de la lecture, Mémoires du livre*, vol. 5, n° 1 (automne 2013); la revue est accessible à l'adresse suivante : <<http://www.erudit.org/revue/memoires/2013/v5/n1/>>, consulté le 11 août 2018.
7. Ces différents sites proposent des numérisations d'éditions anciennes et sont accessibles aux adresses suivantes : <<http://books.google.fr>>, <gallica.bnf.fr>, <www.bvh.univ-tours.fr>, <www.e-rara.ch>, <www.digital-collections.de>, consultés le 11 août 2018. Il ne s'agit évidemment pas d'une liste exhaustive.

de livres particuliers, de voir, le cas échéant, à qui ils ont successivement appartenu, auprès de quel libraire ils ont été acquis, quel donateur les a offerts à telle bibliothèque, comment ils ont été lus, annotés, soulignés ou encore si leur communication a été restreinte à certains lecteurs, etc. Par ailleurs, sur un plan plus universel, ce patrimoine permet d'inscrire l'histoire culturelle du Québec dans un cadre occidental, de voir comment les savoirs ont pu circuler entre l'Ancien et le Nouveau Monde et comment la culture lettrée a été diffusée et a pu essaimer à partir de la fondation de la première bibliothèque, celle du Collège des Jésuites de Québec au XVII^e siècle⁸. Les retombées d'un tel inventaire sont déjà nombreuses et nous donnerons ici quelques exemples pour illustrer notre propos.

L'exploitation des marques de possession permet de reconstituer l'histoire d'une bibliothèque particulière et d'identifier la date d'entrée des livres dans cette collection et le rôle joué par certains bibliophiles. À propos de la bibliothèque du Grand Séminaire de Rimouski, nous avons proposé une histoire de la période la plus ancienne, de 1855 à 1892⁹. Les *ex-dono* et les *ex-libris* ont mené à l'identification de trois moments décisifs, chacun étant lié à un ou des donateurs particulièrement importants.

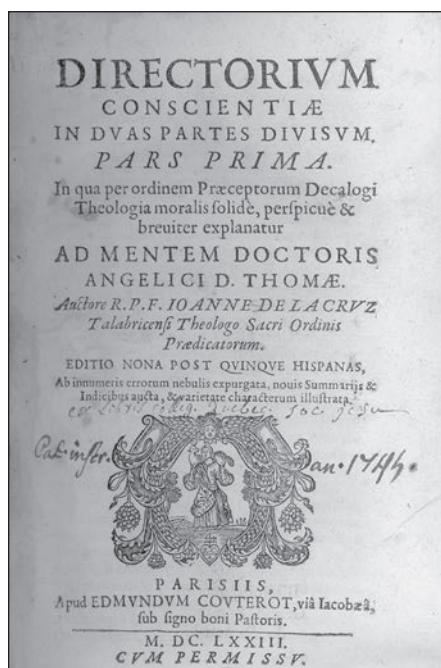
Par ailleurs, les données de l'inventaire éclairent la trajectoire de certains livres entre institutions ou individus. On peut penser à l'exemplaire du *Directorium conscientiae* (1673), manuel de confesseur du dominicain Juan de la Cruz, qui porte l'*ex-libris* du Collège des Jésuites de Québec (« *ex Libris colleg. Quebec. Soc. Jesu* ») et la mention de son inscription au catalogue de ce collège en 1744 (« *Cat. inscr. an. 1744.* ») (figure 9.1). Même si l'on ignore comment et par quels intermédiaires le livre a pu entrer dans la collection du Grand Séminaire de Rimouski, un tel ouvrage témoigne de l'intérêt pour le rôle joué par les Jésuites dans l'histoire de la Nouvelle-France, à une époque où ce même rôle est remis en cause par

8. Voir, à ce propos, Antonio Drolet, « La bibliothèque du Collège des Jésuites », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 14, n° 4 (1961), p. 487-544 ; et Johanne Biron, « Les livres que les missionnaires jésuites ont apportés avec eux : écrire l'histoire d'une bibliothèque jésuite », dans Guy Poirier, Marie-Christine Gomez-Géraud et François Paré (dir.), *De l'Orient à la Huronie. Du récit de pèlerinage au texte missionnaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 165-184.

9. Claude La Charité, « De l'Institut littéraire au Séminaire de Rimouski : archéologie d'une bibliothèque (1855-1892) », *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, n° 1 (2009), p. 6-19.

FIGURE 9.1.

Page de titre de l'exemplaire du *Directorium conscientiae* (1673) de Juan de la Cruz



Source : Centre Joseph-Charles Taché de l'UQAR ;
ex-libris du Collège des Jésuites de Québec.

Benjamin Sulte et où un ultramontain comme Joseph-Charles Taché, à l'origine de la collection rimouskoise, cherche à réhabiliter la mémoire de la Compagnie de Jésus¹⁰.

D'autres marques de possession mettent au jour des réseaux intellectuels ou sociaux, par exemple le don que fit en 1877 le protonotaire François-Magloire Derome du *Droit commun de la France* (1720) au

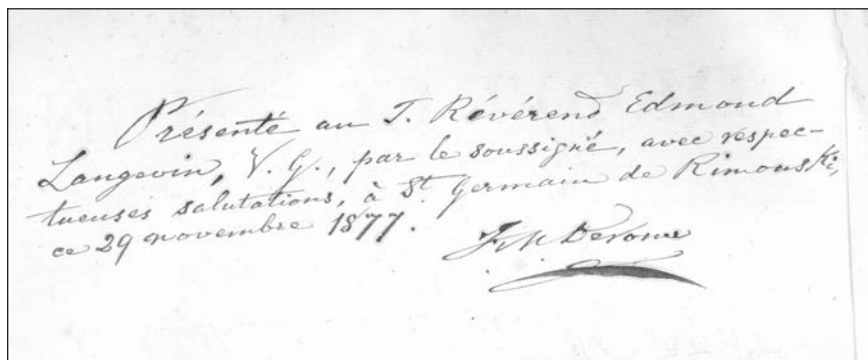
10. En réaction à l'*Histoire des Canadiens français*, par Benjamin Sulte, Taché publiera une série d'articles vitrioliques qu'il réunira dans une brochure intitulée *Les Histoires de M. Sulte* (1883). Voir, à ce propos, Hélène Marcotte, « *Les Histoires de M. Sulte* par Joseph-Charles Taché : l'analyse d'un texte polémique », dans Julien Goyette et Claude La Charité (dir.), *Joseph-Charles Taché polygraphe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 137-151.

vicaire général Edmond Langevin, son beau-frère¹¹ (figure 9.2). Cette donnée est particulièrement intéressante, non seulement en regard des alliances conclues entre les grandes familles rimouskoises de l'époque, mais aussi et peut-être surtout parce qu'elle complète ce que l'on sait par ailleurs de la bibliothèque de Derome, l'un des plus grands bibliophiles de son temps, grâce au catalogue de la vente aux enchères de sa collection après sa mort en 1880¹².

L'inventaire des imprimés anciens révèle également des éditions emblématiques de toute une collection. On peut évoquer l'exemplaire de l'édition bilingue des œuvres complètes d'Aristote de 1605, comportant l'*ex-libris* de Mgr Médard Belzile, professeur de théologie et de philosophie au Séminaire de Rimouski dans la dernière décennie du XIX^e siècle¹³. Une telle édition témoigne de la persistance de la logique aristotélicienne dans l'enseignement de la théologie catholique jusqu'au XX^e siècle. Du

FIGURE 9.2.

Ex-dono de François-Magloire Derome à Edmond Langevin, porté sur l'exemplaire du *Droit commun de la France* (1720) de François Bourjon



Source : Centre Joseph-Charles Taché de l'UQAR.

11. Voir, à ce propos, Claude La Charité, «L'invention de la littérature québécoise (11) : François-Magloire Derome, protonotaire, poète et bibliophile», *Le Mouton NOIR*, vol. XIV, n° 1 (septembre-octobre 2008), p. 9.
12. *Bibliothèque de feu F.-M. Derome, en son vivant, avocat, Rimouski*, Rimouski, Imprimerie de A. G. Dion, 1880.
13. Voir, à ce propos, Claude La Charité, «L'édition bilingue des œuvres complètes d'Aristote par Isaac Casaubon dans la bibliothèque du Grand Séminaire de Rimouski», *Mémoires du livre*, vol. 5, n° 1 (automne 2013), <<https://www.erudit.org/revue/memoires/2013/v5/n1/1020220ar.html>>, consulté le 11 août 2018.

reste, les annotations portées sur la page de garde du premier tome recensent les principales ligatures utilisées dans l'impression du grec ancien à la Renaissance et indiquent vraisemblablement une lecture fréquente du texte original d'Aristote, à une époque où, bien que le grec ancien soit enseigné, peu d'hellénistes sont en mesure de lire le Stagirite *aperto libro* («à livre ouvert»).

L'inventaire ouvre aussi la voie à des études sérielles entre différents fonds anciens conservés au Québec. Cette mise en relation permet parfois de résoudre des problèmes d'histoire du livre, par exemple à propos des deux éditions datées de 1703, mais publiées à quelques années d'intervalle, du *Rituel du diocèse de Québec* de Mgr de Saint-Vallier¹⁴ (figure 9.3). La comparaison détaillée de l'exemplaire de la première édition conservé dans la collection Saint-Sulpice de BAnQ avec l'exemplaire de la seconde édition conservé au Centre Joseph-Charles Taché a montré que les deux avaient été publiées à plusieurs années d'écart et que la seconde édition visait à supprimer les éléments «jansénisants» de l'édition *princeps*, ce qui explique que l'évêque ait voulu faire disparaître tous les exemplaires de cette édition compromettante.

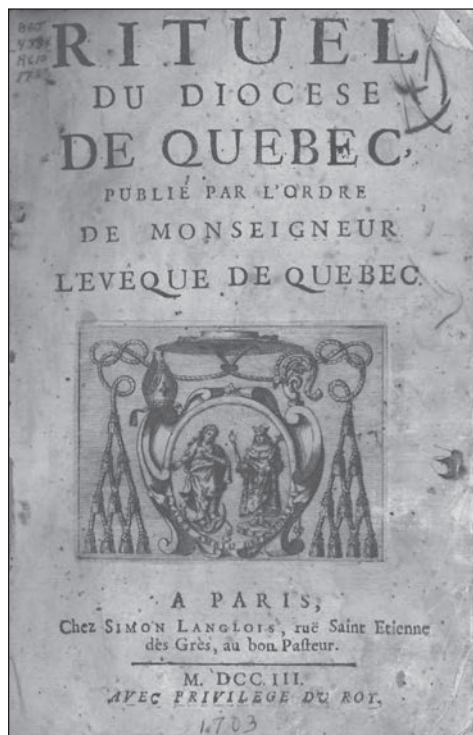
À terme, l'ambition est aussi de reconstituer la bibliothèque de tel ou tel personnage, écrivain ou politique dont les lectures sont susceptibles d'éclairer l'œuvre. On a ainsi retrouvé un exemplaire de l'édition de 1585 du *Miroir des religieux* de Louis de Blois ayant appartenu à Pierre Boucher, seigneur et fondateur de Boucherville¹⁵, ou un exemplaire de l'édition de 1746 de la *Pratique universelle* de La Poix de Fréminville ayant appartenu à la famille Aubert de Gaspé¹⁶.

.....

14. Voir, à ce propos, Claude La Charité, «Les deux éditions du *Rituel du diocèse de Québec* de Mgr de Saint-Vallier, datées de 1703 : de l'édition janséniste à l'édition revue et corrigée par la Compagnie de Jésus», *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, n° 3 (2011), p. 74-85.
15. Voir, à ce propos, Claude La Charité, «Henri III, *Le Miroir des religieux* (1585) de Louis de Blois et “la troisieme couronne à frere Henri de Valois”», *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, n° 2 (2010), p. 44-55.
16. L'exemplaire qui porte l'*ex-libris* d'Ignace Aubert de Gaspé, grand-père de l'auteur des *Anciens Canadiens* (1863), comporte également des annotations de Philippe Aubert de Gaspé père. Il est conservé à BAnQ, dans la collection patrimoniale, sous la cote RES/BC/103. Sur les lectures d'Aubert de Gaspé père et fils telles qu'on peut les reconstituer à partir de leurs œuvres, voir Olive Hews, *Les lectures de Philippe Aubert de Gaspé père et fils*, mémoire de maîtrise (études françaises), Montréal, Université de Montréal, 1979; et Claude La Charité, «“Tous les livres du monde, excepté un” : *L'Influence d'un livre* (1837), roman de la lecture», *Études françaises*, vol. 47, n° 2 (2011), p. 141-163.

FIGURE 9.3.

Page de titre de l'exemplaire de la seconde édition du *Rituel du diocèse de Québec* de Mgr de Saint-Vallier



Source : Centre Joseph-Charles Taché de l'UQAR.

Le patrimoine lettré et la méthodologie de la nouvelle histoire littéraire

Après ces quelques exemples, il nous faut maintenant passer à un plan plus conceptuel pour voir comment il est possible « épistémologiquement » de tirer parti du patrimoine lettré en regard des exigences méthodologiques de l'histoire littéraire d'aujourd'hui. La notion de « patrimoine lettré » apparaît particulièrement féconde pour contourner deux écueils de l'histoire littéraire traditionnelle, à savoir les définitions *a priori* du canon littéraire et de la littérature elle-même. La nouvelle critique et l'école formaliste des années 1960 ont eu raison de reprocher à l'ancienne histoire littéraire son impuissance à expliquer les phénomènes littéraires

autrement que par une sorte de tautologie où l'appartenance d'un auteur au canon littéraire constituerait un argument d'autorité, dispensant de chercher à comprendre pourquoi cet auteur devrait en faire partie. Une telle démarche suppose de construire un récit permettant de lier les œuvres canoniques entre elles, le canon étant par ailleurs justifié par le récit auquel il donne lieu. Il est évident que le choix même du canon littéraire détermine le récit que l'on peut en faire. Dès lors que ce choix relève du postulat, il est inévitable que le récit auquel il donne lieu soit arbitraire. Parmi tant d'autres exemples, on peut citer le cas des poètes néolatins de la Renaissance qui sont restés longtemps sinon méconnus, du moins sous-estimés. Le grand historien Lucien Febvre n'hésitait d'ailleurs pas à les qualifier d'«Apollons de collègue¹⁷», non sans un certain mépris, supposant qu'une telle production poétique dans une langue morte devait être sans intérêt autant que sans lecteur. Les travaux récents ont cependant montré à quel point ces auteurs étaient lus et appréciés des lecteurs de leur temps et qu'un écrivain comme Jean Salmon Macrin¹⁸ était considéré comme le plus célèbre poète du règne de François I^{er}. Macrin, en imitant les poètes de l'Antiquité, en particulier Horace, a, en effet, permis la redécouverte de formes poétiques oubliées, dont les poètes de la Pléiade s'empareront, cette fois en langue vernaculaire. C'est dire que la poétique de Ronsard resterait largement incompréhensible si l'on faisait abstraction du terreau dans lequel elle s'enracine, à savoir la poésie néolatine des décennies 1530 et 1540. Hans Robert Jauss¹⁹ invite d'ailleurs les historiens littéraires à travailler à la fois en synchronie et en diachronie, de manière à légitimer chaque fois le choix du canon retenu.

.....

17. C'est d'ailleurs le titre qu'il donne à la première section du chapitre premier, dans lequel il évoque les contemporains avec qui Rabelais était en relation (Lucien Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942). Sur l'intérêt nouveau des études néolatines pour ce corpus négligé, voir Mathieu Ferrand et Nathaël Istasse (dir.), *Nouveaux regards sur les «Apollons de collègue». Figures du professeur humaniste en France dans la première moitié du XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2014.

18. Si l'on s'en tient à ce poète considéré en son temps comme l'Horace français, parmi les travaux récents, on peut évoquer Jean Salmon Macrin, *Hymnes* (1537), édition, traduction et commentaire par Suzanne Guillet-Laburthe, Genève, Droz, 2010, dont la copieuse étude liminaire (p. 9-266) résume les travaux antérieurs, tout en renouvelant la lecture de Macrin. Sur la filiation entre Macrin et Ronsard, voir, entre autres, Georges Soubeille, «La découverte du chaînon manquant. Les *Carmina* de Jean Salmon Macrin», dans Nathalie Dauvois (dir.), *Renaissance de l'ode. L'ode française au tournant des années 1550*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 13-18.

19. Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque des idées», 1978.

L'idée est de voir comment, pour une période donnée, s'organise le système littéraire et quelles œuvres ou quelles esthétiques sont alors dominantes, de manière à ne pas perdre de vue qu'il existe, à côté des grands auteurs et des grands textes, des *minores* qui, par contraste, leur donnent un sens tout en nous permettant de comprendre les spécificités des œuvres canoniques et de mesurer l'écart esthétique qu'elles ont introduit par rapport à l'horizon d'attente du lectorat de l'époque.

Sur la définition même de littérature, la nouvelle histoire littéraire souscrit à l'exigence de contextualisation formulée par Marc Fumaroli²⁰, dans son maître livre, *L'Âge de l'éloquence*, où il plaide pour une redéfinition de cette notion en fonction des périodes. Il importe ainsi de distinguer la notion de « *litteræ humaniores* » chère aux humanistes et aux écrivains de la Renaissance, de celle de « belles-lettres » qui eut cours à l'âge classique ou encore de celle de « littérature » employée au XIX^e siècle et qui, bien qu'elle corresponde au même mot qu'aujourd'hui, recouvre un contenu sensiblement différent, ne serait-ce que parce que, entre autres, l'histoire était alors considérée comme ressortissant à la littérature. Un tel découpage est évidemment trop rapide et trop grossier pour bien rendre compte des différents cas de figure selon les contextes, les époques et les auteurs. Mais pareil refus de penser la notion même de « littérature » comme sujette au temps et au contexte explique les vues souvent approximatives exprimées sur la littérature québécoise du XIX^e siècle. Pendant longtemps et parfois encore de nos jours, les études sur la période ont cherché à lire les œuvres d'après les critères de la modernité, considérés comme universels et transhistoriques, pour montrer en quoi le projet littéraire du XIX^e siècle aurait échoué²¹ ou pourquoi les romans de l'époque n'en seraient pas parce qu'ils auraient prétendument refusé le genre romanesque²².

.....

20. Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Paris, Albin Michel, [1980] 1994.

21. Voir, par exemple, Jean-René Plante, *L'échec de la littérature québécoise au XIX^e siècle: Les Anciens Canadiens comme révélateur de la problématique littéraire québécoise*, thèse de doctorat (langues et littératures françaises), Montréal, Université McGill, 1982.

22. Voir, par exemple, le chapitre 11 « Le roman contre lui-même » de la deuxième partie de *L'Histoire de la littérature québécoise* de Michel Biron, François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge, avec la collaboration de Martine-Emmanuelle Lapointe, Montréal, Boréal, 2007.

Enfin, le patrimoine lettré oblige à repenser la notion de « phénomène », qui constitue le véritable objet de la nouvelle histoire littéraire, et non plus simplement l'étude d'un texte ou de plusieurs textes fermés sur eux-mêmes. Dans le prolongement de l'héritage de la phénoménologie et de l'herméneutique, il s'agit d'étudier comment, dans une perspective diachronique, un sujet ou des sujets interprètent un texte ou comment un texte apparaît à la conscience d'un ou de plusieurs lecteurs, à la rencontre de la « vie textuelle » et de la « vie anthroposociale », pour reprendre les termes de Clément Moisan²³. Pour ce théoricien, l'histoire littéraire est un polysystème visant à éclairer un phénomène littéraire à la croisée de différents systèmes, par exemple, pour les cas qui nous occuperont dans la suite de cet article, de la génétique littéraire, de l'histoire de la lecture et de l'histoire des idées. Or le patrimoine lettré sert souvent de moyen terme entre, d'une part, la vie anthroposociale et, d'autre part, la vie textuelle. Ainsi, la reconstitution de la bibliothèque d'un écrivain permet d'éclairer la genèse de son œuvre à la lumière des lectures et la manière dont il lit, interprète ou annote les textes. Ce patrimoine lettré, c'est bien sûr la bibliothèque reconstituée, qui n'est pas qu'une somme de livres inertes, mais qui participe de la biographie intellectuelle de l'auteur, de son parcours et de ses choix de lecteur, à la rencontre de la vie anthroposociale dont procède la lecture et de la vie textuelle dont émerge l'œuvre à venir, constituée en partie des matériaux de la lecture.

De ce point de vue, le « patrimoine lettré » est une notion heuristique qui oblige à se demander, en présence de chaque texte, s'il s'agit ou non d'une œuvre susceptible de faire partie du canon littéraire ou, à défaut, de l'éclairer et d'y donner un sens soit comme matériau employé par l'auteur dans la genèse de son œuvre, soit comme référence faisant partie de l'horizon du lecteur, soit enfin comme élément de l'encyclopédie du savoir susceptible d'éclairer la place et la particularité de la littérature elle-même. En somme, le patrimoine lettré peut être tantôt de la littérature non encore reconnue comme telle, tantôt de la littérature en devenir, tantôt encore, sans être à proprement parler de la littérature, une partie intégrante de l'encyclopédie à laquelle auteur et lecteur se réfèrent explicitement ou implicitement.

.....

23. Clément Moisan, *Qu'est-ce que l'histoire littéraire?*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

La bibliothèque de Joseph-Charles Taché et la genèse de son œuvre « polygraphique »

Sans faire intervenir explicitement la notion de « patrimoine lettré », des travaux récents en histoire littéraire cherchent à tirer parti de la reconstitution de bibliothèques d'écrivains à partir de leurs références ou d'exemplaires portant leur *ex-libris*, et cela afin d'entrer dans leur atelier pour voir comment ils lisent, soulignent, annotent et s'approprient leurs lectures pour les transformer et les transposer dans leurs œuvres littéraires. Montaigne, Rabelais et Ronsard²⁴ ont ainsi récemment fait l'objet de telles analyses qui renouvellent bien souvent en profondeur la lecture de ces auteurs. S'il est bien sûr possible de reconstituer de manière conjecturale une bibliothèque à partir des références fournies par un auteur, d'un inventaire après décès ou d'un catalogue, la reconstitution est d'autant plus intéressante lorsque l'on dispose des exemplaires mêmes dans lesquels les écrivains ont lu, parfois souligné et annoté les textes qui constituaient leur horizon culturel et qui deviennent le nôtre pour interpréter leurs œuvres. De telles analyses ont été jusqu'à présent peu nombreuses sur le XIX^e siècle québécois et l'une des rares exceptions concerne Louis-Joseph Papineau et ses fils Amédée et Lactance²⁵.

Dans le cadre de l'inventaire de la collection du Grand Séminaire de Rimouski, les recherches se sont naturellement portées sur Joseph-Charles Taché, lui qui, par le don de 500 volumes de sa collection personnelle à l'Institut littéraire de Rimouski en 1855, fonda la plus ancienne bibliothèque

24. Voir, notamment, Philip Ford (dir.), *La librairie de Montaigne. Proceedings of the Tenth Cambridge French Renaissance Colloquium 2-4 septembre 2008*, Cambridge, Cambridge French Colloquia, 2012; Claude La Charité, « Rabelais lecteur d'Hippocrate dans le *Quart Livre* », et Romain Menini, « L'influence des "moraulx de Plutarque" sur le *Quart Livre*. D'après certaines annotations de l'exemplaire BnF GR Rés. g. R. 33 », dans Franco Giaccone (dir.), *Langue et sens du Quart Livre. Actes du colloque organisé à Rome en novembre 2011*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 233-268 et p. 183-209; Alain Legros, *Montaigne manuscrit*, Paris, Classiques Garnier, 2010; François Rouget, *Ronsard et le livre. Études de critique génétique et d'histoire littéraire*, Genève, Droz, 2010-2012, 2 t.

25. Voir Yvan Lamonde et Frédéric Hardel, « Lectures domestiques, d'exil et de retraite de Louis-Joseph Papineau (1823-1871) », Yvan Lamonde, « La lecture et "le livre de l'histoire" chez Amédée Papineau (1835-1845) », et Frédéric Hardel, « Lectures de Lactance Papineau, un "Canadien malheureux" (1831-1862) », dans Yvan Lamonde et Sophie Montreuil (dir.), *Lire au Québec au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 2003, p. 19-67, p. 69-93 et p. 95-121.

de la région²⁶. Cette collection de livres fut ensuite donnée en 1867 au Collège de Rimouski qui devint séminaire en 1870. À ce jour, l'*ex-libris* de Taché n'a été retrouvé dans aucun volume inventorié de la collection du Grand Séminaire et il faut donc pour cette raison envisager trois possibilités : soit les livres donnés au Collège de Rimouski ne sont pas parvenus à destination ; soit ces livres se sont bien retrouvés dans la collection du Séminaire de Rimouski, sans toutefois comporter d'*ex-libris* permettant de les rattacher à Taché ; soit enfin, ce don était constitué de périodiques et de publications éphémères qui n'ont pas été conservés jusqu'à nos jours. Un article du *Progrès du Golfe* qui décrit le don évoque d'ailleurs des brochures et des manuscrits précieux²⁷. Or les archives de l'Université Laval conservent deux répertoires manuscrits inventoriant les collections de journaux et de brochures de Joseph-Charles Taché vers 1859 (figure 9.4).

Comme Taché a quitté son poste de député de Rimouski en janvier 1857 afin de devenir rédacteur du *Courrier du Canada* à Québec, il est loin d'être certain que ces répertoires consignent le don initial de 1855, mais, si tel était le cas, il s'agirait pour Taché d'une manière d'officialiser *a posteriori* ce don, en conservant la liste de ce qu'il a offert, enrichi de périodiques et de brochures acquis dans l'intervalle. Il faut noter que le nombre de titres (plus de 370 brochures et 170 journaux) correspond approximativement à celui de 500 évoqué dans la lettre de remerciement des membres de l'Institut. S'il s'agit bien du don initial, aucun des titres répertoriés ne se trouve toutefois aujourd'hui au Centre Joseph-Charles Taché de l'UQAR ou au Cégep de Rimouski. C'est pourquoi il faut également envisager qu'il s'agisse de la collection que Taché conserva avec lui

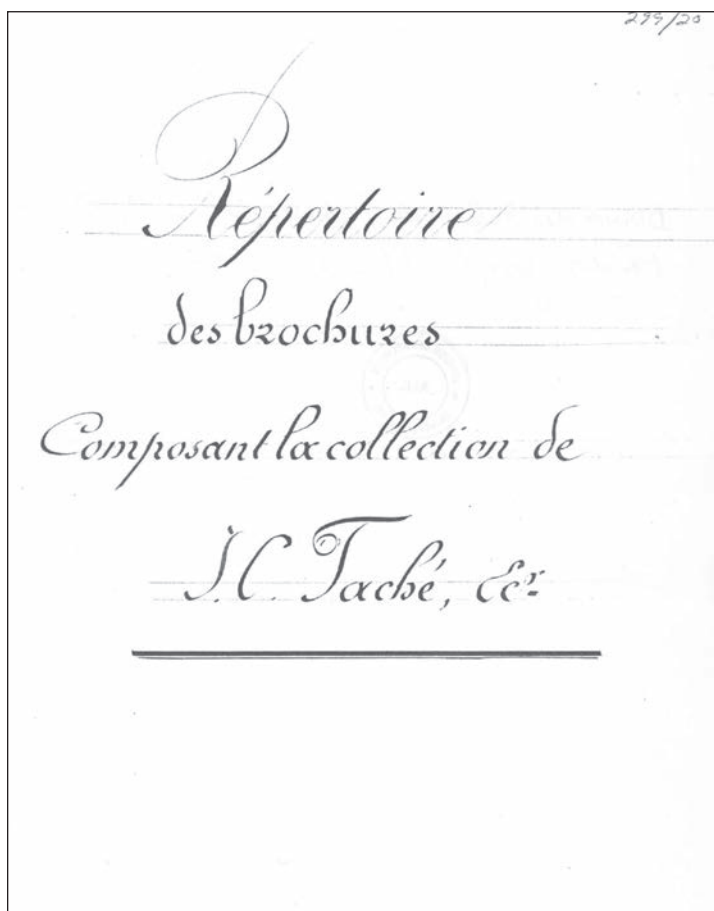
.....

26. Voir la lettre de remerciement des membres de l'Institut pour ce don, « Adresse de l'Institut littéraire de Rimouski à J. C. Taché, écuyer, M. P. P., à son départ pour la France », *Le Journal de Québec, politique, commercial, industriel et littéraire*, jeudi 26 avril 1855, p. 1. L'original de cette lettre est conservé au Centre d'archives de Québec, Fonds Famille Taché, P407, S3, G89. On relève cependant quelques variantes entre l'original manuscrit et la version imprimée. Ainsi, dans le manuscrit, on ne trouve que 28 signatures, alors que la version imprimée en compte 33. Par ailleurs, cette dernière version comporte au moins une erreur manifeste, Thomas Pruneau [*sic* pour Primeau], charpentier originaire de Québec.

27. Louis-Philippe Romuald Sylvain, « Le Docteur Joseph-Charles Taché », *Le Progrès du Golfe*, 8 mars 1935, s. p. L'auteur prétend citer un article paru en 1855 dans *Le Journal de l'Instruction publique* qui n'a été fondé en réalité qu'en 1857. Le dépouillement des premières années n'a pas permis de retrouver l'article en question.

FIGURE 9.4.

Page de titre du répertoire manuscrit des brochures appartenant à Joseph-Charles Taché



Source : Archives de l'Université Laval, P284.

après son départ de Rimouski. Quoi qu'il en soit, l'étude attentive de ces documents nous éclaire à la fois sur la bibliothèque de Taché en 1859 et indirectement sur celle de l'Institut littéraire de Rimouski inaugurée en 1855.

Le répertoire des journaux de Taché se distingue par le grand nombre de titres qu'il comporte, de toutes tendances idéologiques et de toutes provenances géographiques. Ainsi, si l'on s'en tient aux deux premières

entrées de ce répertoire (nos 1 et 2), on note les titres suivants : *Montreal Gazette*, *The Globe*, *The Daily Colonist*, *La Patrie*, *L'Écho du Pacifique*, *Morning Chronicle*, *Le Canadien*, *The Leader*, *Daily Atlas*, *The Canadian Freeman*, *The Daily Spectator*, *Montreal Transcript*, *The Toronto Mirror*, *The Catholic Citizen*, *The Argus*, *The Times*, *Liverpool Mercury*, *New Era*. Or, c'est un fait bien connu que les membres des cabinets de lecture et des associations littéraires diverses fréquentaient ce type d'associations d'abord pour y lire la presse périodique. On sait à quel point les journaux occupaient une place centrale dans la vie intellectuelle, politique et littéraire au XIX^e siècle. Par ailleurs, l'Institut littéraire de Rimouski réunissait ses membres à l'occasion de conférences portant sur des sujets d'histoire, de philosophie et d'industrie. On peut sans peine trouver dans le répertoire des brochures de Taché plusieurs dizaines de titres sur chacun de ces thèmes. D'une part, l'histoire y est bien représentée avec, par exemple, la *Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada*²⁸ (n° 16) ou la *Relation du siège de Québec en 1759* (n° 10), deux ouvrages publiés en 1840. D'autre part, la philosophie est aussi bien présente avec, notamment, *Moral and Religious Precepts and the Principles of Civil Government* (n° 20), paru en 1836²⁹. Les questions d'industrie, enfin, ne sont pas en reste, en particulier tout ce qui touche au moteur du progrès industriel au XIX^e siècle, le chemin de fer, avec par exemple le *Rapport sur l'étude du chemin de fer du Nord et ses revenus profitables* (n° 8) de 1854³⁰. À l'évidence, la littérature telle que l'envisageait l'Institut littéraire de Rimouski avait une visée encyclopédique³¹.

De l'avis de l'abbé Casgrain, Joseph-Charles Taché était le plus universellement érudit des Canadiens. Sous la plume d'un de ses plus farouches adversaires, un tel éloge vaut certes son pesant d'or, même si, aux yeux

.....

28. «Répertoire des Brochures Composant la collection de J. C. Taché Ec^r.», Archives de l'Université Laval, P284, n° 16. Désormais, les références aux numéros de ce répertoire seront notées dans le corps du texte entre parenthèses.

29. Il s'agit sans doute de *Moral and Religious Precepts, Church Ordinances, and the Principles of Civil Government*, Toronto, W. J. Coates, 1836.

30. Il s'agit sans doute d'une partie des *Rapports de l'ingénieur-en-chef sur l'étude du Chemin de fer de la rive Nord et des directeurs sur les ressources probables de ce chemin*, Québec, Augustin Côté, 1854.

31. Voir, à ce propos, Claude La Charité, «Joseph-Charles Taché et l'Institut littéraire de Rimouski», dans Julien Goyette et Claude La Charité (dir.), *Joseph-Charles Taché polygraphe*, op. cit., p. 39-62.

de l'abbé, pareil encyclopédisme recelait forcément un défaut, celui de la dispersion : « M. Taché a écrit je ne sais combien de brochures sur je ne sais combien de sujets³². » La production « polygraphique » de l'auteur est à l'image de ce que les répertoires de brochures et de journaux laissent entrevoir de sa bibliothèque et de son érudition.

On peut aisément mettre en relation les différentes plaquettes et publications de Taché avec des brochures qui se trouvaient dans sa collection. Ainsi, l'une des premières œuvres de l'écrivain, *La Pléiade rouge*, parue en 1855 sous le pseudonyme de Gaspard Le Mage³³, est une satire particulièrement vibrante des députés récemment élus sous la bannière des Rouges. C'est le seul texte de Taché qui connaîtra une diffusion internationale, puisqu'il sera commenté favorablement dans *L'Univers*³⁴. Or, Taché avait pu s'initier à la satire politique grâce à la lecture des journaux *Le Fantasque* (nos 7 et 13) et *Le Castor* (nos 10 et 12), fondés par Napoléon Aubin³⁵ et sans doute parmi les meilleures réussites de la presse satirique au Québec à ce jour. Par ailleurs, Taché pouvait également s'inspirer de l'un des premiers pamphlets politiques, *Les deux girouettes ou l'hypocrisie démasquée* (n° 19), publié en 1834 par Louis-Hippolyte Lafontaine. Il faudrait relire de façon croisée la galerie de portraits de Taché et les lectures qui ont pu l'inspirer pour arriver à mieux cerner sa spécificité, qui tient à la synthèse qu'elle opère entre satire et pamphlet.

Les limites de cet article nous empêchent de traiter chacune des publications de Taché en les rattachant aux brochures de sa collection qui apparaissent comme autant de matériaux entrant dans la genèse de son œuvre. Par souci de concision, nous nous contenterons d'esquisser ici ces liens (tableau 9.1).

.....
32. Placide Lépine, « Silhouettes littéraires. Joseph-Charles Taché », *L'Opinion publique*, Montréal, vol. III, n° 7 (15 février 1872), p. 74.

33. Joseph-Charles Taché, *La Pléiade rouge* suivi de *L'Apothéose des martyrs de Gaspard Le Mage*, Montréal, Imprimerie de La Minerve, 1855.

34. Voir, à ce propos, Éveline Bossé, *Joseph-Charles Taché (1820-1894). Un grand représentant de l'élite canadienne-française*, Québec, Éditions Garneau, 1974, p. 100.

35. Voir, à ce propos, le chapitre V « Vicissitudes du *Fantasque* », dans Jean-Paul Tremblay, *À la recherche de Napoléon Aubin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 75-89.

TABLEAU 9.1.

Publications de Joseph-Charles Taché	Titres de brochures connexes dans sa collection*
1854 <i>De la tenure seigneuriale en Canada, et projet de commutation</i> (n° 29)	1849 <i>De l'abolition des droits Féodaux et Seigneuriaux en Canada par Clément Dumesnil</i> (n° 9) 1849 <i>Frank aleu Roturier and on its relation to the Feudal and other Tenures</i> (n° 17) 1854 <i>La Convention anti-seigneuriale de Montréal au Peuple</i> (nos 4 et 36)
1855 <i>Esquisse sur le Canada considéré sous le point de vue économiste</i> (n° 21)	1849 <i>Canada its position financial and resources</i> (n° 17) 1852 <i>Canada : its Growth and prospects two lectures delivered before the Mechanics' institute Toronto</i> (n° 17) 1854 <i>Essai sur le Commerce et l'Industrie du Bas-Canada</i> (n° 17) 1855 <i>Etat et avenir du Canada en 1854</i> (n° 31)
1858 <i>Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale</i> (n° 21)	1850 <i>Federative Union of the British North American Provinces</i> (n° 17) 1850 <i>Responsible Government for Colonies</i> (n° 23) 1855 <i>Etat et avenir du Canada en 1854</i> (n° 31) 1857 <i>The future of Western Canada</i> (n° 20)
1866 <i>Mémoire sur le choléra</i>	1835 <i>Rapport du Comité sanitaire spécial de Montréal sur le choléra et l'Emigration</i> (n° 37) 1844 <i>Essai sur la nature et le traitement du choléra Asiatique</i> (n° 10)
1877 <i>La Mouche ou la chrysomèle des patates (Chrysomela Decemlineata) et le moyen d'en combattre les ravages</i>	1858 <i>La mouche à blé, son origine et les moyens de la détruire</i> (n° 19)
1885 <i>Les asiles d'aliénés de la province de Québec et leurs détracteurs</i>	1849 <i>Rapport aux commissaires de l'Asile Temporaire des aliénés à Beauport</i> (n° 16) 1849 <i>Report of the Managers of the temporary lunatic asylum at Beauport</i> (n° 13) 1856 <i>Rapports sur l'Asile des Aliénés du Bas Canada aux Commissaires</i> (n° 10) 1858 <i>Report to the Commissions of the Lunatic asylum at Québec</i> (n° 13) 1858 <i>Reports of the proprietors and Managers of the Lower Canada Lunatic asylum</i> (n° 13)

* Il arrive que le répertoire consigne un titre approximatif, parfois traduit littéralement de l'anglais. Faute d'espace, nous donnons le titre tel qu'il apparaît dans le répertoire, suivi du numéro de référence. Lorsque la publication de Taché se trouve dans sa propre collection, nous donnons le numéro de référence entre parenthèses dans la colonne de gauche.

Ce n'est qu'en reprenant un à un ces textes que l'on pourra prendre la pleine mesure de la contribution de Taché aux différents domaines qui l'occupaient, de la santé publique à l'agronomie, en passant par le développement économique et les institutions politiques.

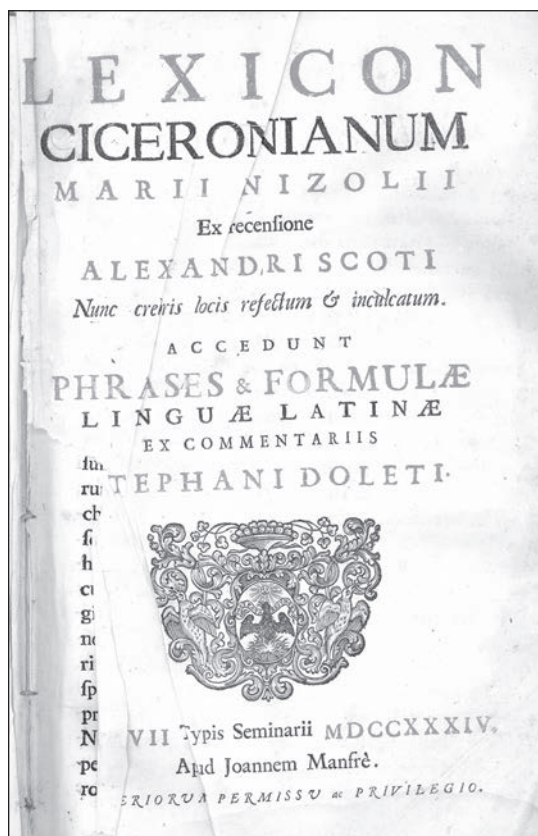
La juste traduction de *prognosticon* en latin et la restitution de l'horizon du premier lectorat

Si le patrimoine lettré, par la reconstitution de la bibliothèque véritable ou conjecturale d'un écrivain, nous fait entrer dans l'atelier de ce dernier pour voir comment et à partir de quels matériaux il écrit son œuvre, il restitue également l'horizon d'attente qu'un texte présuppose pour être interprété correctement. Cet horizon peut concerner le genre littéraire auquel ressortit l'œuvre, la culture mythologique ou érudite qu'elle attend du lecteur ou le sens précis d'un mot. En pareil cas, le patrimoine lettré peut constituer un recours pour remédier aux lacunes de la culture générale d'aujourd'hui, en nous mettant en contact avec les outils de travail et les dictionnaires de référence qu'utilisaient aussi bien les humanistes de la Renaissance que les professeurs du Séminaire de Rimouski qui avaient en partage le latin comme langue de savoir et de culture. L'exemplaire du *Lexicon ciceronianum* de Mario Nizzoli, publié à Padoue en 1734 et conservé au Centre Joseph-Charles Taché (figure 9.5), constitue peut-être l'un des meilleurs témoins de ce patrimoine légué par la Renaissance, valorisé par l'enseignement classique et revendiqué par les études néolatines actuelles. Sa seule présence dans la bibliothèque du Grand Séminaire permet de constater la permanence d'un idéal de culture classique hérité de la Renaissance et toujours bien vivant parmi les élites québécoises au XIX^e siècle.

Ce dictionnaire « cicéronien », publié pour la première fois en 1535 sous le titre d'*Observationes in M. Tullium Ciceronem*, avait l'ambition de restaurer la pureté du latin classique en prenant Cicéron comme modèle et comme source des exemples. Même pour un latiniste aguerri d'aujourd'hui, ce souci de la pure latinité et cette volonté d'émulation avec

FIGURE 9.5.

Page de titre de l'exemplaire du *Lexicon ciceronianum* (1734) de Mario Nizzoli



Source : Centre Joseph-Charles Taché de l'UQAR ; *ex-libris* «Bibliothèque des professeurs du Séminaire de Rimouski».

Cicéron relèvent d'une sensibilité linguistique largement perdue. Parmi d'autres outils, un tel dictionnaire «cicéronien» permet de résoudre le problème posé par la juste traduction latine du terme grec de «*προγνωστικὸν*» («pronostic») dans l'édition que Rabelais publia en 1537 du traité du *Pronostic* d'Hippocrate, consacré au diagnostic et à la prévision de l'évolution des maladies³⁶. Dans la préface qu'il adresse aux étudiants en

36. Voir, à ce propos, Claude La Charité, *Rabelais éditeur du Pronostic*. «La voix véritable d'Hippocrate», Paris, Classiques Garnier, à paraître.

médecine de Montpellier, le médecin humaniste cherche à rendre en latin classique le terme technique médical qui donne son titre au traité. En prenant Cicéron pour modèle, il opte pour le terme de « *præsensio* » (« prédiction » ou « prévision ») :

*At verò inter Senis opera nullum, Galeno teste, extat germanum magis, magisque hoc prognostico necessarium. Præsensionem rectè Tullio autore verterim*³⁷.

Parmi les œuvres de l'Ancien, aucune, d'après Galien, n'est plus authentique ni plus nécessaire que ce Pronostic, que je traduirai correctement par prévision, en suivant l'autorité de Cicéron. (Traduction de l'auteur)

Le terme latin de « *præsensio* » que Rabelais choisit est beaucoup plus englobant que le sens de l'original grec. *Præsensio* renvoie en effet à la science des choses futures, à la divination et à la *mantikè* des Grecs, comme le montre le passage d'où Rabelais l'extrait, à savoir l'introduction du *De divinatione* de Cicéron :

Vetus opinio est jam usque ab heroicis ducta temporibus, eaque et populi Romani et omnium gentium firmata consensu, versari quandam inter homines divinationem, quam Græci μαντικήν appellant, id est præsensionem et scientiam rerum futurarum.

Selon une opinion ancienne remontant aux temps héroïques et confortée par l'accord unanime du peuple romain et de toutes les nations, il existe parmi les hommes une divination (ce que les Grecs appellent *mantikè*), c'est-à-dire une prévision et une connaissance de l'avenir³⁸.

En fait, la traduction latine appropriée de *prognosticon* posait un épineux problème aux humanistes qui proposèrent de nombreuses variantes : outre *præsensio*, on trouve aussi *prædictio*, *præsagium* et *prænotio*. L'espace nous manque ici pour commenter les nuances sémantiques de chacun de ces termes. Il reste que la traduction la plus satisfaisante est sans doute *prænotio*, si l'on comprend *prognosticon* comme synonyme de *prognose*, c'est-à-dire comme la connaissance du passé, du présent et

37. *Ἱπποκράτους Προγνωστικὸν. Hippocratis Prognosticon*, édition de Rabelais, Lyon, Sébastien Gryphe, 1537, α1, v°.

38. Cicéron, *De la divination. De divinatione*, présentation et traduction par José Kany-Turpin, Paris, GF Flammarion, 2004, p. 88-89.

de l'avenir des maladies, définition qu'Hippocrate donne du reste dans l'introduction de son traité. Or le *Lexicon ciceronianum* confirme cette observation, puisqu'à l'entrée «*Prænotio*», il précise qu'il s'agit de l'équivalent latin de «*πρόγνωσις*³⁹» («prognose»). Et Janus Cornarius, dans sa traduction des œuvres complètes d'Hippocrate en 1546, retiendra précisément ce terme. La traduction latine de *præsensio* sans complément du nom, proposée par Rabelais, suggère que le traité d'Hippocrate porte de manière générale sur la prévision de l'avenir et pas seulement dans un sens restreint à la médecine. Il est vrai que le médecin humaniste s'intéressait tout particulièrement à la divination et à la connaissance de l'avenir, qui constitue l'une des interrogations fondamentales aussi bien de la totalité de son *Tiers Livre*, publié en 1546, que de certains épisodes centraux du *Quart Livre*, publié en 1552⁴⁰. Par-delà la dimension nationale, la forme de patrimoine lettré qu'incarne le *Lexicon ciceronianum* relève de la culture universelle, partagée par tous les élèves occidentaux avant la disparition du cours classique, et permet de saisir la juste nuance sémantique voulue par Rabelais dans son édition d'Hippocrate, révélatrice de l'un des leitmotifs de son œuvre littéraire ultérieure.

La littérature et les apories des autres savoirs : l'exemple de Toussaint Cartier

Sans relever ni de l'atelier de l'écrivain ni du savoir que doit posséder le lecteur pour interpréter correctement un texte, il existe une dernière forme de patrimoine lettré à envisager, celle qui permet de voir où se situe la littérature dans l'encyclopédie du savoir et à quelle forme particulière de connaissance elle peut donner accès. À cet égard, le sort réservé par la littérature à Toussaint Cartier, personnage historique qui vécut sur l'île

39. Mario Nizzoli, *Lexicon ciceronianum*, éd. Alexander Scot, Padoue, Typis Seminarii, apud Joannem Manfrè, 1734, p. 565.

40. Sur l'interprétation du *Quart Livre* à la lumière de l'édition du *Pronostic* de 1537, voir Claude La Charité, «Médecine et divination dans l'archipel des Macraeons (*Quart Livre*, chapitres XXV-XXVIII)», dans Jean-Michel Gouvard (dir.), *La littérature française à l'agrégation de Lettres Modernes. Bérout, Rabelais, La Fontaine, Saint Simon, Maupassant, Lagarce*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2011, p. 61-74.

Saint-Barnabé au large de Rimouski de 1728 à 1767, apparaît révélateur⁴¹. Si, de son vivant, on ne trouve à son sujet que de rares documents relatifs à la cession d'une partie de l'île par le seigneur de Rimouski, deux ans à peine après sa mort, il entra dans la légende par la grande porte de la littérature. C'est une romancière britannique, Frances Brooke, qui la première le mit en scène dans un roman épistolaire, *The History of Emily Montague* publié à Londres en 1769. À sa suite, des générations d'écrivains, de poètes, d'érudits et d'historiens recourront à la fable et à la fiction pour tenter de rendre compte de ce que les rares documents d'archives produits de son vivant n'arrivent pas à expliquer, à savoir les raisons pour lesquelles il se retira dans la solitude pendant presque 40 ans. On peut penser ici à l'évêque Joseph Signay, au poète Adolphe Marsais, à l'écrivain Joseph-Charles Taché, à l'érudit Louis-Édouard Bois ou encore, plus récemment, au romancier Jacques Poulin. Une telle floraison de textes littéraires a de quoi étonner. Déjà du vivant de l'ermite, le marquis de Montcalm hésitait sur l'explication à donner de cette vocation imputable, à son avis, soit à la dévotion soit à la « singularité », c'est-à-dire la bizarrerie. À l'instar d'une bonne partie des écrivains catholiques depuis le XIX^e siècle, Yvon Migneault⁴² a tâché de montrer que l'ermite aurait été

.....

41. Voir, à ce propos, Claude La Charité, « L'invention de la littérature québécoise (6) : Les neuf vies de Toussaint Cartier », *Le Mouton NOIR*, vol. XIII, n° 2 (novembre-décembre 2007), p. 3 ; et la série d'articles publiés dans le même journal : « La maison du solitaire, petite cabane en bois rond ou grand ermitage? », vol. XV, n° 1 (septembre-octobre 2009), cahier Champ libre, p. 4 ; « La vocation singulière d'ermite au siècle des Lumières », vol. XV, n° 2 (novembre-décembre 2009), p. 9 ; « La légende du veuf, du ténébreux et de l'inconsolé », vol. XV, n° 3 (janvier-février 2010), p. 7 ; « Peut-on vivre seul pendant quarante ans? », vol. XV, n° 4 (mars-avril 2010), p. 9 ; « Le solitaire était-il analphabète ou "bien instruit"? », vol. XV, n° 5 (mai-juin 2010), p. 7 ; « Qu'est-ce que mange un ermite en hiver? », vol. XV, n° 6 (juillet-août 2010), p. 7 ; « La tentation janséniste de Georges-François Poulet dit M. Dupont », vol. XVI, n° 2 (novembre-décembre 2010), p. 7 ; « Rimouski, porte d'entrée de l'Amérique française au XVIII^e siècle », vol. XVI, n° 3 (janvier-février 2011), p. 7 ; « Que nous apprennent les archives? », vol. XVI, n° 5 (mai-juin 2011), cahier Champ libre, p. 4 ; « Le témoignage du marquis de Montcalm », vol. XVI, n° 6 (juillet-août 2011), cahier Champ libre, p. 7 ; « Frances Brooke et l'exotisme de la vie solitaire », vol. XVII, n° 1 (septembre-octobre 2011), cahier Champ libre, p. 4 ; « L'érémisme en Nouvelle-France et la vocation singulière de Toussaint Cartier au XVIII^e siècle », *Études d'histoire religieuse* (Ottawa), vol. 79, n° 2 (2013), p. 5-19.

42. Yvon Migneault, « Que devons-nous à Frances Brooke, 1724-1789, au sujet de Toussaint Cartier, l'ermite de l'île St-Barnabé, 1707-1767? », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 13, n° 1 (hiver 1988), p. 3-11.

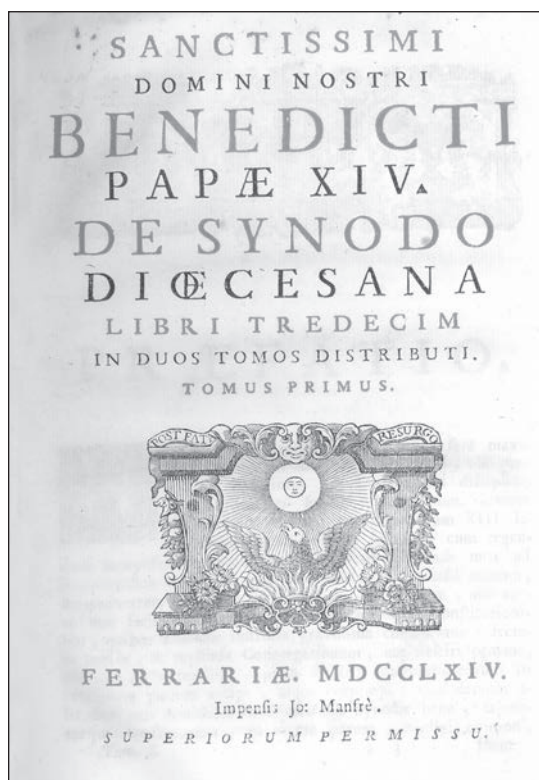
animé d'une soif spirituelle exceptionnelle et que le choix de l'érémisme, si étonnant, ne s'expliquerait que par cette quête certes hors norme, du reste parfaitement orthodoxe. Tous les récits littéraires ne seraient, de son point de vue, que l'expression d'un étonnement devant une foi ardente, en particulier de la part de l'anglo-protestante Frances Brooke, épouse de l'aumônier de l'armée britannique. Une telle explication n'arrive cependant pas à rendre compte du fait que la vocation de Toussaint Cartier constitue une énigme insoluble même aux yeux des catholiques bien au fait des pratiques spirituelles, au point que certains ne purent s'empêcher de recourir à la fable pour répondre aux questions laissées sans réponse par les archives. C'est le cas de l'abbé Bois qui a consacré un roman inédit à l'ermite. Cet érudit, qui n'a laissé aucune autre œuvre de fiction, semble s'être fait violence pour recourir au roman, comme si cette question de la vocation de l'ermite constituait une aporie aussi bien pour l'histoire, la morale, la théologie que la spiritualité, et que seule la littérature pouvait résoudre ce problème insoluble. Une telle hypothèse est confortée par la réédition de 1764 du *De synodo diocesana* (figure 9.6), publiée pour la première fois en 1748 par Benoît XIV, qui fut pape de 1740 à 1758.

Dans ce traité, le souverain pontife rappelle la distinction entre les vrais ermites et les usurpateurs. Il existe en fait trois catégories d'ermites légitimes aux yeux des autorités ecclésiastiques : 1) les religieux qui appartiennent à l'ordre des Ermites Camaldules ; 2) ceux qui, sans être religieux, vivent dans une congrégation selon une règle approuvée par l'évêque ; 3) ceux qui, sans être religieux ni appartenir à une congrégation, reçoivent l'habit d'ermite de leur évêque. Il y a enfin une quatrième et dernière catégorie, celle des usurpateurs qui, de leur propre initiative, portent des vêtements d'ermite et qui, sans être liés au service de l'Église et sans autorité légitime, choisissent la vie solitaire. Le traité rappelle que l'évêque de Gérone interdisait, sous peine d'excommunication, de porter des vêtements d'ermite sans autorisation expresse et conclut ainsi : « *Severiores etiam leges adversus eosdem Eremitas, tamquam apes sine rege*⁴³ [...] Les lois sont encore plus sévères contre ces ermites qui sont comme des abeilles sans reine. » (Traduction de l'auteur)

.....
 43. Benoît XIV, *De synodo diocesana libri tredecim*, Ferrare, Impensis Jo. Manfrè, 1764, t. I, p. 236.

FIGURE 9.6.

Page de titre de l'exemplaire du *De synodo diœcesana* (1764) de Benoît XIV



Source : Centre Joseph-Charles Taché de l'UQAR.

Il est permis de penser que Toussaint Cartier était une «abeille sans reine», dans la mesure où les archives produites de son vivant ne mentionnent ni son appartenance à un ordre religieux ni une quelconque dispense de l'évêque. Ce serait précisément pour expliquer l'incongruité de cette vocation irrégulière que les écrivains mirent à profit les pouvoirs de la littérature, depuis Frances Brooke, qui suppose que l'ermite aurait perdu sa bien-aimée dans la traversée de l'Atlantique et qu'il aurait décidé de consacrer le reste de sa vie à sa mémoire, jusqu'à Louis-Édouard Bois, qui imagine un héros tragique coupable d'avoir voulu surpasser son aïeul, Jacques Cartier, en cherchant à réécrire, en mieux, ses relations de voyage.

Ainsi, à en juger d'après la légende de Toussaint Cartier, la littérature s'engendrerait des apories de la culture d'une époque et sa particularité serait, pour ainsi dire, de tenter de résoudre l'insoluble et de penser l'impensable.

* * *

Les possibilités ouvertes par la notion de «patrimoine lettré» semblent quasi illimitées, en cette période où se multiplient les projets de numérisation et où les fac-similés d'éditions anciennes, disponibles sur Internet, sont toujours plus nombreux. L'utopie de l'ancienne bibliothèque d'Alexandrie, vouée à conserver la totalité du savoir, semble à nouveau à notre portée grâce à la dématérialisation. Ce serait pourtant oublier le caractère éphémère des technologies sur lesquelles s'appuie notre âge numérique, caractérisées par leur obsolescence programmée. C'est pourquoi, au-delà de sa pertinence et de son utilité en histoire littéraire, il apparaît nécessaire de défendre le patrimoine lettré, non pas la simple notion théorique, mais bien la réalité matérielle qu'elle recouvre, à savoir les imprimés anciens qu'il faut se garder d'élaguer, maintenant que toute la bibliothèque de l'humanité semble accessible à partir de la première tablette électronique venue. Il y a fort à parier que, lorsque notre civilisation aura disparu, on ne retrouvera sans doute ni patrimoine bâti ni patrimoine immatériel et encore moins les outils numériques qui auront cessé de fonctionner depuis longtemps. En fait, si l'on pourra alors se faire quelque idée de notre civilisation, ce sera sans doute à partir de ce curieux objet qu'est le livre matériel et qui possède la singulière particularité de se trouver là où souffle l'esprit capable d'imaginer d'autres bâtiments, d'autres croyances, d'autres manières de vivre, à l'instar des humanistes ressuscitant l'Antiquité gréco-latine à partir de son legs le plus durable : son patrimoine lettré.



10

LES HÉRITAGES INCERTAINS
DE LA LITTÉRATURE
QUÉBÉCOISE
CONTEMPORAINE

*Rouge, mère et fils,
Le siècle de Jeanne et
La constellation du lynx*

Martine-Emmanuelle Lapointe

Doctorat en littérature québécoise

Professeure au Département des littératures de langue française

Université de Montréal

« **H**éritage du père », selon l'étymologie : le patrimoine renvoie à la fois aux legs familiaux, aux valeurs transmises et aux richesses culturelles. Il témoignerait ainsi d'une forme d'accumulation des héritages matériels et symboliques, constituerait une sorte de bien collectif qu'il importerait de préserver. Sans renoncer à ce patrimoine culturel, la littérature québécoise contemporaine l'accueille le plus souvent de manière dysphorique, l'accompagne de questions, de doutes, d'incertitudes. Dépossédé, le sujet de la littérature contemporaine semble évoluer dans un paysage incertain, hanté par des références culturelles et historiques éparses, parfois même concurrentes.

Portant sur l'imaginaire d'un patrimoine à la fois perdu, fantasmé, caché, lequel tient plus du lieu de mémoire décrit par Nora que de l'archive ou de la trace concrète laissée par l'Histoire, le présent chapitre s'attachera à la question de la déshérence et au détournement des héritages dans trois romans récents, soit *Rouge, mère et fils* de Suzanne Jacob (2001), *Le siècle de Jeanne* d'Yvon Rivard (2005) et *La constellation du lynx* de Louis Hamelin (2010). L'analyse portera plus précisément sur les apories qui accompagnent le fait d'hériter à l'époque contemporaine. Dans un contexte de crise potentielle de la transmission, ou du moins d'ébranlement des repères sociohistoriques, la figure de l'héritier témoigne à sa manière des apories liées à la construction des filiations culturelles. Son discours ne reconduit pas tant le mythe d'une *tabula rasa* absolue que l'idée d'une mémoire et d'une culture empreintes de négativité. Qu'il évoque l'héritage de la pauvreté¹, les lignées tragiques² ou la culture crépusculaire qui hantent le contexte québécois contemporain, le personnage de l'héritier atteste l'existence de ses relations, même précaires, avec le passé. Dans un tel contexte, la notion de « patrimoine » ne renvoie pas, du moins pas directement, à un héritage matériel qui constituerait un bien commun, mais plutôt à un legs de questions, voire d'interprétations souvent fuyantes et contradictoires. Les figures d'héritier mises en scène dans les trois romans étudiés portent toutes trois un regard inquiet sur les héritages du passé, que ceux-ci soient familiaux, culturels ou historiques. Leur patrimoine se révèle ainsi difficile à cerner. Il se présente sous la forme d'un bagage symbolique composé de réminiscences littéraires, de

1. Voir Yvon Rivard, *Personne n'est une île*, Montréal, Boréal, 2006.

2. Voir notamment Catherine Mavrikakis, *Ça va aller*, Montréal, Leméac, 2002.

secrets de famille, de bribes et de versions concurrentes de l'histoire collective. Tout se passe comme si l'héritier se voyait dans l'obligation d'interroger, parfois même de mettre en cause, le passé.

●..... *Rouge, mère et fils* de Suzanne Jacob

Dans les derniers romans de Jacob, la conscience de la fin plane sur les personnages. Ce n'est pas que l'auteure évacue toute forme d'espoir, mais elle écrit au sein même du chaos, sans en nier l'existence et les conséquences. Ses personnages sont des errants, car ils ne possèdent pas les clefs de leurs propres histoires, faute d'un ordre déjà donné, faute d'une origine et d'un avenir potentiel. Dans *L'obéissance* (1991), Marie est hantée par sa propre mort; dans *Fugueuses* (2005), l'effondrement des tours du World Trade Center ébranle l'équilibre précaire d'une famille de la classe moyenne; dans *Rouge, mère et fils*, Delphine constate l'oblitération du futur:

Si la plupart des questions tombent désormais en désuétude avant même d'être formulées, s'expliqua Delphine, c'est que le futur expire, c'est que le futur est KO. Il a fallu des siècles pour créer et élargir l'espace du futur dans la pensée humaine, et quelques années pour administrer au futur le choc qui l'a fait disparaître; impossible de transmettre aucun espace de futur par la méthode du test objectif. Il faut des histoires, mais les histoires sont interdites parce qu'elles ne se soumettent pas aux tests objectifs³.

Ce passage est riche en pistes d'interprétation et pourrait même subsumer les principaux conflits d'interprétation, conflits des codes et des langages (pour reprendre une obsession bien jacobienne) qui surgiront dans la suite du roman. Pour transmettre, il faut pouvoir s'installer dans la longue durée et imaginer l'avenir; et pour imaginer l'avenir, il faut connaître, au moins en partie, son histoire, savoir d'où l'on vient. Entre l'imagination, voire la créativité, et la connaissance du passé, le rapport est donc circulaire. Par ailleurs, dans cette quête d'une ascendance, l'instinct, le doute, l'impressionnisme et le jeu devraient remplacer les discours rationnels. S'opposent le fait d'«être comme activité de fiction» – passage tiré d'une conférence-fiction de l'auteure parue en 1988⁴ – et la rationalité scientifique. Les personnages de Delphine et de Luc – mère

.....
3. Suzanne Jacob, *Rouge, mère et fils*, Montréal, Boréal, 2001, p. 18.

4. Suzanne Jacob, «Conférence-fiction», *Possibles*, vol. XII, n° 4 (automne 1988), p. 87.

et fils du titre *Rouge, mère et fils* – sont du côté de la fiction, tandis que d'autres, Simon, Félix, Lorne prétendent vivre en accord avec leur raison⁵. Or, si l'on en croit Jacob, tout est fiction; mieux, tout est texte, du visage au silence, en passant par ce que le discours laisse échapper, par les intonations d'une voix, par les «gestes irrattrapables⁶» qui nous hantent longtemps après avoir été commis.

Fidèle à cette logique, Suzanne Jacob a baptisé «fictions dominantes» les discours conformes aux idéaux politiques et sociaux, lesquels seraient portés aux nues par diverses instances de légitimation (médias, gouvernements, etc.). Dans son essai *La bulle d'encre* paru en 1997, elle définit ainsi la fiction dominante: «La fiction la plus dominante dans une même société, celle qui est le plus en usage, c'est la fiction dominante [...] Les sociétés se maintiennent dans leur forme propre grâce à ces fictions dominantes comme les individus se maintiennent dans leur forme propre grâce à des récits d'eux-mêmes qui leur servent de convention de réalité⁷.» À ce récit dominant elle oppose le récit du métissage, qui serait occulté dans l'imaginaire québécois:

Le [récit historique] s'effectue en accord avec les priorités que chaque société détermine au cours de son histoire pour s'ajuster aux fluctuations que les fictions mineures provoquent dans le solide tissu de la fiction dominante. On a vu récemment pareille tentative, quand une fiction mineure a voulu effacer un génocide de l'histoire contemporaine. On continue de voir cette fidélité au récit dominant à l'œuvre au Québec lorsqu'il s'agit de faire le récit de notre métissage avec les Amérindiens: le récit dominant répète inlassablement que nous ne sommes pas métissés, mais dès que nous oublions cette litanie dominante pour nous regarder les uns les autres, ça nous saute aux yeux que nous le sommes. Nous portons sur nous, sur notre corps et sur notre front et dans notre âme, toutes les preuves de notre métissage, mais la fiction dominante a ses raisons de poursuivre inlassablement son récit tiré de sources tronquées qui ont effacé les preuves recevables par les institutions scientifiques⁸.

.....
5. Simon dira que Delphine est son irrationnel; Félix use de cynisme et de sarcasme; Lorne aura pour *credo* «sûr et certain».

6. Suzanne Jacob, *Rouge, mère et fils*, *op. cit.*, p. 19.

7. Suzanne Jacob, *La bulle d'encre*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal/Boréal, 1997, p. 35.

8. *Ibid.*, p. 44.

La substitution de la fiction dominante par le récit du métissage est particulièrement manifeste dans *Rouge, mère et fils* puisque l'histoire familiale du personnage de Delphine a été rompue⁹. Cette dernière ne sait pas de quelle tribu provenaient ses aïeux et porte en elle le souvenir d'une langue oubliée, «étrangère, inaccessible¹⁰». Même son patronyme a été tronqué : «son grand-père maternel qui s'appelait Edmond Mathieu, Mathieu avec un H, qui avait décidé, à sa majorité, à vingt et un ans à l'époque, qu'il en avait assez et il avait fait les démarches et il avait obtenu de changer son nom pour Mathieu sans H sur tous ses papiers¹¹». La disparition du H muet dans le patronyme du grand-père Mathieu est la manifestation littérale – au sens strict – de l'oubli, du trou de mémoire : Delphine doit inventer ce qui manque.

Comment rétablir l'équilibre? Comment colmater les brèches d'une histoire incomplète? Visités par des spectres, hantés par les voix de leurs aïeux, les personnages du roman de Jacob sont des ventriloques. Leurs hantises renvoient, d'une part, à l'histoire trouée de la lignée, en rétablissent la continuité. D'autre part, elles font signe vers l'idée de responsabilité : il faut prendre acte des agonies des aïeux, de leur extermination, pour mieux vivre le présent. Comme le note Michel Biron, «[c]e qui compte pour [Suzanne Jacob] – comme pour un grand nombre de romanciers contemporains –, c'est que l'écrivain agisse sur le lecteur en l'aidant à rendre le monde lisible, donc habitable, apte à recevoir sa propre activité de fiction¹²». Je lierais d'ailleurs cette éthique de la mémoire aux divers tribunaux imaginaires qui traversent *Rouge, mère et fils* : Luc comparaît devant lui-même ; Delphine se livre à un jury de proches dans le dénouement du roman ; Lenny renonce au confort d'une situation prometteuse pour rembourser une dette collective, soit celle des États-Unis envers les Africains «enterrés en vrac dans la terre d'Amérique¹³». L'Amérique est un tombeau que l'on n'ose pas ouvrir : le génocide amérindien, la traite des esclaves, toutes ces fictions, pourtant loin d'être mineures, sont tues, effacées, et confirment l'occultation d'un certain patrimoine métis.

.....

9. Voir à ce sujet Michel Biron, «Happy end : l'héritage amérindien dans *Rouge, mère et fils* de Suzanne Jacob», *Tangence*, n° 98 (hiver 2012), p. 87-88.

10. Suzanne Jacob, *Rouge, mère et fils*, *op. cit.*, p. 28.

11. *Ibid.*, p. 228.

12. Michel Biron, «Happy end : l'héritage amérindien dans *Rouge, mère et fils* de Suzanne Jacob», *op. cit.*, p. 99.

13. Suzanne Jacob, *Rouge, mère et fils*, *op. cit.*, p. 85.

Les tribunaux, les procès, les comparutions forcent également les différents personnages à justifier leurs actes et leurs histoires ; mieux, ils ramènent à la quête d'un sens qui permettrait de lier l'individuel au collectif. La question de la promesse affleure à plusieurs reprises dans *Rouge, mère et fils*. «Promesse», le mot n'est pas anodin, car il sous-entend une sorte de pacte avec le futur, avec la postérité. En effaçant leurs morts, leurs archives et leurs noms, les aïeux de Delphine ont effacé le lien avec le futur, ont voué leur histoire à la disparition. Notons que le verbe «promettre» est aussi lié au fait de «prêter serment», ce qui ramène au vocabulaire juridique. La promesse, c'est aussi et surtout la possibilité de transmettre : il s'agit d'un engagement envers un tiers, ce que redouble le syntagme verbal «prêter serment». Être adulte selon Luc consiste d'ailleurs «à transmettre ce qu'on lui a appris¹⁴». Mais les choses sont loin d'être simples lorsqu'on se place sous le signe de la promesse et de l'enfement ; en un mot, de la transmission : «Tu ne trouveras rien. Ce qui doit se transmettre est introuvable, il n'est que transmissible¹⁵», affirme même Delphine vers la fin du roman. La transmission des héritages n'est pas directe et linéaire, elle est accidentelle et hasardeuse. Tout se passe comme si les seuls liens généalogiques ne pouvaient se porter garants de l'identité des personnages. Ils doivent au contraire se forger au hasard des rencontres et des affinités électives. La filiation ne s'impose plus, elle est le fruit de lectures, d'interprétations, de dévoilements de secrets, d'inventions de bribes perdues d'une histoire familiale. On pourrait dire que l'on écrit son identité en lisant les autres et, réciproquement, en étant lu par eux.

●..... **Le siècle de Jeanne d'Yvon Rivard**

La question du legs familial et culturel est également au cœur du roman *Le siècle de Jeanne*¹⁶ d'Yvon Rivard, troisième tome d'une trilogie romanesque inaugurée avec *Les silences du corbeau* (1986) et *Le milieu du jour* (1995). Alexandre, le narrateur du roman, s'adresse en quelque sorte à sa petite-fille Jeanne et lui transmet une part de ses expériences passées. Dès le début du récit toutefois, le grand-père se présente sous les traits

.....
14. *Ibid.*, p. 46.

15. *Ibid.*, p. 200.

16. Pour une analyse plus étoffée de ce roman, voir Martine-Emmanuelle Lapointe, «Recommencer le monde : enfance et transmission culturelle dans les œuvres de Réjean Ducharme, d'Yvon Rivard et de Catherine Mavrikakis», *Inter-Lignes (Les héritages en questions*, janvier 2009), p. 65-78.

de l'héritier, inversant le cours prétendument naturel de la filiation : « [J]e me rends compte, grâce à Jeanne, que [...] j'avais depuis longtemps commencé à m'éloigner de ce que je suis vraiment : un enfant, quelqu'un qui est heureux du simple fait d'exister¹⁷. » S'il valorise l'enfance et ses jeux, le propos du roman ne se réduit guère à une réflexion mélancolique sur la jeunesse enfuie. Alexandre tente plutôt de renouer avec l'instant, trop souvent occulté par l'espoir d'une suite, d'une continuité ; en somme, par le désir « qu'il y ait quelque chose au-delà¹⁸ ».

L'action romanesque, autoréférentielle pour l'essentiel, donne lieu à l'élaboration de réflexions qui rejoignent le contenu des essais rassemblés dans *Personne n'est une île*, recueil que l'auteur a fait paraître en 2006. L'essayiste et le romancier apparaissent ainsi comme les lecteurs fidèles de quelques œuvres choisies (parmi lesquelles se trouvent celles des romantiques allemands, de Friedrich Nietzsche, d'Hubert Aquin, de Virginia Woolf) qu'ils citent et interprètent différemment selon les contextes d'énonciation. Aussi, dès l'exergue de son recueil d'essais, Rivard se réapproprie-t-il une citation de John Donne – « *No man is an island* » – commentée dans les deux premiers tomes de sa trilogie. Cité de nouveau dans *Le siècle de Jeanne*, le passage est ainsi interprété : « Oui, Donne, que j'avais si mal cité pendant des années, avait raison : “No man is an island.” Si des années j'avais entendu le contraire (“Every man is an island”), c'est sans doute qu'alors je n'étais pas seul et que la mort que je désirais ne m'était pas encore apparue¹⁹. » Fort éclairante, cette double interprétation de la citation permet de mieux cerner le parcours d'Alexandre qui, du solitaire bien entouré des *Silences du corbeau*, à l'errant « crispé dans son désir » du *Milieu du jour*, en vient à assumer dans *Le siècle de Jeanne* sa propre faiblesse. Même s'il aspire à la solitude la plus totale, même s'il croit pouvoir vivre sur une île, il ne peut nier ce qui l'a précédé et ce qui le suit, cette histoire – familiale, personnelle, amoureuse – dont il semble néanmoins vouloir s'extraire, comme s'il lui était possible de sortir du temps :

[L]'histoire, c'est ce qu'on fait entre les deux, c'est le chemin pavé de causes et d'effets qui essaie de rattacher, pour le meilleur et pour le pire, le début à la fin, le passé au présent [...] L'histoire, celle qu'on fait et celle qu'on raconte, nous divertit, nous distrait de ce que nous sommes²⁰.

.....

17. Yvon Rivard, *Le siècle de Jeanne*, Montréal, Boréal, 2005, p. 57.

18. *Ibid.*, p. 396.

19. *Ibid.*, p. 78.

20. *Ibid.*, p. 104.

Cette vision de l'histoire insiste davantage sur le parcours et sur l'avancée que sur la profondeur des moments qui s'y assemblent. Or, pour Rivard, l'essentiel se trouve, non pas dans le tracé régulier d'une séquence temporelle chronologique, mais bien dans l'accueil de moments désordonnés par lesquels le début et la fin se confondent, emportés par le perpétuel recommencement.

L'enfance devient l'emblème de cette conception du temps, voire de l'instant, car elle aurait le pouvoir de réinventer les lieux, les moments et les êtres au fur et à mesure. Le verbe «recommencer» pourrait bien définir à lui seul ce pouvoir de l'enfant :

[L'enfance, le droit d'être tantôt ceci, tantôt cela, le plaisir de jouer et celui de ne pas jouer, le privilège aristocratique de ne rien achever, la force de l'oubli, le perpétuel recommencement du monde, l'anarchie bienheureuse des récits répétés, fragmentés, la conquête des choses dont personne ne veut, l'empreinte indélébile des pas que la marée efface²¹.

L'enfant efface volontiers les étapes du parcours et les péripéties de l'histoire. Il confond les moments et les dépose, entrecroisés, dans un instant fugace. Ses jeux ne renvoient nullement aux loisirs, à la fuite ou à la distraction, mais se substituent littéralement au réel, l'investissent et le réinventent. La beauté de l'instant permet également d'échapper au désir (d'autre chose), à la nostalgie ou à la projection dans l'avenir, car, comme l'affirme Alexandre, «[l']instant est si merveilleux que je ne fais rien, que je ne désire plus rien que d'être là²²». C'est exactement ce que Jeanne transmet à son grand-père Alexandre, une gratuité d'avant le langage et la connaissance, expérience pure permettant au regard de prendre la réelle mesure de ce qui l'entoure. En acceptant la plénitude de l'instant, l'être renonce à la crispation des anciens désirs et à la possession des êtres qui, dans les romans de Rivard, vont souvent de pair avec une certaine culpabilité.

Cette conception singulière du temps de l'enfance éclaire à plusieurs égards la question de la transmission culturelle. Pour Rivard en effet, l'écrivain québécois doit négocier avec un héritage de la pauvreté. L'écriture doit traduire l'humilité de celui ou de celle qui, même en fin de parcours, continue à chercher, à douter, qui se sait éternel héritier malgré

.....
21. *Ibid.*, p. 64.

22. *Ibid.*, p. 162.

son statut de maître. Inscrite dans les œuvres d'un Gaston Miron, d'un Hector de Saint-Denys Garneau, d'un Hubert Aquin, mais aussi d'une Virginia Woolf, l'humilité demeure un enseignement impérissable ; mieux, elle constitue une manière d'accepter le silence des pères et de retrouver l'émerveillement de l'enfant.

Dans *Le siècle de Jeanne*, la réflexion sur les héritages de la pauvreté est transposée en termes historiques. Comparant la splendeur architecturale des monuments parisiens qui portent l'empreinte du temps au caractère indompté des grands espaces nord-américains, le narrateur en conclut : «[O]ù, donc, si ce n'est à Paris, peut-on ainsi conquérir ce merveilleux territoire sauvage qu'on a hérité du Nouveau Monde et qui nous permet de circuler librement parmi les autres sans vouloir rivaliser avec eux²³?» Pour le citoyen du Nouveau Monde, le salut ne se trouverait donc pas dans une quelconque idéologie du rattrapage ou dans le désir de s'élever à la hauteur des cultures plus anciennes, mais bien dans l'acceptation des enseignements que livrent les espaces infinis et indomptés. Rien d'étonnant à ce que la culture de la pauvreté soit rattachée, dans *Le siècle de Jeanne*, à trois mots issus de la culture familiale d'Alexandre : «Va jouer dehors²⁴.» Que signifie cette injonction ? Il faut sortir, quitter les lieux clos, car il s'avère trop douloureux de se retirer en soi. Il faut se fondre dans le paysage, se laisser envahir par lui plutôt que de choisir la réclusion des chambres. En d'autres mots, il s'agit de se détacher de soi pour mieux dépouiller son regard.

Les paysages décrits par Yvon Rivard témoigneraient aussi d'une autre forme de rapport à l'histoire et à la culture, laquelle ne consisterait pas en une accumulation de savoirs et de lieux de mémoire, mais bien en une forme d'incertitude ontologique. D'où la réponse à Lord Durham consignée dans le roman :

Lord Durham a fait la même erreur que la plupart de ceux qui, de tout temps, ont répondu à tout parce qu'ils ont oublié la question et s'empresment de la supprimer quand ils la rencontrent bien vivante dans ces êtres frustrés, troués comme des passoirs, qui n'apprennent ou ne retiennent que ce qui les appauvrit²⁵.

.....

23. *Ibid.*, p. 287.

24. *Ibid.*, p. 227.

25. *Ibid.*, p. 346.

Rivard fait ici référence à l'héritage de questions, insolubles peut-être, qui accompagnent le légataire. Étroitement rattaché à la conception du temps développée au fil de l'œuvre, rappelant l'émerveillement de l'enfance, l'héritage de la pauvreté s'inscrit ainsi dans une double perspective. Il permet à la fois de décrire l'attitude existentielle de l'héritier du Nouveau Monde et de cerner les contours de son histoire culturelle.

● ***La constellation du lynx* de Louis Hamelin**

Les deux premiers romans analysés conféraient à la question de l'héritage une valeur éthique, s'attachaient aux problèmes existentiels que posent les négociations constantes entre l'individu et sa société. Pour Jacob et Rivard, le fait de raconter une histoire engage l'écrivain; les fictions que ce dernier compose sont des représentations du monde qui témoignent de ses valeurs propres. Il en va autrement dans *La constellation du lynx* de Louis Hamelin qui contredit bien des lieux communs sur la littérature contemporaine, souvent considérée comme autoréférentielle et intimiste, en ce qu'il renoue avec l'engagement politique, emprunte la forme d'une fresque, s'avère touffu, polyphonique. Loin de ne porter que sur l'éthique individuelle, le roman d'Hamelin se concentre davantage sur ce qui est relatif à la cité, sur le politique au sens strict. C'est donc dans une filiation fondée sur un rapport étroit à la grande Histoire que s'inscrit ce roman. Louis Hamelin s'y mesure en effet aux vertiges de l'histoire québécoise et revisite les événements d'octobre 1970. Contrairement aux écrivains engagés des années 1960-1970 dont il s'inspire en partie, Hamelin ne se présente pas comme le chantre de la désaliénation collective, mais plutôt comme une sorte d'archiviste-écrivain qui se serait attribué le mandat de corriger les faits de l'Histoire, d'en dévoiler les failles, les ratés et les mensonges, mais aussi de les transformer en fiction, de les rejouer sur le mode romanesque.

La littérature n'a rien d'inutile, elle sert au contraire de filtre sémiotique, de loupe, permettant de saisir les nuances de discours mensongers, fabriqués dans les coulisses du pouvoir. On pourrait même dire que tout est fiction, enfin fiction acceptable, dotée d'une certaine «représentance» pour reprendre le concept de Paul Ricoeur. Selon ce dernier, une différence manifeste s'impose entre les événements historiques réels et leurs représentations romanesques: dans une fiction, «la référence au passé, et la fonction elle-même de représentation, sont conservées, mais sur un mode

neutralisé, semblable à celui par lequel Husserl caractérise l'imaginaire²⁶. Chez Hamelin, il ne s'agit pas tant de nier le principe de réalité que de réfléchir aux signes qui habitent et déterminent celle-ci, aux couches de sens superposées, comme autant de versions d'un même objet, qui le configurent. Le personnage principal du roman, Sam Nihilo, est obsédé par les différents épisodes du récit accompagnant les événements d'octobre 1970 et qui, malgré les enquêtes successives et les recherches historiques, demeurent insaisissables. Formé à l'Université du Québec à Montréal en études littéraires, il est d'abord et avant tout un herméneute. Il s'agit pour lui de relire le passé, de le décrypter, d'où l'attention particulière qu'il accorde aux textes de l'époque, coupures de journaux, manifestes, archives, notes et messages divers. Au terme de son enquête, il découvre «toute une histoire», évoque «la couverture narrative» de la CATS (Combined Anti-Terrorist Squad), parle de «fabrication», de «spectacle²⁷», termes qui traduisent clairement la manipulation des faits et l'artifice des versions officielles de l'Histoire.

Sam Nihilo a hérité sa fascination pour les événements d'octobre 1970 du Chevalier de Branlequeue, son ancien professeur de littérature. Ce dernier est le fondateur du groupe des Octobierristes rassemblant des «gens de lettres» dont «la vocation est de déchiffrer». Leur sujet de prédilection est bien sûr la crise d'Octobre 1970 et ses multiples sous-textes, voire l'«infrahistoire²⁸». Le Chevalier de Branlequeue se présente à la fois comme le témoin d'une époque révolue et le légateur des visions et des enseignements du passé. Son rôle d'émissaire éclairé, de passeur culturel, est soutenu par de nombreux échos à l'histoire de la littérature québécoise. Le personnage forgé par Hamelin apparaît en effet comme une sorte de synthèse des figures de Ferron, de Miron et d'Aquin. Au premier, il emprunte le parcours et le rôle de négociateur auprès des felquistes²⁹; au deuxième, les funérailles (quasi) nationales, l'emprisonnement pendant la crise d'Octobre et l'épopée poétique inachevée; au dernier, enfin, la fascination pour les patriotes de 1837-1838 et leur révolution ratée. Notons d'ailleurs au passage que Branlequeue donne un cours intitulé *Aquin et la révolution*.

.....

26. Paul Ricœur, *Temps et récit III: Le temps raconté*, Paris, Seuil, coll. «Points», 1985, p. 233.

27. Louis Hamelin, *La constellation du lynx*, Montréal, Boréal, 2010, p. 556.

28. *Ibid.*, p. 128.

29. Notons aussi que le patronyme du Chevalier, «Branlequeue», rappelle le nom du personnage Léon de Portanqueu de *L'amélanchier* de Jacques Ferron.

L'héritage culturel et historique reçu par le personnage de Sam Nihilo est profondément aporétique. L'ancien étudiant devenu écrivain hérite en effet de questions, d'obsessions, de documents à déchiffrer; bref, d'énigmes à éclaircir, mais aussi d'une histoire révolutionnaire vouée au naufrage. Le roman ne se termine-t-il pas avec le naufrage d'un bateau, d'ailleurs baptisé le *Patriote*? L'ironie du dénouement est manifeste et donne clairement à lire l'échec de la révolution. C'est que la révolution se donne difficilement en héritage puisqu'elle n'est que moment présent, que fulgurance. La révolution québécoise, qui plus est, est morte dans l'œuf, ce qu'illustrent éloquemment les réflexions du Chevalier de Branlequeue sur le sujet, largement inspirées de la pensée d'Hubert Aquin. Rappelons que les multiples références à l'utopique Révolution du Québec se multipliant dans l'œuvre aquinienne renvoient toutes ou presque au thème de l'échec: elles témoignent de «l'épopée déréalisante [...] d'un peuple sans histoire³⁰», rappellent la condition du dominé qui «à défaut de réalités, surproduit des symboles³¹» et font signe vers la minorisation d'une nation n'arrivant à se définir que par la négative.

Dans son essai «L'art de la défaite. Considérations stylistiques³²», Aquin revisite les rébellions de 1837-1838, l'un de ses sujets de prédilection, afin de montrer comment les patriotes ont fomenté leur propre défaite. Trop étonnés de leur victoire à Saint-Denis, «une réussite révolutionnaire qui frise la perfection³³», ils auraient ensuite rompu avec le style de la guérilla pour adopter les règles militaires de leurs ennemis:

Ils étaient sûrs de mourir glorieusement sous le tir des vrais soldats; voilà qu'ils triomphent et ils ne savent plus quoi faire, surpris par l'invraisemblable, paralysés par une victoire nullement prophétisée; ils sont muets de terreur, car la logique désormais veut qu'ils continuent la guerre [...] La troupe victorieuse de Saint-Denis n'a pas profité de sa victoire parce qu'elle préparait [...] sa défaite et son anéantissement³⁴.

.....

30. Hubert Aquin, *Prochain épisode*, édition critique établie par Jacques Allard, Claude Sabourin et Guy Allain, Montréal, Bibliothèque québécoise, [1965] 1995, p. 90.

31. Hubert Aquin, «Profession: écrivain», dans *Point de fuite*, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1971, p. 52.

32. Hubert Aquin, «L'art de la défaite», dans *Mélanges littéraires II. Comprendre dangereusement*, édition critique établie par Jacinthe Martel avec la collaboration de Claude Lamy, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1995, p. 131-144.

33. Hubert Aquin, «L'art de la défaite», *op. cit.*, p. 139.

34. *Ibid.*, p. 135.

Dans *La constellation du lynx*, Chevalier de Branlequeue s'inspire lui aussi des rébellions de 1837-1838 pour rédiger ses *Élucubrations*, parues en 1970 comme l'a été *L'homme rapaillé* de Miron. Les coïncidences historiques entre les rébellions et la crise d'Octobre se multiplient. Alors qu'il est conduit à Saint-Marc-sur-Richelieu, Branlequeue est inspiré par le paysage et a une réflexion sur le sort injuste des patriotes :

J'essaie de voir l'église. C'est là que les hommes de Wetherall ont allumé leur grand feu de joie, après la victoire. Ils ont célébré jusque tard dans la nuit, à côté des cadavres de leurs ennemis entassés devant l'autel. Des dizaines et des dizaines de macchabées empilés au pied de la croix comme du bois de chauffage. Une vingtaine de survivants avaient été parqués dans la sacristie pour la nuit. Le lord qui les surveillait les a décrits : à genoux dans le noir, éclairés par une chandelle, priant en silence pendant que les *goddam* riaient et chantaient juste à côté [...] Les Anglais sont retournés dans l'église le lendemain pour se débarrasser des corps. Ils y ont trouvé des cochons qui avaient réussi à pénétrer dans la bâtisse et qui bouffaient du macchabée gelé³⁵.

Scène de l'aliénation la plus terrible : les cadavres sont dévorés par les bêtes, ce qui donne lieu à une sorte de mise en abyme cruelle du destin des patriotes, mais plus encore à un cauchemar prémonitoire révélateur du désastre à venir.

Comme chez Aquin, le texte de l'Histoire sert d'exemple, sinon de fatalité, et entache le présent. Les patriotes sont encore une fois les figures de l'impossible révolution et du rêve avorté. Comme eux, les felquistes n'ont pu mener à bien leur projet et semblaient condamnés d'avance, destinés à l'échec. Rien d'étonnant à ce que les felquistes vieillissants aient abandonné leurs idéaux de jeunesse :

Au début des années 80, à leur retour d'exil pour les uns, à leur sortie de prison pour les autres, les trajectoires des anciens kidnappeurs d'Octobre avaient considérablement divergé. Ceux qui n'avaient pas recherché et trouvé l'oubli s'étaient pour la plupart recyclés en parfaits représentants de la gauche citoyenne³⁶.

.....
35. Louis Hamelin, *La constellation du lynx*, op. cit., p. 150.

36. *Ibid.*, p. 236.

Leurs actions sont désormais citoyennes, pacifistes, en accord avec leur discours « politiquement *cool* » et leur plan de retraite. Difficile de ne pas retrouver dans ce portrait rapidement esquissé nombre de lieux communs sur la culture contemporaine et sur l'essoufflement des idéologies radicales des années 1960, mais plus encore sur un certain projet révolutionnaire promis d'avance à l'échec.

● Renaître malgré tout

De l'article « Institution et courants d'air » de Gilles Marcotte³⁷ à *L'absence du maître* de Michel Biron³⁸, en passant par la plus récente *Histoire de la littérature québécoise*³⁹, nombreuses sont les études qui ont mis en évidence la précarité des canons et des traditions de l'histoire littéraire québécoise. Comment hériter dans un tel contexte? La déshérence, le désenchantement, le syndrome de la perte sont-ils indissociables de la tradition littéraire locale ou font-ils plutôt partie de la culture contemporaine? Plus de 20 ans après la parution de *L'écologie du réel* de Pierre Nepveu, la littérature québécoise est-elle toujours animée par « [le] paradoxe d'une auto-mutilation qui se voudrait une guérison et une façon de renaître⁴⁰ »? À la lumière des brèves analyses ici rassemblées, je n'oserais pas répondre de manière définitive à ces questions. Néanmoins, je me permettrai de conclure en lançant deux hypothèses générales, nées de mes recherches et de mes lectures des dernières années.

À l'imaginaire de la perte, à l'ère du vide, à la crise de la culture, aux multiples discours de la fin, si souvent invoqués par les théoriciens de l'histoire et de la littérature, je substituerai l'imaginaire de la survivance. Non par goût de la pirouette rhétorique, mais bien parce qu'il me semble trop simple d'opposer le plein des siècles passés, riches de traditions et de monuments, au vide de l'époque contemporaine. Conçu comme la résistance d'un organisme à ce qui provoque la disparition, ou même

.....
37. Gilles Marcotte, « Institution et courants d'air », *Liberté*, vol. 23, n° 2 (1981), p. 5-14.

38. Michel Biron, *L'absence du maître*. Saint-Denys Garneau, Ferron, Ducharme, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2000.

39. Michel Biron, François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge, avec la collaboration de Martine-Emmanuelle Lapointe, *Histoire de la littérature québécoise*, Montréal, Boréal, 2010.

40. Pierre Nepveu, *L'écologie du réel*, Montréal, Boréal, [1998] 1999, p. 17.

comme ce qui subsiste d'une chose disparue ou en voie de disparition, le thème de la survivance ne renvoie ni à l'idéologie de la survivance canadienne-française ni à une quelconque prétention à l'immortalité de l'âme, mais bien à « cet état de *survivance* qui n'appartient ni à la vie tout à fait, ni à la mort tout à fait, mais à un genre d'état aussi paradoxal que celui des spectres qui, sans relâche, mettent du dedans notre mémoire en mouvement⁴¹ ». L'état de survivance fait ainsi référence aux questions de la « spectralité » et de la hantise qui innervent nombre de textes contemporains, et qui permettent de ranimer un patrimoine ancien. Les trois romans étudiés ici affrontaient des spectres du passé, mémoire familiale refoulée chez Suzanne Jacob, rapport paradoxal au patrimoine culturel du Québec chez Rivard, lectures contradictoires et peut-être même mensongères de la crise d'Octobre chez Louis Hamelin. Le présent mis en œuvre dans les trois textes est ainsi informé, pour ne pas dire contaminé, par différentes formes de survivance du passé. Impossible dès lors de nier l'importance de ce dernier et d'en conclure, comme l'ont fait certains écrivains et théoriciens de la littérature, à l'amnésie généralisée des contemporains⁴².

Deuxième hypothèse : la passation des valeurs et des legs culturels ayant toujours été chose périlleuse, tout comme la communication entre les membres de générations différentes, l'idée même d'une transmission transparente des héritages relève d'une sorte de mythologie commode, surtout pour les apôtres du passé. L'essayiste Lydia Flem compare le fait d'hériter à une « épreuve de la réalité⁴³ ». L'héritier est le survivant, celui qui « commence par un surinvestissement du parent mort avant son désinvestissement progressif au profit de la vie⁴⁴ ». L'héritage n'a rien d'un don, mais s'apparente fort à une dette. Le fait d'hériter constitue en somme une forme d'appropriation impudique, parfois même violente. Il s'agit littéralement, pour reprendre le titre de l'essai de Flem, de « vider la maison de ses parents » pour mieux la reconstruire.

.....
41. Georges Didi-Huberman, *Génie du non-lieu*, Paris, Minuit, 2001, p. 16, souligné dans le texte.

42. Voir notamment William Marx, *L'adieu à la littérature*, Paris, Minuit, 2005 ; Richard Millet, *Désenchantement de la littérature*, Paris, Gallimard, 2007 ; Tzvetan Todorov, *La littérature en péril*, Paris, Flammarion, 2006.

43. Lydia Flem, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du XXI^e siècle », 2004, p. 19.

44. *Ibid.*, p. 19.

●.....NOTICES BIOGRAPHIQUES

Jean-Yves Andrieux est professeur émérite d'histoire de l'art contemporain à la Faculté des lettres de Sorbonne Université, à Paris, et membre du Centre André Chastel (Laboratoire de recherche en Histoire de l'art [UMR 8150]). Il s'intéresse au patrimoine monumental et à l'histoire culturelle et sociale de l'architecture, aux XIX^e et XX^e siècles, en Europe. Il a été consultant scientifique auprès de la direction générale des patrimoines, au ministère français de la Culture, et auprès du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS-International).

Philippe Dubé a été professeur titulaire en muséologie à l'Université Laval de 1988 à 2017. Auteur de quelques ouvrages, *Tattoo-Tatoué*, *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix* et *Marcel Baril, figure énigmatique de l'art québécois*, il fonde en 2004 le Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture et, en 2008, agit comme coscénariste du *Moulin à images* de Robert Lepage. Il reçoit le prix Carrière 2017 de la Société des musées du Québec.

Ethnologue et muséologue, **Marie-Blanche Fourcade** est chef, conservation et expositions au Musée de l'Holocauste Montréal. Elle est également professeure associée au Département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ainsi que chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain et au Groupe de recherche sur la médiation culturelle (UQAM). Ses travaux de recherche portent sur les patrimoines migrants au Québec ainsi que sur les enjeux de médiation et de transmission du sensible au musée.

Spécialiste de l'histoire intellectuelle du Québec, de l'historiographie et de l'épistémologie de l'histoire, **Julien Goyette** est professeur d'histoire au Département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Coéditeur d'une anthologie consacrée aux réflexions sur l'histoire au Québec (*Parole d'historiens*, 2006), il a fait paraître en 2017 *Temps et culture. Fernand Dumont et la philosophie de l'histoire*.

Karine Hébert est professeure d'histoire au Département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski. Elle travaille en histoire des femmes et de la jeunesse, en plus de s'intéresser depuis quelques années à l'histoire du patrimoine au Québec et à celle des communautés religieuses féminines dans l'Est-du-Québec. Sa thèse de doctorat a été publiée en 2008 sous le titre *Impatient d'être soi-même. Les étudiants montréalais, 1895-1960*. Elle est vice-présidente de l'Institut d'histoire de l'Amérique française depuis 2015.

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire et patrimoine imprimé et directeur du Centre interuniversitaire de recherche sur la première modernité XVI^e-XVIII^e siècles, **Claude La Charité** est professeur au Département des lettres et humanités à l'Université du Québec à Rimouski. Avec Marc André Bernier, il a dirigé le projet d'Inventaire des imprimés anciens conservés au Québec (IMAQ) en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Martine-Emmanuelle Lapointe est professeure agrégée au Département des littératures de langue française de l'Université de Montréal et directrice du Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises-Université de Montréal. Sa thèse de doctorat a paru en 2008 sous le titre *Emblèmes d'une littérature*. Le libraire, Prochain épisode et L'avalée des avalés. Elle a également codirigé *Transmission et héritages de la littérature québécoise* (PUM, 2011) et *Le printemps québécois. Une anthologie* (Écosociété, 2013).

Docteure en sociologie et professeure au Département sociétés, territoires et développement de l'Université du Québec à Rimouski, **Nathalie Lewis** s'intéresse aux liens entre les communautés et leur environnement. Ses travaux sont axés sur les aspects sociaux et politiques du «gouvernement» de la nature. Elle a notamment coordonné le *Manuel de sociologie de l'environnement* (PUL, 2012) et a assuré, avec Didier Busca, la coédition de l'ouvrage (à paraître, PUL) *Penser le gouvernement des ressources naturelles*.

Guillaume Marie est titulaire d'un doctorat de géographie physique de l'Université de Bretagne Occidentale. Il a ensuite participé à un programme de recherche appliquée et pluridisciplinaire sur le recensement et la valorisation du patrimoine maritime culturel de Bretagne. Il est depuis 2011 professeur de géographie des zones côtières à l'Université du Québec à Rimouski, où ses thématiques de recherche concernent à la fois la géomorphologie côtière, les risques côtiers et la valorisation du patrimoine maritime.

Guy Mercier est, depuis 2016, doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval. Ses recherches portent principalement sur la condition géographique et la pratique «aménagiste» propres au paysage, au patrimoine et à l'art public. L'une de ses plus récentes publications, réalisée en collaboration avec Yves Brousseau, est un atlas du Québec destiné au grand public: *Le Québec d'une carte à l'autre* (PUL, 2018).

Jean-René Thuot est professeur d'histoire au Département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski et spécialiste du monde rural québécois. Ses travaux interrogent la construction des identités à partir de l'étude du pouvoir local, des paysages bâtis et des processus de patrimonialisation. Membre associé du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ), il a codirigé l'ouvrage collectif *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits* (2017).



Sous la direction de

Karine HÉBERT

Julien GOYETTE

Le patrimoine est né d'un mélange de préoccupations, de rencontres, d'incendies, de législations, d'inventaires, de répertoires, d'intérêts financiers... Produit d'une rupture puissamment ressentie dans l'évolution des sociétés occidentales depuis la fin du XVIII^e siècle, il s'est graduellement imposé comme objet de réflexion pour les sciences humaines et sociales. Les disciplines du patrimoine – anthropologie, archéologie, architecture, archivistique, histoire, histoire de l'art, notariat, tourisme, urbanisme, etc. – contribuent à la création d'un domaine d'études complexe et multiforme.

Le présent collectif se veut un point de rencontre entre des chercheurs de différents horizons (ethnologie, études littéraires, géographie, histoire, histoire littéraire, muséologie, sociologie) qui, pour la plupart, ne se réclament pas d'emblée des *Heritage Studies*. Issus de traditions disciplinaires variées, formés dans des programmes souvent non associés aux études patrimoniales mais préoccupés par des questions qui convergent vers la nébuleuse du patrimoine, ils ont accepté de réfléchir à leur compréhension du phénomène, aux liens qui unissent leur spécialité à ce vaste champ de connaissance et à l'originalité que le regard disciplinaire peut apporter à ces études toujours en structuration. À la lecture des dix contributions de cet ouvrage, on constate que les différents champs d'études qui y sont associés ne se partagent pas tant un objet patrimonial unifié qu'ils ne s'en créent un à leur mesure.

- **Karine Hébert** est professeure d'histoire au Département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Elle travaille en histoire des femmes et de la jeunesse, et elle s'intéresse à l'histoire du patrimoine au Québec.
- Spécialiste de l'histoire intellectuelle du Québec, de l'historiographie et de l'épistémologie de l'histoire, **Julien Goyette** est professeur d'histoire au Département des lettres et humanités de l'UQAR.
- **Avec la collaboration de** Jean-Yves Andrieux, Philippe Dubé, Marie-Blanche Fourcade, Julien Goyette, Karine Hébert, Claude La Charité, Martine-Emmanuelle Lapointe, Nathalie Lewis, Guillaume Marie, Guy Mercier et Jean-René Thuot.